

Outsideliving INDUSTRIES

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 260 464,50 euros
Siège social : 75 avenue Parmentier - 75011 PARIS
461 500 233 RCS PARIS

DOCUMENT DE REFERENCE 2008-2009



En application de son Règlement Général et notamment de l'article 212-13, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de référence le 18 novembre 2010 sous le numéro R.10-074.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce Document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1 I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés du Groupe OLIN et les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés des exercices clos les 30 septembre 2007 et 2008 présentés respectivement aux paragraphes 20.1.3 et 20.1.2 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009 sous le numéro R09-096 ;
- L'examen de la situation financière et du résultat du Groupe OLIN des deux derniers exercices clos les 30 septembre 2007 et 2008, qui figure au chapitre 9 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009 sous le numéro R09-096 ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés des exercices clos les 30 septembre 2007 et 2008, qui figurent au chapitre 19.3 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009 sous le numéro R. 09-096.

Des exemplaires du présent document de référence (ci-après le « Document de référence ») sont disponibles sans frais auprès de la société Outside Living Industries au siège social et sur son site Internet (www.outsideliving.com), ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

AVANT PROPOS

La société Outside Living Industries (anciennement dénommée NORTENE) sera ci-après désignée la « Société » ou « Outside Living Industries SA ». Le groupe Outside Living Industries sera quant à lui désigné le « Groupe » ou le « Groupe OLIN ».

* * *

SOMMAIRE

1	PERSONNE RESPONSABLE.....	8
1.1	Personne responsable du Document de référence.....	8
1.2	Attestation du responsable du Document de référence.....	8
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	9
2.1	<i>Identité des contrôleurs légaux des comptes.....</i>	9
2.1.1	<i>Commissaires aux comptes titulaires.....</i>	9
2.1.2	<i>Commissaires aux comptes suppléants.....</i>	9
2.2	<i>Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés.....</i>	9
2.3	<i>Présentation des Commissaires aux comptes titulaires signataires des trois derniers exercices</i>	10
2.4	<i>Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la Société.....</i>	10
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	11
4	FACTEURS DE RISQUE	12
4.1	<i>Risques financiers.....</i>	12
4.1.1	<i>Risque de liquidité.....</i>	12
4.1.2	<i>Risque de change</i>	21
4.1.3	<i>Risque de taux.....</i>	22
4.1.4	<i>Risque sur actions.....</i>	24
4.2	<i>Risque lié à la structure déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et la continuité d'exploitation.....</i>	24
4.3	<i>Risques liés à l'activité de la Société.....</i>	25
4.3.1	<i>Risques liés au changement d'activité.....</i>	25
4.3.2	<i>Cyclicité de l'activité – Risques liés aux aléas climatiques.....</i>	26
4.3.3	<i>Risques liés à l'évolution du portefeuille des marques.....</i>	26
4.3.4	<i>Risques liés aux clients : impayés / référencements</i>	26
4.3.5	<i>Risques liés aux fournisseurs</i>	27
4.3.6	<i>Risques liés aux stocks.....</i>	27
4.3.7	<i>Risques liés au transfert depuis les zones de fabrication.....</i>	28
4.3.8	<i>Risques liés à la hausse du cours des matières premières.....</i>	28
4.4	<i>Risques liés à la stratégie de la Société.....</i>	29
4.4.1	<i>Risques liés à la stratégie de la société et aux évolutions sectorielles.....</i>	29
4.4.2	<i>Risques liés à l'acquisition de KARIBU (dernière opération de croissance externe du groupe)</i>	30
4.4.3	<i>Risques liés au départ des personnes clés</i>	30
4.5	<i>Risques juridiques.....</i>	31
4.5.1	<i>Risques liés aux contrats commerciaux.....</i>	31
4.5.2	<i>Faits exceptionnels et litiges.....</i>	31

4.5.3	<i>Réglementation et risques liés à son évolution</i>	33
4.6	<i>Assurance et couverture des risques</i>	33
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	34
5.1	<i>Histoire et évolution de la Société</i>	34
5.1.1	<i>Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur</i>	34
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement</i>	34
5.1.3	<i>Date de constitution et durée</i>	34
5.1.4	<i>Siège social, forme juridique et législation</i>	34
5.1.5	<i>Historique de la Société</i>	34
5.1.6	<i>Evènements importants significatifs dans l'évolution de la Société au cours des deux derniers exercices :</i>	37
5.2	<i>Investissements</i>	38
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES</i> 38	
5.2.2	<i>Principaux investissements en cours à la date du présent Document de référence</i>	39
5.2.3	<i>Description des principaux investissements futurs de la Société ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction</i>	39
6	APERÇU DES ACTIVITES	40
6.1	<i>Présentation générale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES</i>	40
6.2	<i>Principales activités du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES</i>	40
6.3	<i>Environnement concurrentiel du Groupe</i>	44
6.4	<i>Présentation des principaux fournisseurs / circuits d'approvisionnement</i>	47
6.5	<i>Le réseau commercial du Groupe</i>	48
6.6	<i>Faits exceptionnels</i>	48
6.7	<i>Degré de dépendance du Groupe</i>	49
7	ORGANIGRAMME DU GROUPE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES	50
7.1	<i>Organigramme simplifié du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 31 mars 2010</i>	50
7.2	<i>Présentation des filiales importantes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA51</i>	
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	52
8.1	<i>Immobilisations corporelles</i>	52
8.2	<i>Impact environnemental</i>	53
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	54
9.1	<i>Situation financière</i>	54
9.1.1	<i>Présentation de la situation financière et des résultats au 31 mars 2010</i>	54
9.1.2	<i>Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2009</i>	60
9.1.2.1	<i>Commentaires sur les postes significatifs des états financiers au 30 septembre 2009</i> 61	
9.1.2.2	<i>Réconciliation du compte de résultat publié au 30/09/2008 avec celui figurant en comparatif des comptes au 30 septembre 2009</i>	64
9.1.3	<i>Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2008 et au 30 septembre 2007</i>	64
9.2	<i>Résultat opérationnel</i>	65
9.2.1	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu opérationnel</i>	65
9.2.2	<i>Causes du changement important du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant</i>	65

9.2.3	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.....</i>	66
10	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	67
10.1	<i>Capitaux de la Société à court et moyen terme.....</i>	68
10.2	<i>Sources et montants des flux de trésorerie.....</i>	69
10.3	<i>Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société.....</i>	70
10.4	<i>Restriction à l'utilisation des capitaux.....</i>	71
10.4.1	<i>Échéances contractuelles avant les négociations avec les partenaires financiers</i>	71
10.4.2	<i>Information sur la part du capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES faisant l'objet de nantissemments au 30 septembre 2009.....</i>	72
10.4.3	<i>Information sur les actifs de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA faisant l'objet de nantissemments au 31 mars 2010.....</i>	73
10.4.4	<i>Obligations contractuelles et autres engagements donnés.....</i>	74
10.5	<i>Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les principaux investissements futurs et les immobilisations corporelles importantes planifiées.....</i>	74
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	75
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES.....	76
12.1	<i>Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre le 30 septembre 2009 et la date d'enregistrement du présent document de référence.....</i>	76
12.2	<i>Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société..</i>	78
13	PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE.....	80
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	81
14.1	<i>Directoire.....</i>	81
14.1.1	<i>Composition du Directoire.....</i>	81
14.1.2	<i>Renseignements personnels relatifs aux membres du Directoire.....</i>	82
14.1.3	<i>Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années.....</i>	83
14.2	<i>Conseil de Surveillance.....</i>	84
14.2.1	<i>Composition du Conseil de Surveillance.....</i>	84
14.2.2	<i>Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil de Surveillance</i>	85
14.2.3	<i>Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années.....</i>	86
14.3	<i>Conflits d'intérêts au niveau des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire.....</i>	87
15	REMUNERATION ET AVANTAGES.....	89
15.1	<i>Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.....</i>	89
15.2	<i>Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées par les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire.....</i>	92
15.3	<i>Informations relatives à l'existence au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA : d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, d'indemnités de non-concurrence.....</i>	93

15.4 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux ou dirigeants..... 93

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 94

16.1	<i>Fonctionnement du Directoire</i>	94
16.1.1	<i>Composition</i>	94
16.1.2	<i>Durée des fonctions – Limite d'âge</i>	94
16.1.3	<i>Présidence du Directoire</i>	94
16.1.4	<i>Pouvoirs et obligations du Directoire – Direction Générale</i>	94
16.1.5	<i>Rémunération des membres du Directoire</i>	94
16.1.6	<i>Responsabilité des membres du Directoire</i>	94
16.1.7	<i>Règlement intérieur du Directoire</i>	94
16.2	<i>Fonctionnement du Conseil de Surveillance</i>	95
16.2.1	<i>Composition</i>	95
16.2.2	<i>Actions des membres du Conseil de Surveillance</i>	95
16.2.3	<i>Durée des fonctions – Limite d'âge</i>	95
16.2.4	<i>Vacances – Cooptation – Ratifications</i>	95
16.2.5	<i>Organisation du Conseil</i>	95
16.2.6	<i>Délibération du Conseil</i>	95
16.2.7	<i>Mission et pouvoirs du Conseil de Surveillance</i>	96
16.2.8	<i>Rémunération des membres du Conseil de Surveillance</i>	97
16.2.9	<i>Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance</i>	97
16.2.10	<i>Règlement intérieur du Conseil de Surveillance</i>	97
16.3	<i>Contrats de services liant les mandataires sociaux à la Société ou à l'une de ses filiales</i> 97	
16.4	<i>Comités</i>	97
16.5	<i>Déclaration relative au gouvernement d'entreprise</i>	97
16.6	<i>Gouvernement d'entreprise et contrôle interne</i>	99

17 SALARIES..... 110

17.1	<i>Effectifs</i>	110
17.2	<i>Participation et stocks options</i>	111
17.3	<i>Participation des salariés dans le capital de la Société</i>	111
17.3.1	<i>Contrats d'intéressement et de participation</i>	111
17.3.2	<i>Options consenties aux salariés</i>	111

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 112

18.1	<i>Répartition du capital et des droits de vote au 15 octobre 2010</i>	112
18.2	<i>Déclarations de franchissement de seuils</i>	113
18.3	<i>Droits de vote des principaux actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA</i> 115	
18.4	<i>Contrôle de la Société</i>	116
18.5	<i>Actionnaires significatifs non représentés au Directoire ou au Conseil de Surveillance</i>	117
18.6	<i>Description d'accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à une date ultérieure</i>	117

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES 118

19.1	<i>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2006-2007</i>	118
19.2	<i>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice 2007-2008</i>	118

19.3	<i>Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 30 septembre 2009</i>	118
------	---	-----

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE122

20.1	<i>Informations financières historiques</i>	122
20.1.1	<i>Comptes consolidés au 30 septembre 2009</i>	122
20.1.2	<i>Comptes consolidés au 30 septembre 2008</i>	168
20.1.3	<i>Comptes consolidés au 30 septembre 2007</i>	168
20.2	<i>Informations financières pro forma</i>	168
20.3	<i>Dividendes – Politique de distribution de dividendes – Montant du dividende par action distribué au titre des 3 derniers exercices</i>	168
20.4	<i>Procédures judiciaires et arbitrage</i>	169
20.5	<i>Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES</i>	172
20.6	<i>Informations financières intermédiaires et autres</i>	173
20.6.1	<i>Information financière semestrielle au 31 mars 2010</i>	173
20.6.1.1	<i>Comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2010</i>	173
20.6.1.2	<i>Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010</i> 211	
20.6.2	<i>Information financière trimestrielle au 31 décembre 2009</i>	212
20.6.3	<i>Information sur le chiffre d'affaires annuel du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIE au 30 septembre 2009</i>	216

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....218

21.1	<i>Capital social</i>	218
21.1.1	<i>Montant du capital social</i>	218
21.1.2	<i>Actions d'auto contrôle / Actions auto-détenues</i>	218
21.1.3	<i>Capital potentiel</i>	218
21.1.4	<i>Capital autorisé non émis</i>	218
21.1.5	<i>Titres non représentatifs du capital</i>	219
21.1.6	<i>Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital</i>	221
21.1.7	<i>Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option</i>	222
21.1.8	<i>Tableau d'évolution du capital de la Société</i>	223
21.1.9	<i>Evolution de l'actionnariat</i>	223
21.1.10	<i>Place de cotation</i>	224
21.2	<i>Acte constitutif et statuts</i>	224
21.2.1	<i>Objet social</i>	224
21.2.2	<i>Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Directoire et Conseil de Surveillance</i>	225
21.2.3	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions</i>	225
21.2.4	<i>Modification des droits des actionnaires</i>	225
21.2.5	<i>Assemblées générales (articles 16 à 19 des statuts)</i>	226
21.2.6	<i>Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle</i>	226
21.2.7	<i>Franchissements de seuils (article 8.3 des statuts)</i>	226
21.2.8	<i>Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions</i>	226

22 CONTRATS IMPORTANTS227

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS228

24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	229
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	230

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Personne responsable du Document de référence

Monsieur Jean-Luc HEYMANS, Président du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence. Cette lettre ne contient pas d'observations.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes :

Le rapport des Commissaires aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2007 figure au paragraphe 20.1.3.2 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009/ sous le numéro R.09-096. Il ne contient pas d'observations ou de réserves.

Le rapport des Commissaires aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008 figure au paragraphe 20.1.2.2 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009 sous le numéro R.09-096. Il contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » figurant dans la note 7 « Principales opérations survenues depuis la clôture annuelle » des états financiers dans laquelle il est exposé la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.* »

Le rapport des Commissaires aux comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur les comptes consolidés au 30 septembre 2009 figure au paragraphe 20.1.1.2 du présent Document de référence. Il contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers dans laquelle il est exposé la situation du Groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.* »

Les comptes semestriels consolidés condensés au 31 mars 2010, présentés au paragraphe 20.6.1.1 du présent Document de référence, ont fait l'objet d'un examen limité de la part des Commissaires aux comptes, dont le rapport figure au paragraphe 20.6.1.2 du présent Document de référence. Il contient l'observation suivante : « *Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés condensés qui expose la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.* ».

Fait le 16 novembre 2010

Jean-Luc HEYMANS
Président du Directoire

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Identité des contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **KPMG AUDIT ID SAS**
3, cours du Triangle – Immeuble le Palatin
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Signataire : Monsieur Jean-Marc DISCOURS
Date de première nomination : Assemblée Générale du 30 mars 2010
Date d'expiration du mandat en cours: Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.
- **GRANT THORNTON**
Membre français de Grant Thornton International
100, rue de Courcelles - 75017 PARIS
Signataire : Monsieur Laurent BOUBY
Date de première nomination : Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2008
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

- **KPMG Audit IS SAS**
3, cours du Triangle – Immeuble le Palatin
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Date de première nomination : Assemblée Générale : 30 mars 2010
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.
- **IGEC**
3, rue Léon Jost - 75017 PARIS
Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire Mixte du 31 mars 2008
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Les fonctions de la société KPMG AUDIT SA et de Monsieur Didier CARLIER, respectivement co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, sont venues à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2010 ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

En raison de diverses restructurations internes et réorganisations juridiques récentes, les activités de commissariat aux comptes qui étaient jusqu'à présent exercées par la société KPMG AUDIT SA ont été transférées et confiées à des filiales dédiées, en particulier les sociétés KPMG AUDIT ID SAS et KPMG AUDIT IS SAS.

Les fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire de KPMG AUDIT SA ne pouvaient donc pas être renouvelées, étant également précisé que Monsieur Didier CARLIER n'avait pas souhaité être renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant de la Société.

C'est ainsi que, lors de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2010, les actionnaires ont désigné les sociétés KPMG AUDIT ID SAS et KPMG AUDIT IS SAS en qualité respectivement de co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement de KPMG Audit SA et Monsieur Didier CARLIER.

2.3 Présentation des Commissaires aux comptes titulaires signataires des trois derniers exercices

➤ Comptes de l'exercice clos le 30/09/2007

KPMG AUDIT, Signataire : Monsieur Didier de Ménonville
Monsieur Bernard LELARGE

➤ Comptes des exercices clos les 30/09/2008 et 30/09/2009

KPMG AUDIT, Signataire : Monsieur Jean-Marc Discours
GRANT THORNTON, Signataire : Monsieur Laurent Bouby

2.4 Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la Société

Honoraires HT versés à KPMG AUDIT et GRANT THORNTON, co-commissaires aux comptes titulaires au titre des exercices clos les 30 septembre 2008 et 30 septembre 2009 :

	KPMG AUDIT				GRANT THORNTON			
	Montant HT		%		Montant en HT		%	
	2008	2009	% 2008	% 2009	2008	2009	% 2008	% 2009
AUDIT <u>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes :</u>								
. Emetteur	60 000	47 100	25,13%	33,42%	60 000	47 100	65,56%	50,34 %
. Filiales intégrées globalement	147 304	66 500	61,68%	47,18%	-	30 000	-	32,04%
<u>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes :</u>								
. Emetteur	31 500	16 500	13,19%	11,70%	31 525	16 500	34,44%	17,62 %
. Filiales intégrées globalement	-	10 850	-	7,70%	-	-	-	-
<i>Sous total</i>	238 809	140 950	100%	100%	91 525	93 600	100%	100 %
AUTRES PRESTATIONS								
<u>Juridique, fiscal, social</u>								
. Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Autres</u>								
. Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
. Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	238 809	140 950	100%	100%	91 525	93 600	100%	100 %

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1 Les données chiffrées présentées ci-dessous sont exprimées en K€ et extraites des données consolidées de la Société des trois derniers exercices clos les 30 septembre 2007, 2008 et 2009 :

Données consolidées IFRS en K€	Publication des comptes au 30/09/09 (2)		Publication des comptes au 30/09/08 (1)		Publication des comptes au 30/09/07	
	Au 30/09/09	Au 30/09/08 (retraité)	Au 30/09/08	Au 30/09/07 (retraité)	Au 30/09/07	Au 30/09/06
	Chiffres d'affaires	67 675	70 261	75 797	83 096	105 208
Résultat opérationnel courant	857	-2 619	-2 687	-2 561	-10 419	-4 872
Résultat opérationnel	857	-2 619	-2 687	-4 561	-15 074	-3 235
Coût de l'endettement financier brut	-856	-2 953	-3 210	-2 950	-4 163	-2 313
Résultat des activités poursuivies	-988	-6 523	-6 848	-8 243	-21 056	-4 835
Résultat des activités abandonnées et cédées	-3 932	-3 714	-3 389	-12 813	0	0
Résultat net part du groupe	-4 920	-10 237	-10 237	-21 064	-21 064	-4 764
Goodwill	10 617	9 964	9 964	9 970	9 970	10 419
Stocks	8 354	15 212	15 212	19 664	19 664	25 786
Capitaux propres	-18 465	-13 397	-13 397	-13 936	-13 936	7 061
Endettement total brut (hors provisions)	51 919	63 435	63 435	73 741	73 741	74 247
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 600	1 435	1 435	2 031	2 031	1 407
Provisions pour retraite	1 098	1 225	1 225	1 416	1 416	1 329
Provisions pour risques	678	2 224	2 224	3 437	3 437	866

(1) Les informations financières publiées au 30/09/2008 sont présentées conformément à la norme IFRS 5. Le résultat de l'activité « Jardinage Utilitaire France », activité cédée courant 2008, est présenté sur la seule ligne « Résultat des activités abandonnées et cédées » du compte résultat au 30/09/2008. Le compte de résultat du 30/09/2007, présenté en comparatif, est retraité similairement afin de ne reprendre en détail que les éléments concernant les activités poursuivies.

(2) Les filiales anglaises, Nortène Ltd, Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd, ayant été cédées courant 2009, le compte de résultat publié au 30/09/2008 est retraité conformément à IFRS 5 pour la présentation en comparatif du compte de résultat au 30/09/2009.

Il est rappelé que les comptes au 30 septembre 2009, qui figurent en comparatif des comptes semestriels du 31 mars 2010, ont fait l'objet, conformément à l'amendement de la norme IAS 38, de retraitements dont le détail est présenté au paragraphe 9.1.1.2 du Document de référence auquel il convient de se reporter.

3.2 Les données chiffrées présentées ci-dessous sont exprimées en K€ et extraites des données consolidées semestrielles de la Société au 31 mars 2010 et au 31 mars 2009 :

Données consolidées IFRS en K€	Publication des comptes au 31/03/10 (1)		Publication des comptes au 31/03/09	
	Au 31/03/10	Au 31/03/09 (retraité)	Au 31/03/09	Au 31/03/08
	Chiffres d'affaires	24 863	27 063	27 063
Résultat opérationnel courant	-1 804	-3 073	-2 981	-3 956
Résultat opérationnel	-2 535	-3 073	-2 981	-3 956
Coût de l'endettement financier brut	-804	-434	-434	-1 676
Résultat des activités poursuivies	-3 269	-3 040	-2 976	-5 126
Résultat des activités abandonnées et cédées	-26	-2 081	-2 081	-3 697
Résultat net part du groupe	-3 295	-5 121	-5 057	-8 823
Goodwill	10 617	9 964	9 964	9 964
Stocks	12 809	15 690	16 113	19 362
Capitaux propres	-22 022	-18 470	-18 174	-22 534
Endettement total brut (hors provisions)	62 400	71 066	71 066	91 875
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 015	1 033	1 033	3 369
Provisions pour retraite	1 093	1 227	1 227	1 244
Provisions pour risques	1 197	887	887	3 782

(1) L'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement. Ainsi, les comptes publiés au 31/03/2009 et au 30/09/2009 ont été retraités conformément aux dispositions de l'amendement de l'IAS 38 pour leur présentation en comparatif des comptes du 31/03/2010.

Les retraitements opérés sont présentés au paragraphe 9.1.1.2 du Document de référence.

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1 Risques financiers

4.1.1 Risque de liquidité

Nota : le risque de liquidité est également décrit aux notes 5 et 20 des comptes semestriels au 31 mars 2010 (v. § 20.6.1 du présent document de référence) ainsi qu'aux notes 5 et 19 des comptes annuels au 30 septembre 2009 (v. § 20.1.1 du présent document de référence) auxquelles il convient de se reporter.

Tableau de synthèse de l'endettement au 31 mars 2010, 31 mars 2009, 30 septembre 2009 et 30 septembre 2008 :

	(en milliers d'euros)			
Synthèse de l'endettement financier	31/03/10	31/03/09	30/09/09	30/09/08
Endettement moyen terme	35 758	35 488	35 610	35 408
Endettement court terme	14 694	18 470	5 644	15 640
Total endettement financier brut	50 452	53 958	41 254	51 048
Trésorerie	1 015	1 033	1 600	1 435
Total endettement financier net	49 437	52 925	39 654	49 613

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, le Groupe OLIN a recours à des financements moyen et long terme (§ 4.1.1.1) et à des crédits de campagne et autres concours bancaires dont les plafonds sont négociés en fonction de la saisonnalité de l'activité (voir § 4.1.1.2).

Il est également rappelé, pour autant que de besoin, qu'il n'existe pas de covenants bancaires au niveau du Groupe OLIN autres que ceux relatifs aux sociétés UBBINK GARDEN BV et KARIBU, qui sont présentés au paragraphe 4.1.1.2 ci-après.

► *Endettement au 31 mars 2010 (v. notes 5 et 20 des comptes semestriels au 31 mars 2010 - § 20.6.1 du présent document de référence)*

La variation de l'endettement financier entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010 concerne quasi exclusivement l'endettement court terme qui passe de 18,5 M€ au 31 mars 2009 à 14,7 K€ au 31 mars 2010. Elle se décompose pour l'essentiel comme suit :

- réduction des consommations de crédits de campagne des filiales opérationnelles (-4,5M€) consécutivement à la réduction du niveau des stocks principalement ;
- croissance des intérêts courus non payés (+ 0,7 M€).

La croissance de l'endettement court terme entre le 30 septembre 2009 et le 31 mars 2010 s'explique par les consommations de crédits de campagne qui financent le BFR (besoin en fonds de roulement) de début de saison 2009-2010 (constitution des stocks et financement du crédit clients).

L'endettement moyen terme au 31 mars 2010 est classé en « Passifs financiers courants » pour la totalité de son montant de 35 758 K€ (Cf. paragraphe 4.1.1.1 ci-après).

Il comprend notamment le crédit de conversion du court terme (à concurrence d'un montant de 9 673 K€) et les emprunts d'acquisition de Karibu (pour un montant total de 10 035 K€) qui ont fait l'objet des négociations décrites aux paragraphes 4.1.1.3 a) et b) ci-après.

► *Endettement au 30 septembre 2009 (v. notes 5 et 19 des comptes annuels au 30 septembre 2009 - § 20.1.1 du présent document de référence)*

La variation de l'endettement financier entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009 concerne quasi exclusivement l'endettement court terme qui passe de 15,6 M€ au 30/09/2008 à 5,5 K€ au 30/09/2009. Elle se décompose pour l'essentiel comme suit :

- réduction des consommations de crédits de campagne des filiales opérationnelles (-8,9 M€) consécutivement à la politique de réduction de stocks menée sur l'exercice ;
- remboursement du prêts relais THEMIS qui figurait dans les comptes au 30/09/2008 (-2,6 M€) ;
- croissance des intérêts courus non payés (+ 1,5 M€).

4.1.1.1 Endettement moyen et long terme :

Au 31 mars 2010, le montant total des financements moyen et long terme s'élève à 35 758 K€.

Emprunts long et moyen terme		(en milliers d'euros)			
		Total	échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations	(1)	11 918	11 918	0	0
Emprunt conversion du court terme	(2)	9 673	9 673	0	0
Emprunts acquisition Karibu	(3)	10 035	10 035	0	0
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I	(4)	2 480	2 480	0	0
Emprunt Nortène Tunisie	(5)	607	607	0	0
Emprunt Mt Karibu	(6)	45	45	0	0
Emprunt S&B Karibu	(6)	1 000	1 000	0	0
Total		35 758	35 758	0	0

1) OBSA – Obligations

Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été émis au profit de D&P PME IV et de EFFI INVEST I, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions (les « OBSA »). La valeur nominale unitaire d'une OBSA était de 10 € et leur maturité fixée au 21 septembre 2010. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Comme rappelé au paragraphe 18.2 du présent Document de référence, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 la totalité des 1 500 000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA selon l'ordre de priorité suivant :

1- Intérêts du contrat de prêt new money du 19/01/2007	1 352 232 €
2- Intérêts des OBSA	816 986 €
3- Intérêts de la convention de prêt du 14/01/2008	174 773 €
4- Avance octroyée	73 897 €
5- Prêt 2008 en compte courant	5 000 000 €
6- Imputation partielle des OBSA	3 082 112 €
Total augmentation de capital	10 500 000 €

A la date des présentes, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en cours de validité.

D&P PME IV et EFFI INVEST I restent néanmoins titulaires ensemble de 1 191 789 obligations émises par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (308 211 obligations ont été utilisées pour libérer, par voie de compensation de créances, la souscription par D&P PME IV et EFFI INVEST I à l'augmentation de capital du 30 juin 2008), et toujours en cours de validité, dont les principales caractéristiques sont présentées au § 21.1.5 du présent Document de référence, auquel il convient de se reporter.

Les obligations sont classées en dettes courantes au 31 mars 2010 dans la mesure où :

- le gel des échéances en capital de la dette « haut bilan » se termine au 31 janvier 2011 (cf. § 4.1.1.3 a) et b) ci-dessous) ;
- le contrat d'émission des OBSA prévoit une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement.

Conformément aux termes du protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan », il était prévu que D&P PME IV et EFFI INVEST I incorporent au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA l'ensemble des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs créances obligataires respectives (cf. paragraphe 4.1.1.3 ci-dessous).

L'augmentation de capital susvisée n'ayant pu être réalisée dans les conditions initialement prévues par le protocole de conciliation, de nouvelles discussions ont été menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 et les Parties sont parvenues à un nouvel accord le 29 janvier 2010, aux termes duquel D&P PME IV et EFFI INVEST I se sont engagés à faire leur meilleurs efforts afin d'incorporer un maximum de leurs créances au capital (dans la limite de 14,3 M€) et, corrélativement, ont renoncé à se prévaloir de l'exigibilité anticipée desdites créances ou demander le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une créance qui n'aurait pu être intégrée, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances (cf. paragraphes 4.1.1.3 et 21.1.6 du présent Document de référence).

En conséquence de cet accord, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont, par lettre du 21 septembre 2010, confirmé à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA leur accord pour différer la date de remboursement de leurs créances en principal au titre des obligations venant à maturité ce même jour, sous réserve du versement des intérêts initialement stipulés jusqu'à complet remboursement.

En suite du nouvel accord intervenu avec les Banques « haut de bilan » le 21 octobre 2010 décrit au § 12.2 du présent Document de Référence, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont confirmé à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES que ces créances pourraient être incorporées au capital de la Société ou, le cas échéant, remboursées, dans les conditions précisées au dit § 12.2.

2) Emprunt de conversion du court terme (CT)

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

En exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après le « Crédit de Conversion») d'un montant de 10 473 K€ en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ au titre du Crédit de Conversion et les Banques du Crédit de Conversion ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS. Le solde du Crédit de Conversion est ainsi ramené à 9 673 K€.

En plus du paiement susvisé, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a consenti aux Banques du Crédit de Conversion un nantissement de 1^{er} rang sur sa nouvelle marque « AKANUA ». Ce nantissement bénéficie également aux Banques ayant financé l'acquisition du solde des titres « Karibu ».

Il est contractuellement prévu qu'à compter du 21 mars 2009 (inclus) le Crédit de Conversion sera amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devra en outre être intégralement remboursé le 21 décembre 2013.

Si le calendrier de remboursement devait reprendre dans les conditions présentées ci-dessus, la Société ne serait pas en mesure de faire face au paiement des échéances.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles la Société aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010 (v. paragraphe 4.1.1.3 du présent Document de référence).

L'opération de recapitalisation prévue au protocole de conciliation du 16 avril 2009 n'ayant pu être réalisée dans les conditions et délais initialement prévus, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, au cours du 1^{er} trimestre 2009-2010, de nouvelles négociations avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement du Crédit de Conversion jusqu'au 31 janvier 2011.

Le 29 janvier 2010, un nouvel accord a été signé entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, les Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances du Crédit de Conversion (v. paragraphe 4.1.1.3, b) du présent Document de référence).

Aucun nouvel échéancier de remboursement n'avait été arrêté à cette occasion.

Dans la mesure où cet accord de prolongation du gel de remboursement des échéances venait à échéance au 31/01/2011, soit dans les 12 mois de la clôture semestrielle du 31 mars 2010, l'emprunt de Conversion a été classé en « Passifs courants » dans les comptes consolidés au 31 mars 2010.

Aux termes du nouvel accord intervenu avec les Banques « haut de bilan » le 21 octobre 2010 décrit au § 12.2 du présent Document de Référence, les cessionnaires des créances des Banques au titre desquelles figure cet emprunt, se sont engagés à ne pas solliciter le remboursement de celles-ci dans l'hypothèse où un tel remboursement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie de la Société.

3) Emprunts d'acquisition de KARIBU

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, telle que cette opération est décrite au paragraphe 5.2.3 du document de référence 2006-2007 de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 7 septembre 2007 sous le numéro R.07-138, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de ces emprunts jusqu'au 10 janvier 2009 (v. les développements du point 2) ci-dessus sur le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les nouvelles difficultés de remboursement auxquelles la Société aurait à faire face à compter de 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010 (v. paragraphe 4.1.1.3, a) du présent Document de référence).

L'opération de recapitalisation prévue au protocole de conciliation du 16 avril 2009 n'ayant pu être réalisée dans les conditions et délais initialement prévus, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 de nouvelles négociations avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31 janvier 2011.

Le 29 janvier 2010, un nouvel accord a été signé entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, les Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances des emprunts d'acquisition de KARIBU (v. paragraphe 4.1.1.3, b) du présent Document de référence).

Aucun nouvel échéancier de remboursement n'avait été arrêté à cette occasion.

Dans la mesure où cet accord de prolongation du gel de remboursement des échéances venait à échéance au 31/01/2011, soit dans les 12 mois de la clôture semestrielle du 31 mars 2010, les emprunts d'acquisition de Karibu sont classés en « Passifs courants » dans les comptes consolidés du 31 mars 2010.

Aux termes du nouvel accord intervenu avec les Banques « haut de bilan » le 21 octobre 2010 décrit au § 12.2 du présent Document de Référence, les cessionnaires des créances des Banques au titre desquelles figurent ces emprunts, se sont engagés à ne pas solliciter le remboursement de celles-ci dans l'hypothèse où un tel remboursement s'avérerait contraire aux besoins de trésorerie de la Société.

4) Emprunt D&P PME IV & EFFI INVEST I

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance d'un montant de 2 480 K€ a été consentie par D&P PME IV (à hauteur de 880 K€) et EFFI INVEST I (à hauteur de 1 600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

Le contrat de prêt est conclu pour une durée limitée expirant le 31 décembre 2009. Il est stipulé que le remboursement du prêt peut s'effectuer à tout moment à l'initiative de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Cependant, conformément aux termes du protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan », il était prévu que D&P PME IV et EFFI INVEST I incorporent au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA l'ensemble des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en compte courant d'associés (cf. paragraphe 4.1.1.3 ci-dessous).

L'augmentation de capital susvisée n'ayant pu être réalisée dans les conditions initialement prévues par le protocole de conciliation, de nouvelles discussions ont été menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 et les Parties sont parvenues à un nouvel accord le 29 janvier 2010, aux termes duquel D&P PME IV et EFFI INVEST I se sont engagés à faire leur meilleurs efforts afin d'incorporer un maximum de leurs créances au capital (dans la limite de 14,3 M€) et, corrélativement, ont renoncé à se prévaloir de l'exigibilité anticipée desdites créances ou demander le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une créance qui n'aurait pu être intégrée, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances (cf. paragraphes 4.1.1.3 et 21.1.6 du présent Document de référence).

En suite du nouvel accord intervenu avec les Banques « haut de bilan » le 21 octobre 2010 décrit au § 12.2 du présent Document de Référence, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont confirmé à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES que ces créances pourraient être incorporées au capital de la Société ou, le cas échéant, remboursées dans les conditions précisées audit § 12.2.

5) Emprunt Nortène Tunisie

Il s'agit d'un emprunt contracté par Nortène Tunisie auprès d'une banque française pour un montant initial de 1 M€ et un taux d'intérêts égal à Euribor 3 mois+ 1%.

Les échéances de cet emprunt ont été gelées par le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Aucun nouvel échéancier n'a été négocié à ce jour, étant précisé que le contrat initial stipulait des échéances trimestrielles en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année de l'ordre de 47 K€ intérêts inclus.

6) Emprunt MT de KARIBU

Au 31 mars 2010, il s'agit d'un solde d'emprunt auprès d'une banque allemande pour 45 K€ et de l'emprunt de 1.000 K€ accordé par l'ancien propriétaire de KARIBU (Streinbrugge + Berninghausen GmbH), porteur d'intérêts au taux Euribor 3 mois +1,50%..

L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1 000 K€ a été intégralement remboursé par KARIBU le 31 août 2010.

4.1.1.2 Endettement court terme / Crédits de campagne et autres concours bancaires

Au 31 mars 2010, le montant total des financements court terme (crédits de campagne et autres concours bancaires) s'élève à 14 694 K€.

(en milliers d'euros)				
Crédits de campagne et autres concours bancaires	Total	échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Crédits de campagne Karibu (1)	5 491	5 491	0	0
Crédits de campagne Ubbink Garden BV (2)	7 059	7 059	0	0
Autres débits France et Intérêts courus (3)	2 144	2 144	0	0
Total	14 694	14 694	0	0

Les sous-groupes Karibu (Allemagne) et Ubbink Garden BV (Hollande) bénéficient de financements spécifiques contractés auprès de banques des pays concernés. Les montants des plafonds de financement sont négociés en fonction de la saisonnalité de l'activité.

Des financements par factor existent sur la France (pour la filiale française de UBBINK GARDEN BV), l'Allemagne, et la Hollande.

Pour information, le montant des créances cédées au factor est de :

- 8 093 K€ au 31 mars 2010 ;
- 9 308 K€ au 31 mars 2009 ;
- 4 163 K€ au 30 septembre 2009 ;
- 7 179 K€ au 30 septembre 2008.

Le Groupe reste propriétaire de ses créances (lesquelles restent maintenues au bilan dans la mesure où aucun risque n'est transféré au factor).

1) Crédits de campagne de KARIBU

Un pool de trois banques allemandes finance les campagnes de KARIBU. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 9,5 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2009, le plafond ajusté était de 5,1 M€ et la société avait utilisé un financement de 1,1 M€ sur cette ligne disponible. Au 31 mars 2010, le plafond ajusté de l'autorisation s'élevait à 7,6 M€ pour un montant utilisé par KARIBU à hauteur de 5,5 M€.

Les lignes sont renouvelées d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2009-2010 (négociée au cours du dernier trimestre 2009) est effective depuis janvier 2010.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par KARIBU des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 25 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum
- Les relations inter compagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 700 K€).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre).

A la date du présent Document de référence, les lignes de crédits de campagne de Karibu sont suffisantes et la Société n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

2) Crédits de campagne du sous-groupe UBBINK GARDEN BV

Trois entités d'un même groupe bancaire hollandais financent les campagnes de UBBINK. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 16 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2009, le plafond ajusté était de 4 M€ et la société a utilisé un financement de 2,3M€ sur cette ligne disponible. Au 31 mars 2010, le plafond ajusté de l'autorisation s'élevait à 8,8 M€ pour un montant utilisé par UBBINK à hauteur de 7 M€.

Les lignes sont renouvelées d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2009-2010 (négociée au cours du dernier trimestre 2009) est effective depuis novembre 2009.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par UBBINK GARDEN BV des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 30 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité. Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre).

A la date du présent Document de référence, les lignes de crédits de campagne de Ubbink Garden BV sont suffisantes et la Société n'a pas connaissance de la survenance d'événements susceptibles de les remettre en cause.

3) Endettement court terme du pôle France

Au 31 mars 2010, il s'agit d'intérêts courus à payer. Le pôle France ne dispose pas de ligne de crédit depuis la cession de l'activité Jardinage France intervenue au profit d'INTERMAS NETS en juillet 2008.

4.1.1.3 *Appréciation du risque de liquidité*

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, grâce d'une part à la conclusion d'un nouveau protocole d'accord le 21 octobre 2010 avec ses créanciers financiers dans les conditions décrites au chapitre 12.2 du présent document de référence et d'autre part aux engagements de

principe souscrits par D&P PME IV et EFFI INVEST I et présentés aux paragraphes 4.1.1.3, c), 12.2 et 21.1.6 du présent document de référence, qu'elle devrait être en mesure de faire face à ses engagements sur une période de 12 mois.

Rappel :

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (société mère du Groupe OLIN) était engagée envers son pool bancaire à hauteur de 19,7 M€ (soit 10,03 M€ au titre de l'emprunt d'acquisition de KARIBU et 9,67 M€ au titre du crédit de conversion du court terme).

Le service des principales échéances de ces deux emprunts, auparavant gelé, devait reprendre à compter :

- du 10 janvier 2009 pour l'emprunt d'acquisition de KARIBU,
- et du 21 mars 2009 pour le crédit de conversion du court terme.

En raison d'un contexte économique défavorable et de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, en novembre 2008, de nouvelles discussions avec les membres de son « pool » bancaire pour renégocier les conditions de la dette de « haut de bilan » et ainsi lui permettre d'achever la restructuration du Groupe dans les meilleures conditions (v. paragraphe 4.1.1.1 du Document de référence).

a) Protocole de conciliation du 16 avril 2009

Au terme des négociations entamées fin 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un protocole de conciliation :

- gelant, jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital de l'emprunt de conversion des crédits court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU,
- et prévoyant au niveau de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA des opérations financières de haut de bilan.

Cet accord a été homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 27 mai 2009.

Le protocole de conciliation du 16 avril 2009 prévoyait, par ailleurs, l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de l'ensemble des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I le 31 juillet 2009 au plus tard, sauf contrainte d'ordre règlementaire imposée par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'opération de recapitalisation prévue au protocole de conciliation du 16 avril 2009 n'ayant pu être réalisée dans les conditions et délais initialement prévus, de nouvelles discussions ont été menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » au cours du premier trimestre de l'exercice 2009-2010 pour modifier la structure de l'opération de recapitalisation initialement projetée.

b) Signature le 29 janvier 2010 d'un avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé de nouvelles discussions avec D&P PME IV, EFFI INVEST I et ses Banques « haut de bilan » qui ont abouti, le 29 janvier 2010, à la signature d'un accord au terme duquel les Parties se sont accordées pour prolonger d'un an la période de gel des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU, soit jusqu'au 31 janvier 2011.

En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est engagée à régler aux Banques « haut de bilan » une somme de 592 K€ destinée à solder en priorité les intérêts restant dus au titre de l'année 2009, le reste s'imputant sur les intérêts dus au titre de l'année 2010.

A la date du 30 septembre 2010, une somme de 369 K€ a déjà été réglée par la Société aux Banques « haut de bilan » conformément aux termes de l'accord négocié en janvier 2010. Le solde, soit la somme de 223 K€, doit être réglé selon l'échéancier suivant:

- 75 K€ au 15 octobre 2010,
- 73 K€ au 15 décembre 2010,
- 75 K€ au 15 janvier 2011.

Par ailleurs, aux termes de cet accord, l'engagement initial de recapitalisation prévu au protocole de conciliation du 16 avril 2009 a été modifié, de telle sorte que D&P PME IV et EFFI INVEST I sont désormais tenus de faire leurs meilleurs efforts afin d'incorporer un maximum de leurs créances au capital (dans la limite de 14,3 M€) et, corrélativement, ont renoncé à se prévaloir de l'exigibilité anticipée desdites créances ou demander le remboursement anticipé, même partiel, de tout ou partie d'une créance qui n'aurait pu être intégrée, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances.

c) Nouvelles discussions entre la Société et ses partenaires financiers – Nouveau Protocole d'accord

Dans un contexte économique incertain, le Groupe disposait, grâce à l'accord signé le 29 janvier 2010, d'un niveau de financement suffisant jusqu'à fin janvier 2011, date jusqu'à laquelle le remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de Karibu était gelé.

Une incertitude existait toutefois au-delà du 31 janvier 2011 si un nouvel accord n'était pas conclu entre la Société et ses partenaires financiers avant cette échéance.

Dès avant cette date, la Société a examiné diverses solutions susceptibles de lui permettre de renforcer ses fonds propres et assainir sa situation financière.

Bien que les modalités définitives de restructuration de la dette « haut de bilan » de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et du financement du Groupe n'aient pas encore été arrêtées, la Société s'est à nouveau rapprochée de ses partenaires financiers à la fin du premier semestre 2010 pour tenter de trouver une solution pérenne à moyen terme.

Compte tenu par ailleurs du niveau d'endettement du Groupe, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, convoqués en assemblée générale extraordinaire le 20 juillet 2010, ont décidé de consentir au Directoire un ensemble de délégations et autorisations financières permettant, lorsqu'un accord aura été trouvé avec ses partenaires financiers, et sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 25 M€ (contre 19,5 M€ auparavant).

Les dernières discussions menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers ont abouti, le 21 octobre 2010, à la signature d'un protocole d'accord présenté au paragraphe 12.2 du présent document de référence.

Parallèlement, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2,48 M€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11,9 M€) tout en acceptant de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisé et ce tant (i) que les créances qui ont été cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que ces nouveaux accords devraient lui permettre de faire face à ses engagements sur une période d'au moins 12 mois et assurer la continuité de son exploitation.

4.1.2 Risque de change

Nota : Il est également renvoyé sur ce point à la note 5 des comptes semestriels au 31 mars 2010 (v. § 20.6.1 du présent document de référence) ainsi qu'à la note 5 des comptes annuels au 30 septembre 2009 (v. § 20.1.1 du présent document de référence).

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2009, environ 20,5 % de l'approvisionnement du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a été effectué depuis l'Asie. Pour l'exercice en cours, ce taux s'établit à environ 20,8%. La monnaie de transaction est alors le Dollar (USD).

Ces achats concernent exclusivement le sous-groupe UBBINK GARDEN BV ; le sous-groupe KARIBU s'approvisionne en Europe.

UBBINK GARDEN BV gère la couverture du risque de change pour l'ensemble des sociétés du sous-groupe Ubbink situées en Hollande, Allemagne, Belgique et France.

Pour la campagne 2008-2009, les achats de marchandises en USD ont été couverts à environ 70% afin de se donner plus de flexibilité pour profiter des baisses de cours de cette devise en effectuant aussi des achats « spot » de l'USD.

La couverture de change a pris la forme d'une ligne de crédit en USD, avec un taux de change EUR/USD prédéfini, mise à la disposition de UBBINK GARDEN BV par son partenaire bancaire.

Pour la campagne 2009-2010, le Groupe a couvert, comme pour la campagne précédente, environ 70% du risque de change sur ses achats en USD. Ainsi, UBBINK GARDEN BV (Hollande) a signé le 21 juillet 2009, 6 contrats à terme de 1 million d'USD chacun, dont les échéances s'étalent du 29/10/2009 au 29/03/2010. La juste valeur des contrats à terme, soit -173 K€ au 30 septembre 2009, est inscrite en passif financier dans les comptes au 30 septembre 2009.

Au 31 mars 2010, l'ensemble de la couverture est consommé : tous les contrats sont parvenus à leur échéance et ont été liquidés. Pour compléter la couverture des opérations de l'exercice en cours, un nouveau contrat à terme d'un montant de 1,5 M\$ (USD) a été conclu le 28 mai 2010, avec une échéance au 31 juillet 2010 et un taux EUR/USD contractuel de 1,2403.

Afin de préparer la campagne 2010-2011, et couvrir le risque de fluctuation de l'USD par rapport à l'Euro, le Groupe a souscrit, le 28 mai 2010, deux contrats à terme d'un montant de 1 M\$ (USD) chacun, dont les échéances se situent respectivement au 28 octobre 2010 (taux EUR/USD contractuel de 1,2412) et au 3 janvier 2011 (taux EUR/USD contractuel de 1,2417).

Un ajustement des couvertures sera effectué après la détermination du niveau des approvisionnements en Asie pour la campagne 2010-2011 et l'analyse de la tendance du cours de l'USD par rapport à l'Euro.

KARIBU (Allemagne) achète ses devises au « spot » lorsqu'elle en a l'utilité.

(en milliers de devises)

Exposition du Groupe OLIN au 31/03/10	USD	GBP
Actifs	1 888	179
Passifs	1 419	0
Position nette avant gestion	469	179
Position hors bilan	0	0
Position nette après gestion	469	179

► Calcul de la sensibilité de la situation de l'émetteur à l'évolution des taux de change.

Le Groupe OLIN est exposé sur la devise USD à hauteur de 469 K USD au 31 mars 2010. La sensibilité de la Société à une variation à la baisse de 1 centime du taux de référence EUR/USD (le taux de référence de 1,4643 passant ainsi à 1,4743 -baisse du Dollar-) constituerait une perte de 2.172 €. Le taux de référence retenu correspond autaux de clôture EUR/USD au 31 mars 2010.

La sensibilité de la Société à une variation à la hausse de 1 centime du taux de référence EUR/USD (le taux de référence de 1,4643 passant ainsi à 1,4543 – hausse du Dollar-) constituerait un gain de 2.203 €.

- Le Groupe OLIN est exposé, sur la Livre Sterling (GBP), à hauteur de 179 K GBP au 31 mars 2010. La sensibilité de la Société à une variation à la baisse de 1 centime du taux de référence EUR/GBP (le taux de référence de 0,8898 passant ainsi à 0,8998 -baisse du GBP) constituerait une perte de 2.236 €.

La sensibilité de la Société à une variation à la hausse de 1 centime du taux de référence EUR/GBP (le taux de référence de 0,8898 passant ainsi à 0,8798 – hausse du GBP) constituerait un gain de 2.286 €.

► Sensibilité opérationnelle au risque de change :

Depuis la cession des filiales anglaises (intervenue en avril 2009), toutes les facturations de chiffre d'affaires du Groupe OLIN sont effectuées en euro. En conséquence, les variations des taux de change du Dollar (USD) et de la Livre Sterling (GBP) n'ont pas d'impact sur le chiffre d'affaires du groupe OLIN.

Une partie des achats du Groupe OLIN est réalisée en USD (20,5 % pour l'exercice clos au 30/09/2009). Compte tenu d'une couverture de change 70% sur les achats et sur la base du taux de référence EUR/USD de 1,4643 (taux de clôture EUR/USD au 31 mars 2010) :

- la variation à la baisse du Dollar de 1 point (le taux de référence passant ainsi à 1,4743), génère un résultat supplémentaire de 12 K€ ;
- la variation à la hausse du Dollar de 1 point (le taux de référence passant ainsi à 1,4543), génère une perte de 13 K€.

4.1.3 Risque de taux

Les besoins de financement du Groupe OLIN sont couverts au moyen d'emprunts.

L'endettement financier à taux variable est de 33 865 K€ au 31 mars 2010.

L'exposition nette aux variations de taux est de 32 850 K€ (net de la trésorerie pour 1 015 K€).

Jusqu'à début 2006, la Société souscrivait des contrats de swap de taux pour couvrir les risques de taux sur les emprunts à moyen et long terme. Les montants nominaux des contrats représentaient entre 80% et 100% des montants empruntés. Les crédits de campagne, quant à eux, ne faisaient l'objet d'aucune couverture de taux. Les contrats de swap antérieurement souscrits sont désormais échus et, en raison de sa situation financière, la Société n'a pas pu contracter de nouveaux contrats.

➤ Tableau de synthèse de la position soumise à la fluctuation des taux :

Données au 31/03/2010 En K€	TOTAL	Quote-part à moins d'1 an	Quote-part 1 an à 5 ans	Au-delà
Emprunt obligataire	11 918	11 918	0	0
Emprunts bancaires	35 054	35 054	0	0
Dettes financières diverses	3 480	3 480	0	0
Passifs financiers	50 452	50 452	0	0
Valeurs mobilières de placement	47	47	0	0
Disponibilités	968	968	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Fonds de roulement	0	0	0	0
Actifs financiers	1 015	1 015	0	0
Position nette avant gestion	49 437	49 437	0	0
Impact des swaps de taux sur la position	0	0	0	0
Position nette après gestion	49 437	49 437	0	0
Emprunt à taux fixe	16 587	16 587		0
Position soumise à la fluctuation des taux	32 850	32 850	0	0

➤ Calcul de la sensibilité de la situation de l'émetteur à l'évolution des taux au 31 mars 2010 :

La sensibilité de la Société à une variation de 1% de son taux de référence (Euribor 3 mois) est de 328 K€ (Position soumise à la fluctuation des taux x 1%), soit 164 K€ pour 6 mois d'activité.

Sur la base du montant des charges financières du 31 mars 2010 des activités poursuivies (6 mois d'activité), l'impact de l'évolution de 1% du taux de référence serait une croissance de ces charges financières d'environ 20,4 %.

Il est toutefois à noter que, compte tenu de l'activité saisonnière du groupe, l'endettement financier du groupe se situe à un pic maximal en mars et avril, puis décroît jusqu'en octobre.

Ainsi, la simple projection linéaire de l'endettement au 31 mars, pour le calcul de la sensibilité à la variation des taux d'intérêts, aboutit à un résultat exagérément négatif.

Sur la base des informations disponibles au 30 septembre 2009, l'endettement financier à taux variable était de 24 690 K€ et l'exposition nette aux variations de taux ressortait à un montant de 22 955 K€ (net du swap de taux à hauteur de 135 K€ et des actifs financiers à hauteur de 1 600 K€).

Une variation de + 1% des taux de référence aurait un impact de + 230 K€ dans les charges financières, soit une croissance de + 8,77% des charges financières comptabilisées pour l'exercice clos au 30 septembre 2009.

Nota : il est également renvoyé sur ce point à la note 20, D) des comptes semestriels au 31 mars 2010 (§ 20.6.1 du présent document de référence) ainsi qu'à la note 19, D) des comptes annuels au 30 septembre 2009 (v. § 20.1.1 du présent document de référence).

4.1.4 Risque sur actions

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ne détient, directement ou indirectement, aucune de ses propres actions, ni aucune participation dans le capital de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. Elle n'est donc pas exposée au risque sur actions.

4.2 Risque lié à la structure déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et la continuité d'exploitation

➤ Situation structurellement déficitaire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (holding) connaît des déficits structurels.

Ses ressources sont limitées aux *management fees* qu'elle perçoit de ses filiales et dont le montant annuel est compris entre 900 K€ et 1 150 K€ (calcul effectué par application d'un pourcentage sur le chiffre d'affaires net hors groupe des sous-groupes opérationnels).

Les dépenses annuelles de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, qui s'élèvent à environ 1 900 K€ (hors intérêts à servir sur les obligations et les comptes courant des actionnaires) sont couvertes grâce, d'une part, au prêt complémentaire de 2,48 M€ qui a été consenti à la Société par D&P PME IV et EFFI INVEST I (v. paragraphe 10.2 du présent Document de référence) et, d'autre part, au prix perçu par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à l'occasion de la cession de l'activité « Jardinage France » (v. paragraphe 5.1.6 du présent Document de référence).

Sur la base du plan de trésorerie établi en octobre 2009, qui intègre les dernières négociations et accord conclu avec ses partenaires financiers (v. paragraphe 4.1.1.3, b) du présent Document de référence), les besoins financiers de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (holding) sont couverts jusqu'à fin janvier 2011.

L'objectif de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est de mettre à profit cette période pour poursuivre la réduction de ses dépenses structurelles au strict minimum possible.

Par ailleurs, l'achèvement de la restructuration du Groupe OLIN permettra à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de réaliser d'importantes économies d'honoraires sur le prochain exercice.

➤ Impact sur la continuité d'exploitation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

Nonobstant la signature, le 16 avril 2009, du protocole de conciliation décrit et présenté au paragraphe 4.1.1.3, a) du présent Document de référence, les besoins financiers de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (Holding) n'étaient plus couverts à compter du 31 janvier 2010, date à laquelle devaient en principe reprendre les remboursements de l'emprunt de conversion du court terme (dont le solde au 30 septembre 2009 s'élevait à 9 673 K€) et des emprunts d'acquisition KARIBU (dont le solde au 30 septembre 2009 s'élevait à 10 035 K€).

Comme indiqué au paragraphe 4.1.1.3, b) ci-dessus, de nouvelles discussions ont donc été menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » et un nouvel accord a été signé le 29 janvier 2010 pour notamment prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel des échéances en capital de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU.

En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est engagée à régler aux Banques « haut de bilan » une somme de 592 K€, cette somme soldant en priorité les intérêts restant dus au titre de l'année 2009 et le reste s'imputera sur les intérêts dus au titre de l'année 2010. Par ailleurs, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs créances, de tout ou partie

de leurs créances, dans l'hypothèse où celles-ci ne pourraient être intégralement incorporées au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Le nouveau plan de trésorerie de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, établi pour la période allant de septembre 2009 à janvier 2011, anticipant favorablement la signature de l'accord ci-dessus, faisait apparaître un niveau de financement suffisant pour assurer la continuité de l'activité de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA jusqu'à fin janvier 2011.

Cependant, comme indiqué au paragraphe 4.1.1.3, c) ci-dessus, la Société s'est à nouveau rapprochée de ses partenaires financiers à la fin du premier semestre 2010 pour tenter de trouver une solution pérenne à moyen terme.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé des pertes cumulées jusqu'au 30 septembre 2009, les capitaux propres consolidés négatifs et les risques de ne pas honorer les remboursements d'emprunts à compter du 31 janvier 2011, la Société demeure toutefois confiante dans sa capacité à assurer sa continuité d'exploitation.

Cette position a été réaffirmée par le Directoire lors de l'examen des comptes semestriels au 31 mars 2010.

Les dernières discussions menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers ayant abouti à de nouveaux accords présentés au paragraphe 12.2 du présent document de référence, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA considère, à la date des présentes, être en mesure de faire face à ses engagements sur une période d'au moins 12 mois et assurer la continuité de son exploitation.

➤ Risques liés à la non-reconstitution des capitaux propres de la Société dans les délais prévus à l'article L.225-248 du code de commerce :

Lors de l'assemblée générale du 31 mars 2008, les actionnaires de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, statuant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par anticipation bien que les capitaux propres au 30 septembre 2007 soient devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Société est tenue de reconstituer, le 30 septembre 2010 au plus tard, ses capitaux propres à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié de son capital social.

A défaut, et conformément à l'article L.225-248 du code de commerce, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société. Toutefois, le tribunal saisi d'une telle demande de dissolution (i) peut accorder à la Société un délai maximal de 6 mois pour régulariser sa situation et (ii) ne peut plus prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, cette régularisation a eu lieu.

Compte tenu du délai supplémentaire de régularisation de 6 mois prévu par l'article L.225-248 du code de commerce et des perspectives de recapitalisation projetée (v. § 4.1.1.3, c) ci-après), OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime ne pas être exposée à un risque de dissolution anticipée.

4.3 Risques liés à l'activité de la Société

4.3.1 Risques liés au changement d'activité

Il est rappelé que le Groupe OLIN a réorienté ses activités au cours du second semestre de l'exercice 2007-2008 en décidant de céder à INTERMAS NETS l'Activité Jardinage pour se recentrer désormais sur les secteurs « Jardin Loisir » et « Bien-être » dans les conditions décrites au chapitre 6 ci-après.

La Société a identifié deux risques liés au changement d'activité résultant en particulier de la cession de l'activité jardinage :

1- la gamme de produits offerte aux distributeurs étant plus restreinte que par le passé, le pouvoir de négociation du Groupe OLIN avec les distributeurs se trouve affaibli ;

2- le Groupe OLIN devra s'attacher à adapter ses circuits de distribution au marché spécifique des articles destinés au « bien-être » qui requiert l'intervention de professionnels capables de conseiller et d'aider à l'installation des produits. Actuellement, le Groupe OLIN distribue ses produits principalement à travers les grandes chaînes de distribution et ne maîtrise pas la formation du personnel dédié à la commercialisation de ces produits.

4.3.2 Cyclicité de l'activité – Risques liés aux aléas climatiques

L'activité du Groupe OLIN est saisonnière ; le Groupe OLIN réalise généralement plus de 60% de son chiffre d'affaires entre le mois de mars et le mois d'août. Les pics d'activité se situent aux mois de mars, avril et mai.

L'activité du Groupe est fortement conditionnée par les conditions climatiques. Un mauvais temps persistant au printemps ou au début de l'été pourra avoir un effet significatif sur le niveau des ventes et, par ricochet, sur celui des marges, des stocks et de la trésorerie.

Les restrictions d'utilisation d'eau en été, consécutives à la sécheresse, peuvent également avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe OLIN.

En cas de météo défavorable, le Groupe OLIN met en place des actions commerciales ciblées pour améliorer les ventes.

4.3.3 Risques liés à l'évolution du portefeuille des marques

Dans le cadre de la réorientation de ses activités, et compte tenu de la cession de la marque « NORTENE » à INTERMAS NETS (Voir § 5.1.6 du présent Document de référence), la Société a décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN) qui est devenu sa nouvelle dénomination sociale depuis le 15 mai 2009 (cf. § 5.1 du présent Document de référence).

Par ailleurs, le Groupe OLIN poursuit la commercialisation de ses produits sous les marques « KARIBU », « UBBINK » et, depuis récemment, sous la nouvelle marque « AKANUA ».

La Société, qui a fait procéder à des études de marché préalables au lancement de la nouvelle enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » et de la nouvelle marque « AKANUA », relève que l'accueil et la perception des clients et prospects sont globalement positifs et estime que les changements qui ont été opérés n'ont pas eu d'impact significatif défavorable sur la commercialisation des produits du Groupe OLIN, le chiffre d'affaires, les résultats et le positionnement concurrentiel des sociétés du Groupe OLIN sur les marchés du « Jardin Loisir » et du « Bien-être ».

4.3.4 Risques liés aux clients : impayés / référencements

La clientèle du Groupe OLIN est composée pour l'essentiel de grands distributeurs de produits de jardin (Castorama, Truffaut, Leroy Merlin, Obi, Hornbach, Otto Baumarkt, Verband, Hagebaumarkt, Intratuin, etc.) dont la solvabilité est notoire et qui référencent leurs fournisseurs au niveau national principalement.

Pour le reste des clients, le Groupe OLIN s'informe de la solvabilité de ses prospects et clients auprès des assureurs crédits pour l'ouverture et le suivi des comptes.

Les risques de non –paiement, s'ils existent, sont dans l'ensemble peu importants.

Au 31 mars 2010, les provisions sur les comptes clients s'élèvent à 832 K€ pour un poste « Clients » de 13.858 K€, soit un taux de provisionnement de 6%.

Le tableau ci-après présente le poids des 10 premiers clients dans le chiffre d'affaires du Groupe OLIN des 3 derniers exercices :

Catégories / années	2009	2008	2007
1 ^{er} client	8%	9%	9%
5 premiers clients	30%	25%	27%
10 premiers clients	44%	37%	37%

En conclusion, la Société estime que le Groupe OLIN n'est pas en état de dépendance vis-à-vis de ses clients, bien que ceux-ci aient la possibilité, chaque année, de ne pas poursuivre le référencement de tout ou partie des gammes de produits diffusées par le Groupe OLIN et de s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs dans l'hypothèse où le Groupe OLIN ne pourrait honorer ses engagements.

4.3.5 Risques liés aux fournisseurs

Le Groupe OLIN base la sécurité de sa politique d'achat sur la diversité des sources d'approvisionnement. Cette stratégie permet d'éviter les situations de dépendance vis à vis d'un fournisseur particulier.

D'une manière générale, le Groupe est exposé au risque d'une évolution à la hausse du prix des matières premières.

Une partie (20,5 % pour l'exercice 2009) des achats étant réalisée en Asie en Dollar (USD) et les marchandises étant expédiées par bateau, le Groupe est aussi exposé aux risques suivants :

- à l'augmentation du coût de la vie en Asie ;
- à l'évolution à la hausse du cours du Dollar (USD) ;
- et à l'augmentation du coût des frais de transport.

Les approvisionnements du Groupe OLIN peuvent également être empêchés/limités par des organisations internationales ou bien encore dépendre de la politique commerciale et la mise en place de quotas d'exportation par certains pays dans lesquels sont implantés les fournisseurs de bois exotique du Groupe.

Le Groupe OLIN s'attache donc à diversifier, dans la mesure du possible, le sourcing des matières premières et produits nécessaires à ses activités.

Chaque année, le Groupe OLIN revoit ses contrats d'approvisionnement et diversifie ses sources d'achats si les prix proposés par les fournisseurs évoluent défavorablement et de manière durable.

Le tableau ci-après présente le poids des 10 premiers fournisseurs en pourcentage du chiffre d'affaires net du Groupe OLIN sur les trois derniers exercices :

Catégories / années	2009	2008	2007
1er fournisseur	6%	4%	4%
5 premiers fournisseurs	16%	14%	12%
10 premiers fournisseurs	22%	17%	16%

4.3.6 Risques liés aux stocks

Au cours des exercices passés, les sociétés du Groupe OLIN constituaient des stocks correspondant à 3 mois de ventes prévisionnelles pour pouvoir assurer l'exécution des commandes et anticiper les besoins de la saison.

Les risques de ruptures des stocks étaient limités à condition toutefois que les prévisions de ventes soient en adéquation avec la demande réelle des clients du Groupe.

Dans un contexte économique mondial en crise, le Management de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA conduit actuellement une politique de réduction des stocks dont les premiers effets positifs ont été observés en septembre 2009.

Les stocks sont désormais constitués au minimum nécessaire pour assurer les besoins de l'activité.

Les stocks du Groupe OLIN sont peu exposés au risque d'obsolescence par effet de mode compte tenu de la nature des produits commercialisés. Ils sont utilisés, d'année en année, selon le cycle des saisons. Les innovations lancées sur le marché ont généralement une durée de vie supérieure à 5 ans.

Toutefois, les évolutions de la réglementation concernant les normes de fabrication de certains produits peuvent entraîner des dépréciations de stocks. La survenance de tels cas est cependant limitée en pratique car le Groupe OLIN est informé très en amont des évolutions de normes et dispose ainsi du temps nécessaire pour écouler les stocks concernés.

4.3.7 Risques liés au transfert depuis les zones de fabrication

Pour l'exercice 2009, 20.5% des approvisionnements du Groupe OLIN ont été importés du continent asiatique.

L'activité du Groupe OLIN pourrait donc être impactée de manière négative par des retards de livraison dus à l'éloignement de cette source d'approvisionnement.

Ainsi, pour la campagne 2010, les sociétés du Groupe ont rencontré des difficultés d'approvisionnement, notamment pour les produits en provenance de Chine. Les fournisseurs chinois ont préféré satisfaire prioritairement la très forte demande locale.

Le Groupe OLIN essaie de limiter ces risques en sélectionnant des fournisseurs fiables et en monitorant la couverture de ses commandes clients de façon quotidienne.

Le Groupe OLIN reste aussi très vigilant sur l'évolution du coût du transport, composant important du prix de revient pour les produits de faible valeur unitaire.

4.3.8 Risques liés à la hausse du cours des matières premières

Le Groupe OLIN est exposé au risque d'une évolution à la hausse du prix du bois et du plastique.

Afin de se couvrir contre les risques de hausse des prix sur les matières plastiques, le Groupe OLIN s'efforce d'obtenir de ses sous-traitants des prix « fermes » pour les principaux approvisionnements du sous groupe « Ubbink », dès le début de la saison et pour toute la durée de celle-ci.

Les achats de bois ne font, quant à eux, l'objet de prix fermes que sur de courtes périodes d'environ 4 mois. En effet, il n'est généralement pas possible de négocier le prix du bois pour des périodes plus longues.

Ainsi, une forte variation du prix du bois peut modifier sensiblement le niveau de marge du sous-groupe KARIBU.

A titre d'exemple, pour l'exercice 2010-2011, Karibu a négocié des prix fermes pour les 4 premiers de l'exercice seulement. En conséquence, la société Karibu est exposée à un risque au cours des 8 derniers mois de l'exercice lorsque les contrats d'approvisionnement en bois sont renégociés : en effet, toute évolution à la hausse du prix du bois sera directement facturée à Karibu par ses fournisseurs. Or cette hausse, qu'elle supporte directement, ne peut ensuite être refacturée par Karibu ni répercutée sur le prix des produits qu'elle revend à ses clients dans la mesure où les contrats de distribution de Karibu sont négociés une fois par an et à prix fermes pour des périodes continues de 12 mois.

Ainsi, une hausse ou une baisse moyenne de 10% du prix du bois sur les 8 derniers mois de l'exercice 2010-2011 par rapport à la moyenne des prix constatée sur les 4 premiers mois de cet exercice est susceptible de

faire évoluer la marge du sous groupe Karibu, pour l'exercice 2010-2011, comme suit, sachant que le bois constitue environ 64% des achats de Karibu et qu'il n'est pas possible pour Karibu de modifier ces prix de vente à la distribution en cours de campagne (les prix étant convenus au moment du référencement).

Le taux de marge de base retenu pour les besoins du présent exemple est de 42% (soit le taux estimé pour l'établissement du budget du sous groupe Karibu pour l'exercice 2009-2010).

Eléments	Base	(1) Hausse 10%	(2) Baisse 10%
Chiffre d'affaires net	100	100	100
Achats	58	60,47	55,53
Marge	42	39,53	44,47
Evolution du taux de marge	N/A	-2,47	2,47

(1) Calcul du poste "achats" avec une hausse de 10% du prix moyen du bois sur les 8 derniers mois de l'exercice

Les achats autres que le bois	20,88	58 x 36%	
Les achats de bois des 4 premiers mois	12,37	58 x 64% x 4/12	
Les achats de bois des 8 derniers mois	<u>27,22</u>	58 x 64% x 110% x 8/12	(avec un renchérissement du prix moyen de 10%)
Total poste achats	<u>60,47</u>		

(2) Calcul du poste "achats" avec une baisse de 10% du prix moyen du bois sur les 8 derniers mois de l'exercice

Les achats autres que le bois	20,88	58 x 36%	
Les achats de bois des 4 premiers mois	12,37	58 x 64% x 4/12	
Les achats de bois des 8 derniers mois	<u>22,27</u>	58 x 64% x 90% x 8/12	(avec une baisse du prix moyen de 10%)
Total poste achats	<u>55,53</u>		

La marge du sous groupe Karibu varie théoriquement :

- de +2,47 points pour une baisse moyenne de 10% du prix du bois sur les 8 derniers mois de l'exercice comparé au prix moyen des 4 premiers mois ;
- de -2,47 points pour une hausse moyenne de 10% du prix du bois sur les 8 derniers mois de l'exercice comparé au prix moyen des 4 premiers mois.

4.4 Risques liés à la stratégie de la Société

4.4.1 Risques liés à la stratégie de la société et aux évolutions sectorielles

Le Groupe OLIN est présent dans une quarantaine de pays à travers des filiales commerciales, des agents ou des bureaux de représentation, ce qui lui permet d'analyser en permanence les évolutions des marchés et d'anticiper les attentes des consommateurs.

Ses départements de recherche et développement, ses bureaux de design et de stylisme et ses bases de données assurent au Groupe OLIN une capacité à proposer des produits de qualité, respectueux de l'environnement et à la pointe de l'innovation.

Il offre à la grande distribution spécialisée une gamme complète d'articles, d'équipements de jardins et d'aménagement d'espaces extérieurs.

La stratégie du Groupe OLIN consiste désormais à se recentrer sur le « Jardin Loisir » et sur le « Bien – Être ». Le modèle économique promu se focalise sur la création de valeur.

Ainsi, les filiales dont les activités ne sont plus le cœur de métier du Groupe OLIN et celles dont les activités affichent des pertes chroniques ont été cédées ou fermées depuis le 1^{er} trimestre 2008 (voir § 5.1.6 du Document de référence).

Le Groupe OLIN estime avoir réalisé, en grande partie, la restructuration de ses filiales opérationnelles. La société OLIN examine également les dernières mesures à prendre pour parachever ce plan de restructuration (i.e. simplification/rationalisation des circuits logistiques, réduction des effectifs, etc.).

Le Groupe OLIN ne peut néanmoins garantir que les opérations de restructuration qui ont été réalisées et/ou les nouvelles stratégies commerciales mises en œuvre permettront d'améliorer significativement et durablement sa rentabilité et ses résultats.

4.4.2 Risques liés à l'acquisition de KARIBU (dernière opération de croissance externe du groupe)

Le Groupe OLIN a acquis 100% des titres de la société KARIBU pour un prix de 11,8 millions d'euros, dont 11 millions ont été financés au moyen de prêts bancaires (v. paragraphe 4.1.1.1, 3) ci-dessus).

Ainsi, l'acquisition de la société KARIBU représente un investissement et une charge financière significatifs pour le Groupe OLIN et qui génèrent les risques suivants :

► Endettement supplémentaire du Groupe pour l'acquisition de KARIBU :

Les prêts bancaires finançant l'acquisition de KARIBU sont rémunérés aux taux suivants :

- Prêt N°1 de 9,128 M€ au taux de Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt N°2 de 1,872 M€ au taux de Euribor 3 mois +1,30%.

Au 30 septembre 2009, le Groupe OLIN devait encore aux banques prêteuses, au titre de ce financement, un solde de 10,03 M€. Le solde est inchangé au 31 mars 2010 puisque les échéances de remboursement ont été gelées jusqu'à fin janvier 2011 conformément aux termes de l'avenant au protocole de conciliation signé le 29 janvier 2010 (v. § 4.1.1.1,3) ci-dessus).

Les charges financières supplémentaires correspondantes pour le Groupe OLIN sont de l'ordre de 0,22 M€ par an (calculées avec un taux d'intérêt annuel moyen de 2,2%).

► Rentabilité de KARIBU :

Les hausses du cours du bois, difficilement prévisibles, peuvent impacter négativement la rentabilité de KARIBU.

► Croissance de KARIBU :

KARIBU opère principalement sur l'Allemagne, marché mature pour ses produits.

Le développement futur de KARIBU passera par l'international et sera conditionné par l'efficacité des synergies qui seront générées avec les autres filiales du Groupe OLIN.

A la date du présent Document de référence, les synergies attendues ne sont pas encore totalement opérantes. Les retards constatés dans la mise en œuvre (i) des synergies attendues entre KARIBU et les sociétés du Groupe OLIN et (ii) du développement à l'international de KARIBU pourront avoir une incidence sur la situation financière, la progression du chiffre d'affaires et le niveau des résultats du Groupe OLIN.

4.4.3 Risques liés au départ des personnes clés

Les risques liés au départ de personnes clés sont limités par le modèle d'organisation du Groupe OLIN.

Les grandes orientations stratégiques sont prises collectivement par le Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Les filiales sont organisées en *Business Unit* totalement indépendant avec des structures hiérarchiques planes. Le relais opérationnel est donc facilité.

La Société estime qu'elle n'est donc pas exposée à un risque lié au départ d'un des membres de l'équipe dirigeante et, à la date du présent Document de référence, n'a souscrit aucune assurance homme-clé.

4.5 Risques juridiques

4.5.1 Risques liés aux contrats commerciaux

Les contrats commerciaux conclus avec les distributeurs sont renégociés chaque année et le Groupe OLIN est ainsi exposé à un risque de non reconduction.

4.5.2 Faits exceptionnels et litiges

Les litiges et passifs éventuels sont décrits à la note 26 de l'annexe des comptes consolidés au 30 septembre 2009 figurant au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence. Les litiges présentés dans cette note sont résolus ou considérés comme non significatifs.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe OLIN.

Il est par ailleurs précisé que, par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009 (v. paragraphes 18.1 et 18.3 du présent Document de référence), ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

C'est à l'occasion de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 que les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avaient :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12^{ème} et 13^{ème} résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14^{ème} et 15^{ème} résolutions).
Ces délégations financières devaient permettre au Directoire de préparer et réaliser la recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA prévue par le protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;
- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1 000 euros à titre de dommages et intérêts ;

- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5 000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;
- a condamné la Société aux entiers dépens.

Le délai de recours n'a pas encore expiré à la date du présent Document de référence.

La Société se réserve la possibilité d'interjeter appel de ce jugement.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime toutefois que cette décision de justice, qui n'est pas assortie de l'exécution provisoire, ne devrait pas avoir d'incidence négative significative sur la réalisation de l'opération de recapitalisation projetée dès lors que les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 juillet 2010 ont adopté, à la majorité qualifiée dans les conditions précisées ci-dessous, de nouvelles délégations de compétence et autorisations financières qui permettront au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de surveillance de la Société, de préparer et réaliser une opération de recapitalisation (v.paragraphe 21.1.6 du présent Document de référence).

En effet, et comme indiqué dans le communiqué diffusé par la Société le 22 juillet 2010 à l'issue de l'assemblée générale du 20 juillet 2010 (v. tableau ci-dessous), quand bien même l'intégralité des droits de vote attachés aux participations dont Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS ont justifié pour voter par correspondance aurait-elle été prise en compte lors de ladite assemblée, ce qui n'a pas été le cas le Bureau ayant par prudence décidé de geler les droits de vote litigieux de Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS, ces derniers n'auraient pu s'opposer à l'adoption des résolutions soumises au vote des actionnaires. L'ensemble des résolutions aurait donc été adopté de la même manière à la majorité qualifiée.

Tableau pro forma de répartition du capital et des droits de vote entre les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2010 :

Actionnaires	<i>Hypothèse 1 : Répartition tenant compte de la décision de privation des droits de vote prise par le Bureau de l'assemblée générale du 15 mai 2009 à l'encontre de M. Vitou et Domophi SAS</i>			<i>Hypothèse 2 : Répartition ne prenant pas en compte la décision de privation des droits de vote prise par le Bureau de l'assemblée générale du 15 mai 2009 à l'encontre de M. Vitou et Domophi SAS</i>		
	Actions	Voix	% Voix	Actions	Voix	% Voix
M. Vitou (*)	189 117	98 977	3,04%	189 117	378 234	9,80%
Domophi (*)	241 333	161 489	4,95%	241 333	482 666	12,50%
D&P PME IV et EFFI Invest I	1 500 000	3 000 000	92 %	1 500 000	3 000 000	77,69%
Autres actionnaires	328	334	0,01%	328	334	0,01%
TOTAL	1 930 778	3 260 800	100,00%	1 930 778	3 861 234	100,00%

(*) Seules ont été prise en compte les actions OLIN détenues au nominatif par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS (telles qu'elles figurent sur la liste des actionnaires établie par l'établissement chargé du service titres de la Société) dont ils ont justifié pour voter par correspondance lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2010. En effet, ni Monsieur Dominique VITOU ni DOMOPHI SAS n'a produit, dans le cadre de cette assemblée générale, l'attestation de participation prévue à l'article R.225-85 du code de commerce constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable des actions OLIN qu'ils détiennent au porteur.

La participation totale (*actions nominatives et titres au porteur*) détenue par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS dans le capital de la Société est présentée au § 18.1 du présent document de référence.

Lors de cette assemblée générale, les actionnaires de la Société ont également ratifié, pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions aux fins de réduire le capital social de la Société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

La Société a procédé à une revue des risques liés aux litiges et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au paragraphe 20.4 du présent Document de référence.

4.5.3 Réglementation et risques liés à son évolution

Les sociétés du Groupe OLIN doivent respecter les normes communautaires et spécifiques à chaque pays applicables aux produits qu'elles commercialisent.

Une modification de ces réglementations pourrait nécessiter une adaptation des produits commercialisés par les sociétés du Groupe OLIN.

Le Groupe OLIN est par ailleurs exposé aux risques liés à la non-conformité des produits commercialisés et aux éventuels dommages occasionnés par des défauts de conformité.

4.6 Assurance et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à l'activité et aux équipements du Groupe OLIN et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions généralement appliquées.

Les principales polices d'assurance souscrites par le Groupe OLIN couvrent également la responsabilité civile des mandataires sociaux, principaux dirigeants et collaborateurs des sociétés du Groupe.

La Société estime que le niveau de couverture des risques potentiels est suffisant.

La Société bénéficie d'une couverture d'assurance destinée à garantir son capital, ses revenus et sa responsabilité civile.

Compte tenu de la taille du patrimoine à assurer et du niveau de couverture recherché, la Société pourrait ne pas obtenir de couverture d'assurance similaire ou ne pas l'obtenir à un coût adapté, ce qui pourrait conduire la Société à assumer un niveau de risques plus élevé et/ou serait susceptible d'affecter significativement son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives de développement.

La Société pourrait par ailleurs être confrontée à un renchérissement du coût de ses assurances ou bien subir des sinistres qui ne soient pas intégralement couverts par les polices d'assurance souscrites.

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur

Lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires ont décidé de modifier la dénomination de la Société, qui était jusqu'à présent « NORTENE », et qui s'appelle désormais : « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ».

« OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » est également l'enseigne et le nom commercial de la Société.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 461 500 233.

Le numéro SIRET de la Société est 461 500 233 00071.

Code APE : 6420Z – Activité des sociétés holding.

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été initialement immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE le 1^{er} septembre 1956. La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2055, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation

Numéro de téléphone : 01-56-04-21-60

Le siège social de la Société est au 75 avenue Parmentier – 75011 PARIS.

La Société, initialement constituée sous forme de société à responsabilité limitée, a été transformée en société anonyme par décision extraordinaire des associés du 28 novembre 1960. Depuis le 15 janvier 2001, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

La Société est régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires du Code de Commerce.

5.1.5 Historique de la Société

- 1956** : Création sous la dénomination Comptoir des Produits Chimiques et Industriels
- 1959** : Exploitation de la licence NETLON (extrusion de mailles plastiques losanges) jusqu'en septembre 2000
- 1963** : Implantation rue d'Arcole à Lille
- 1969** : La société adopte la dénomination NORTENE
- 1971** : Création du département Jardinage
- 1972** : Implantation sur 2 000 m² avenue de Bretagne à Lille
- 1976** : Installation du Service Commercial à Vélizy
- 1979** : Mise en œuvre du procédé TRICAL (extrusion de mailles plastiques rectangulaires) jusqu'en septembre 2000
- 1983** : Création de NORTENE Ltd - Extension de l'implantation lilloise : 11 000 m²

- 1988** : Création de NORTENE ESPANA - Extension du Jardinage à Santes (Lille)
- 1990** : Séparation de NORTENE en deux entités : NORTENE TECHNOLOGIES et NORTENE JARDIN
- 1995** : Création du Holding familial DOMOPHI- Introduction de NORTENE S.A. au Second Marché de la Bourse de Paris
- 1997** : Acquisition d'OPTIMIS par NORTENE JARDIN
- 1998** : Lancement de la gamme Eclairage par NORTENE JARDIN - Création de NORTENE TUNISIE
- 1999** : Lancement de la gamme Végétale par NORTENE JARDIN - Création de NORTENE PRO - Acquisition de COV S.A. par NORTENE JARDIN
- 2000** : NORTENE S.A. vend NORTENE TECHNOLOGIES et NORTENE GmbH
NORTENE JARDIN :
- acquiert UBBINK BV (Bassins) et FRISTOT S.A. (Fleurs artificielles)
 - crée UBBINK France, UBBINK U.K. (Bassins) et NORTLAND SARL (Bois)
 - lance la marque Francesco Louisa (Fleurs artificielles)
- 2001** : NORTENE S.A. vend NORTENE ESPANA - NORTENE JARDIN acquiert l'activité Jardin du Groupe NETLON U.K. pour créer "APOLLO GARDENING LTD" détenteur des marques NETLON et SENTINEL pour renforcer sa position au Royaume-Uni
- 2002** : Fusion de COV avec FRISTOT pour donner NORTENE FLEURS - Fermeture des centres logistiques de Santes (France) et de Bocholt (Allemagne)
- 2003** : Transfert de l'activité NORTENE FLEURS de Bourg-en-Bresse à Izernore - Transfert de l'activité d'OPTIMIS de Bourg en Bourg-en-Bresse à Levallois
- 2004** : Cession des titres NORTENE LTD par NORTENE SA à NORTENE JARDIN
- 2005** : Cession des actifs et du Know-how de NORTENE TUNISIE - UBBINK UK devient filiale d'UBBINK Garden BV
- Août 2005** : Signature du contrat d'acquisition de la société allemande KARIBU.
- Avril 2006** : Fusion absorption de NORTENE JARDIN SA par NORTENE SA.
L'exploitation du fonds «NORTENE JARDIN» est reprise par NORTENE JARDINAGE (anciennement dénommée Les Jardins de Bastien). - UBBINK France devient filiale d'UBBINK BV
- Octobre 2006** : NORTENE SA est placée sous mandat *ad hoc* par décision du Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE du 31 octobre 2006.
- Décembre 2006** :
- Conclusion d'un accord avec le fonds D&P PME IV relatif à l'octroi d'un prêt de 8 M€ pouvant être porté à 12M€ et qui serait converti en emprunt obligataire sous certaines conditions ;
 - Conclusion d'un moratoire avec les banques françaises du Groupe NORTENE aux termes duquel elles ont accepté de suspendre l'exigibilité de leurs concours selon le calendrier suivant :
 - franchise de 24 mois, soit jusqu'au 21 décembre 2008
 - amortissement linéaire sur 5 ans par échéances trimestrielles
 - taux d'intérêt EURIBOR 3mois +135 bps

- Avril 2007** : Conclusion d'un accord définitif avec le fonds D&P PME IV prévoyant la souscription par celui-ci à un emprunt obligataire de 15 000 000 € constitué de 1 500 000 OBSA d'une durée de 3 ans émises au prix unitaire de 10 € avec un taux d'intérêt annuel de 7% payable trimestriellement. Chaque BSA donnerait droit de souscrire 1 action NORTENE SA au prix de 7 €.
- Septembre 2007** :
 - Emission d'OBSA et d'une action de préférence ayant fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316.
 - NORTENE (déjà actionnaire à 50%) détient désormais 100% du capital de TRENT SAS.
- Décembre 2007** : Cession par NORTENE de la société NORTENE FLEURS.
- Janvier 2008** : Le 21 janvier 2008, NORTENE SA signe, sous condition suspensive, une promesse de vente portant sur l'immeuble situé à Lille (59), 149 rue de Bretagne, moyennant un prix principal de 3,1 M€.
- Mai 2008** :
 - Décision de préemption de l'immeuble situé à Lille (59), 149 rue de Bretagne par la communauté d'agglomération de Lille.
 - Signature d'un accord de cession de l'activité jardinage France à INTERMAS NETS, dans les conditions décrites au paragraphe 6.3 du présent Document de référence.
 - Choix du nom « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » comme enseigne commerciale du Groupe.
- Juin 2008**
 - Cession du fonds de commerce de la société TOUT JARDIN DIRECT, filiale dédiée au commerce électronique, à la société TJD SARL.
 - Augmentation de capital suite à l'exercice par D&P PME IV et EFFI-INVEST I de la totalité des BSA qui leur ont été attribués en septembre 2007.
- Juillet 2008** Réalisation de la cession de l'Activité Jardinage à INTERMAS NETS, telle que décrite au paragraphe 5.1.6 du présent Document de référence.
- Avril 2009**
 - Signature le 16 avril 2009 d'un protocole de conciliation avec les banques de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA gelant les échéances des emprunts bancaires jusqu'au 31 janvier 2010.
 - Cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd, Nortene Ltd) dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du présent Document de Référence.
- Mai 2009** Le 15 mai 2009, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé :
 - une réduction de capital d'un montant nominal de 7 553 470,50 euros pour le ramener à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.
 Cette réduction de capital a été réalisée par voie de minoration de 2,90 euros la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.
 - de changer la dénomination sociale de la Société qui est désormais : « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES »
- Janvier 2010** : Signature le 29 janvier 2010 d'un avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009 prolongeant jusqu'au 31 janvier 2011 le gel des échéances des emprunts bancaires.

5.1.6 Evènements importants significatifs dans l'évolution de la Société au cours des deux derniers exercices :

a) Cession de l'activité « Jardinage France » à INTERMAS NETS en juillet 2008 :

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a conclu avec la société espagnole INTERMAS NETS, le 24 mai 2008, un accord aux termes duquel OLIN SA s'est engagée à céder à INTERMAS NETS l'activité de distribution de produits de jardinage utilitaire du Groupe en France, hors branche d'activité portant sur les produits éclairage, treillage-déco en bois naturel et gamme oiseaux (gamme ACREWOOD) conservée par le Groupe (ci-après l'activité « Jardinage France ») ainsi que certains droits de propriété intellectuelle attachés à l'activité cédée et notamment les marques « NORTENE » et « LE JARDIN DE BASTIEN ».

Il est rappelé que l'activité Jardinage France du Groupe OLIN, objet de la cession à INTERMAS NETS, qui était jusqu'à présent exploitée au sein des sociétés OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE) et OLIN PRO (ex NORTENE PRO), a généré au cours de l'exercice 2006/2007 un chiffre d'affaires brut global de 16 749 K€ et une perte sur la période de l'ordre 5,8 M€.

Cette opération a donc permis au Groupe OLIN de se libérer d'une activité déficitaire pour se recentrer sur la fabrication et la commercialisation de produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...).

La cession de l'activité Jardinage France au profit de INTERMAS NETS, qui est effective depuis le 3 juillet 2008, a été réalisée dans les conditions suivantes : le prix d'acquisition convenu entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et INTERMAS NETS est composé d'une partie fixe d'un montant de 4,25 M€ et d'un complément de prix qui ont tous deux été intégralement réglés à OLIN SA, le dernier paiement étant intervenu le 20 mai 2009.

b) Poursuite des restructurations internes - Cession des filiales anglaises du Groupe

Aux termes d'un accord en date du 4 avril 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et sa filiale UBBINK GARDEN BV se sont engagées à céder sous diverses conditions suspensives aux Managers des filiales anglaises du Groupe, savoir les sociétés Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, la totalité de leur participation dans le capital des dites sociétés.

Les dernières conditions suspensives ayant été levées le 27 avril 2009, les cessions de participation sont devenues effectives à cette date.

Aux termes de cet accord, le Groupe OLIN a accepté d'abandonner les créances en compte-courant qu'il détenait sur les filiales anglaises cédées et les sociétés Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd se sont engagées à régler au Groupe OLIN les achats réalisés auprès de Ubbink Garden BV depuis le 1^{er} octobre 2008.

Le montant de ces achats s'élève à 466 786 €. Cette somme, dont le règlement s'est fait suivant un échéancier allant jusqu'au 31 juillet 2010, a été intégralement payée à et encaissée par UBBINK GARDEN BV.

Enfin, sous réserve des résultats réalisés par les filiales anglaises cédées au titre de l'exercice social 2009/2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pourrait recevoir un complément de prix égal à 50% du résultat net de l'exercice 2009-2010 des filiales anglaises et plafonné à 50 000 GBP. S'il est dû, le complément de prix sera payable le 31 janvier 2011 au plus tard.

La cession de ces participations ayant été effectuée au profit des Managers des filiales anglaises cédées, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a consenti aux cessionnaires aucune garantie de passif.

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a par ailleurs conclu avec Apollo Gardening Ltd, pour le territoire « UK et Irlande » :

- un contrat de licence portant sur la marque « Ubbink » (marque du groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES) en vue de la commercialisation des articles de la gamme « garden sundries » ;
- des contrats de distributions des produits « Bois » de la société Karibu Holztechnik GmbH et « Eau » de la société Ubbink Garden BV, toutes deux sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

Il est enfin rappelé que les filiales cédées ont réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008 (dernière période comptable de 12 mois au sein du groupe OLIN pour les filiales anglaises) un chiffre d'affaires net global hors-groupe de 5.536 K€ une perte nette de – 325 €. Les résultats cumulés au bilan (y compris le résultat constaté au 30 septembre 2008) sont de -3.927 KGBP, soit environ -4.971 K€ (avec un taux de change EUR/GBP de 0,79).

La cession des filiales anglaises a généré une perte de 1,5 million d'euros dans les comptes consolidés du 30 septembre 2009 compte tenu du prix de vente symbolique de chaque filiale fixé à 1 GBP.

Toutefois, cette opération permet au Groupe OLIN de se défaire de filiales dont l'activité est actuellement déficitaire pour se recentrer, à partir de véritables outils industriels européens, sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, terrasses, spas, saunas, fontaines...).

L'impact consolidé des opérations ci-dessus présentées est chiffré, s'agissant de la cession de l'activité Jardin Utilitaire France, au paragraphe 9.1.2.2 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'AMF le 31 décembre 2009 sous le numéro R. 09-096 et, s'agissant de la cession des filiales anglaises, aux paragraphes 9.1.3.2 et 9.1.3.3 dudit Document de référence 2007-2008 auxquels il convient également de se reporter.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

Compte tenu de la situation financière du Groupe OLIN au cours des dernières années, les dépenses d'investissement sont tenues sous contrôle et ont été réduites significativement entre 2007 et 2009.

Au cours des 3 derniers exercices clos, les principaux investissements réalisés par le Groupe OLIN ont notamment porté sur :

- la modernisation du système informatique des filiales françaises,
- la création de ligne de production en Chine pour les produits extrudés (immobilisation en-cours au 30 septembre 2007),
- le renouvellement courant des immobilisations devenues obsolètes,
- le lancement de l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » et de la nouvelle marque « AKANUA » courant 2008,
- l'acquisition d'une nouvelle machine de découpe du bois (immobilisation en-cours au 30 septembre 2009),
- les goodwills liés à l'acquisition de KARIBU.

Les investissements bruts réalisés par le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au cours des 3 derniers exercices et au cours du semestre clos le 31 mars 2010 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	31-mars-10	31-mars-09	30-sept-09	30-sept-08	30-sept-07
Brevets, licences et similaires	0	0	0	73	149
Autres immobilisations incorporelles	0	102	2	181	252
Compléments de prix (1)	0	0	800	114	1 605
Investissement en immo. incorporelles	0	102	802	368	2 006

Immobilisations corporelles	31-mars-10	31-mars-09	30-sept-09	30-sept-08	30-sept-07
Terrains, constructions	18	24	150	190	100
Installations, matériels	131	16	79	414	378
Autres immobilisations (2)	191	275	529	272	649
Investissement en immo. corporelles	340	315	758	876	1 127

Total des investissements	340	417	1 560	1 244	3 133
----------------------------------	------------	------------	--------------	--------------	--------------

► (1) Compléments de prix

Aux termes de l'accord d'acquisition de la société KARIBU en date du 24 mai 2007, il avait été initialement convenu entre les cédants et OLIN SA de fixer à 11 M€ la partie fixe du prix d'acquisition de la totalité des titres composant le capital de KARIBU et de stipuler un « *earn-out* » plafonné à un montant maximum de 4 M€, payable le cas échéant le 31 mars 2010 au plus tard, et calculé selon une formule prédéfinie dans le contrat.

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant pour ramener à 800 K€ le montant global, forfaitaire et définitif de l'earn out dû au titre de cette acquisition.

Le montant de 800 K€ de cet earn-out est inscrit dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2009 (il est également renvoyé au § 20.6.1 « Information financière semestrielle », Note 6, B) du présent document de référence).

► (2) Autres immobilisations

Le compte « Autres immobilisations » enregistrait au 30 septembre 2007, une immobilisation en cours, la création en Chine d'une ligne de production de produits extrudés.

Cette immobilisation a été cédée à INTERMAS NETS avec l'activité Jardinage France en Juillet 2008.

Au 30 septembre 2009, le poste « Autres immobilisations » enregistre, l'acquisition d'une nouvelle machine de découpe du bois, en cours d'installation.

5.2.2 Principaux investissements en cours à la date du présent Document de référence

En raison de sa situation financière, la Société n'a décidé ni mis en place aucun programme d'investissement à la date du présent Document de référence.

5.2.3 Description des principaux investissements futurs de la Société ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction

La Société n'a décidé aucun investissement futur à la date du présent Document de référence.

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Présentation générale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

Le Groupe Outside Living Industries a longtemps été un acteur de référence du marché du jardinage spécialisé dans la fabrication et la commercialisation d'articles d'équipement de jardins, le négoce de fleurs (naturelles et artificielles), la commercialisation de piscines hors sol en bois, le mobilier de jardin et les barbecues.

Une des filiales opérationnelles du Groupe Outside Living Industries avait même développé une activité d'extrusion plastique.

Le Groupe OLIN est actuellement présent dans une quarantaine de pays à travers des filiales commerciales, des agents ou des bureaux de représentation, ce qui lui permet d'analyser en permanence les évolutions des marchés et d'anticiper les attentes des consommateurs.

Confronté à d'importantes difficultés financières depuis fin 2006, le Groupe Outside Living Industries a entamé une restructuration majeure de son organigramme opérationnel tout en réorientant ses activités au cours du second semestre de l'exercice 2007-2008 vers les secteurs « Jardin Loisir » et « Bien-être » en se désengageant de l'activité « Jardinage utilitaire » devenue non stratégique et fortement déficitaire sur les marchés français et anglais.

A ce jour, le Groupe Outside Living Industries reste spécialisé, en Europe, sur les marchés du « Jardin Loisir » et du « Bien-être » et les produits qui y sont associés : saunas, abris de jardin en bois, piscines hors sols, bassins et fontaines décoratives ainsi que leurs accessoires, etc.

Les différentes sociétés du Groupe exercent leurs activités et interviennent principalement sur les 4 territoires suivants : France, Allemagne, Angleterre (filiales cédées le 4 avril 2009), Benelux (Belgique et Hollande).

Le chiffre d'affaires consolidé 2008 du Groupe, pour les activités poursuivies, s'élève à 70.519 K€ ventilé comme suit entre les différentes zones géographiques sur lesquelles opèrent l'ensemble des filiales. Le chiffre d'affaires consolidé 2009 du Groupe, pour les activités poursuivies, s'élève quant à lui à 67 913 K€.

Zone géographique	Chiffre d'affaires 2008		Chiffre d'affaires 2009	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Allemagne	41.784 K€	59,25%	40.001 K€	58,90%
Benelux	17.433 K€	24,72%	16.894 K€	24,88%
France	11.302 K€	16,03%	11.018 K€	16,22%
TOTAL	70.519 K€	100,00%	67.913 K€	100,00%

Globalement, le marché du jardinage a connu une évolution moyenne négative de -2,1% en 2008 (comparé à 2007) et de -1,19% en 2009 (comparé à 2008). Cette évolution du marché en 2008 est le reflet d'une situation météorologique chaotique au cœur de la saison du jardin. En 2009, viennent également s'ajouter les effets d'une situation macroéconomique difficile (*données provenant de Promojardin 2008, Baromètre Jardin 2008 et 2009, GFK 2008 et 2009 et complétées par des données d'analyses sectorielles d'origine bancaire*).

Ainsi, le chiffre d'affaires HT des activités poursuivies du Groupe OLIN a reculé de -6,76% entre le 30/09/2007 et le 30/09/2008, puis de -3,69% entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009.

6.2 Principales activités du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

A l'exception de la société Outside Living Industries SA, qui est une holding pure, toutes les sociétés du Groupe ont une activité opérationnelle.

En suite des différentes restructurations intervenues depuis 2007 et relatives tant à la simplification de l'organigramme opérationnel du Groupe OLIN qu'à la réorientation des activités stratégiques des filiales et des marchés sur lesquels opère le Groupe :

- il n'y a plus de filiales dédiées à un seul secteur d'activité ;
- chaque filiale commercialise désormais les produits d'une ou plusieurs marques du Groupe.

Dans le cadre du recentrage des activités du Groupe sur la fabrication et la commercialisation de tous les produits permettant l'agencement et l'aménagement des espaces extérieurs sous l'angle de la nature et du bien-être (chalets, abris, piscines, saunas, fontaines...), les marques « KARIBU », « UBBINK », et la nouvelle marque « AKANUA » qui appartiennent au Groupe sont désormais mises en avant.

Toutefois, l'exploitation de la gamme « spas » a été arrêtée au cours de l'exercice 2008-2009 et celle de la gamme « Terrasses et décorations en bois » au cours de l'exercice 2009-2010.

Ainsi, la marque « NORTLAND » sous laquelle était exploitée la gamme « Terrasses et décorations en bois », n'est plus active sur l'exercice 2009-2010 (v. paragraphe 6.2.3.4 du Document de référence).

Le Groupe a renforcé sa politique de communication autour des marques « UBBINK », « KARIBU » et « AKANUA » pour promouvoir les activités « Jardin Loisir » et « Bien-être » sur lesquelles sont concentrés ses efforts de développement, recherches et innovations afin, en particulier, de se démarquer de la concurrence et augmenter son pouvoir de négociation avec ses distributeurs.

6.2.1 Présentation de l'activité de la société Outside Living Industries SA

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est une holding financière, société de tête du Groupe, qui a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 18 octobre 1995.

Elle a un rôle de holding animatrice du Groupe et facture à ce titre diverses prestations à ses filiales.

Ses produits d'exploitation correspondent aux facturations de prestations de holding et d'animation du Groupe.

6.2.2 Présentation des activités, produits et marques du Groupe

6.2.2.1 ► UBBINK



La marque « UBBINK » regroupe tous les produits et solutions concernant l'eau dans le jardin :

- les bassins et fontaines,
- les cascades et cours d'eau,
- les accessoires (pompes, filtres, éclairages, entretien, etc.)
- les piscines en structure bois et leurs accessoires : ces produits étaient, en 2008, commercialisés sous la Marque « NORTLAND ».

Les produits de la marque « UBBINK » sont commercialisés en France, Allemagne, Hollande, Autriche et BeLux par les différentes filiales du Groupe. Les autres pays européens sont couverts par des agents-distributeurs.

La société Ubbink Garden BV conçoit ses produits mais en sous-traite la production auprès de divers prestataires. Les produits « UBBINK » sont ensuite stockés sur le site de Alkmaar. Ils sont livrés à partir de ce site aux clients des différentes entités du groupe (jardinerie, marchés de matériaux de construction, jardiniers et commerces spécialisés en articles de jardin).

6.2.2.2 > KARIBU



La marque « KARIBU » regroupe les produits suivants :

- chalets, arbris de jardins, espaces à vivre,
- garages, pergolas, gazebo,
- saunas et cabines infra-rouge,
- piscines hors sol.

Les produits « KARIBU » sont commercialisés par l'intermédiaire de la société allemande KARIBU en Allemagne et dans les pays européens dans lesquels le groupe ne dispose pas de filiale.

Les autres sociétés du Groupe se chargent de la distribution des produits « KARIBU » dans leurs pays d'implantation.

La société KARIBU, entreprise phare du secteur en Allemagne et spécialiste du bois, est la seule filiale du Groupe à produire en interne. Cette société dispose de deux sites de production en Allemagne (Bernau et Breme).

6.2.2.3 > AKANUA



AKANUA est une nouvelle marque qui vient d'être lancée par le Groupe.

Son territoire de marque couvre l'ensemble des produits « énergie » du Groupe mais ne concerne, pour l'instant, que la commercialisation des éclairages extérieurs.

Les produits « AKANUA » sont commercialisés en Europe par l'intermédiaire des différentes filiales du groupe.

6.2.3 Autres activités, produits et marques abandonnés ou cédés par le Groupe

Dans le cadre de la réorientation de ses activités, les activités, produits et marques suivants ont été cédés ou abandonnés par le Groupe depuis 2007.

6.2.3.1. Fleurs et plantes artificielles - Articles de cadeaux pour la maison

La création, la conception, la fabrication, la commercialisation de ces produits étaient assurées sous la marque « Nortène Fleurs » par la société NORTENE FLEURS jusqu'en décembre 2007, date à laquelle cette société a été cédée à la société PARMEO SARL.

6.2.3.2. Produits et marques relevant de l'activité « Jardinage utilitaire France »

➤ Articles de jardin distribués en France sous les marques « Le Jardin de Bastien » et « Nortène »

La commercialisation des articles de jardin (occultation, tuteurs et accessoires, serres, voiles d'hivernage, anti-nuisibles, etc.) sous les marques « Le Jardin de Bastien » et « Nortène » était assurée par la société OLIN JARDINAGE (anciennement dénommée NORTENE JARDINAGE).

L'activité « Jardinage utilitaire France » du Groupe ayant été cédée à INTERMAS NETS en juillet 2008, avec les marques « Le Jardin de Bastien » et « Nortène », dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence :

- la société OLIN JARDINAGE est désormais dépourvue d'activité ;
- et le groupe ne commercialise plus, en France, d'articles correspondant au segment « jardinage utilitaire ».

➤ Articles professionnel de protection des plants

La société OLIN PRO (anciennement dénommée NORTENE PRO) était dédiée au marché professionnel de protection des plants (forêts, vignes ...).

Elle distribuait ses produits sous la marque « Nortène Pro ».

L'activité « Jardinage France » du Groupe ayant été cédée à INTERMAS NETS en juillet 2008, dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence, la société OLIN PRO est désormais dépourvue d'activité et le groupe ne commercialise plus, en France, des articles correspondant au segment « professionnel » du marché du jardin décrit ci-dessus.

6.2.3.3. Cession des filiales anglaises APOLLO GARDENING Ltd, UBBINK GARDENING Ltd et NORTENE Ltd

➤ Produits « Ubbink » et articles de jardin commercialisés en Angleterre

La société APOLLO GARDENING Ltd commercialisait jusqu'en avril 2009 des articles de jardin (eg. occultants, tuteurs et accessoires, serres, voiles d'hivernage, anti-nuisibles, etc.) sur le marché anglais.

APOLLO GARDENING Ltd avait, par ailleurs, commencé à commercialiser les produits de KARIBU au cours de l'exercice 2008.

La société UBBINK GARDENING Ltd commercialisait quant à elle des bassins et des fontaines décoratives de la gamme « UBBINK ».

Début avril 2009, les sociétés APOLLO GARDENING Ltd et UBBINK GARDENING Ltd, filiale à 100% de Ubbink Garden BV ont été cédée à ses Managers dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence.

Depuis cette date, APOLLO GARDENING Ltd et UBBINK GARDENING Ltd n'appartiennent plus au Groupe mais des partenariats commerciaux ont été mis en place entre le Groupe Oustide Living Industries et Apollo Gardening Ltd portant sur la distribution, au Royaume Uni, des produits « KARIBU » et des produits « UBBINK ».

➤ Marque « NORTENE »



La marque « NORTENE » recouvre l'ensemble des produits « jardinage utilitaire » du Groupe, à savoir :

- les anti-nuisibles,
- les treillages,
- les occultations,
- et les voiles d'hivernage.

La marque NORTENE a été cédée en juillet 2008 à la société INTERMAS NETS qui l'exploite désormais sur le marché français.

A l'international, le Groupe OLIN continue d'exploiter le secteur du « jardinage utilitaire » sous licence de la marque NORTENE.

Les produits « éclairages » (activité non cédée à Interimas), antérieurement exploités par le groupe OLIN sous la marque NORTENE, sont désormais commercialisés sous la marque AKANUA.

Les produits « jardinage utilitaire » étaient jusqu'à présent distribués au Royaume Uni par l'intermédiaire des sociétés APOLLO GARDENING Ltd et NORTENE Ltd.

NORTENE Ltd, qui n'a plus d'activité opérationnelle depuis juin 2005, avait signé en juillet 2005 un contrat de licence de marque avec la société SOLUS (distributeur anglais) permettant à cette dernière d'exploiter la marque « Nortene » en Angleterre pendant 20 ans auprès des jardinerie.

Le contrat de licence de marque avec SOLUS reste en force malgré la cession de la marque « Nortène » à INTERMAS.

La société NORTENE Ltd a été cédée à ses Managers début avril 2009, dans les conditions décrites au paragraphe 5.1.6 du document de référence.

6.2.3.4. Suppression de la gamme « Aménagement » commercialisée sous la marque « NORTLAND



La marque « NORTLAND » regroupait tous les produits et solutions d'aménagements extérieurs et décoration en bois.

La réorganisation du portfolio des produits du groupe a conduit à la suppression de la gamme « Terrasses et décorations en bois » (terrasses et accessoires, occultants, treillages...) à compter de la campagne 2010.

La marque « NORTLAND » continue d'exister ; le groupe réfléchi à son orientation future.

6.3 Environnement concurrentiel du Groupe

Les données ci-après présentées proviennent de PromoJardin 2008, Baromètre Jardin 2009 et GFK 2009. Elles sont complétées par des données d'analyses sectorielles d'origine bancaire. Elles ont été synthétisées dans les tableaux ci-dessous par les équipes Marketing du Groupe.

6.3.1 Présentation de l'environnement et des principaux marchés du Groupe

➤ Caractéristiques des marchés géographiques sur lesquels opère le Groupe OLIN

Caractéristiques des marchés	France	Allemagne	Hollande	Belgique	Périmètre
Trends : 09 v 08 en %	2,5%	-2,7%	-0,6%	-1,4%	-1,19%
Population (en millier)	64 000	88 000	16 200	10 700	178 900
Dépense moyenne	€ 113	€ 112	€ 185	€ 102	€ 118
Surface jardin en m ²	500 m ²	350 m ²	110 m ²	300 m ²	350 m²

Il est rappelé que le groupe a cédé ses filiales anglaises le 4 avril 2009 et n'opère donc plus directement sur ce marché.

Les marchés sur lesquels opère le Groupe OLIN n'ont pas évolué de façon uniforme entre 2008 et 2009. Le marché allemand régresse de façon plus importante (-2,7%), suivi de la Belgique (-1,4%) et de la Hollande (-0,6%). Le marché français, quant à lui, évolue positivement (+2,5%).

Il est intéressant de noter que le panier d'achat annuel moyen par habitant du marché de OLIN (118 €) est supérieur d'environ 30% à celui calculé pour l'ensemble de l'Europe (91 €)

➤ Taille des marchés des différents produits du Groupe OLIN

Les valeurs de marchés présentés ci-après sont des valeurs « ventes TTC au consommateur final ». Le Groupe OLIN est fournisseur des distributeurs qui vendent ensuite les produits aux consommateurs finaux.

Le tableau ci-après présente pour chaque ligne principale de produits du groupe :

- la marque sous laquelle elle est commercialisée
- et la taille du marché (valeur TTC des ventes au consommateur final) de la ligne de produit par pays d'implantation du groupe.

Tailles des marchés des produits du groupe en 2009 :

Marques / produits (en millions d'€)	France	Allemagne	Hollande	Belgique	Périmètre
Karibu® Châlet/Carport/pavillon	182	211	36	43	472
Karibu® Sauna	15	60	16	4	95
Ubbink® Bassin	62	200	82	35	379
Ubbink® Piscine hors sol	112	45	8	0	165
Nortland® Dalle/lame/terrasse	51	140	61	41	293
Akanua® Eclairage	61	172	41	0	274
Nortene® Equipement plante		332	36	33	401
Total	483	1 160	280	156	2 079

Depuis juillet 2008, en suite de la cession de l'activité « Jardinage France », le Groupe OLIN n'exploite plus le segment du marché « Equipement plante » en France (jardinage utilitaire).

La gamme « Aménagement » (dalle, lame, terrasse) a été exploitée par le Groupe OLIN au cours de l'exercice 2009, mais supprimée pour l'exercice 2010.

Selon les estimations des équipes Marketing du Groupe, la part de marché de OLIN dans le marché des produits ci-dessus est estimée à 8,16 % compte tenu d'un « coefficient de vente consommateur TTC » de la distribution de 2,5 points

La part de marché du Groupe pour l'exercice 2009 (activités poursuivies) a été estimée selon la formule de calcul suivante :

$$67,9 \text{ M€} / \{ (2\,079 \text{ M€} / 2,5) = 8,16\%$$

étant précisé que :

- **67,9 M€** correspond au chiffre d'affaires HT 2009 du Groupe (filiales anglaises exclues) ;
- **2 079 M€** correspond au chiffre d'affaires TTC « client final » réalisé par les distributeurs sur le marché des articles de jardin commercialisés par le Groupe (v. tableau ci-dessus) ;
- **2,5** correspond, selon les estimations du Groupe, au coefficient qui est appliqué par les distributeurs au prix de vente HT des produits du Groupe OLIN (soit également le prix d'achat desdits produits par les distributeurs) pour déterminer et arrêter le prix de vente TTC de ces produits au client final (Exemple : prix d'achat d'un article du Groupe égal à 100 € HT par la grande distribution et vente du même produit au consommateur final pour un prix de 100 € x coef. 2,5 = 250 € TTC).

6.3.2 Position concurrentielle

a) Les marques du Groupe

Les marques du Groupe se positionnent sur leur marché comme suit :

- La marque « KARIBU » est N° 1 en Allemagne, Autriche et Suisse pour le sauna et les cabines infrarouges, et N° 2 en Allemagne pour le chalet et le cartport (source : VTB Allemagne). Les produits KARIBU sont actuellement commercialisés principalement en Allemagne, Autriche, Suisse, Hollande et France.
- La marque UBBINK est N° 2 en France pour la piscine et N° 2 en Europe pour le bassin décoratif (source : GFK 2009)

Nonobstant le bon positionnement de ses marques, le Groupe OLIN relève que, dans un contexte de crise économique, les marques des distributeurs sont très demandées par les consommateurs.

b) Les principaux concurrents du Groupe

Le Groupe a identifié, pour chaque gamme de produits, les principaux concurrents suivants :

- INTERMAS (Espagne) : sur le secteur du jardin et du Bassin
www.intermas.com
- CERLAND (France) : sur le secteur piscine hors sol ; terrasse...
www.cerland.fr
- OASE (Allemagne) : sur le secteur du bassin
www.oase-livingwater.com
- HEISSNER (Allemagne) : sur le secteur du bassin
www.heissner.de
- WEKA (Allemagne) : sur le secteur du chalet / Carport / Pavillon / Sauna
www.weka-holzbau.com

Le Groupe OLIN ne dispose pas de données chiffrées sur ces concurrents.

Plus largement, les entreprises suivantes opèrent sur les mêmes marchés de produits que le Groupe OLIN dans les pays européens ci-après listés :

Marchés	France	U.K. (*)	Allemagne
Chalets + Dalles	Luoman, Solid, Universo, Verhaeghe, Decor & jardin	Shires, Waltons, Rowlinsons, Forest	Weka, Universo, Deker, Skan Holz, Okey, Solid
Bassins	Celloplast-Intermas, Laguna, Oase, Agriline	Hozelock, Interpet, Oase, bermuda, Fishmate	Oase, Heissner, Tip, Gardena, Messner
Piscines hors sol	Cerland, Sunbay, EDG	Piscinelle, Plum, Sequoia	Weka,
Saunas	Healt Mate, Verhaeghe	FinForest, Norpe	Weka, Domo, Jockey
Eclairages	Massive, marques propres	Gardman, Smart Solar, Marques propres	Massive, marques propres

(*) Le groupe n'opère plus directement sur le marché anglais depuis la cession de ses filiales anglaises en date du 4 avril 2009.

La note 9 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2009 figurant au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence et la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2008, tels qu'ils figurent au paragraphe 20.1.2.1 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009 sous le numéro R.09-096, présentent la répartition du résultat opérationnel du Groupe OLIN par zone géographique au cours des 2 derniers exercices.

Il est également renvoyé sur ce point à la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2010 qui figurent au paragraphe 20.6.1.1 du présent Document de référence ainsi qu'au chapitre 9 ci-après.

6.4 Présentation des principaux fournisseurs / circuits d'approvisionnement

Il est précisé que seuls les produits KARIBU sont fabriqués par le Groupe. La fabrication des produits UBBINK et AKANUA sont sous-traités auprès de prestataires externes au Groupe.

Produits UBBINK :

UBBINK réalise le développement de ses produits. La fabrication est sous-traitée en Asie et en Europe. Les produits sont certifiés conformes aux normes européenne par des organismes indépendants. Les produits sont ensuite livrés sur le site logistique d'Alkmaar qui se charge de les distribuer.

Produits KARIBU

Pour respecter les engagements du Groupe en faveur d'un développement durable et la préservation des forêts, tous les produits KARIBU sont fabriqués à partir de bois sélectionnés provenant des forêts d'Europe du Nord (avec traçabilité et exploitation raisonnée) et ayant reçus la certification FSC (Forest Stewardship Council). Le bois est acheminé en Allemagne par bateau.

Le système de certification FSC permet de valoriser les produits bois issus d'une gestion responsable des forêts. Il correspond d'une part aux principes de développement durable et d'amélioration continue appliqués à la gestion forestière et d'autre part à la traçabilité des bois issus de ces forêts, appliquée à l'industrie.

Produits AKANUA

Les produits « éclairage » de marque AKANUA sont fabriqués en Chine par des prestataires industriels rigoureusement sélectionnés. Les produits AKANUA intègrent les dernières technologies d'économie d'énergie et sont certifiés conformes aux normes européennes par des organismes indépendants.

6.5 Le réseau commercial du Groupe

(1) Présentation générale des circuits de distribution des articles de jardin

Le poids des réseaux de distribution sur le marché du Groupe est le suivant :

Poids des distributeurs sur le marché du Groupe	France	Allemagne	Hollande	Belgique	Périmètre
Jardinerie	20,00%	14,40%	34,20%	21,30%	19,50%
GSB *	28,00%	20,90%	15,20%	25,30%	22,80%
Spécialiste	15,00%	5,00%	16,50%	8,90%	10,30%
GSA **	21,00%	4,80%	6,90%	8,00%	10,80%
<i>Sous Total</i>	<i>84,00%</i>	<i>45,10%</i>	<i>72,80%</i>	<i>63,50%</i>	63,40%
Autres	16,00%	54,90%	27,20%	36,50%	36,60%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

* GSB = Grandes Surfaces de Bricolage

** GSA = Hyper, super...

Le réseau des Grandes Surfaces de Bricolage est l'acteur le plus important dans la distribution des produits manufacturés de jardin, sauf en Hollande où les Jardineries dominent historiquement très nettement le marché.

Pour l'ensemble des marchés sur lesquels il intervient, le Groupe relève une progression des Jardineries et des distributeurs spécialisés.

(2) Le réseau commercial du Groupe

Le Groupe concentre son activité commerciale sur les 4 canaux de distribution présentés ci-dessus qui totalisent ensemble 63,40% de la distribution sur le marché du Groupe.

La clientèle du Groupe OLIN est composée pour l'essentiel de grands distributeurs de produits de jardin (Castorama, Truffaut, Leroy Merlin, Obi, Hornbach, Otto Baumarkt, Verband, Hagebaumarkt, Intratuin, etc.).

Le Groupe dispose de forces de vente intégrées qui couvrent l'ensemble des territoires sur lesquels sont implantées les filiales. Il est également fait appel à des réseaux de distribution autonome en Allemagne (prestataires de services commerciaux).

Pour les pays dans lesquels le groupe ne dispose pas d'implantations propres, la distribution est réalisée à travers des agents commerciaux locaux.

6.6 Faits exceptionnels

L'activité et les résultats de la Société et du Groupe des deux derniers exercices ont été impactés par la crise économique mondiale, les difficultés rencontrées tant par l'ensemble des acteurs des marchés sur lesquels opère le Groupe que par les consommateurs.

Face à une situation économique toujours incertaine, la Société poursuit ses efforts de réduction des coûts et de consolidation des positions stratégiques.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES continue par ailleurs à renforcer son bon positionnement sur ses marchés historiques tout s'attachant à conquérir de nouveaux marchés, grâce notamment, au lancement des produits de la marque AKANUA.

Les principales tendances sont décrites au chapitre 12 du présent Document de référence auquel il convient de se reporter. Le chiffre d'affaires annuel de l'exercice clos le 30 septembre 2009 figure quant à lui au paragraphe 20.6.2 du présent Document de référence.

6.7 Degré de dépendance du Groupe

L'activité du jardin (au sens large) est très saisonnière.

La constitution des stocks s'effectue à partir de novembre et les ventes démarrent progressivement à partir de janvier pour atteindre un pic en avril.

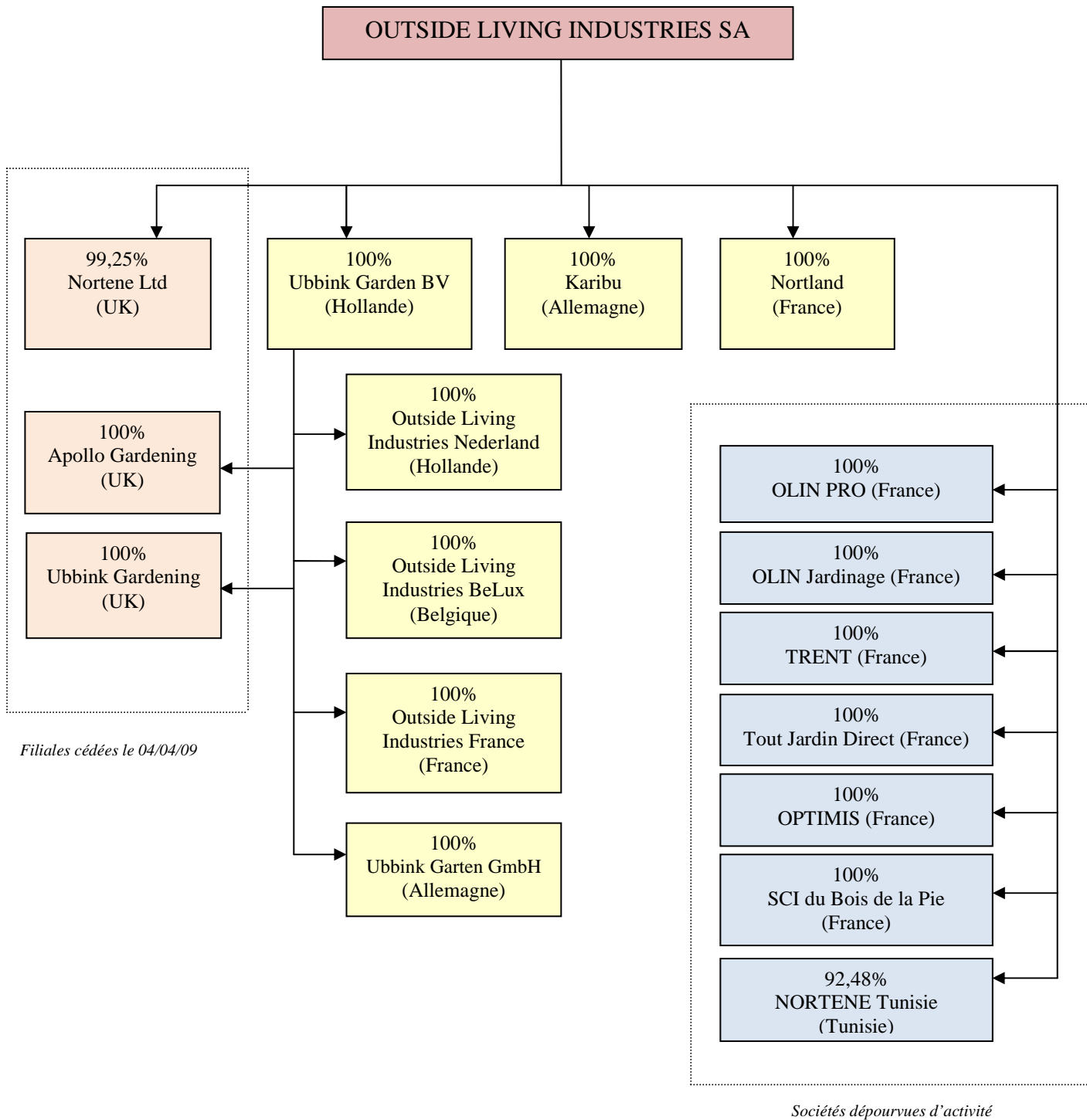
Ainsi, d'importants crédits de campagne sont nécessaires pour faire face à l'accroissement du BFR. Un financement adapté est donc indispensable pour opérer dans ce secteur.

Le niveau d'activité des sociétés du Groupe dépend également de leur capacité à conserver et développer les référencements auprès de la grande distribution.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres éléments (hors l'état du marché à un moment donné) influençant significativement l'activité des sociétés du Groupe que ceux cités ci-dessus.

7 ORGANIGRAMME DU GROUPE OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

7.1 Organigramme simplifié du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au 31 mars 2010



Il est précisé que, pour l'ensemble des sociétés présentées dans l'organigramme ci-dessus, le pourcentage de droits de vote est identique au pourcentage de capital.

Les filiales anglaises, à savoir, Apollo Gardening Ltd, Ubbink Gardening Ltd et Nortene Ltd ont été cédées le 4 avril 2009 (v. paragraphe 5.1.6 ci-dessus).

7.2 Présentation des filiales importantes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

La liste des filiales importantes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA au 31 mars 2010 sont présentées dans le tableau ci-après :

FILIALES	Capital Social	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote part du capital détenu	Valeurs comptables brutes des titres détenus	Valeurs comptables nettes des titres détenus	Chiffre d'affaires HT	Résultats du dernier semestre clos (31/03/10)	Montants des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés
	(en K dev)	(en K dev)	(en %)	(en K €)	(en K €)	(enK dev)	(en K dev)	(en K €)	(en K dev)
UBBINK BV	227	2 651	100,00%	2 826	2 826	12 986	-1 093		
KARIBU	260	2 372	100,00%	12 088	12 088	12 320	-485	-494	
OLIN JARDINAGE	40	-253	100,00%	70	0	13	-26		
NORTLAND	75	-91	100,00%	100	0	285	-16	94	
OPTIMIS	107	-181	100,00%	0	0	0	-2	-213	
TRENT	37	-164	100,00%	37	0	0	5	131	
TOUT JARDIN DIRECT	37	-40	100,00%	37	0	0	-3	17	
NORTENE TUNISIE (TND)	400	-2 935	92,48%	282	0	0	-16	661	1 149
OLIN PRO	75	-98	100,00%	73	0	0	7	421	
SCI BOIS DE LA PIE	1	974	100,00%	0	0	0	0	-934	
Taux de clôture									
EUR/TDN	1,892496								
Taux moyen									
EUR/TDN	1,901886								

L'activité des principales filiales de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est plus amplement décrite au chapitre 6 du présent Document de référence.

En suite des différentes restructurations intervenues depuis 2007 et relatives tant à la simplification de l'organigramme opérationnel du Groupe qu'à la réorientation des activités stratégiques des filiales et des marchés sur lesquels opère le Groupe :

- il n'y a plus de filiales dédiées à un seul secteur d'activité ;
- chaque filiale commercialise désormais les produits d'une ou plusieurs marques du Groupe.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente, pour les sociétés du Groupe, la nature des biens mobiliers et immobiliers détenus en pleine propriété et ceux qui font l'objet de contrats de crédit-bail ainsi que les montants nets correspondants au 31 mars 2010 :

(en milliers d'euros)

Libellés	En propriété	En crédit-bail	Total
Constructions	549	0	549
* Karibu	180		180
* Ubbink Garden BV	369		369
Matériels	1 090	21	1 111
* Karibu ⁽¹⁾	835		835
* Olin Jardinage	0	21	21
* Ubbink Garden BV	255		255
Agencements	486	0	486
* Karibu	266		266
* Olin SA	19		19
* Ubbink Garden BV	201		201
Totaux	2 125	21	2 146

Le tableau ci-dessous présente les principaux contrats de location de nature immobilière concernant les sociétés du Groupe OLIN :

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FIN	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
Nortland	France	Bureaux & entrepôt	01/09/2006	24/08/2012	428	Optionnel / 6 ans ferme
		Bureaux & entrepôt	01/09/2006	24/08/2012	107	Optionnel / 6 ans ferme
OLIN France	France	Bureaux	11/01/2010	10/01/2019	34	Optionnel
OLIN SA	France	Bureaux	01/04/2009	31/03/2018	29	Optionnel
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/1993	31/12/2010	214	Optionnel
Ubbink BV	Belgique	Bureaux	15/10/1999	14/10/2011	25	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & site de production	01/01/2001	31/12/2015	508	Optionnel
		Bureaux & site de production	01/01/2001	31/12/2010	115	Optionnel

KARIBU dispose de deux sites de production (en location simple), le premier à Brême et le second à Bernau :

- à Brême : usine de 13.072 m² et surface de stockage en open space de 19.605 m²,
- à Bernau : usine de 3.516 m² et surface de stockage en open space de 3.700 m².

Les effectifs sont de 92 personnes pour Brême et 52 personnes pour Bernau.

L'ensemble de l'outil de production (hors locaux) appartient en pleine propriété à KARIBU.

KARIBU a une capacité de production annuelle de :

- Abris de jardin /pavillon	=	50 000 unités
- Saunas	=	8 500 unités
- Abris de voiture / jeux pour enfants	=	20 000 unités
- Piscines	=	1 200 unités

Les capacités de production sont utilisées à leur maximum au vu de l'organisation actuelle, elle même, conséquence du niveau de la demande « clients » sur les produits de KARIBU.

KARIBU a toutefois la possibilité d'introduire, en cas de croissance de la demande « clients », des lignes de production en temps décalé, par roulement d'équipes de production.

KARIBU dispose par ailleurs des surfaces nécessaires au stockage de ses productions.

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA loue, quant à elle, des bureaux à usage de siège social au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

8.2 Impact environnemental

Compte tenu de leur activité (holding, négoce, ou fabrication dans la filière bois pour KARIBU), l'utilisation de leurs immobilisations corporelles par les sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'est pas particulièrement impactée par les problématiques environnementales et les réglementations qui y sont afférentes.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Situation financière

La situation financière du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, son évolution et le résultat des opérations effectuées durant les trois derniers exercices sont décrits :

- au chapitre 9 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009 sous le numéro R.09-096 ;
- dans les notes des annexes aux comptes consolidés des exercices clos les 30 septembre 2007 et 2008 figurant respectivement aux paragraphes 20.1.3.1 et 20.1.2.1 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009 sous le numéro R.09-096 ;
- dans les notes des annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2009 figurant au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence et le rapport de gestion du Directoire relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 dont des extraits sont ci-après présentés ;
- dans les notes des annexes aux comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2010 figurant au paragraphe 20.6.1.1 du présent Document de référence et le rapport semestriel d'activité du Directoire relatif au premier semestre de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2009 dont des extraits sont ci-après présentés.

9.1.1 Présentation de la situation financière et des résultats au 31 mars 2010

L'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

Ainsi, lors de l'établissement du compte de résultat du semestre clos au 31 mars 2010, les comptes de résultats du 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009, présentés en comparatif, ont été retraités conformément au principe posé par l'amendement de IAS 38.

Les commentaires sur l'évolution des résultats entre mars 2009 et 2010, sont effectués sur la base du compte de résultat au 31 mars 2009 retraité pour assurer une comparabilité des chiffres.

Les retraitements opérés sur les comptes publiés au 31 mars 2009 et jusqu'au 30 septembre 2009 sont ensuite présentés (v. paragraphe 9.1.1.2 du Document de référence).

Les principes comptables appliqués, pour l'établissement des comptes retraités au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009, sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 mars 2010.

9.1.1.1- Commentaires sur les postes significatifs des états financiers au 31 mars 2010

(en milliers d'euros)				
Eléments consolidés		31/03/2010	31/03/2009	Variation
Produits d'exploitation	(1)	24 992	27 162	-2 170
Marge brute	(2)	11 570	11 681	-111
		46%	43%	+3%
Résultat opérationnel courant	(3)	-1 804	-3 073	1 269
Charges financières	(4)	-804	-434	-370
Résultat net des activités poursuivies	(5)	-3 269	-3 040	-229
Résultat net des activités abandonnées	(6)	-26	-2 081	2 055
Résultat net total	(7)	- 3 295	- 5 121	- 1 826
Stocks nets	(8)	12 809	15 690	-2 881
Créances clients nettes	(9)	13 026	15 904	-2 878

Dettes fournisseurs	(10)	7 345	11 555	-4 210
Dettes financières	(11)	50 452	53 958	-3 506
Trésorerie	(12)	1 015	1 033	-18

(1) ▪ Les produits d'exploitation

Le total des produits du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin mars 2010 (6 mois d'activité), est en recul de - 7,99 % comparé à celui constaté à la fin du premier semestre de l'exercice précédent.

▪ France :

Le démarrage de saison a été tardif, comme partout en Europe. Les conditions climatiques hivernales ont persisté jusqu'en avril. En terme de facturation nette, le périmètre « France » termine le semestre clos au 31 mars 2010 en retrait de - 13,58% comparé au premier semestre de l'exercice précédent.

▪ Allemagne :

La famille de produits « Eau ⁽¹⁾ » enregistre un nouveau recul sur le semestre, lié à la perte de référencements. La famille des abris de jardin est également en recul consécutivement au ralentissement du secteur immobilier et aux conditions climatiques.

Le périmètre « Allemagne » termine le semestre clos au 31 mars 2010 avec une facturation nette en retrait de - 12,10% comparé au premier semestre de l'exercice précédent.

▪ BeNeLux :

Le périmètre « BeNeLux » enregistre, sur le semestre clos au 31 mars 2010, une progression de + 6,07 % de sa facturation nette comparée au premier semestre de l'exercice précédent.

1) Produits « Eau » = bassins, jets d'eau, pompes...

(2) ▪ Marge brute

La marge brute correspond à la différence entre :

- la juste valeur reçue en contrepartie des ventes (chiffre d'affaires brut diminué de tous les avantages accordés aux clients pour obtenir ce chiffre d'affaires, par exemple les remises de fin d'année...)
- et le coût des produits vendus.

La marge brute gagne en moyenne 3 points au 31 mars 2010 comparé au 31 mars 2009. Les filiales opérationnelles ont anticipé les achats afin de profiter des cours bas de matières premières durant le second semestre de l'année 2009. Cette stratégie a permis de maintenir la marge brute au même niveau que celui constaté pour le dernier trimestre de l'exercice précédent.

Toutefois, il est probable que la hausse du prix des matières premières, constatée depuis janvier 2010, impactera négativement la marge brute sur le deuxième semestre de l'exercice.

(3) ▪ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies est négatif et passe de - 3 073 K€ au 31/03/2009 à - 1 804 K€ au 31/03/2010.

Ce résultat est obtenu grâce à une amélioration de la marge brute de 3 points et à une réduction des coûts d'exploitation de 1,3 million d'€.

Les performances du sous-groupe Karibu sur le semestre clos au 31 mars 2010 sont similaires à celles du premier semestre de l'exercice précédent en terme de résultat opérationnel courant (-492 K€ au 31 mars 2010 contre -380 K€ au 31 mars 2009).

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, la hausse de la marge a permis d'absorber des charges d'exploitation dont le montant est resté stable par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant du sous-groupe Ubbink est négatif et passe de - 1 591 K€ au 31 mars 2009 à - 945 K€ au 31 mars 2010.

Cette amélioration est obtenue grâce à une économie de 650 K€ sur les charges d'exploitation (réduction des charges de personnel et des charges de logistique).

Le sous-groupe Ubbink a réduit ses effectifs de logistique d'une quinzaine de personnes entre le 31 mars 2009 et le 31 mars 2010 (hors les effectifs attachés à ses filiales anglaises cédées le 4 avril 2009).

Par ailleurs, suite à la politique de réduction des stocks mise place dans le groupe, le niveau des stocks bruts du sous-groupe Ubbink est passé de 12.985 K€ au 31 mars 2009 à 6.871 K€ au 31 mars 2010, réduisant consécutivement le recours aux surfaces externes de stockage.

OLIN SA a aussi réduit ses charges d'exploitation de 700 K€ comparé au premier semestre de l'exercice précédent.

En relation avec l'avancement de la restructuration de la société, le poids des prestations externes (honoraires, loyers...), des coûts salariaux (plus que deux salariés à la clôture du 31 mars 2010) et des charges « exceptionnelles » (accords transactionnels...) se réduit significativement dans les comptes de OLIN SA.

(4) ▪ Charges financières

Au 31 mars 2010, la variation des coûts financiers bruts pour + 370 K€ (charge financière supplémentaire) par rapport au semestre clos au 31 mars 2009 s'explique ainsi :

	(en milliers d'euros)	
Postes d'intérêts		K€
Hausse des intérêts sur emprunts de OLIN SA	(a)	488
Baisse des intérêts sur les financements des filiales opérationnelles	(b)	-192
Effet liquidation des contrats à terme (produits au 31-03-2009)	(c)	74
Total		+ 370

(a) Au 31 mars 2010, les intérêts des financements externes sont intégralement supportés par OLIN SA, alors qu'au 31 mars 2009, une partie substantielle de ces intérêts avait été affectée aux activités abandonnées.

(b) Les filiales opérationnelles (sous-groupes UBBINK et KARIBU) ont économisé 192 K€ de frais financiers, comparés à ceux du premier semestre de l'exercice précédent. Il s'agit de la conséquence des tirages plus faibles sur les lignes de crédits et de la baisse des taux d'intérêt de référence (Euribor).

(c) La liquidation des contrats à terme, en décembre 2008, avait généré dans les comptes du semestre clos au 31/03/2009 un impact positif de 74 K€.

(5) ▪ Résultat net des activités poursuivies

Au 31 mars 2010, le sous groupe Karibu contribue pour - 392 K€ au résultat des activités poursuivies, le sous groupe Ubbink pour - 1 082 K€, Nortland pour -747 K€ et OLIN SA pour -1 048 K€.

Les résultats, au 31 mars 2010, des sous-groupes s'établissent comme suit sur les zones géographiques :

(en milliers d'euros)

Sociétés	France	Allemagne	Belgique Hollande	Total
Olin SA	-1 048			-1 048
Karibu		-392		-392
Ubbink	-688	-585	191	-1 082
Nortalnd	-747			-747
Total pays	-2 483	-977	191	-3 269

La contribution de Nortland est impactée par une provision pour contrat onéreux de 731 K€ (Cf. note 6, au point D des comptes consolidés semestriels).

Pour rappel, au 31 mars 2009, le sous groupe Karibu contribue pour - 347 K€ au résultat des activités poursuivies, le sous groupe Ubbink pour - 1 523 K€, Nortland pour - 160 K€ et OLIN SA pour -1 010 K€.

Les résultats, au 31 mars 2009, des sous-groupes s'établissent comme suit sur les zones géographiques :

(en milliers d'euros)

Sociétés	France	Allemagne	Belgique Hollande	Total
Olin SA	-1 010			-1 010
Karibu		-347		-347
Ubbink	-921	-237	-365	-1 523
Nortalnd	-160			-160
Total pays	-2 091	-584	-365	-3 040

(6) ▪ Résultat net des activités abandonnées

Le résultat net des activités abandonnées correspond aux résultats des activités « jardinage utilitaire France » ayant fait l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité au cours de l'exercice 2008 auxquels s'ajoutent, pour le 31 mars 2009, les résultats des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009.

Le chiffre pour le 31 mars 2010 n'est pas significatif. Au 31 mars 2009 Il concerne principalement Olin Jardinage (-1 338 K€) et les filiales anglaises (-37 K€).

Le résultat au 31 mars 2009 de Olin Jardinage s'explique pour l'essentiel par :

- la facturation d'intérêts de compte courant par Olin SA pour 550K€
- le provisionnement total du solde des clients (hors Intermas et les filiales du groupe) pour 365 K€
- le provisionnement du dépôt de garantie versé pour le site de Boulogne pour 68 K€
- et l'annulation d'un solde antérieur détenu sur Nortène Ltd pour 195 K€

(7) ▪ Résultat net total

Sous l'effet du résultat des activités abandonnées qui passe de - 2 081 K€ au 31 mars 2009 à - 26 K€ au 31 mars 2010, le résultat net total est en amélioration au 31 mars 2010 en comparaison au 31 mars 2009.

(8) ▪ Stocks nets

Le groupe a mené depuis 2009 une politique de réduction des stocks afin d'alléger ses besoins de financement. Les chiffres intègrent les stocks de matières premières, de fournitures, d'en-cours de production, de produits finis, de produits intermédiaires et de marchandises.

Les stocks de marchandises brutes s'élèvent à 7.474 K€ au 31 mars 2010 et à 12.080 K€ au 31 mars 2009.

Le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises est de 6,93% au 31/03/2010 contre 7,40 % au 31/03/2009.

(9) ▪ Créances clients nettes

La variation des créances clients nettes concerne, pour l'essentiel, les sous-groupes opérationnels Karibu et Ubbink Garden BV. Elle s'explique, d'une part, par la baisse du chiffre d'affaires, et d'autre part, par la progression relative dans le chiffre d'affaires des clients autres que la grande distribution pour lesquels les délais de paiement sont plus courts.

(Cf. note 16 des comptes consolidés semestriels)

(10) ▪ Dettes fournisseurs

La baisse des dettes fournisseurs au 31/03/2010 comparé au 31/03/2009 est imputable :

- aux sous-groupes opérationnels pour 2 971 K€ en corrélation avec la réduction du stockage de marchandises
- aux sociétés dont les activités ont été cédées en 2008 pour 752 K€
- et à la holding OLIN SA pour 462 K€ corrélativement à la réduction de ses frais de fonctionnement.

(11) ▪ Dettes financières

Il est renvoyé sur ce point aux paragraphes 4.1 « Risques financiers » et 10 « Trésorerie et capitaux » du Document de référence.

(12) ▪ Trésorerie

La trésorerie brute au 31 mars 2010 est équivalente à celle constatée au 31 mars 2009.

9.1.1.2- Retraitements des comptes publiés au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009

L'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

La méthode rétrospective consiste à appliquer la nouvelle méthode aux transactions concernées comme si cette méthode avait toujours été appliquée, sauf si les ajustements sont impraticables. Les informations de toutes les périodes publiées (dernier arrêté et l'information comparative) doivent obligatoirement être ajustées, c'est à dire :

- en ajustant les soldes d'ouverture des capitaux propres de la première période publiée,
- et, pour chaque période présenté, il est fait application de la nouvelle méthode comptable, comme si elle avait toujours été appliquée.

Les comptes de la filiale Karibu comportent des stocks de catalogues à chacun des arrêts comptables antérieurs.

Ainsi, les comptes publiés au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009 sont retraités comme suit pour la présentation en comparatif aux comptes au 31 mars 2010.

→ *Retraitements des bilans consolidés au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009*

(en milliers d'euros)		
ACTIF	Mars-09 (retraité)	Septembre-09 (retraité)
Goodwill	9 964	10 617
Immobilisations incorporelles	69	15
Immobilisations corporelles	2 107	2 176
Autres actifs financiers	53	19
<i>Actifs d'impôts différés dans les états financiers publiés</i>	<i>188</i>	<i>-</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>127</i>	<i>112</i>
Actifs d'impôts différés corrigés	315	112
ACTIF NON COURANT	12 508	12 939
<i>Stocks et en-cours dans les états financiers publiés</i>	<i>16 113</i>	<i>8 354</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>- 423</i>	<i>- 374</i>
Stocks et en-cours corrigés	15 690	7 980
Clients et comptes rattachés	15 904	9 413
Actifs d'impôt exigible	627	45
Autres actifs courants	5 467	2 991
Trésorerie et équivalents	1 033	1 600
Actifs destinés à être cédés	3 481	-
ACTIF COURANT	42 202	22 029
TOTAL DE L'ACTIF	54 710	34 968

(en milliers d'euros)		
PASSIF	Mars-09 (retraité)	Septembre-09 (retraité)
Capital	7 814	260
Primes	10 436	10 436
<i>Réserves consolidés dans les états financiers publiés</i>	<i>- 31 984</i>	<i>- 24 419</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>- 232</i>	<i>- 232</i>
Réserves consolidées corrigées	- 32 216	- 24 651
Réserves de conversion	608	178
<i>Réserves consolidés dans les états financiers publiés</i>	<i>- 5 057</i>	<i>- 4 920</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>- 64</i>	<i>- 30</i>
Résultat de l'exercice - part du groupe corrigé	- 5 121	- 4 950
Capitaux propres part du groupe	- 18 479	- 18 727
Intérêts minoritaires	9	-
CAPITAUX PROPRES	- 18 470	- 18 727
Provisions	-	-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	1 227	1 098
Passifs financiers	85	32
PASSIF NON COURANT	1 312	1 130
Provisions	887	678
Passifs financiers à court terme	53 873	41 222
Passifs d'impôt exigible	30	853
Autres passifs	15 095	9 812
Passifs destinés à être cédés	1 983	-
PASSIF COURANT	71 868	52 565
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	54 710	34 968

→ *Retraitements des résultats consolidés au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009*

Postes	(en milliers d'euros)	
	Mars-09 (retraité)	Septembre-09 (retraité)
Chiffre d'affaires	27 063	67 675
Autres produits	99	238
Total Produits	27 162	67 913
Variation de stock de produits finis et encours	1 358	- 539
Achats consommés	- 16 839	- 37 187
<i>Charges externes dans les états financiers publiés</i>	<i>- 8 706</i>	<i>- 18 155</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>- 92</i>	<i>- 43</i>
Charges externes corrigées	- 8 798	- 18 198
Charges de personnel	- 5 213	- 10 194
Impôts et taxes	- 77	- 120
Amortissements	- 348	- 561
Variation des provisions	33	352
Autres produits courants	33	103
Autres charges courantes	- 384	- 755
Résultat opérationnel courant	- 3 073	814
Autres charges opérationnelles	-	-
Résultat opérationnel	- 3 073	814
Produits de trésorerie et équivalent	2	2
Coût financier brut	- 434	- 856
<i>Impôts exigibles et différés dans les états financiers publiés</i>	<i>437</i>	<i>- 991</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>28</i>	<i>13</i>
Impôts exigibles et différés corrigés	465	- 978
Résultat des activités poursuivies	- 3 040	- 1 018
Résultat net des activités abandonnées	- 2 081	- 3 932
Résultat net	- 5 121	- 4 950
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net part du groupe	- 5 121	- 4 950

9.1.2 Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2009

Lors de l'établissement du compte de résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2009, le compte de résultat du 30 septembre 2008, présenté en comparatif, a été retraité conformément au principe posé par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », afin de matérialiser dans les comptes le classement en « activités abandonnées » des éléments concernant les filiales anglaises cédées le 4 avril 2009 (cession au cours de l'exercice 2008-2009).

Il est rappelé que les comptes publiés au 30/09/2008 intégraient le classement en « activité abandonnées » de l'activité Jardin Utilitaire France cédé le 3 juillet 2008 au groupe espagnol Intermas et des autres filiales dont les activités ont été arrêtées ou cédées au cours de l'exercice 2008.

Les commentaires sur l'évolution des résultats entre septembre 2008 et 2009, sont effectués sur la base du compte de résultat au 30 septembre 2008 retraité pour assurer une comparabilité des chiffres sur le périmètre.

La réconciliation entre le compte de résultat publié au 30/09/2008 et celui retraité figurant en comparatif du 30/09/2009 est ensuite présentée.

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes au 30/09/2009 et au 30/09/2008 sont identiques.

9.1.2.1 Commentaires sur les postes significatifs des états financiers au 30 septembre 2009

(en milliers d'euros)				
Eléments consolidés	Notes	30/09/2009	30/09/2008	Variation
Produits d'exploitation	(1)	67 913	70 519	-2 606
Marge brute	(2)	30 187	30 814	-627
		44,45%	43,70%	0,8%
Résultat opérationnel courant	(3)	857	-2 619	3 476
Charges financières	(4)	-856	-2 953	2 097
Résultat net des activités poursuivies	(5)	-988	-6 523	5 535
Résultat net des activités abandonnées	(6)	-3 932	-3 714	-218
Stocks nets	(7)	8 354	15 212	-6 858
Créances clients nettes	(8)	9 413	13 892	-4 479
Dettes fournisseurs	(9)	6 258	8 225	-1 967
Dettes financières	(10)	41 254	51 048	-9 794
Trésorerie	(11)	1 600	1 435	165

(1) Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires net du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin septembre 2009 (12 mois d'activité), est en recul de - 3,69 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

▪ France :

Après un premier semestre difficile dû essentiellement à un démarrage tardif de la saison notamment sur les familles de produits « piscine » et « aménagement ⁽¹⁾ », une reprise s'est opérée à partir du troisième trimestre. Le périmètre « France » termine l'exercice 2008-2009 en retrait de -2,51% comparé au chiffre d'affaires net de l'exercice précédent.

▪ Allemagne :

La famille de produits « Eau ⁽²⁾ » enregistre un recul de son chiffre d'affaires lié à la perte d'un référencement. La famille des abris de jardin est également en recul consécutivement au ralentissement du secteur immobilier. Ces reculs sont en partie compensés par les bonnes performances des produits « Sauna » pour laquelle les ventes ont affiché une croissance à deux chiffres.

▪ BeNeLux :

Le périmètre « BeNeLux » enregistre un très faible recul de chiffre d'affaires sur ses marchés nationaux. Par contre, le « grand export ⁽³⁾ », basé au niveau de Ubbink Garden BV, est en baisse à la suite de la chute des exportations vers les pays de l'Est et la zone ibérique.

1) Produits « aménagement » = terrasses, occultation en bois ...

2) Produits « Eau » = bassins, jets d'eau, pompes...

3) Grand export = vente à l'export par l'entité Ubbink Garden BV vers les pays autres que l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et la Belgique

(2) Marge brute

La marge brute correspond à la différence entre :

- la juste valeur reçue en contrepartie des ventes (chiffre d'affaires brut diminué de tous les avantages accordés aux clients pour obtenir ce chiffre d'affaires, par exemple les remises de fin d'année...)
- et le coût des produits vendus.

La marge brute gagne en moyenne 0,8 point en 2009 comparé à 2008 sous l'effet de la baisse du prix bois sur l'exercice.

(3) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies est en nette amélioration. Il passe de - 2 619 K€ au 30/09/2008 à + 857 K€ au 30/09/2009.

Ce résultat est obtenu grâce à une amélioration de la marge brute de 0,8 points et à une réduction des coûts d'exploitation de 4 millions d'€, dont 1,3 millions d'€ concernent des charges non récurrentes inscrites au poste comptable « Autres charges courantes ».

Le détail des charges courantes est présenté dans le tableau suivant :

Poste "Autres charges courantes"	30/09/2009	30/09/2008
Créances irrécouvrables	353	622
Régularisation prorata TVA Holding	101	207
Mise au rebut d'immobilisations	160	525
Perte sur cession immeuble de placement	0	100
Autres charges exceptionnelles (1)	141	589
Total Autres charges courantes	755	2043

(1) Transactions sur contrats sociaux et commerciaux, pénalités ...

(4) Charges financières

La baisse des charges financières s'explique, d'une part, par une moindre consommation de financement sur l'exercice 2008/2009 et, d'autre part, par la baisse du taux d'intérêt moyen de référence (Euribor) de plus de 2% sur l'exercice comparé à l'exercice précédent.

(5) Résultat net des activités poursuivies

Le sous groupe Karibu contribue pour + 1492 K€ au résultat des activités poursuivies ; le sous groupe Ubbink pour - 1 319 K€ ; Nortland pour - 160 K€ et OLIN SA pour -1 001 K€.

L'amélioration du résultat des activités poursuivies est en partie due à l'allègement des frais financiers sur l'exercice.

La perte de 1.488 K€ constatée sur la cession des filiales anglaises est présentée dans le résultat des activités abandonnées au 30 septembre 2009.

Les résultats, au 30 septembre 2009, des sous-groupes s'établissent comme suit sur les zones géographiques :

(en milliers d'euros)

Sociétés	France	Allemagne	Belgique Hollande	Total
Olin SA	-1 001			-1 001
Karibu		1 492		1 492
Ubbink	-1 336	-220	237	-1 319
Nortalnd	-160			-160
Total pays	-2 497	1 272	237	-988

Les résultats, au 30 septembre 2008, des sous-groupes s'établissent comme suit sur les zones géographiques :

(en milliers d'euros)

Sociétés	France	Allemagne	Belgique Hollande	Total
Olin SA	- 6 948			- 6 948
Karibu		989		989
Ubbink	-69	6	915	852
Nortalnd	- 1 416			- 1 416
Total pays	- 8 433	995	915	- 6 523

(6) Résultat net des activités abandonnées

Le résultat net des activités abandonnées correspond aux résultats des activités « jardinage utilitaire France » ayant fait l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité au cours de l'exercice 2008 et aux résultats des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009.

En 2008, il comprend aussi la plus value réalisée sur les cessions d'activités pour un montant de 3 453 K€.

En 2009, il comprend la perte de - 1 488 K€ constatée sur la cession des filiales anglaises.

(7) Stocks nets

Le groupe mène une politique de réduction des stocks afin d'alléger ses besoins de financement.

Les stocks de marchandises présentés pour le 30/09/2008 incluent ceux détenus par les filiales anglaises, qui ont été cédées le 4 avril 2009, pour un montant net de 1 249 K€ (brut de 1490 K€ diminué d'une provision de 241 K€).

Les filiales anglaises exclues, le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises était de 12,19% au 30/09/2008. Il est de 11,96% au 30/09/2009.

(8) Créances clients nettes

La diminution des créances clients s'explique comme suit :

- Les filiales françaises dont les activités ont été cédées ou arrêtées au cours de l'exercice 2008, détenaient au 30 septembre 2008 des créances clients pour un montant net de 2 768 K€ (brut de 3 447 K€ diminué d'une provision de 679 K€).

Au 30 septembre 2009, le solde net de ce poste clients n'est plus que de 50 K€.

- Les filiales anglaises qui ont été cédées en avril 2009, détenaient au 30 septembre 2008 des créances clients pour un montant net de 720 K€ (brut de 737 K€ diminué d'une provision de 17 K€).

Au 30 septembre 2009, ces filiales ne font plus partie du périmètre de OLIN SA.

- Le solde de la variation, soit une diminution nette de -1 041 K€ du poste clients, concerne les activités poursuivies. Cette diminution s'explique par la baisse du chiffre d'affaires et un raccourcissement des délais de paiement.

(9) Dettes fournisseurs

La baisse des dettes fournisseurs est consécutive à l'abandon de l'activité Jardinage utilitaire France au cours de l'exercice 2008 (-1 866 K€) et à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-749 K€).

Les dettes fournisseurs au 30/09/2009 enregistrent l'earn-out Karibu pour 800 K€.

(10) Dettes financières

Il est renvoyé sur ce point au paragraphe 4.1 « Risques financiers » du Document de référence.

(11) Trésorerie

La trésorerie brute a évolué + 0,17 M€ entre 2008 et 2009 sous l'influence des flux positifs générés par l'activité, les investissements et cessions (+12,67 M€) et des flux nets financiers négatifs (-12,5 M€).

9.1.2.2 Réconciliation du compte de résultat publié au 30/09/2008 avec celui figurant en comparatif des comptes au 30 septembre 2009

Réconciliation du compte de résultat publié au 30/09/2008 et du compte de résultat au 30/09/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2009	30/09/2008 Publié en Comparatif des comptes au 30/09/2009	30/09/2008 Résultats des filiales anglaises reclassés en résultat des act. abandonnées au 31/03/09	30/09/2008 total obtenu en sommant les 2 colonnes précédentes	30/09/2008 Comptes publiés
(en milliers d'euros)	Septembre-08 (retraité)	Septembre-08 filiales anglaises	Septembre-08 Total	Septembre-08
Chiffre d'affaires	70 261	5 536	75 797	75 797
Autres produits	258	-	258	258
Total Produits	70 519	5 536	76 055	76 055
Variation de stock de produits finis et encours	- 27	-	- 27	- 27
Achats consommés	- 39 678	- 3 129	- 42 807	- 42 807
Charges externes	- 19 518	- 1 523	- 21 041	- 21 041
Charges de personnel	- 10 293	- 824	- 11 117	- 11 117
Impôts et taxes	- 194	-	- 194	- 194
Amortissements	- 1 414	- 128	- 1 542	- 1 542
Variation des provisions	- 79	-	- 79	- 79
Autres produits courants	108	-	108	-
Autres charges courantes	- 2 043	-	- 2 043	- 1 935
Résultat opérationnel courant	- 2 619	- 68	- 2 687	- 2 687
Autres charges opérationnelles	-	-	-	-
Résultat opérationnel	- 2 619	- 68	- 2 687	- 2 687
Produits de trésorerie et équivalents	-	-	-	-
Coût financier brut	- 2 953	- 257	- 3 210	- 3 210
Impôts exigibles et différés	- 951	-	- 951	- 951
Résultat des activités poursuivies	- 6 523 A	-	- 6 848 D	- 6 848
Résultat net des activités abandonnées	- 3 714 B	- 325 C	- 3 389 E	- 3 389
Résultat net	- 10 237	- 325	- 10 237	- 10 237
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Résultat net part du groupe	- 10 237	- 325	- 10 237	- 10 237

Dans les comptes publiés au 30/09/08, les filiales anglaises étaient classifiées en "activités poursuivies". Seuls les résultats de l'activité "Jardinage France" (cédée début juillet 2008) étaient classifiés en "résultat net des activités poursuivies" (Résultats net des activités abandonnées = - 3 389 K€)

Par contre, les comptes au 30/09/2008 présentés en comparatif des comptes semestriels au 31/03/2009, intègrent les filiales anglaises dans les "activités abandonnées", ces filiales ayant fait l'objet d'une cession en date du 4 avril 2009 (Résultat net des filiales UK pour 2008 = -325 K€)

Résultat au 30/09/2008

Résultat des act. Poursuivies - publication initiale	D	-6 848
Résultat des filiales anglaises	C	-325
Résultat des act. Poursuivies - comparatif 30/09/09	A	-6 523

Résultat des act. abandonnées - publication initiale	E	-3 389
Résultat des filiales anglaises	C	-325
Résultat des act. abandonnées - comparatif 30/09/09	B	-3 714

9.1.3 Présentation de la situation financière et des résultats au 30 septembre 2008 et au 30 septembre 2007

Il est renvoyé sur ce point aux développements sur la situation financière et les résultats au 30 septembre 2008 et 30 septembre 2007 qui figurent respectivement au § 9.1.1 et au § 9.1.2 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'AMF le 31 décembre 2009 sous le numéro R.09-096.

9.2 Résultat opérationnel

9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu opérationnel

Les principaux facteurs influant sur le résultat opérationnel sont les suivants :

- Le climat : niveau d'activité du groupe y est sensible ;
- Le cours du bois et du plastique : La répercussion des hausses de prix sur les tarifs clients n'est jamais immédiate ;
- Le cours du dollar américain : En 2009, environ 20,5% des approvisionnements du groupe proviennent de pays échangeant en dollar USD.
- La conjoncture macro-économique (santé du secteur immobilier, baisse du pouvoir d'achat...)

La Société s'efforce de limiter les impacts des risques listés ci-dessus :

- en menant une politique d'approvisionnement appropriée (Cf. § 4.3.5 et 4.3.7 du présent Document de référence),
- en procédant à des couvertures de changes lorsqu'elle le juge nécessaire (Cf. § 4.1.2 du présent Document de référence),
- et en menant une politique de stockage rigoureuse (Cf. § 4.3.6 du présent Document de référence).

9.2.2 Causes du changement important du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant

Les données ci-dessous extraites des comptes au 31 mars 2010 concernent les activités poursuivies par le Groupe OLIN.

Segmentation géographique	(en milliers d'euros)			
	France	Allemagne	Belgique Hollande	Total
Au 31 mars 2010 :				
Produits sectoriels	3 869	14 219	6 904	24 992
Charges & produits d'exploitation	- 4 874	- 15 282	- 6 640	- 26 796
Résultat opérationnel courant	- 1 005	- 1 063	264	- 1 804
Au 31 mars 2009 :				
Produits sectoriels	4 477	16 176	6 509	27 162
Charges & produits d'exploitation	- 6 478	- 16 981	- 6 776	- 30 235
Résultat opérationnel courant	- 2 001	- 805	267	- 3 073

Les produits du Groupe OLIN baissent de 2,2 M€ sur le semestre clos au 31 mars 2010 comparé au premier semestre de l'exercice précédent. Cette baisse est localisée :

- en Allemagne, pour - 2 M€ consécutivement à la perte de référencements et aux intempéries de l'hiver dernier;
- et en France, pour - 0,6 M€, la saison des produits piscines ayant eu du mal à démarrer à cause de la longue période hivernale et des retards de production.

La zone Hollande et Belgique progresse de + 0,4 M€ grâce à la reprise des ventes exports.

Malgré la baisse du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant s'améliore de + 1,2 M€.

Ce résultat est obtenu grâce à une amélioration de la marge de 3 points et à une réduction des coûts d'exploitation de 1,3 M€.

Les données ci-dessous, extraites des comptes publiés au 30 septembre 2009, concernent les activités poursuivies par le Groupe OLIN.

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Total
Au 30 septembre 2009 :				
Produits sectoriels	11 018	40 001	16 894	67 913
Charges sectorielles nettes	- 13 165	- 37 623	- 16 268	- 67 056
Résultat opérationnel courant	- 2 147	2 378	626	857
Au 30 septembre 2008 :				
Produits sectoriels	11 302	41 784	17 433	70 519
Charges sectorielles nettes	- 17 749	- 39 692	- 15 697	- 73 138
Résultat opérationnel courant	- 6 447	2 092	1 736	- 2 619

Les produits des activités poursuivies par le Groupe OLIN ont baissé de 2,6 M€ entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2008. Cette baisse est localisée :

- en Allemagne, pour 1,7 M€ consécutivement à la perte de référencements ;
- en Hollande et Belgique, pour 0,5 M€ consécutivement à la chute des exportations vers les pays de l'Est et la zone ibérique frappés sévèrement par la crise économique ;
- et en France, pour 0,4 M€, la saison des produits piscines ayant eu du mal à démarrer.

Le résultat opérationnel courant s'améliore de 3,5 M€. Cette amélioration s'explique principalement par les économies réalisées par la société mère qui a subi des frais de structuration très importants au cours de l'exercice 2008.

Ainsi, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (société de tête du Groupe OLIN) a contribué à hauteur de -5,3 M€ au résultat opérationnel courant de la zone « France » en 2008. En 2009, cette contribution s'établit à -1 M€.

9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations du Groupe.

Les paramètres économiques et sociaux de certains pays en voie de développement sont des facteurs de risque sur la qualité et la constance des approvisionnements.

Il est également renvoyé aux paragraphes 9.2.1, 4.1.2, 4.3.5 et 4.3.6 du présent Document de référence où sont présentés le facteur monétaire, les risques de change, d'approvisionnements et les risques liés aux stocks.

La situation de trésorerie et l'endettement net du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au cours des 3 derniers exercices sont présentés au paragraphe 10.1 ci-après.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

Le détail des passifs financiers au 31 mars 2010 est présenté à la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2010 qui figure au § 20.6.1.1 du présent Document de référence.

Il est également renvoyé à la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2009 qui figure au § 20.1.1.1 du présent Document de référence ainsi qu'à la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2008 (voir § 20.1.2.1 du Document de référence 2007-2008 enregistré par l'AMF le 31 décembre 2009 sous le n° R-09-096).

Une synthèse de l'endettement au 31 mars 2010, 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2008 est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)				
Endettement financier du groupe	31/03/2010	31/03/2009	30/09/2009	30/09/2008
Obligations	11 918	11 491	11 705	11 278
Emprunts et dettes financières	23 840	23 922	23 891	24 031
Crédits de campagne et intérêts courus non échus	14 694	18 470	5 471	15 640
Dettes sur contrats de crédits-bails et autres	0	75	187	99
Total endettement financier brut	50 452	53 958	41 254	51 048
Trésorerie active	1 015	1 033	1 600	1 435
Total endettement financier net	49 437	52 925	39 654	49 613

→ *Commentaires sur les variations des postes entre le 31 mars 2010 et le 31 mars 2009*

Les obligations sont présentées nettes des frais d'émission non encore amortis (soit 0 K€ au 31 mars 2010 et 427 K€ au 31 mars 2009). L'amortissement des frais d'émissions pratiqué sur la période, soit 427 K€, explique la variation du poste « Obligations ».

Le poste « Emprunts et dettes financières » baisse de 82 K€ entre le 31/03/2009 et le 31/03/2010, suite au remboursement par Karibu de ses emprunts pour 82 K€.

Le poste « Crédits de campagne et intérêts courus non échus » baisse de 3,8 M€ entre le 31/03/2010 et le 31/03/2009. Cette baisse se décompose pour l'essentiel comme suit :

- réduction des consommations de crédits de campagne des filiales opérationnelles (-4,5 M€) consécutivement de réduction du niveau des stocks principalement,
- croissance des intérêts courus non payés (+ 0,7 M€).

La croissance de l'endettement court terme entre le 30 septembre 2009 et le 31 mars 2010 s'explique par les consommations de crédits de campagne qui financent le BFR (besoin en fonds de roulement) de début de saison 2009-2010 (constitution des stocks et financement du crédit clients).

De plus amples détails sur la structure de l'endettement figurent également au paragraphe 4.1.1 « Risque de liquidité » du Document de référence.

→ *Commentaires sur les variations des postes entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009*

Les obligations sont présentées nettes des frais d'émission non encore amortis (soit 213 K€ au 30 septembre 2009 et 640 K€ au 30 septembre 2008). L'amortissement des frais d'émissions pratiqué pour l'exercice clos au 30 septembre 2009, soit 427 K€, explique la variation du poste « Obligations ».

Le poste « Emprunts et dettes financières » baisse de 140 K€ entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009, à la suite :

- du remboursement par Karibu de ses emprunts pour 79 K€,
- et du remboursement par OLIN SA d'une partie de la tranche B de l'emprunt d'acquisition de la filiale Karibu pour 61 K€.

Le poste « Crédits de campagne et intérêts courus non échus » baisse de 10 M€ entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009. Cette baisse s'explique comme suit :

- réduction des consommations de crédits de campagne des filiales opérationnelles (-8,9 M€) consécutivement à la politique de réduction de stocks menée sur l'exercice clos au 30 septembre 2009,
- remboursement des prêts relais THEMIS qui figurait dans les comptes au 30 septembre 2008 (-2,6 M€),
- croissance des intérêts courus non payés (+ 1,5 M€).

Le poste « Dettes sur contrats de crédits-bails et autres » enregistre les dettes de crédits-bails et les justes valeurs des contrats à terme et des contrats de swap de taux.

De plus amples détails sur la structure de l'endettement figurent également au paragraphe 4.1.1 « Risque de liquidité » du Document de référence.

(en milliers d'euros)				
Echéancier de l'endettement brut au 31 mars 2010	Total	échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations	11 918	11 918		
Emprunts et dettes financières	23 840	23 840		
Crédits de campagne et intérêts courus non échus	14 694	14 694		
Total	50 452	50 452	0	0

L'échéancier de l'endettement financier est détaillé et expliqué aux paragraphes 4.1.1.1 et 4.1.1.2 du présent Document de référence. L'appréciation des risques financiers est présentée au paragraphe 4.1 du présent Document de référence.

10.1 Capitaux de la Société à court et moyen terme

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des capitaux propres du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES au cours des 3 derniers exercices et aux clôtures semestrielles du 31/03/2010 et du 31/03/2009 :

(en milliers d'euros)					
Données consolidées en IFRS	31/03/2010	31/03/2009	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Total des dettes à court terme	50 452	53 873	41 222	18 911	15 564
Garanties Privilégiées	36 054	39 902	27 037	18 911	15 564
Non garanties/non privilégiées	14 398	13 971	14 185	0	0
Total des dettes à moyen et long terme	0	85	32	32 137	34 854
Garanties Privilégiées	0	85	32	18 379	20 928
Non garanties/non privilégiées	0	0	0	13 758	13 926
Capitaux propres consolidés	-22 022	-18 164	-18 465	-13 397	-13 936
Capital social	260	7 814	260	7 814	3 314
Primes liées au capital	10 436	10 436	10 436	10 436	4 436
Autres réserves (groupe+hors groupe)	-29 423	-31 367	-24 241	-21 410	-630
Résultat de l'exercice (groupe+hors groupe)	-3 295	-5 047	-4 920	-10 237	-21 056

Les dettes financières sont classées en « Dettes à court terme » ou « Dettes à moyen et long terme », comme dans les états financiers, en fonction de leurs échéances :

- échéances à mois d'un an = dettes à court terme
- échéances à plus d'un an = dettes à moyen et long terme

Le tableau du présent § 10.1 ne doit pas être confondu avec le tableau de synthèse de l'endettement figurant au § 4.1.1 du Document de référence : en effet, les notions de « court terme », « moyen terme » et « long terme » du tableau de synthèse du § 4.1.1 permettent de distinguer les dettes en fonction des caractéristiques des actes qui en sont à l'origine (moyen terme = obligations, emprunts bancaires, etc / court terme = crédits de campagne, etc).

Le montant des capitaux propres indiqué ci-dessus, et présenté conformément aux recommandations du CESR de février 2005 (§ 127), ne fait pas ressortir le compte de report à nouveau.

Les garanties des dettes court terme, d'une part, et des dettes moyen et long terme, d'autre part, sont présentées sous le tableau du paragraphe 10.4.3 du Document de référence.

10.2 Sources et montants des flux de trésorerie

La situation de trésorerie active consolidée au 30 septembre 2009 s'établit à un montant de 1 600 K€.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des sources et montants des flux de trésorerie du Groupe OLIN des trois derniers exercices et aux clôtures semestrielles du 31/03/2010 et du 31/03/2009 :

	(en milliers d'euros)				
Données consolidées en IFRS	31/03/2010	31/03/2009	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Capitaux Propres	-22 022	-18 174	-18 465	-13 397	-13 936
Endettement financier (*)	50 452	53 958	41 254	51 048	50 418
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	1 015	1 033	1 600	1 435	2 031
Flux net de trésorerie d'exploitation (1)	-8 433	-4 901	5 968	-6 968	-2 770
Flux net de trésorerie d'investissements (2)	-501	2 945	6 714	1 558	390
Flux net de trésorerie de financement (3)	8 334	1 518	-12 512	5 419	3 252
Incidence de la variation des taux de changes	0	-1	-1	1	4
Variation de trésorerie	-600	-439	169	10	876
(*) dont exposition factor	5 419	6 729	1 354	7 431	7 350

(1) Le flux net de trésorerie d'exploitation est devenu positif (dégagement) à la clôture du 30 septembre 2009 grâce principalement à la politique de réduction des stocks menée sur l'exercice (diminution du besoin de financement). Au 31 mars 2010, il démontre les besoins de financement de la haute saison (constitution des stocks et financement du crédit client).

(2) Le flux net de trésorerie d'investissement au 30 septembre 2009 comprend les incidences des variations de périmètre pour 2,4 millions d'euros. Le solde, soit 4,3 millions d'euros correspond, pour l'essentiel, à l'encaissement du prix de cession de l'immeuble de Lille (3,1 millions d'euros) et du solde du prix de cession de l'activité Jardinage utilitaire France (1,5 millions d'euros).

(3) Le flux net de trésorerie de financement au 30 septembre 2009 correspond, pour l'essentiel, à une baisse des crédits de campagne des sous-groupes opérationnels pour 8,9 millions d'euros (consécutivement à la baisse du besoin de financement) et au remboursement du prêt relais Thémis pour 2,6 millions d'euros. Au 31 mars 2010, le flux net de trésorerie de financement correspond, pour l'essentiel, à la croissance saisonnière des crédits de campagne des filiales opérationnelles, en relation avec les besoins de financement de la haute saison.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de la Société

L'endettement financier net s'établit à 39 654 K€ au 30 septembre 2009 et à 49 437 K€ au 31 mars 2010.

➤ L'information sur l'endettement du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est reprise dans le tableau ci-dessous (chiffres audités) :

Données consolidées en IFRS (chiffres audités) (en K€)	31/03/2010 (6 mois)	31/03/2009 (6 mois)	30/09/2009 (12 mois)	30/09/2008 (12 mois)	30/09/2007 (12 mois)
Liquidités A	1 015	1 033	1 600	1 435	2 031
Trésorerie	968	984	1 585	1 435	1 977
Instruments équivalents			0		0
Titres de placement	47	49	15		54
Créances financières à CT B	0	0	0	0	0
Dettes financières à CT C	50 452	53 873	41 222	18 911	16 564
Dettes bancaires à CT	14 694	18 470	5 471	15 640	15 581
Part à moins d'un an des dettes à MT et LT	23 840	23 857	20 379	3 216	927
Obligations émises	11 918	11 491	11 705		
Autres dettes financières à CT	0	55	3 667	55	56
Endettement financier net à court terme D=C-A-B	49 437	52 840	39 622	17 476	14 533
Endettement financier à MT et LT E	0	85	32	32 137	33 854
Emprunt bancaire à plus d'un an	0	65	32	18 335	19 806
Obligations émises	0	0	-	11 278	13 926
Autres emprunts à plus d'un an	0	20	-	2 524	122
Endettement financier net D+E	49 437	52 925	39 654	49 613	48 387

Il est également renvoyé sur ce point aux précédents développements figurant aux paragraphes 4.1.1.1 et 4.1.1.2 du Document de référence.

➤ Evolution des dettes financières entre le 30 septembre 2009 et le 31 mars 2010

La variation des dettes financières nette de la trésorerie (+ 9.783 K€) entre le 30 septembre 2009 et le 31 mars 2010 s'explique ainsi :

(en milliers d'euros)

Eléments	Notes	Variation
Incidence de l'amortissement des frais d'émission des OBSA	(a)	213
Augmentation des crédits de campagne de Ubbink Garden BV	(b)	4 774
Augmentation des crédits de campagne de Karibu	(c)	4 403
Augmentation des intérêts courus	(d)	32
Autres	(e)	-224
Variation de l'endettement financier brut		9 198
Variation de la trésorerie positive (diminution)		-585
Variation de l'endettement financier net de la trésorerie positive		9 783

(a) Les obligations sont présentées nettes des frais d'émission. L'amortissement des frais d'émission, pour 213 K€ sur le semestre, a pour conséquence une augmentation du poste « obligations » au 31/03/10.

(b) Augmentation des crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV en relation avec les besoins de financement de la haute saison.

(c) Augmentation des crédits de campagne de KARIBU en relation avec les besoins de financement de la haute saison.

(d) Croissance des intérêts courus.

(e) Principalement la juste valeur des contrats à terme au 30/09/09 (173 K€). Il n'y a pas de contrats à terme actifs au 31/03/10 (tous échus avant le 31/03/10).

➤ Evolution des dettes financières entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009

La variation des dettes financières nette de la trésorerie (-9 959) K€ entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009 s'explique ainsi :

(en K€)		
Eléments	Notes	Variation
Incidence de l'amortissement des frais d'émission des OBSA	(a)	427
Remboursement du prêt relais Thémis	(b)	-2 627
Diminution des crédits de campagne de Ubbink Garden BV	(c)	-5 764
Diminution des crédits de campagne de Karibu	(d)	-3 116
Augmentation des intérêts courus	(e)	1 566
Crédits de campagne UK – Incidence de périmètre	(f)	-252
Autres		-28
Variation de l'endettement financier brut		-9 794
Variation de la trésorerie positive (augmentation)		165
Variation de l'endettement financier net de la trésorerie positive		-9 959

(a) Les obligations sont présentées nettes des frais d'émission. L'amortissement des frais d'émission, pour 427 K€ sur l'exercice, a pour conséquence une augmentation du poste « obligations » au 30 septembre 2009.

(b) Remboursement de l'emprunt du prêt relais THEMIS en décembre 2008.

(c) Diminution des crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV consécutive à la réduction des stocks.

(d) Diminution des crédits de campagne de KARIBU consécutive à la réduction des stocks et à l'amélioration de la rentabilité.

(e) Incrémentation des intérêts courus sur la dette financière dans la mesure où ils n'ont pas été réglés.

(f) Les filiales anglaises du groupe ont été cédées le 4 avril 2009. Leurs dettes financières au 30 septembre 2008, soit 252 K€, apparaissent comme une diminution des dettes financières du Groupe lorsque les chiffres sont comparés à ceux du 30 septembre 2009.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

10.4.1 Échéances contractuelles avant les négociations avec les partenaires financiers

La description détaillée des dettes financières présentées dans le tableau ci-dessous figure aux paragraphes 4.1.1.1 et 4.1.1.2 du présent Document de référence auxquels il convient de se reporter.

Dettes financières (en milliers d'euros)	Solde au 31/03/10	Solde au 30/09/09	Échéances	Notes
Obligations	11 918	11 705	21/09/10	(1)
Emprunt de conversion du CT	9 673	9 673	21/12/13	(2)
Emprunt acquisition Karibu	10 035	10 035	10/10/13	(2)
Emprunt D&P PME IV & EFFI INVEST I	2 480	2 480	31/12/09	(1)
Emprunt Nortène Tunisie	607	607	20/04/10	(3)
Emprunt S&B Karibu	1 000	1 000	30/09/10	
Emprunt Moyen terme de Karibu	45	96	30/03/11	
Crédits de campagne Karibu	5 491	1 088	01/01/11	(4)
Crédits de campagne Ubbink	7 059	2 285	01/11/10	(4)
Contrats à terme (juste valeur)	-	173	29/03/10	
Swap taux (juste valeur)	-	2	20/04/10	
Crédit-bail	-	12	31/03/10	
Autres France (y compris les intérêts courus)	2 144	2 098		
Total Endettement financier brut	50 452	41 254		

(1) Le protocole de conciliation du 16 avril 2009 prévoyait l'incorporation des obligations et de l'emprunt D&P PME IV & EFFI INVEST I au capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (v. § 4.1.1.1, (1) et (4) du présent Document de référence).

Parallèlement à la signature du nouvel accord bancaire en date du 21 octobre 2010 (v. § 4.1.1.3 c) et 12.2 du présent Document de Référence), D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA

leurs créances de compte-courant (savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2,48 M€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11,9 M€) tout en acceptant de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisé et ce tant (i) que les créances qui ont été cédées par les Banques, à l'occasion de l'accord du 21 octobre 2010, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), à Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

(2) L'échéance indiquée est celle du contrat de prêt d'origine. L'avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009, signé le 29 janvier 2010, a gelé les échéances de remboursement de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de Karibu jusqu'au 31/01/2011 (v. § 4.1.1.3, a) et b) du présent Document de référence).

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA au titre du Crédit de Conversion et du Crédit Karibu, (dont le montant total en principal s'élève au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010 (v. § 4.1.1.3 c) et 12.2).

Aux termes de ce nouvel accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont toutefois engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

(3) L'échéance indiquée est celle du contrat de prêt d'origine. Les échéances de remboursement du capital sont gelées depuis le 21 décembre 2006. Aucun nouvel échéancier n'a été négocié pour le moment.

(4) Les lignes des crédits de campagne des sociétés KARIBU et UBBINK GARDEN BV pour 2010 ont été renégociées dans les conditions décrites au paragraphe 4.1.1.2 du présent Document. La ligne de financement de la campagne 2010 de KARIBU viendra à expiration en janvier 2011 et celle de UBBINK GARDEN BV viendra à expiration en novembre 2010.

10.4.2 Information sur la part du capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES faisant l'objet de nantissements au 30 septembre 2009

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement (1)	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti au 30/09/2009
Domophi	BNP Paribas	11/05/2004	24/05/2009	Remboursement du prêt	85.000	3,26%
Domophi	BNP Paribas	13/11/2007	24/05/2009	Remboursement du prêt	98.024	3,76%
Domophi	BNP Paribas	-	24/05/2009	Remboursement du prêt	158 737	6,10%
TOTAL					341 761	13,12%

(1) Les nantissements n'ont pas été levés au 25 mai 2009, l'emprunt souscrit par Domophi SAS auprès de BNP Paribas n'ayant pas été remboursé à cette date.

Sur les 341.761 actions nanties, 200.000 sont des actions nominatives et 141.761 des actions au porteur.

10.4.3 Information sur les actifs de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA faisant l'objet de nantissements au 31 mars 2010

Le tableau ci-dessous présente les actifs nantis du Groupe au 31 mars 2010 :

(en milliers d'euros)							
Nantissements	Notes	Début	Fin	% poste comptable	31/03/2010	31/03/2009	30/09/2009
Nantissement des Titres Karibu (a)	(1) (5)	22/02/07	10/10/13	100%	10 225	9 425	10 225
Nantissement des Titres Nortland (b)	(2) (5)	01/02/06	10/10/13	100%	0	0	0
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	(3) (5)	20/03/08	21/12/13	100%	2 825	2 972	2 825
Nantissement de la Marque Akanua (c)	(4) (5)	20/03/08	21/12/13	100%	OUI	OUI	OUI
Total des Nantissements					13 050	12 397	13 050

(a) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(b) Valeur brute au bilan de 100 K€ provisionnée à 100%

(c) Actif non valorisé en comptabilité

(1) Nantissement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de 100% du capital de KARIBU au profit des banques ayant financé l'acquisition de cette société.

(2) Nantissement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de 100% du capital de NORTLAND au profit des banques ayant financé l'acquisition de la société KARIBU.

(3) Nantissement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de 100% des titres de UBBINK GARDEN BV, au profit des banques françaises du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, en garantie du prêt de conversion du court terme.

(4) Nantissement de la marque AKANUA au profit des banques françaises du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, en garantie du prêt de conversion du court terme et du prêt d'acquisition de KARIBU.

(5) La date d'échéance du nantissement indiquée correspond à la date de versement de la dernière échéance de l'emprunt faisant l'objet de la garantie sur la base de l'échéancier d'origine.

Aux termes de l'accord intervenu le 21 octobre 2010 entre les Banques « haut de bilan » et les cessionnaires de leurs créances selon les modalités précisées au § 12.2 du présent Document de Référence, les créances cédées qui ne sont plus assorties d'aucun échéancier fixe, sont transférées avec les sûretés attachées.

Il est également renvoyé sur ce point à la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2009 et à la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2010 qui figurent respectivement aux paragraphes 20.1.1.1 et 20.6.1.1 du présent Document de référence.

10.4.4 Obligations contractuelles et autres engagements donnés

Les tableaux présentés ci-après reprennent de manière exhaustive les obligations contractuelles et les autres engagements donnés par le Groupe au 31 mars 2010 :

Obligations contractuelles (en K€)	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 mars 2010 (chiffres audités)				
Dettes à long terme	35 758	35 758		0
Obligations en matière de location-financement	0	0	0	0
Contrats de location simple	4 817	1 378	2 971	468
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	40 575	37 136	2 971	468

Autres engagements donnés (en K€)	Total	Montant des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Au 31 mars 2010 (chiffres audités)				
Lignes de crédit	12 550	12 550	0	0
Lettres de crédit	0	0	0	0
Garanties	0	0	0	0
Obligations de rachat	0	0	0	0
Autres engagements (intérêts courus et autres)	2 144	2 144	0	0
Total	14 694	14 694	0	0

10.5 Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les principaux investissements futurs et les immobilisations corporelles importantes planifiées

Nous vous précisons (i) qu'aucun investissement futur important n'est actuellement à l'ordre du jour et (ii) qu'aucune immobilisation corporelle importante planifiée n'est actuellement en cours.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Compte tenu des particularités du marché, il est essentiel pour le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES de se différencier de ses concurrents (et notamment des importateurs chinois) en lançant chaque année de nouvelles innovations / références de produits qui viennent à remplacer les anciennes.

Nonobstant la cession de l'activité « Jardinage France » à INTERMAS NETS en juillet 2008 (qui représentait environ 800 références), le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES compte actuellement plus de 2 300 références de produits et renouvelle tous les ans environ 250 références de produits.

Les sommes ainsi investies par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sont comptabilisées en charges, à l'exception des moules qui font l'objet d'un amortissement.

La conception des nouveaux produits est effectuée en interne par les équipes commerciales et le département achat selon leur appréhension du marché futur.

La grande distribution ne référence ensuite qu'une partie des innovations proposées par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA selon ses propres critères d'accueil par les clients finaux. Cette phase se situe en général une année après le développement des nouveaux produits.

Ainsi jusqu'au référencement effectif des produits du Groupe par la grande distribution, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'est pas en mesure d'identifier parmi les nouveaux articles proposés, ceux susceptibles de générer des avantages économiques futurs probables.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES estime que les dépenses liées au développement des nouveaux produits représentent environ 1% du chiffre d'affaires du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre le 30 septembre 2009 et la date d'enregistrement du présent document de référence

Le Groupe OLIN a été restructuré en profondeur au cours des deux derniers exercices et les filiales structurellement déficitaires ont toutes été cédées ou leurs activités arrêtées.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a réduit (et continue de réduire) de façon importantes ses coûts de fonctionnement pour atteindre un niveau de coût incompressible. La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, holding du Groupe, présente toutefois des comptes structurellement déficitaires sous influence des intérêts financiers de l'endettement « haut bilan » (v. paragraphe 4.2 du Document de référence).

Au cours du premier semestre de l'exercice 2009/2010, le Groupe a dû faire face à un marché rendu difficile en raison de la crise économique et des mauvaises conditions climatiques.

Les sociétés du Groupe ont également rencontré des difficultés d'approvisionnement, notamment pour les produits en provenance de Chine. Les fournisseurs chinois ont préféré satisfaire prioritairement la très forte demande nationale.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires net du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin mars 2010 (6 mois d'activité), est en recul de - 7,99 % comparé à celui constaté à la fin du premier semestre de l'exercice précédent.

Une partie du retard a été rattrapé. Au 30 juin 2010, le chiffre d'affaires ne présente plus qu'un recul de 3,73% comparé à celui du 30 juin 2009.

(en milliers d'euros)

Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/06/10	France	Allemagne	BeNeLux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	670	5 957	1 121	7 748
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	3 199	8 262	5 783	17 244
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	5 354	14 122	6 518	25 994
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	9 223	28 341	13 422	50 986

Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/06/09	France	Allemagne	BeNeLux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	676	6 561	1 194	8 431
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	3 801	9 615	5 315	18 731
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	4 200	13 940	7 657	25 797
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	8 677	30 116	14 166	52 959

Evolution période N % N-1 et par pays	France	Allemagne	BeNeLux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	-0,89%	-9,21%	-6,11%	-8,10%
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	-15,84%	-14,07%	+8,81%	-7,94%
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	+27,48%	+1,31%	-14,88%	+0,76%
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	+6,29%	-5,89%	-5,25%	-3,73%

▪ **France :**

Le démarrage de saison a été tardif, comme partout en Europe. Les conditions climatiques hivernales ont persisté jusqu'en avril. A la clôture semestrielle de mars 2010, le périmètre « France » était en retrait de – 13,58 % comparé au premier semestre de l'exercice précédent. Ce retard est rattrapé sur la période d'avril à juin 2010 grâce à une demande importante sur les piscines hors sol. Le périmètre « France » affiche une progression de +6,29% de son chiffre d'affaires à fin juin 2010 (9 mois d'activité) comparé à fin juin 2009, et représente 18,09% du chiffre d'affaires net du groupe à fin juin 2010 contre 16,38% à fin juin 2009.

▪ **Allemagne :**

Le chiffre d'affaires de la famille de produits « Eau ⁽¹⁾ » enregistre un recul important, lié à la perte de référencements.

Le périmètre « Allemagne » termine, à fin juin 2010, avec un chiffre d'affaires net en retrait de – 5,89 % comparé au chiffre d'affaires net à fin juin 2009, et représente 55,59% du chiffre d'affaires net du groupe à fin juin 2010 contre 56,87% à fin juin 2009.

1) *Produits « Eau » = bassins, jets d'eau, pompes...*

▪ **BeNeLux :**

Le périmètre « BeNeLux » enregistre, à fin 2010, un recul de -5,25% de son chiffre d'affaires net comparé à fin juin 2009, la demande des clients ayant fortement baissé sur la période d'avril à juin 2010.

Le périmètre « BeNeLux » représente 26,32% du chiffre d'affaires net du groupe à fin juin 2010 contre 26,75% à fin juin 2009.

Habituellement, le chiffre d'affaires à fin juin (9 mois d'activité) représente environ 77 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Depuis janvier 2010, le groupe constate aussi un renchérissement des matières premières (principalement le bois) susceptible d'éroder, en clôture annuelle du 30 septembre 2010, les bonnes marges constatées en clôture semestrielle du 31 mars 2010.

Les coûts de transport des approvisionnements depuis l'Asie s'est aussi considérable accru.

Le Groupe estime que, malgré les mesures prises, l'activité de l'exercice 2009-2010 devrait être affectée par le contexte macro-économique défavorable.

Sur le plan financier, le Groupe dispose, grâce à l'accord signé le 29 janvier 2010 avec ses partenaires financiers (v. paragraphe 4.1.1.3 b) du présent Document), d'un niveau de financement suffisant jusqu'à fin janvier 2011, date jusqu'à laquelle le remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de Karibu est gelé. La Société examine néanmoins toutes les solutions qui pourraient lui permettre de renforcer ses fonds propres et assainir sa situation financière.

A ce jour, les modalités définitives de restructuration de la dette « haut de bilan » de OLIN SA et du financement du Groupe n'ont pas encore été arrêtées et la Société s'est à nouveau rapprochée de ses partenaires financiers pour tenter de trouver une solution pérenne à moyen terme.

Enfin, à la connaissance de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, il n'existe pas de changements importants dans la structure des marchés (i.e. entrée de nouveaux concurrents sur le marché; fusion/rapprochement de concurrents; consolidation verticale de distributeurs et de fournisseurs; etc.) des sous-groupes opérationnels KARIBU et UBBINK qui laisseraient envisager un impact négatif sur ceux-ci dans un futur proche.

12.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société

Risque de liquidité

Le 21 octobre 2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (ci-après la « Société » ou « OLIN SA ») et ses partenaires financiers sont parvenus à un nouvel accord aux termes duquel les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Consolidation et du Crédit Karibu (dont le montant total en principal s'élève au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010.

Aux termes de ce nouvel accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Parallèlement, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2,48 M€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11,9 M€).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'aient pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

En conséquence, grâce à ces nouveaux accords, OLIN SA, dont l'échéancier de la dette « haut de bilan » est désormais fonction de sa propre capacité de remboursement, estime être en mesure de faire face à ses engagements et d'assurer la continuité de son exploitation sur une période de 12 mois.

La Société précise qu'elle continue d'étudier les modalités d'une restructuration de ses dettes « haut de bilan » et, plus généralement, toutes les solutions qui lui permettraient de renforcer à terme, et de manière pérenne, ses fonds propres et assainir sa situation financière.

Il est également renvoyé sur ce point aux informations présentées au paragraphe 4.1.1.3 du présent Document de référence.

Actifs et passifs éventuels

Il convient de se reporter sur ce point à la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2009 et à la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2010 qui figurent respectivement aux paragraphes 20.1.1.1 et 20.6.1.1 du présent Document de référence.

Recapitalisation de la Société

Reprenant les précédents développements qui figurent notamment au paragraphe 4.1.1.3 du présent Document, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » ont signé, en suite du protocole de conciliation du 16 avril 2009, un nouvel accord le 29 janvier 2010 en vertu duquel D&P PME IV et EFFI INVEST I avaient accepté d'incorporer au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA l'ensemble de leurs créances, et en particulier de leurs créances obligataires et leurs avances en compte courant d'associés.

Comme indiqué dans le communiqué diffusé par la Société le 16 novembre 2010, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles leurs créances de compte-courant pourraient être incorporées au capital de OLIN SA tout en acceptant de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une créance qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances qui ont été cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

A la date du présent Document de référence, les conditions et le calendrier de l'opération de recapitalisation projetée n'ont pas encore été arrêtés.

Mesures de restructuration organisationnelle du Groupe

La restructuration de l'organisation opérationnelle du Groupe OLIN s'est achevée avec la fermeture du site logistique de Nieppe (59) au cours du 1^{er} trimestre 2010 (v. notes 5,d) et 26,A)des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2010 - § 20.6.1 du présent Document de référence).

Incertitudes sur les difficultés d'approvisionnement à partir de l'Asie

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'est pas en mesure de déterminer si les difficultés d'approvisionnement qu'elle a constatées au cours de la campagne 2010 sur les produits en provenance d'Asie, seront ou non récurrentes lors des futures campagnes.

13 PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

La Société n'entend pas communiquer de prévision ou estimation de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Directoire

14.1.1 Composition du Directoire

La composition du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à la date du présent Document de référence est la suivante :

Nom et prénom	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans le Groupe OLIN (hors mandat social)	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Adresse professionnelle
JL. HEYMANS Président du Directoire	02/04/2001	23/04/2009	23/04/2011	Directeur Général Marketing, Sales, Logistics	Néant	Groupe OLIN <ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Outside Living Industries France SARL (anc. Ubbink France SARL) - Gérant de Outside Living Industries Nederland BV (anciennement dénommée AWPS BV) - Gérant de Ubbink Jardin BV - Administrateur et Directeur de Ubbink Garden BV - Geschäftsführer de Ubbink Garten GmbH - Geschäftsführer de Karibu Holztechnik GmbH et Woodfeeling GmbH - Gérant de OLIN Pro SARL - Gérant de OLIN Jardinage SARL - Président de Trent SAS - Gérant de la SCI du Bois de la Pie - Gérant de Optimis SARL - Gérant de Nortland SARL - Président de Tout Jardin Direct SAS 	75, avenue Parmentier – 75011 Paris
G. TOURNIER Membre du Directoire et Directeur Général (art. L225-66 C.Com)	30/09/2008	28/06/2009	28/06/2011	Directeur Administratif et Financier	Néant	Néant	75, avenue Parmentier – 75011 Paris

Le tableau suivant présente le(s) mandat(s) venu(s) à expiration (non renouvellement, démission, révocation) depuis le 1^{er} octobre 2008 :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonctions exercées	Date de première nomination	Date d'échéance des fonctions	Motifs
JP. DARNAULT	Membre du Directoire	28/11/07	20/10/08	Démission

Aucun des membres du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation agissant en qualité :
 - o de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
 - o d'associé commandité,
 - o de fondateur d'une société fondée il y a moins de 5 ans,
 - o de directeur général ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

14.1.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Directoire

- **Jean-Luc HEYMANS**

Né le 26 juillet 1963, nationalité belge, marié, 3 enfants

Cursus universitaire (1982/1988) : Université Libre de Bruxelles - Psychologie option Marketing et Commercial (mémoire non présenté).

1985-1986 : Colgate Palmolive Belgium - Sales Representative

1987-1988 : Hypermarché Carrefour (ex GB) réassortisseur, chef de rayon, chef de département food boisson/alimentaire

1989-1994 : DIY Brico Belgique - Directeur de magasin (4 magasins dans le Top 10 C.A.)

1995-1998 : Product Manager (catégorie Produits manufacturés jardinage) à la centrale Brico International (4 pays Belgique, France, Ibérique)

1999-2001 : Marketing Manager (département Bricolage) à la centrale Brico International (4 pays Belgique, France, Ibérique)

Depuis 2001 : Nortene - International General Manager et Membre du Directoire

Dirigeant des filiales : UBBINK GARDEN BV (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, UK), Trent, Optimis, Olin Pro, Olin Jardinage, SCI du Bois de la Pie.

- **Georges TOURNIER**

Né le 16 mai 1967, de nationalité française

Diplôme d'expertise comptable (DEC session novembre 1997)

Parcours professionnel :

- depuis juillet 2006 : Directeur Administratif et Financier du Groupe NORTENE

- de juin 2003 à juin 2006 : Directeur Comptabilité et Consolidation du Groupe NORTENE

- de juillet 2001 à mai 2003 : Expert-Comptable indépendant – Mérignac (33)

- de mai 2000 à juin 2001 : Manager – Accounting & Finance department chez Stryker Spine SA – Cestas (33)

- de Août 1992 à avril 2000 : Chef de mission en Cabinet Sussan – Cestas (33)

14.1.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années

Mandataire	Année	Mandat exercé au sein de OLIN	Autres mandats	Autres fonctions
JL.Heymans	De 2005 à 2008	Membre du Directoire	Groupe OLIN - Administrateur de Nortène Ltd (mandat expiré en oct.2007) - Administrateur de Ubbink BV - Gérant de AWPS BV - Gérant de Outside Living Industries France SARL (anc. Ubbink France SARL) - Directeur de Outside Living Industries Nederland BV - Directeur de Ubbink Garden BV - Geschäftsführer de Ubbink Garten GmbH - Geschäftsführer de Karibu Holztechnik GmbH - Gérant de OLIN Pro SARL - Gérant de OLIN Jardinage SARL - Président de Trent SAS - Gérant de la SCI du Bois de la Pie SARL - Gérant de Optimis SARL - Gérant de Nortland SARL	Néant
	De 2009 à 2010	Président du Directoire	Groupe OLIN - Gérant de Outside Living Industries France SARL (anc. Ubbink France SARL) - Directeur de Outside Living Industries Nederland BV (anciennement dénommée AWPS BV) - Administrateur et Directeur de Ubbink Garden BV - Geschäftsführer de Ubbink Garten GmbH - Geschäftsführer de Karibu Holztechnik GmbH et Woodfeeling GmbH - Gérant de OLIN Pro - Gérant de OLIN Jardinage - Président de Trent SAS - Gérant de la SCI du Bois de la Pie - Gérant de Optimis - Gérant de Nortland - Président de TOUT JARDIN DIRECT SAS	
G. Tournier	De 2005 à 2010	Membre du Directoire	Néant	Néant

14.2 Conseil de Surveillance

14.2.1 Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES à la date du présent Document de référence est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Adresse professionnelle
B. ROQUES (1)	Cooptation le 21/11/2008 Ratification AG du 15/05/2009	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008		Voir § 14.2.3 ci-après	
J.SURCHAMP (2)	Cooptation le 16/06/2008 Ratification AG du 15/05/2009	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Vice-président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Directeur Associé dans un fonds d'investissement	- Représentant permanent de D&P PME IV au conseil d'administration de Raphaël Young SA, - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil de surveillance de Panol SA	152 avenue Malakoff – 75116 Paris
N. URBAIN (3)	18/09/2007	N/A	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Dirigeant de société	- Président de la SA Sicomax - Président de la SA SGCE - Président de la SAS Immobilier Développement - Président de la SAS Marais Participations - Président de la SAS Eurocréances - Président de la SAS Effi Re - Gérant de la SARL CDB Finances	6 rue de Téhéran – 75008 Paris
D. VITOU	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	- Président de Domophi SAS - Gérant de l'EURL Vitou Savanne	N/A
P. LEPERS	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Membre du Conseil de Surveillance	Retraité	Néant	N/A

(1) M. Bernard ROQUES a été coopté en qualité de membre du Conseil par décision du 21 novembre 2008 en remplacement de M. Hervé DESCOTTES (démissionnaire). Lors de cette réunion, il a également été désigné en qualité de Président du Conseil en remplacement de M. Nicolas URBAIN, démissionnaire de ces fonctions.

(2) M. Jérémie SURCHAMP, coopté en qualité de membre du Conseil par décision en date du 16 juin 2008 sur proposition de D&P PME IV, a été désigné en qualité de Vice-président du Conseil par décision du 21 novembre 2008 en remplacement de M. Hervé DESCOTTES, démissionnaire de ces fonctions.

(3) M. Nicolas URBAIN a été désigné en qualité de membre du Conseil par décision de l'assemblée générale du 18 septembre 2008 sur proposition de D&P PME IV.

Le tableau suivant présente le(s) mandat(s) venu(s) à expiration (non renouvellement, démission, révocation) depuis le 1^{er} octobre 2008 :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonctions exercées	Date de première nomination	Date d'expiration des fonctions	Motifs
H. DESCOTTES	Vice-président et Membre du Conseil	18/09/07	19/11/08	Démission

A l'exception de Monsieur Bernard ROQUES qui était Président Directeur Général de ARBEL SA lorsque cette société a été mise en redressement puis en liquidation judiciaire au cours du dernier trimestre 2009, aucun des membres du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'a fait l'objet :

- d'une quelconque condamnation pour fraude prononcée au cours de cinq dernières années au moins ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation agissant en qualité :
 - o de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
 - o d'associé commandité,
 - o de fondateur d'une société fondée il y a moins de 5 ans,
 - o de directeur général ;
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre lui, ou contre une société dont il est ou a été associé, par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés), ni n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

14.2.2 Renseignements personnels relatifs aux membres du Conseil de Surveillance

- **Bernard ROQUES**

Né le 15 novembre 1947, de nationalité française.

Diplômé de l'Ecole de Commerce et d'Administration.

Bernard ROQUES a d'abord été en charge des prises de participations à la SDR SODECCO avant d'occuper des responsabilités de direction dans différentes PME puis au sein des Groupes Pinault et ensuite IFI.

- **Nicolas URBAIN**

DESS droit des affaires et de fiscalité (Paris II) / Diplôme d'Expert Comptable

20 ans d'expérience dans le capital investissement :

- 1988 à 1995 CLINVEST Paris et New-York
- De 1996 à 2000 : direction de sociétés de l'industrie pharmaceutique
- Depuis 2000 : direction de sociétés de services et d'investissements immobiliers
- Conseil en ingénierie financière

- **Dominique VITOU**

1956 : HEC Paris

1957-1958 : Service militaire - Officier de Marine - Légion d'Honneur à titre militaire

Participe à la reconversion d'une filature de jute fondée par son grand-père avant de prendre la direction d'une petite filiale plastique dénommée NORTENE

A 40 ans : PDG de la société

1995 : Introduction en Bourse de la société « NORTENE »

2001-2008 : Présidence du Conseil de Surveillance.

- **Philippe LEPERS**

1972 : Maîtrise de Droit et Science Eco à Lille

1975 : Diplôme Sciences Po Paris

de 1975 à 1978 : SOCIETE GENERALE (Service Inspection Générale)

de 1978 à 2008 : CEGOS (Directeur)

- **Jérémie SURCHAMP**

Né le 10 mars 1977

Nationalité française

2004 : Ecole de Management de Lyon

Stockholm School of Economics (Suède)

2004 : Consultant pour ORONOVA Inc. (Chicago – USA) – Société de Conseil en Technologie

2004 : Chargé d'affaires – DEVELOPPEMENT ET PARTENARIAT

2009 : Directeur Associé – DEVELOPPEMENT ET PARTENARIAT

14.2.3 Liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance dans toutes sociétés au cours des 5 dernières années

Mandataire	Année	Mandat exercé au sein de OLIN	Autres mandats	Autres fonctions
B. Roques	De 2005 à 2009	Président du Conseil de Surveillance (depuis nov-2008)	<p><u>Groupe ARBEL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbel SA : Administrateur depuis avril 2000 et Directeur Général depuis juin 2004 (mandat et fonctions expirés – société en liquidation judiciaire) - 2F Participations : Administrateur depuis juin 2002 (mandat expiré) - 2F Industries : Administrateur depuis avril 2003 (mandat expiré – société dissoute par transmission de patrimoine en décembre 2007) - Lormafer : Administrateur de juillet 2002 à décembre 2006 et Président Directeur Général de mars à décembre 2006 (mandats et fonctions ayant expiré) - Arbel Fauvet Rail : Représentant de la société Arbel de mars 1999 à décembre 2005 et Président du Conseil d'administration depuis mars 2006 (mandat expiré) - Arbel Investissements EURL : Gérant depuis novembre 2000 (mandat expiré – société dissoute par transmission de patrimoine en décembre 2007) - AFBS EURL : Gérant depuis février 2006 (mandat expiré) - IGF / Arbel Fauvet Rail : Président du Directoire de janvier 2007 à octobre 2008 (mandat expiré - société en liquidation judiciaire) <p><u>Administrateur des sociétés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Fermoba Industries (mandat expiré) Fermoba Centre Industries (mandat expiré) Fermoba Nord Industries (mandat expiré) Fermoba Est Industries (mandat expiré) 	Néant

B. Roque (suite)	De 2005 à 2009	Président du Conseil de Surveillance (depuis nov-2008)	<p>Groupe SELCODIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selcodis SA : Administrateur de juin 1999 à septembre 2005 (mandat expiré) – Membre du Directoire de décembre 2006 à avril 2007 (mandat expiré) - Membre du Conseil de surveillance depuis avril 2007 - Euro Distribution Alimentaire SA : Administrateur depuis décembre 2001 (mandat expiré) - Omnium Européen de Distribution : Administrateur de juin 2000 à décembre 2005 (mandat expiré) <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - FL Vuitton Gestion et Conseil SA : Administrateur - Inès de la Fressange SA : Membre du Conseil de surveillance de 2001 à 2005 (mandat expiré) – Administrateur depuis juin 2005 - SPP : Président depuis février 2004 - IGF / Arbel Fauvet Rail : Président du Directoire de janvier 2007 octobre 2008 (mandat expiré - société en liquidation judiciaire) 	Néant
	2010		<p>Groupe SELCODIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selcodis SA : Membre du Conseil de surveillance depuis avril 2007 <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - FL Vuitton Gestion et Conseil SA : Administrateur - Inès de la Fressange SA : Administrateur depuis juin 2005 	
J.Surchamp	De 2005 à 2010	Vice-président du Conseil de Surveillance (depuis nov-2008)	<p>Administrateur de A2iA Développement SA (mandat expiré)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil d'administration de Raphaël Young SA, - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil de surveillance de Panol SA 	Directeur Associé
N. Urbain	De 2005 à 2010	Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Financière Sicomax : Président du conseil d'administration depuis 2003 - Eurocréances SAS : Président depuis 2005 - « ID » Immobilier Développement : Président depuis 2005 - Effi Re : Président depuis 2007 - Société Générale Commerciale de l'Est SGCE : Président du conseil d'administration depuis 2003 - Marais Participations : Président depuis 2005 - CDB Finances : Gérant depuis 2002 	Direction de sociétés de services et d'investissements immobiliers
D. Vitou	De 2005 à 2010	Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Président de Domophi - Gérant de Joker (mandat expiré) - Gérant de l'EUURL Vitou Savanne (mandat expiré) 	Néant
P. Lepers	2005	Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de surveillance de Cegos S.A. (mandat expiré) - Président de FCP Racines (mandat expiré) 	Néant
	De 2006 à 2010		<ul style="list-style-type: none"> - Néant 	

14.3 Conflits d'intérêts au niveau des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire

Il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, de l'une quelconque de ces personnes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées ci-dessus a été désignée en tant que membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Il n'existe aucune restriction qui aurait été acceptée par l'une quelconque des personnes visées ci-dessus concernant la cession, pendant une durée déterminée, de leur participation dans le capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Les tableaux et informations figurant au présent chapitre 15 ont été établis conformément à la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux en lien avec leur mandat.

Les tableaux rendent compte également, conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce, des rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social de la part de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Les tableaux 4 à 7 et le tableau 9 de la recommandation AMF précitée n'ont pas été reproduits dans la mesure où :

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée au cours des deux derniers exercices à l'un quelconque des dirigeants mandataires sociaux de la Société ;
- aucune action de performance ou action gratuite ne correspondant pas à des actions de performance n'a été attribuée à l'un quelconque des mandataires sociaux de la Société au cours des deux derniers exercices.
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions et, plus généralement, aucun instrument financier donnant accès au capital, ni aucun autre instrument optionnel, n'a été attribué, levé ou exercé au cours des deux derniers exercices à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux et aux dix principaux attributaires salariés.

La société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a adhéré, en février 2010, au code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext.

15.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

15.1.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque membre du Directoire au cours des deux derniers exercices au titre de leurs mandats

Jean-Luc HEYMANS Président du Directoire (1)	Exercice 2008-2009	Exercice 2007-2008
	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice en lien avec le mandat	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	Néant	Néant

(1) Président du Directoire à compter du 30/09/2008

Les rémunérations et avantages de toutes natures qui ont été versés à Monsieur Jean-Luc HEYMANS au titre de son contrat de travail sont présentés au paragraphe 15.1.2 ci-après.

Georges TOURNIER Membre du Directoire et Directeur Général (1)	Exercice 2008-2009	Exercice 2007-2008
	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice en lien avec le mandat	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	Néant	Néant

(1) Début de mandat le 30/09/2008

Les rémunérations et avantages de toutes natures qui ont été versés à Monsieur Georges TOURNIER au titre de son contrat de travail sont présentés au paragraphe 15.1.2 ci-après.

Jean-Philippe DARNAULT Ancien membre du Directoire (1)	Exercice 2008-2009	Exercice 2007-2008
	Montants dus	Montants dus
Rémunérations dues au titre de l'exercice en lien avec le mandat	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	Néant

(1) fin de mandat le 20/10/2008

Les rémunérations et avantages de toutes natures qui ont été versés à Monsieur Jean-Philippe DARNAULT au titre de son contrat de travail sont présentés au paragraphe 15.1.2 ci-après.

15.1.2 Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux membres du Directoire au cours des 2 derniers exercices

Aucune rémunération (fixe, variable ou exceptionnelle), ni aucun avantage de quelque nature que ce soit, en lien avec leurs fonctions de Président et/ou de membre du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, n'ont été versés ni ne sont dus à Monsieur Jean-Luc HEYMANS, Monsieur Georges TOURNIER ou Monsieur Jean-Philippe DARNAULT au titre des 2 derniers exercices clos.

Le détail des rémunérations dues/ qui leur ont été versées au cours des 2 derniers exercices au titre de leurs contrats de travail respectifs (qui n'ont pas pour objet l'exercice d'un mandat social) est présenté dans les tableaux qui suivent.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a décidé d'allouer à Messieurs Jean-Luc HEYMANS et Georges TOURNIER, ès qualité de membres du Directoire, une rémunération nette mensuelle de 200 € chacun à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2009.

(a) Tableaux récapitulatifs concernant les membres du Directoire actuellement en exercice

Jean-Luc HEYMANS / Président du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA				
Tableau récapitulatif des rémunérations et avantages de toute nature versés/dus au titre du contrat de travail conclu avec la société Outside Living Industries France SARL, société contrôlée par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA				
(montants en €)	Exercice 2008-2009		Exercice 2007-2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240 000	240 000	240 000	240 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	100 000 (1)	109 131 (2)	109 131	108 361
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantage en nature (véhicule)	9 927	9 927	9 927	9 927
Total	349 927	359 058	359 058	358 288

(1) Prime versée par Outside Living Industries France SARL sur décision du Conseil de surveillance de la société Outside Living Industries SA compte tenu de l'intervention déterminante de Monsieur Heymans (i) pour ramener le résultat opérationnel courant 2009 à un montant positif et (ii) lors d'opérations/événements significatifs réalisés dans des conditions favorables pour le Groupe OLIN ;

(2) Prime versée par Outside Living Industries France SARL sur décision du Conseil de surveillance de la société Outside Living Industries SA en contrepartie des efforts et de l'implication personnelle forte consacrés par Monsieur Heymans aux restructurations majeures effectuées au cours des exercices concernés.

Georges TOURNIER / Membre du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

Tableau récapitulatif des rémunérations et avantages de toute nature versés/dus au titre du contrat de travail conclu avec OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

(montants en €)	Exercice 2008-2009		Exercice 2007-2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	150 000	150 000	90 000	90 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	50 000 (1)	18 940 (2)	18 940	55 000
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantage en nature	0	0	0	0
Total	200 000	168 940	108 940	145 000

(1) Prime versée par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur décision du Conseil de surveillance de la Société compte tenu de l'intervention déterminante de Monsieur Tournier (i) pour ramener le résultat opérationnel courant 2009 à un montant positif et (ii) lors d'opérations/événements significatifs réalisés dans des conditions favorables pour le Groupe OLIN ;

(2) Prime versée par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sur décision du Conseil de surveillance de la Société en contrepartie des efforts et de l'implication personnelle forte consacrés par Monsieur Tournier aux restructurations majeures effectuées au cours des exercices concernés

(b) Tableaux récapitulatifs concernant les membres du Directoire dont les fonctions ont expiré

Jean-Philippe DARNAULT/ Membre du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (1)

Tableau récapitulatif des rémunérations versées et avantages de toute nature dus au titre du contrat de travail conclu avec OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

(montants en €)	Exercice 2008-2009		Exercice 2007-2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	15 565	15 565	191 666	191 666
Rémunération variable (2)	0	0	80 000	80 000
Rémunération exceptionnelle (3)	120 000	120 000	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature (véhicule)	0		6 288	6 288
Total	135 565	135 565	277 954	277 954

(1) Fin de mandat (démission) le 20/10/2008

(2) Rémunération variable stipulée dans le contrat de travail conclu le 22 octobre 2007 entre Monsieur Darnault et la société Outside Living Industries et dont le montant était contractuellement plafonné à 40% du salaire annuel brut en cas d'atteinte des objectifs marketing fixés en début d'exercice par le Directoire

(3) Indemnités de départ versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail de Monsieur Darnault. Le montant de ces indemnités de départ a été fixé par transaction. Il est rappelé, pour autant que de besoin, que le contrat de travail conclu entre Monsieur Darnault et la société Outside Living Industries prévoyait des indemnités de départ d'un montant égal à 12 mois de salaire (rémunération fixe) en cas de licenciement (hors faute grave) dans les 18 mois suivant le 22 octobre 2007, date de conclusion du contrat de travail.

15.1.3 Tableaux récapitulatifs des rémunérations versées aux membres du Conseil de surveillance au cours des 2 derniers exercices

(a) Rémunérations des membres du Conseil actuellement en exercice

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008-2009 Montants versés en €	Exercice 2007-2008 Montants versés en €
Bernard ROQUES Président du Conseil		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (1)	44 000	0
Jérémy SURCHAMP Vice-président du Conseil		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Nicolas URBAIN		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Dominique VITOU		
Jetons de présence	0	18 294
Autres rémunérations	0	0
Philippe LEPERS		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0

(1) Rémunération versée en qualité de Président du Conseil de surveillance conformément à l'article L.225-81 du code de commerce avec effet à compter du 21/11/2008, date de désignation de Monsieur Bernard ROQUES à ces fonctions.

(b) Rémunérations des membres du Conseil dont le mandat a expiré au cours de l'exercice 2008-2009

Néant.

15.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et exercées par les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	30/03/2006
Date du directoire	14/04/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	53 628
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par	
- Jean-Luc HEYMANS	53 628
- Autres	0
Point de départ d'exercice des options	12/04/2008
Date d'expiration	12/04/2011
Prix de souscription ou d'achat	28.79
Modalités d'exercice	N/A
Nombre d'actions souscrites au 30/09/2009	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achats d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	53 628

A la date du présent Document de référence, la totalité des 53.628 options qui étaient encore en vigueur a été annulée, Monsieur Jean-Luc HEYMANS, unique bénéficiaire, ayant expressément et irrévocablement renoncé à leur bénéfice en février 2010.

Par ailleurs, il est également rappelé qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions et, plus généralement, aucun instrument financier donnant accès au capital, ni aucun autre instrument optionnel, n'a été attribué, levé ou exercé au cours des deux derniers exercices à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux et/ou au dix principaux tributaires salariés.

15.3 Informations relatives à l'existence au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA : d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, d'indemnités de non-concurrence

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Luc HEYMANS Président du Directoire Début mandat : 02/04/01 Fin mandat : 23/04/11	X			X		X(2)	X(3)	
Georges TOURNIER Membre du Directoire – Directeur Général Début mandat : 30/09/08 Fin mandat : 28/06/11	X			X		X		X

(1) Les règles de non cumul contrat de travail/mandat social ne s'appliquent, au cas particulier de Outside Living Industries SA, qu'au Président du Directoire. Il est à cette occasion rappelé que la Société a adhéré au code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext.

La Société étant attachée à la fidélisation de ses cadres et au « management durable », elle estime que le non cumul mandat social-contrat de travail peut être écarté dans cette situation particulière. Pour les mandats à venir, la Société appréciera au cas par cas, et en fonction de ses contraintes et caractéristiques propres, s'il y a lieu ou non d'appliquer la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un salarié devient mandataire social dirigeant.

(2) Aux termes du contrat de travail dont il bénéficie depuis octobre 2000 (et qui n'a pas pour objet l'exercice d'un mandat social), il est prévu que, dans l'hypothèse où la société qui l'emploie (actuellement Outside Living Industries France SARL) souhaiterait se séparer de Monsieur Jean-Luc HEYMANS, sauf faute grave commise par lui, il sera attribué au salarié une indemnité égale aux 12 derniers mois de sa rémunération nette perçue (salaires + primes) en réparation du préjudice subi

(3) En application des stipulations du contrat de travail conclu avec OUTSIDE LIVING INDUSTRIES FRANCE SARL, Monsieur Jean-Luc HEYMANS peut bénéficier d'une indemnité de non concurrence égale à 1/8ème de mois de salaire, avec un maximum de trois mois, calculée sur la moyenne des salaires perçus durant les 12 derniers mois à l'exclusion de toute prime d'intéressement à caractère aléatoire ainsi que de toute prime ou indemnité de départ.

15.4 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux ou dirigeants

La Société et/ou l'une quelconque des sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit de ses mandataires sociaux dirigeants et/ou non dirigeants.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Fonctionnement du Directoire

16.1.1 Composition

La Société est dirigée par un Directoire ou un Directeur unique nommé et placé sous le contrôle du Conseil de Surveillance institué par l'article 15 des statuts de la Société. Le nombre de membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance.

16.1.2 Durée des fonctions – Limite d'âge

Le Directoire est nommé pour une durée de deux (2) ans, à l'issue de laquelle il est entièrement renouvelé. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans.

16.1.3 Présidence du Directoire

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres présents, le vote par procuration étant interdit. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

16.1.4 Pouvoirs et obligations du Directoire – Direction Générale

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Le Directoire convoque toutes Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

16.1.5 Rémunération des membres du Directoire

Le mode et le montant de la rémunération des membres du Directoire sont fixés par le Conseil de surveillance.

16.1.6 Responsabilité des membres du Directoire

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des Directeurs Généraux ou de tout fondé de pouvoirs dûment habilité à cet effet.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire, du Président du Directoire ou de tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

16.1.7 Règlement intérieur du Directoire

Néant.

16.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

16.2.1 Composition

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Les membres du Conseil sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

16.2.2 Actions des membres du Conseil de Surveillance

Depuis le 15 mai 2009, date de l'assemblée générale ayant modifié et refondu les statuts de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, il n'est plus exigé des membres du Conseil de Surveillance qu'ils soient propriétaires d'une action au moins de la Société.

16.2.3 Durée des fonctions – Limite d'âge

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil de Surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé cet âge.

16.2.4 Vacances – Cooptation – Ratifications

En cas de vacance, par décès ou par démission, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de surveillance sont soumises à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si le nombre des membres du Conseil de surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif.

16.2.5 Organisation du Conseil

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-président, nécessairement personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de surveillance et sont toujours rééligibles.

16.2.6 Délibération du Conseil

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président ou le Vice-président. La convocation des membres du Conseil est faite par tout moyen.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Le Président du Conseil préside les séances. En son absence, les séances sont présidées par le Vice-président. En cas d'absence, le Président de séance est désigné par les membres présents.

Tout membre du Conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une séance du Conseil.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil participant à la séance.

Le Conseil peut nommer à chaque séance, un Secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

16.2.7 Mission et pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère des vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération ; il peut également les révoquer.

Il désigne le Président du Directoire et, éventuellement, les Directeurs Généraux.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de délégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties au nom de la Société.

L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la Société ne prouve que ceux-ci en aient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, le Directoire peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, sans limite de montant.

Il autorise les conventions et engagements visés aux articles L. 225-79-1, L.225-86 et suivants du Code de Commerce.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut décider la création en son sein de commissions dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à une commission les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de surveillance lui-même par la loi ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

16.2.8 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

La rémunération du Président et du Vice-président est déterminée par le Conseil.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil. Ces rémunérations exceptionnelles sont soumises aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du Conseil de surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

16.2.9 Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont responsables des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat. Ils n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat.

Ils peuvent être déclarés civilement responsables des délits commis par les membres du Directoire si, en ayant eu connaissance, ils ne les ont pas révélés à l'Assemblée Générale.

16.2.10 Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Aux termes d'une réunion en date du 18 septembre 2007, le Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a adopté un règlement intérieur qui comprend un article unique autorisant les membres du Conseil de Surveillance à participer au Conseil par des moyens de télécommunication :

« Article Unique

Conformément à la loi et à la réglementation en vigueur, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de télécommunication permettant une parfaite identification des membres.

Cela est valable pour toutes les décisions du Conseil, à l'exception de l'arrêté des comptes et, le cas échéant, des comptes consolidés de chaque exercice social. »

16.3 Contrats de services liant les mandataires sociaux à la Société ou à l'une de ses filiales

Les contrats de services qui liaient OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à Monsieur Christian LIAGRE et Monsieur Jean-François LE BOS (tels que décrits au paragraphe 19.3 du présent Document de référence) ont pris fin à la date de démission respective de Monsieur Christian LIAGRE et Monsieur Jean-François LE BOS de leurs fonctions de membres du Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

A la date du présent Document de référence, il n'existe pas de contrats de services liant l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers spécifiques.

16.4 Comités

Aucun comité, de quelque nature que ce soit, n'a été mis en place au sein de la Société.

16.5 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

A l'occasion de la réunion du Conseil de surveillance qui s'est tenue le 3 février 2010, la Société a adhéré au code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext avec effet au titre de l'exercice ouvert à compter du 1^{er} octobre 2009.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a décidé d'appliquer les recommandations du Code MiddleNext à l'exception de celles présentées ci-après :

- Le cumul contrat de travail/mandat social est autorisé :

La Société étant attachée à la fidélisation de ses cadres et au « management durable », elle estime que le cumul mandat social-contrat de travail peut être autorisé au regard de la situation particulière du dirigeant concerné (longue expérience dans le groupe en tant que salarié, conséquences préjudiciables de la perte des avantages auxquels le dirigeant avait droit en tant que salarié, etc).

Ainsi, comme indiqué au paragraphe 15.3 ci-dessus, le contrat de travail dont bénéficie Monsieur Jean-Luc HEYMANS (Président du Directoire) avec Outside Living Industries France SARL, sous-filiale de la Société, n'est pas suspendu pendant l'exécution de ses fonctions.

Pour les mandats à venir, la Société appréciera au cas par cas, et en fonction de ses contraintes et caractéristiques propres, s'il y a lieu ou non d'appliquer la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un salarié devient mandataire social dirigeant.

- Il n'est pas envisagé d'adopter un règlement intérieur du Conseil de surveillance dans les conditions proposées par MiddleNext :

La Société s'est dotée, en septembre 2007, d'un règlement intérieur pour permettre à ses membres de participer aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence et de télécommunication.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA étant actuellement en retournement, la réactivité et la disponibilité des membres du Conseil sont essentielles et doivent permettre au Conseil de se réunir aussi régulièrement et rapidement que l'exigent l'intérêt et la situation de la Société.

Pour toutes ces raisons, les membres du Conseil n'estiment pas opportun d'alourdir le mode de fonctionnement du Conseil en instituant un règlement intérieur trop précis et contraignant.

- Il n'est pas envisagé de mettre en place des comités dans les conditions proposées par MiddleNext :

Compte tenu de sa taille et de son mode d'organisation, aucun comité, de quelque nature que ce soit, n'a été mis en place au sein de la Société.

Par ailleurs, comme évoqué ci-dessus, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA étant actuellement en retournement, la réactivité et la disponibilité des membres du Conseil sont essentielles et doivent permettre au Conseil de se réunir aussi régulièrement et rapidement que l'exigent l'intérêt et la situation de la Société.

Pour toutes ces raisons, les membres du Conseil n'estiment pas opportun d'alourdir le mode de fonctionnement du Conseil en instituant des comités spécifiques.

Il est cependant rappelé que la Société n'avait adhéré, au titre du dernier exercice clos, à aucun code de gouvernement d'entreprise et a mis en œuvre les mesures de gouvernement d'entreprise dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 30 mars 2010 et figurant au paragraphe 16.6.1 ci-après.

Pour l'établissement, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009, du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Président du Conseil de surveillance s'est également appuyé sur le « Cadre de référence du contrôle interne » de l'AMF.

La Société rappelle toutefois qu'elle s'attache à assurer les principes clés du gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants, membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- l'indépendance du Conseil de Surveillance,

- la transparence et la diffusion de l'information,
- le respect des droits des actionnaires.

A cet égard, la Société précise que Monsieur Bernard ROQUES, désigné au Conseil de surveillance et à la Présidence du conseil en novembre 2008, peut être qualifié de membre du Conseil de Surveillance indépendant au vu de l'ensemble des critères retenus par le Code MiddleNext pour caractériser l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance (notamment absence de relation financière, contractuelle ou de lien familial proche avec un autre mandataire social ou un actionnaire significatif de la Société, susceptible d'altérer l'indépendance et le jugement).

16.6 Gouvernement d'entreprise et contrôle interne

16.6.1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société Outside Living Industries SA (exercice clos le 30 septembre 2009)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68, al.7 du code de commerce, il vous est rendu compte, aux termes du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par et au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009 (Titre 2).

Ce rapport vous présente également les informations et renseignements énumérés aux alinéas 8, 9 et 10 de l'article L.225-68 du code de commerce (Titre 3).

Il est précisé que ce rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction générale préalablement à sa présentation au Conseil de surveillance lors de la réunion du 3 février 2010, au cours de laquelle il a été approuvé.

A la date du présent rapport, la Société n'a adhéré à aucun code de gouvernement d'entreprise et considère que le code élaboré conjointement par l'AFEP et le MEDEF n'est pas adapté à ses spécificités (taille, mode de fonctionnement, organisation opérationnelle...).

Le code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext étant disponible depuis décembre 2009, une réflexion sera menée aux côtés de la Direction générale de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA pour déterminer les principes et recommandations susceptibles d'être mis en œuvre et appliqués au sein de la Société et du Groupe afin d'adhérer, conformément à la réglementation en vigueur, à un code de gouvernement d'entreprise.

Compte tenu de sa taille et de sa structure à Directoire et Conseil de Surveillance, la Société n'a pas mis en œuvre de mesures de gouvernement d'entreprise autres que celles décrites dans le présent rapport en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur le « Cadre de référence du contrôle interne » élaboré par l'Autorité des marchés financiers à l'intention des VaMPs (valeurs moyennes et petites).

La Société rappelle toutefois qu'elle s'attache à assurer les principes clés du gouvernement d'entreprise liés à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants, membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- l'indépendance du Conseil de Surveillance,
- la transparence et la diffusion de l'information,
- le respect des droits des actionnaires.

TITRE 1 – COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I- COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les principales qualités attendues d'un membre du Conseil de Surveillance sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

La composition du Conseil de Surveillance à la date du présent rapport est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Fonction principale exercée dans la Société	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat en cours	Date d'échéance du mandat
Bernard ROQUES	Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Cooptation le 21-11-2008 Ratification AG du 15-05-09	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012
Jérémie SURCHAMP	Vice-Président du Conseil de Surveillance depuis le 21/11/2008	Cooptation le 16-06-2008 Ratification AG du 15-05-09	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012
Nicolas URBAIN	Membre du Conseil de Surveillance	18/09/2007	-	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012
Dominique VITOU	Membre du Conseil de Surveillance	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012
Philippe LEPERS	Membre du Conseil de Surveillance	15/01/2001	27/03/2007	AGOA statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012

Les autres mandats et fonctions exercés par les membres du conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009 sont présentés dans le tableau suivant :

Mandataire	Autres mandats	Fonction principale exercée en dehors du Groupe OLIN	Adresse professionnelle
B. ROQUES	<p>Groupe ARBEL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbel SA : Président Directeur Général depuis juin 2008 - 2F Participations : Administrateur depuis juin 2002 - ARFA : Représentant de la société Arbel de mars 1999 à décembre 2005 et Président du Conseil d'administration depuis mars 2006 - AFBS EURL : Gérant depuis février 2006 <p>Administrateur des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fermoba Industries Fermoba Centre Industries Fermoba Nord Industries Fermoba Est Industries <p>Groupe SELCODIS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selcodis SA : Membre du Conseil de surveillance depuis avril 2007 - Euro Distribution Alimentaire SA : Administrateur depuis décembre 2001 (société en liquidation judiciaire) <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> - FL Vuitton Gestion et Conseil SA : Administrateur - Inès de la Fressange SA : Administrateur depuis juin 2005 	Président du Conseil d'administration de ARBEL SA	28 avenue de Messine - 75008 Paris
J.SURCHAMP	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil d'administration de Raphaël Young SA, - Représentant permanent de D&P PME IV au conseil de surveillance de Panol SA 	Directeur Associé	152, avenue Malakoff - 75116 Paris

N. URBAIN	- Financière Sicomax : Président du conseil d'administration depuis 2003 - Eurocréances SAS : Président depuis 2005 - « ID » Immobilier Développement : Président depuis 2005 - Effi Re : Président depuis 2007 - Société Générale Commerciale de l'Est SGCE : Président du conseil d'administration depuis 2003 - Marais Participations : Président depuis 2005 - CDB Finances : Gérant depuis 2002	Direction de sociétés de services et d'investissements immobiliers	6 rue de Téhéran – 75008 Paris
D. VITOU	- Président de Domophi SAS	Néant / Retraité	N/A
P. LEPERS	- Néant	Néant / Retraité	N/A

Au regard des différents critères retenus pour caractériser l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance (notamment absence de lien familial proche avec un mandataire social, indépendance à l'égard des actionnaires significatifs de la Société), seul Monsieur Bernard ROQUES peut être qualifié de membre du Conseil de Surveillance indépendant.

II- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

◆ Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Aucune stipulation des statuts de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ne soumet à l'examen et/ou l'accord préalable du Conseil de Surveillance, préalablement à leur mise en œuvre, quelques décisions ou opérations que ce soit concernant la Société et/ou l'une des filiales du Groupe.

Il est précisé que, au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a accordé au Directoire aucune dispense d'autorisation, qu'elle soit générale ou spéciale, en application des dispositions des articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du code de commerce.

◆ Information du Conseil de Surveillance

Les travaux du Conseil de Surveillance sont préparés sur la base des éléments communiqués par le Directoire qui adresse à chacun des membres du Conseil de Surveillance les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent, à cette occasion, demander que leur soient communiqués toutes informations ou documents complémentaires préalablement ou lors des réunions du Conseil de Surveillance au cours desquelles le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier sont en outre invités à commenter ces documents ou informations.

Conformément aux dispositions légales, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport trimestriel d'activité abordant les points suivants :

- état de la trésorerie en cours et prévisionnelle ;
- stratégie et développement des activités, performances commerciales et opérationnelles de la Société et du Groupe ;
- chiffres clés de la Société et des filiales ;
- faits marquants survenus depuis la dernière réunion ;
- opérations et actions en cours ou envisagées, le cas échéant.

En outre, le Conseil de Surveillance est informé de manière permanente et par tous moyens, par le Directoire ou son Président, de tout événement et/ou opération significatif relatif à la Société ou l'une quelconque de ses filiales.

◆ Comité(s) mis en place au sein du Conseil de Surveillance

Aucun comité, de quelque nature que ce soit, n'a été mis en place au sein du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé ou depuis le début de cet exercice.

S'agissant de la mise en place d'un comité d'audit visé aux articles L.823-19 et suivants du code de commerce, et vu l'article 21 de l'Ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008 relatif à la date d'entrée en vigueur des dispositions des articles L.823-19 et suivants du code de commerce, il apparaît que le Conseil de surveillance n'est pas encore tenu de décider la création, en son sein, d'un comité d'audit ou de prévoir des réunions spécifiques pour en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes.

◆ Conditions d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Président du Conseil organise les travaux du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est un organe collégial : ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres.

Compte tenu de la taille de la Société, de la nature et des spécificités de son activité, le Conseil de Surveillance n'a pas jugé utile de formaliser dans un règlement intérieur les règles générales de son fonctionnement autres que celles arrêtées lors de la réunion du 18 septembre 2007 pour permettre la participation des membres du Conseil aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux contraintes légales et réglementaires.

Aux réunions trimestrielles du Conseil s'ajoutent des séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires de la Société et du Groupe.

◆ Confidentialité des informations

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil de Surveillance, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve s'agissant des informations qui leur sont communiquées par la Société, qu'ils reçoivent dans le cadre des délibérations du Conseil, et des informations présentant un caractère confidentiel ou présentées comme telles par le Président du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

Si le Conseil de Surveillance a connaissance d'une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une incidence sensible sur le cours du titre de la Société, ses membres doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'a pas été rendue publique et s'interdire de réaliser toute opération sur les titres de la Société.

◆ Convocation du Conseil de Surveillance

Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou de son Vice-Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans la convocation.

◆ Réunions du Conseil et participation aux séances

La présence effective des trois quart au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale d'actionnaires de revoir cette stipulation statutaire pour l'aligner sur les dispositions de l'article L.225-82, al.1 du code de commerce.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil de Surveillance, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur. Le recours à ce procédé est cependant exclu lorsque la réunion du Conseil de Surveillance a pour objet la vérification et le contrôle des comptes annuels et, le cas échéant, consolidés de chaque exercice.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni en séance plénière à six reprises (les 21 novembre 2008, 17 décembre 2008, 5 mars 2009, 23 avril 2009, 11 mai 2009 et 2 septembre 2009) et une seule fois par des moyens de télécommunication dans le respect des conditions légales et réglementaires en vigueur et conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil (réunion du 30 mars 2009).

Le taux de participation moyen est de 94,3%.

◆ Comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le Président du Conseil à l'approbation des membres du Conseil de Surveillance lors de la réunion suivante. Le procès-verbal est ensuite retranscrit dans le registre des procès-verbaux du Conseil après signature du Président et d'un membre du Conseil de Surveillance.

◆ Évaluation des travaux du Conseil

Compte tenu de la taille de la Société, il n'a pas été jugé nécessaire de prévoir un système d'évaluation de ses travaux.

Les membres du Conseil, lorsqu'ils l'estiment utile, s'expriment ponctuellement sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux. Ces discussions sont retranscrites au procès-verbal de la séance.

TITRE 2 – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

I. CADRE CONCEPTUEL

A ce jour, la Société n'a adhéré à aucun code de gouvernement d'entreprise et considère que le code élaboré conjointement par l'AFEP MEDEF n'est pas adapté à ses spécificités (taille, mode de fonctionnement, organisation opérationnelle...).

Comme indiqué en-tête des présentes, une réflexion sera menée aux côtés de la Direction générale de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA pour déterminer les principes et recommandations du code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext (disponible depuis décembre 2009) susceptibles d'être mis en œuvre et appliqués au sein de la Société et du Groupe au cours de l'exercice 2009-2010 afin d'adhérer, conformément à la réglementation en vigueur, à un code de gouvernement d'entreprise.

Pour la rédaction du présent rapport, la Société s'est appuyée sur le guide de mise en œuvre du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites (Annexe II de la position de l'Autorité des Marchés Financier du 9 janvier 2008 sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites). Ce guide est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Outre les principes clés du gouvernement d'entreprise qu'elle s'attache à appliquer (ie. la responsabilité et l'intégrité des dirigeants, membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ; l'indépendance du Conseil de Surveillance ; la transparence et la diffusion de l'information ; le respect des droits des actionnaires), les procédures actuellement en vigueur au sein de la Société ont principalement pour objectif :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels respectent les politiques définies par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;

- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

II. PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des activités de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et ses filiales. OUTSIDE LIVING INDUSTRIES applique son dispositif de contrôle interne aux sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation de ses comptes.

III. ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne du Groupe OLIN est fondé sur la dualité. La Direction Générale initie les procédures et les rend obligatoires, tandis que les Directions fonctionnelles et opérationnelles jouent un rôle d'exécution, de contrôle, de conseil et d'expertise.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne au sein de la Société sont :

- le Conseil de Surveillance,
- le Directoire et les Managers des différentes entités du Groupe,
- la Direction Financière de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et les départements comptables des différentes entités du Groupe.

Ensemble, ils ont en charge la mise en place du système de contrôle interne. Ils organisent et coordonnent les opérations de contrôle adaptées et nécessaires aux objectifs ci-dessus décrits.

3.1 Le Conseil de Surveillance

Outre les informations et renseignements figurant au Titre 1 ci-dessus, auquel il convient de se reporter, il est précisé que le Conseil de surveillance ne s'imisce pas dans la gestion de la Société et veille collégalement à la prise en compte et au respect de tous les actionnaires. Les membres du Conseil s'assurent également de la capacité de la Direction Générale à conduire les activités de la Société et du Groupe de manière pérenne.

3.2 Le Directoire et les Managers des différentes entités du Groupe

La Direction générale du Groupe et les Managers des différentes filiales de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES définissent et surveillent le dispositif du contrôle interne : dans ce cadre, ils se tiennent régulièrement informés de ses dysfonctionnements, insuffisances ou difficultés d'application pour pouvoir y apporter les améliorations et correctifs nécessaires.

Des réunions d'analyses et d'évaluation sont régulièrement organisées entre les membres du Directoire et les responsables opérationnels des sous-groupes « Ubbink » et « Karibu ».

3.3 La Direction Financière de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et les départements comptables des différentes entités du Groupe

Les données comptables et budgétaires mensuelles sont examinées et analysées en commun par le Président du Directoire et le Directeur Général, qui est également Directeur Administratif et Financier.

Les départements comptables des différentes entités du Groupe communiquent de façon hebdomadaire à la Direction générale de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES les informations financières, comptables et budgétaires concernant chacune des filiales opérationnelles du Groupe.

IV. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

4.1 Organisation et structuration

Le Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est actuellement composé de 2 membres :

- Monsieur Jean-Luc Heymans, Président du Directoire,
- Monsieur Georges Tounrier, Directeur Général et Directeur Administratif et Financier.

Au sein de chaque filiale, une structure fonctionnelle et hiérarchique complète assiste le dirigeant local dans l'accomplissement des objectifs stratégiques assignés à la filiale.

Les différents organes concourent au contrôle interne.

Un second niveau de contrôle est constitué par l'activité de la Direction Financière du Groupe. Elle est notamment chargée de :

- la gestion de la trésorerie de la société mère,
- l'animation des processus de planification (plan, budget, trésorerie...)
- l'analyse des coûts et des écarts,
- le contrôle de la cohérence des restitutions des systèmes d'information financière.

Un recoupement des données permet une analyse critique des performances et des risques liés à chacune des activités.

4.2 Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière

Concernant plus particulièrement l'élaboration de l'information comptable et financière destinée aux actionnaires, notion qui recouvre d'une part la conformité aux principes comptables généralement admis et d'autre part la traduction comptable et financière de l'activité du groupe, la Direction Générale et la Direction Financière sont les principaux acteurs du contrôle interne.

- la Direction Générale encadre les processus d'arrêté des comptes et fixe le calendrier et les principaux points spécifiques (engagements, provisions...),
- la Direction Administrative et Financière (comptabilité, trésorerie et contrôle de gestion), sous l'autorité directe du Président du Directoire, est responsable de la sincérité et de la fiabilité des comptes des sociétés du groupe et de leur conformité à la réglementation, notamment en matière fiscale. Cette Direction, qui assure également les relations avec les Commissaires aux Comptes, est actuellement composée de 15 personnes réparties dans 4 pays.

L'organisation en termes d'information financière est centralisée au niveau de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES S.A.

La structure comptable centrale du Groupe OLIN :

- définit la doctrine comptable et l'élaboration des états financiers consolidés,
- contrôle les services comptables des différentes entités du Groupe,
- gère la fiscalité des filiales françaises et le social de certaines d'entre elles,
- gère le processus de consolidation des comptes,
- gère la coordination avec les Commissaires aux Comptes et la mise à leur disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

Les informations comptables et financières sont saisies régulièrement par le service comptable de la Société et font l'objet d'une revue mensuelle par le Président du Directoire et le Directeur Administratif et Financier.

Le Directeur Administratif et Financier s'assure régulièrement de la bonne tenue la comptabilité de la Société et de ses filiales par le service comptable.

Pour l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable, le Groupe OLIN a mis en place :

- une procédure de collecte et de traitement des données de base de l'information financière,
- une procédure de remontée d'information et de vérification des ventes des différentes entités du Groupe,
- une procédure de reporting hebdomadaire et mensuel des performances commerciales et financières de chacune des entités,
- une procédure visant à garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes comptables, et donne une vision sincère de l'activité et de la situation de la société,
- une procédure visant à assurer la disponibilité des informations financières, leur sauvegarde et leur archivage.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet de la part des Commissaires aux Comptes d'une revue limitée à la fin du premier semestre de chaque exercice et d'un audit à la clôture de chaque exercice. La coordination avec les travaux des Commissaires aux Comptes est assurée par le Directeur Administratif et Financier.

D'une manière générale, toute l'information financière du Groupe, le suivi des éventuels engagements hors bilan et des actifs, sont élaborés par les services comptables, sous le contrôle du Directeur Administratif et Financier et du Directoire, la validation finale étant du ressort du Conseil de Surveillance.

4.3 Limitation des pouvoirs du Directoire

Les pouvoirs du Directoire sont encadrés dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, et en particulier les articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du code de commerce.

Il est rappelé que :

- aucune stipulations des statuts de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ne soumet à l'examen et/ou l'accord préalable du Conseil de Surveillance, préalablement à leur mise en œuvre, quelques décisions ou opérations que ce soit concernant la Société et/ou l'une des filiales du Groupe ;
- au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance n'a accordé au Directoire aucune dispense d'autorisation, qu'elle soit générale ou spéciale, en application des dispositions des articles L.225-68, R.225-53 et R.225-54 du code de commerce.

V. ANALYSE ET MAITRISE DES RISQUES

La Société met en œuvre des processus de dispositifs de surveillance et de maîtrise de ses risques, adaptés à ses activités, ses moyens et son organisation. Les risques majeurs auxquels la Société est confrontée sont détaillés au chapitre 3 « Description des principaux risques » du Rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe OLIN au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Par ailleurs, le reporting régulier des responsables opérationnels des filiales du Groupe permet à la Direction Générale de suivre les risques propres à chaque filiale.

TITRE 3 – AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTROLE INTERNE

◆ Cumul mandat social et contrat de travail des mandataires sociaux dirigeants de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

La Société n'applique pas les recommandations AFEP MEDEF relatives au non cumul mandat social-contrat de travail des mandataires sociaux dirigeants des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Il est précisé que Monsieur Jean-Luc HEYMANS est membre du Directoire de la Société depuis avril 2001 et salarié du Groupe depuis octobre 2000.

La Société est attachée à la fidélisation de ses cadres et au « management durable ».

Elle estime donc que le non cumul mandat social-contrat de travail peut être écarté dans cette situation particulière.

Pour les mandats à venir, la Société appréciera au cas par cas, et en fonction de ses contraintes et caractéristiques propres, s'il y a lieu ou non d'appliquer la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un salarié devient mandataire social dirigeant.

◆ Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature attribués aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé sont présentés à la section 9.2 du rapport de gestion du Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe OLIN au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il n'existe aucun comité des rémunérations au sein du Conseil de Surveillance.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, aucun jeton de présence n'a été versé à l'un quelconque des membres du Conseil.

Seul le Président du Conseil bénéficie, ès qualité et en application de l'article L.225-81 du code de commerce, d'une rémunération mensuelle de 4 000 euros. La rémunération allouée à Monsieur Bernard ROQUES au cours de l'exercice écoulé s'est élevée à un montant de 44 000 euros.

Il est également rappelé qu'aucun programme d'attributions gratuites d'actions n'a été mis en place au sein de la Société, le Directoire ne disposant pas des autorisations et délégations nécessaires à cet effet.

S'agissant des plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, il est précisé que seul Monsieur Jean-Luc HEYMANS, Président du Directoire depuis le 30 septembre 2008, bénéficie d'options de souscription d'actions dans les conditions décrites dans le rapport spécial du Directoire établi en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

◆ Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les conditions et modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont présentées aux articles 16 à 19 des statuts.

La participation des actionnaires aux assemblées générales est également régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et applicables aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

◆ Publication des informations prévues à l'article L.225-100-3 du code de commerce

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sont présentés, conformément à l'article L.225-100-3 du code de commerce, au paragraphe 7.7 du rapport de gestion Directoire sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe OLIN au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Le Président du Conseil de Surveillance
Bernard ROQUES

16.6.2. Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Outside Living Industries – Exercice clos le 30 septembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Outside Living Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 29 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Bouby
Associé

Jean-Marc Discours
Associé

17 SALARIES

17.1 Effectifs

Au 30 septembre 2009, le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES employait 236 salariés répartis comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Septembre 2009	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	Total
UBBINK BV	28	8	37	14	0	87
KARIBU Holztechnik GmbH				144		144
OLIN SA	5					5
TOTAL	33	8	37	158	0	236

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES employait par ailleurs 21 travailleurs temporaires (6 en Hollande ; 12 en Allemagne et 3 en France) au 30 septembre 2009.

Le tableau suivant présente les variations/diminution d'effectifs entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008 :

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	s/Total
au 30/09/2007	94	10	45	177	26	352
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
VARIATION	-53	0	-1	-10	-2	-66
Baisse suite à cessions d'entités	-31					-31
Baisse suite à départs personnels	-22		-1	-10	-2	-35
Total	-53	0	-1	-10	-2	-66

L'effectif du Groupe a diminué de 66 personnes entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, principalement :

- en France : Suite à la cession de l'activité jardinage utilitaire France à Intermas en juillet 2008 et à la cession de Nortène Fleurs en décembre 2007, 31 personnes sont sorties de l'effectif du groupe. Par ailleurs, le Groupe a entrepris de rationaliser ses effectifs en France avec le départ de 22 personnes.
- et en Allemagne : les effectifs de Ubbink Garten GmbH ont été revus à la baisse suite à la perte d'un important référencement.

Le tableau suivant présente les variations/diminution d'effectifs entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009 :

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
au 30/09/2009	33	8	37	158	0	236
VARIATION	-8	-2	-7	-9	-24	-50
Baisse suite à cessions d'entités					-24	-24
Baisse suite à départs personnels	-8	-2	-7	-9		-26
Total	-8	-2	-7	-9	-24	-50

L'effectif du Groupe a diminué de 50 personnes entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009, principalement :

- en Angleterre, suite à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-24 personnes) ;
- en Allemagne où la réduction du personnel, initiée au cours de l'exercice 2008, s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (-8 personnes) ;
- et en France et en Hollande, où le Groupe a poursuivi l'ajustement de ses effectifs.

17.2 Participation et stocks options

a) Participation en capital :

Aucun des membres du Directoire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans le capital de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

A la date du présent Document de référence, les seuls membres du Conseil de surveillance ayant la qualité d'actionnaires de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sont :

- Monsieur Dominique VITOU, qui détient directement 191 935 actions et, indirectement par l'intermédiaire de la société DOMOPHI SAS qu'il contrôle (v. paragraphe 18.1 ci-après), 383 094 actions de la société ;
- Monsieur Philippe LEPERS, qui détient directement 103 actions de la société.

b) Options de souscription/d'achat d'actions :

Comme indiqué au paragraphe 15 « Rémunération et avantages » du présent Document de référence, seul Monsieur Jean-Luc HEYMANS, Président du Directoire, bénéficiait d'options de souscription d'actions. Outre les informations présentées au paragraphe 15.2 du présent Document de référence, il est rappelé que Monsieur Jean-Luc HEYMANS a expressément et irrévocablement renoncé, en février 2010, aux 53.628 options dont il bénéficiait. La totalité de ces options a donc été annulée. A la date du présent Document de référence, il n'y a plus aucune option en vigueur.

Il n'a été consenti aux mandataires sociaux de la Société, et ceux-ci n'ont levé, au cours du dernier exercice, aucune option de souscription ou d'achat d'actions, qui leur aurait été consentie :

- (i) par la Société ou les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société,
- (ii) par les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, à raison des fonctions et mandats qu'ils exercent dans ces sociétés.

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

17.3.1 Contrats d'intéressement et de participation

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a procédé à aucune acquisition d'action destinée aux salariés.

Au 30 septembre 2009, la Société n'avait mis en place aucun plan d'épargne entreprise permettant aux salariés d'acquérir directement ou indirectement des actions de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES ou des sociétés qui lui sont liées.

Enfin, les salariés ne détiennent directement ou indirectement aucune action de la Société qui serait soumise à une clause d'incessibilité prévue par la réglementation en vigueur.

17.3.2 Options consenties aux salariés

Néant.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 15 octobre 2010

A la connaissance de la Société, la répartition du capital social au 15 octobre 2010 est la suivante :

Actionnaires	Nb titres	Nb droits de vote exerçables	%capital	%droits de vote	Nb droits de vote corrigé (2)	%droits de vote corrigé (2)
D&P PME IV	1 000 000	2 000 000	38.39%	48.56%	2 000 000	42.38%
Effi Invest I	500 000	1 000 000	19.20%	24.28%	1 000 000	21.19%
<i>Sous total concert</i>	<i>1 500 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>57.59%</i>	<i>72.84%</i>	<i>3 000 000</i>	<i>63.58%</i>
Domophi (1)	383 094	303 250	14,70%	7.36%	624 427	13.23%
Famille Vitou	191 935	103 369	7.43%	2.52%	382 626	8.11%
Philippe Wallon	123 906	216 811	4.76%	5.26%	216 811	4.59%
Famille Gourlet	89 942	179 477	3.46%	4.36%	179 477	3.81%
Autres nominatifs	1 576	2 827	0.06%	0.07%	2 827	0.06%
Public	312 618	312 618	12.00%	7.59%	312 618	6.62%
TOTAL	2 604 645	4 118 352	100.00%	100.00%	4 718 786	100.00%

(1) La société DOMOPHI est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège social est situé 46 rue Antoine Fratacci – 92170 VANVES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 402 741 235. La société DOMOPHI, créée en 1995, a pour activité l'acquisition, la détention, la cession de titres et/ou valeurs mobilières de toutes sociétés civiles ou commerciales, par tout moyen. Le capital de la société DOMOPHI est détenu à hauteur de 80,48%, en capital et en droits de vote, par la famille de Monsieur Dominique VITOU ; à hauteur de 14,64%, en capital et en droits de vote, par Monsieur Philippe WALLON et enfin à hauteur de 4,88%, en capital et en droits de vote, par Monsieur Philippe LEPERS.

(2) Saisi d'une demande présentée par D&P PME IV et EFFI INVEST I, le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 15 mai 2009, après avoir constaté que Monsieur VITOU et la société DOMOPHI (dont Monsieur VITOU est le Président) n'avaient pas déclaré de franchissements de seuil ou d'intention au titre de leur concert présumé en application des dispositions de l'article L. 233-10 II du Code de commerce, a décidé d'appliquer à leur encontre la sanction prévue à l'article L.233-14 du Code de commerce, savoir la privation automatique des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée au titre du concert présumé, soit 5%. La décision du Bureau a été contestée par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS dans les conditions décrites aux paragraphes 4.5.2 et 20.4, d) du présent Document de référence et un jugement a été rendu en premier ressort par le Tribunal de Commerce de Paris le 13 octobre 2010. Le délai de recours n'a pas encore expiré à la date du présent Document de référence. La Société se réserve la possibilité d'interjeter appel de ce jugement. Cette décision de justice n'étant pas assortie de l'exécution provisoire, les colonnes « Nb de droits de vote corrigés » et « % de droits de vote corrigé » permettent toutefois de présenter la participation en droits de vote de Monsieur Dominique Vitou et de la société Domophi SAS telle qu'elle serait si le Bureau de l'assemblée du 15 mai 2009 n'avait pas appliqué la sanction prévue à l'article L.233-14 du Code de commerce.

Développement & Partenariat :

Spécialiste depuis 1994 de l'accompagnement en capital des PME françaises, Développement & Partenariat intervient en tant qu'actionnaire minoritaire à toutes les étapes clefs du cycle de vie des sociétés réalisant entre 10 à 150 M€ de chiffre d'affaires.

Elle a réalisé plus une cinquantaine d'opérations qui lui permettent aujourd'hui d'être reconnue comme un spécialiste incontournable du retournement, des situations spéciales et des structurations complexes.

D&P au travers de ses différents fonds a réalisé, entre autres, les opérations suivantes :

Le Tanneur & Cie (Maroquinerie), Scandale (Lingerie), Réponse (Agencement), Moonscoop (Production de séries d'animation), Créatifs (Aménagement de salons professionnels), Synstar (Infogérance et intégration informatique), A2iA (Reconnaissance automatique d'écriture), Panol (Systèmes d'aération anti-incendie), DxO Labs (Logiciels de traitement de l'image).

Les fonds gérés par D&P présentent l'originalité de réunir à son capital de nombreux entrepreneurs d'origines très variées, impliqués dans le processus d'investissement. Cette particularité lui confère un positionnement tout à fait singulier qui la distingue des investisseurs financiers classiques en lui permettant :

- De s'intéresser à tous les secteurs d'activité en s'appuyant sur des expertises avérées et en bénéficiant de visions stratégiques abouties, non seulement dans la phase de sélection des opportunités d'investissement mais aussi dans le cadre de l'accompagnement des participations ;
- De disposer, si nécessaire, d'une capacité d'investissement élargie, en constituant des tours de table dotés d'une « valeur ajoutée industrielle » ;
- D'offrir à ses participations et à leurs dirigeants un levier d'opportunités incomparable grâce aux échanges avec le réseau des actionnaires.

D&P PME IV, le dernier fonds levé par D&P, regroupe plus d'une cinquantaine actionnaires entrepreneurs pour la plupart des références incontestables dans leurs secteurs respectifs.

D&P PME IV compte également parmi ses actionnaires des investisseurs institutionnels de premier plan : la Caisse des Dépôts et Consignations, la CNP, le Groupe des Caisses d'Epargne et Generali France.

EFFI-INVEST I

EFFI INVEST I est une société en commandite par actions au capital de 186 157 800 euros, créée le 8/12/2005, dont les associés commanditaires sont des investisseurs institutionnels, et l'associé commandité la société EFFICAP SAS.

EFFI INVEST I a pour particularité de réunir, au sein de ses participations, des actifs de classes différentes, à savoir :

- des sociétés foncières,
- des actifs financiers en situations spéciales (portefeuille de créances hypothécaires, portefeuilles de créances de crédit-bail, ...)
- des opérations de private equity (portefeuilles de participations minoritaires, co-investissement avec des partenaires reconnus, ...)

afin de proposer à ses investisseurs une optimisation de la performance à travers des couples rendement risque non corrélés.

EFFI INVEST I a investi dans D&P PME IV en octobre 2006, société gérée par Développement & Partenariat, afin que celle-ci lui propose de participer aux opérations dont la taille pourrait nécessiter éventuellement des co-investisseurs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

Les tableaux d'évolution du capital social, des droits de vote et de l'actionnariat au cours des 3 dernières années figurent respectivement aux paragraphes 21.1.8 et 21.1.9 du présent Document de référence.

18.2 Déclarations de franchissement de seuils

Au cours des 3 derniers exercices (période du 01/10/2006 au 30/09/2009), les déclarations de franchissements de seuils suivantes ont été effectuées :

1. En décembre 2006, la société KELLY SAS (Chemin Noël Robion - 13821 La Penne sur Huveaune), elle-même contrôlée par la société GST Investissements SA, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 décembre 2006, par suite de cessions d'actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES sur le marché, le seuil de 5% du capital, puis, le 13 décembre 2006, le seuil de 5% des droits de vote existant et ne plus détenir aucun titre de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Ce franchissement de seuil a été déclaré à l'Autorité des Marchés Financiers (Avis n° 206C2283 15 décembre 2006)

2. Par courrier du 1er juillet 2008, les sociétés D&P PME IV (société par actions simplifiée contrôlée par D&P PME IV Gestion SAS, elle-même contrôlée par M. Didier Calmels) et Effi-Invest I (société en commandite par actions contrôlée par Efficap SAS) ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 30 juin 2008, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25% et 1/3 du capital et des droits de vote et 50 % du capital de la

société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir de concert 1 500 001 actions représentant autant de droits de vote, soit 57,59 % du capital et 49,60 % des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 2 604 645 actions représentant 3 024 127 droits de vote), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
D&P PME IV	1 000 001	38,39	1 000 001	33,07
Effi-Invest I	500 000	19,20	500 000	16,53
Total concert	1 500 001	57,59	1 500 001	49,60

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice de 1 500 000 bons de souscription d'actions (BSA), émis dans le cadre de l'émission d'obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) (Cf. prospectus ayant reçu le visa n°07-316 en date du 7 septembre 2007), et de la mise en concert des déclarants.

Par le même courrier, la société D&P PME IV a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 juin 2008, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 % et 25 % du capital et des droits de vote et 1/3 du capital de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir individuellement, 1 000 001 actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 38,39 % du capital et 33,07 % des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 2 604 645 actions représentant 3 024 127 droits de vote).

Par le même courrier, la société Effi-Invest I a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 juin 2008, les seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et des droits de vote de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir individuellement, 500 000 actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 19,20% du capital et 16,53 % des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 2 604 645 actions représentant 3 024 127 droits de vote).

Par le même courrier, complété par un courrier du 2 juillet 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« D&P PME IV et Effi-Invest I déclarent :

- agir de concert ;
- envisager de poursuivre leurs acquisitions, sans exclure la possibilité de procéder à des cessions en fonction des opportunités de marché et de l'évolution du cours de bourse ;
- détenir, de concert, le contrôle de la société ;
- envisager de demander, lors de la prochaine assemblée générale, la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres les représentant au sein du Conseil de Surveillance ».

Par les mêmes courriers, les sociétés D&P PME IV et Effi-Invest I ont effectué individuellement une déclaration d'intention reprenant les termes de la déclaration visée au point précédent.

Les franchissements en hausse, d'une part, des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par le concert précité et d'autre part, du seuil du tiers du capital par D&P PME IV à titre individuel, ont fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique reproduite sur le site Internet de l'AMF (Décisions et Information 208C0963 en date du 21 mai 2008) et publiée au Bulletin officiel (BALO) du 23 mai 2008.

3. Par courriers des 20 et 21 juillet 2010, D&P PME IV et Effi-Invest I ont effectué individuellement et de concert les déclarations suivantes, à la suite d'une attribution de droits de vote double à leur profit en date du 16 juillet 2010 :

- D&P PME IV a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 juillet 2010, le seuil de 1/3 des droits de vote de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et détenir individuellement 1 000 000 actions OLIN représentant 2 000 000 de droits de vote, soit 38,39% du capital et 42,38% des droits de vote de la Société.

- Effi Invest I a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 16 juillet 2010, le seuil de 20% des droits de vote de la Société et détenir individuellement 500 000 actions OLIN représentant 1 000 000 de droits de vote, soit 19,20% du capital et 21,19% des droits de vote de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

La déclaration d'intention suivante a été effectuée : « *En application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général, Effi-Invest I déclare ses intentions pour les 6 mois à venir, à savoir :*

- *modes de financement de l'acquisition et ses modalités : non applicable (franchissement de seuil passif) ;*
 - *qu'Effi-Invest I agit de concert avec D&P ;*
 - *qu'Effi-Invest I n'envisage pas de procéder à des acquisitions d'actions OLIN sur le marché pendant cette période ;*
 - *qu'Effi-Invest I détient déjà, de concert, le contrôle de la société OLIN;*
 - *qu'Effi-Invest I envisage, de concert avec D&P, de poursuivre la stratégie annoncée vis-à-vis de l'émetteur ;*
 - *qu'Effi-Invest I n'envisage pas :*
 - *de projet de fusion, de réorganisation, de liquidation, ou de transfert d'une partie substantielle des actifs de l'émetteur ou de toute personne qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce,*
 - *de projet de modification de l'activité de l'émetteur ;*
 - *de projet de modification des statuts de l'émetteur ;*
 - *qu'Effi-Invest I envisage de faire procéder par la société OLIN à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour permettre une incorporation des créances d'Effi-Invest I et D&P, conformément aux stipulations du protocole conclu avec les principaux créanciers de la société le 29 janvier 2010 ;*
 - *qu'Effi-Invest I n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou droits de vote de l'émetteur ;*
 - *qu'Effi-Invest I dispose d'ores et déjà d'un mandat de membre du conseil de surveillance et n'exclut pas de demander un second mandat de membre du conseil de surveillance. »*
- Les sociétés D&P PME IV et Effi-Invest I ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 16 juillet 2010, le seuil de 50% des droits de vote de la société OLIN et détenir de concert 1 500 000 actions OLIN représentant 3 000 000 de droits de vote, soit 57,59% du capital et 63,58% des droits de vote de cette société, répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
D&P PME IV	1 000 000	38,39	2 000 000	42,38
Effi-Invest I	500 000	19,20	3 000 000	21,19
Total concert	1 500 000	57,59	1 500 000	63,58

Ces franchissements de seuil ont été déclarés à l'Autorité des Marchés Financiers (Avis n°210C0664 du 21 juillet 2010).

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA

Il est rappelé que, par décision de l'assemblée générale du 6 septembre 1995, un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou de transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi (article 9.4 des statuts de la Société).

Les principaux actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA figurant dans le tableau présenté au paragraphe 18.1 ci-dessus ne détiennent pas de droits de vote différents, hors les droits de vote double attachés à une partie des actions nominatives leur appartenant.

Comme indiqué au paragraphe 21.2.3 du présent Document de référence, l'action de préférence (l'« Action I ») qui avait été émise en septembre 2007 au profit de D&P PME IV a été convertie en action ordinaire le 30 juin 2008, date à laquelle D&P PME IV et EFFI INVEST I ont exercé la totalité de leurs BSA (v. également § 21.1.5 ci-après).

Il est rappelé que, lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, en début de séance, et préalablement au vote des résolutions, le Bureau de l'assemblée générale, saisi d'une demande présentée par D&P PME IV et EFFI INVEST I, a constaté, après avoir entendu les personnes concernées, que Monsieur VITOU et la société DOMOPHI (dont Monsieur VITOU est le Président) n'avaient pas déclaré de franchissements de seuil ou d'intention au titre de leur concert présumé en application des dispositions de l'article L. 233-10 II du Code de commerce, et décidé en conséquence d'appliquer à leur rencontre, conformément aux recommandations présentées par l'AFEP et l'ANSA dans le vade-mecum à l'attention des membres du bureau des assemblées générales, la sanction prévue à l'article L. 233-14 du Code de commerce, savoir la privation automatique des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée au titre du concert présumé, soit 5%.

La décision du Bureau et les délibérations adoptées par l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 ont été contestées en justice par Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS dans les conditions décrites aux paragraphes 4.5.2 et 20.4, d) du présent Document de référence, auxquels il convient de se reporter, étant précisé qu'aux termes d'un jugement rendu en premier ressort le 13 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a notamment annulé la décision prise par le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 15 mai 2009. Le délai de recours n'a pas encore expiré à la date des présentes. La Société se réserve la possibilité d'interjeter appel de ce jugement.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent Document de référence, et à la suite d'une attribution de droits de vote double à leur profit à compter du 16 juillet 2010, les sociétés D&P PME IV et EFFI INVEST I, agissant de concert, détiennent ensemble le contrôle de la Société à hauteur de 57,59% du capital et 63,58% des droits de vote.

Il est également renvoyé au point (3) du paragraphe 18.2 « Déclarations de franchissement de seuil » ci-dessus.

Le 30 juin 2008, D&P PME IV et EFFI-INVEST ont conclu un accord par lequel ils déclarent agir de concert vis-à-vis de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Ils se sont par ailleurs engagés à (i) s'informer mutuellement de tout projet d'acquisition, de souscription ou de cession de titres préalablement à la réalisation de toute opération portant sur au moins 25 000 actions OUTSIDE LIVING INDUSTRIES et (ii) à se consulter préalablement à la tenue de toute assemblée générale en vue d'adopter une position commune.

Le concert continuera de lier les sociétés D&P PME IV et EFFI-INVEST tant que leurs participations cumulées représenteront au moins 5% du capital ou des droits de vote de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA. Toutefois il est prévu qu'en cas de désaccord sur la position commune à adopter lors de toute assemblée générale de la Société, chacune des parties précitées pourra se retirer du concert, moyennant un préavis écrit de 30 jours adressé à l'autre partie.

Bien qu'aucune mesure particulière n'ait été prise en vue d'assurer que le contrôle des actionnaires concertistes ne soit pas exercé de manière abusive, la Société estime que le contrôle de concert par D&P PME IV et EFFI-INVEST I n'a pas donné lieu à de comportements abusifs.

18.5 Actionnaires significatifs non représentés au Directoire ou au Conseil de Surveillance

Néant.

**18.6 Description d'accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de
OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à une date ultérieure**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, avoir une incidence sur le contrôle de la Société.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Les opérations entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et des apparentés sont décrites dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les trois derniers exercices clos reproduits à la présente section 19.

Il est également renvoyé sur ce point à la note 27 de l'annexe aux comptes au 30 septembre 2009 qui figurent au paragraphe 20.1.1.1 du présent Document de référence.

19.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2006-2007

Le rapport figure au chapitre 19.2 du Document de référence de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 31 décembre 2009 sous le n° R. 09-096.

19.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés de l'exercice 2007-2008

Le rapport figure au chapitre 19.3 du Document de référence de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 31 décembre 2009 sous le numéro R.09-096.

19.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Garantie octroyée par la société OLIN S.A. des comptes courants détenus par Ubbink Garden BV sur Apollo Gardening Ltd, Nortène Ltd et Ubbink Gardening Ltd

Personne concernée :

La société Outside Living Industries S.A. (OLIN S.A.), en tant qu'actionnaire de la société Ubbink Garden B.V.

Nature et objet :

Le conseil de surveillance du 5 mars 2009 a autorisé votre société à consentir au profit de la société Ubbink Garden B.V., sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune du débiteur, un abandon partiel de sa créance en compte courant d'associé à hauteur de 1,4 millions d'euros.

Le conseil de surveillance du 23 avril 2009, actant que l'abandon partiel de la créance sous condition de retour à meilleure fortune n'était plus en ligne avec les négociations menées et le protocole de conciliation signé entre votre société et ses partenaires financiers, a en conséquence autorisé une garantie en faveur de la société Ubbink Garden B.V.

Cette garantie prévoit qu'à défaut de remboursement par les filiales anglaises des créances de comptes courant d'associés détenues par la société Ubbink Garden B.V., celle-ci serait autorisée à compenser le montant desdites créances avec les sommes dont elle est elle-même débitrice envers votre société.

Modalités :

Cette garantie a été mise en place par le Directoire le 23 avril 2009. Au 30 septembre 2009, la société OLIN S.A. a supporté au titre de cette convention une charge exceptionnelle à hauteur de 1,5 millions d'euros.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Nortène Tunisie

Nature et objet :

Cautionnement par la société OLIN S.A. d'un prêt souscrit par Nortène Tunisie

Modalités :

OLIN S.A. s'est portée caution pour un montant de 1 million d'euros en principal augmenté des intérêts en garantie d'un prêt du même montant obtenu par sa filiale Nortène Tunisie auprès de BNP Paribas.

Cette caution ne donnait pas lieu à rémunération. L'encours de la dette ouverte au 30 septembre 2009 s'élève à 607 milliers d'euros.

Avec les différentes sociétés du Groupe

Nature et objet :

Conventions de trésorerie entre les sociétés du Groupe

Modalités :

Il existe différentes conventions de trésorerie liant la société OLIN S.A. et ses filiales. Ces conventions, d'une durée de un an renouvelable, ont pour but de réaliser une gestion centralisée de la trésorerie au niveau de la société OLIN S.A.

Ces conventions prévoient une commission de gestion à hauteur de 0,5% calculée sur le montant brut des avances de chaque mois, ainsi que les intérêts au taux de 5,75%, à verser par la société emprunteuse à la société prêteuse.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009, la société OLIN S.A. a facturé à ses filiales un montant de 1 585 milliers d'euros de produits financiers et a versé des charges financières à hauteur de 40 milliers d'euros.

Avec la société Effi Invest I

Nature et objet :

Convention d'avance en compte courant

Modalités :

La société Effi Invest I a avancé la somme de 1 100 milliers d'euros à la société OLIN S.A. le 1er août 2008, à laquelle s'ajoute la somme de 500 milliers d'euros depuis le 1er septembre 2008. Ces avances étaient remboursables à tout moment choisi par OLIN S.A. et en tout état de cause avant le 31 décembre 2009.

Le protocole de conciliation signé avec les banques « Haut de bilan » de la société OLIN S.A. le 16 avril 2009 prévoit l'incorporation de cette avance dans les capitaux propres de la société OLIN S.A., si les modalités pratiques de l'augmentation de capital le permettent. Par ailleurs, Effi Invest I a pris l'engagement de ne pas réclamer le remboursement, au cours des exercices 2009 et 2010, des sommes qui n'auraient pu être incorporées au capital.

Le taux d'intérêt annuel de cette dette est de 5,95%. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009, le montant des charges financières supportées par la société OLIN S.A. au titre de cette convention s'élève à 95 milliers d'euros.

Avec la société D&P PME IV

Nature et objet :

Convention d'avance en compte courant

Modalités :

La société D&P PME IV a avancé la somme de 880 milliers d'euros à la société OLIN S.A. le 1er août 2008. Ces avances étaient remboursables à tout moment choisi par OLIN S.A. et en tout état de cause avant le 31 décembre 2009. Le protocole de conciliation signé avec les banques « Haut de bilan » de la société OLIN S.A. le 16 avril 2009 prévoit l'incorporation de cette avance dans les capitaux propres de la société OLIN S.A., si les modalités pratiques de l'augmentation de capital le permettent. Par ailleurs, D&P PME IV a pris l'engagement de ne pas réclamer le remboursement, au cours des exercices 2009 et 2010, des sommes qui n'auraient pu être incorporées au capital.

Le taux d'intérêt annuel de cette dette est de 5,95%. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009, le montant des charges financières supportées par la société OLIN S.A. au titre de cette convention s'élève à 52 milliers d'euros.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Abandon de compte courant sur les filiales du Groupe

Personne concernée :

La société OLIN S.A., en tant qu'actionnaire de ses filiales OLIN Jardinage, OLIN Pro, Optimis, Nortland, Trent et Tout Jardin Direct.

Nature et objet :

Le Directoire de la société OLIN S.A. a constaté le caractère irrécouvrable des créances en compte courant d'associé détenues par la société OLIN S.A. sur les sociétés OLIN Jardinage, OLIN Pro, Optimis, Nortland, Trent et Tout Jardin Direct.

Le Directoire de la société OLIN S.A. a ainsi décidé d'abandonner au 30 septembre 2009, dans la limite de la situation nette négative des filiales précitées, le compte courant d'associé que détient la société OLIN S.A. à l'exception de la société Trent pour laquelle l'abandon de compte courant s'effectue à concurrence du montant de 1 000 milliers d'euros.

Modalités :

Le détail des créances abandonnées par la société OLIN S.A. au 30 septembre 2009 est le suivant :

(en milliers d'euros)

Filiales	Abandons CC
OLIN JARDINAGE	16 622
NORTLAND	3 450
OLIN PRO	283
OPTIMIS	1 280
TRENT	1 000
T.J.D	2 285
Total	24 920

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 15 décembre 2009, votre conseil de surveillance a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Paris La Défense, le 29 janvier 2010

Paris, le 29 janvier 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton
*Membre français de Grant Thornton
International*

Jean-Marc Discours
Associé

Laurent Bouby
Associé

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Comptes consolidés au 30 septembre 2009

20.1.1.1 *Comptes consolidés au 30 septembre 2009*

BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	Septembre-09	Septembre-08
Goodwill	(11)	10 617	9 964
Immobilisations incorporelles	(11)	15	119
Immobilisations corporelles	(12)	2 176	2 326
Autres actifs financiers	(13)	19	229
Actifs d'impôts différés		-	66
ACTIF NON COURANT		12 827	12 704
Stocks et en-cours	(14)	8 354	15 212
Clients et comptes rattachés	(15)	9 413	13 892
Actifs d'impôt exigible		45	376
Autres actifs courants	(16)	2 991	9 868
Trésorerie et équivalents	(a)	1 600	1 435
ACTIF COURANT		22 403	40 783
TOTAL DE L'ACTIF		35 230	53 487

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	Septembre-09	Septembre-08
Capital	(17)	260	7 814
Primes		10 436	10 436
Réserves consolidées		- 24 419	- 21 837
Réserves de conversion		178	321
Résultat de l'exercice - part du groupe		- 4 920	- 10 237
Capitaux propres part du groupe		- 18 465	- 13 503
Intérêts minoritaires		-	106
CAPITAUX PROPRES		- 18 465	- 13 397
Provisions	(18)	-	-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	(25)	1 098	1 225
Passifs financiers	(19)	32	32 137
PASSIF NON COURANT		1 130	33 362
Provisions	(18)	678	2 224
Passifs financiers à court terme	(19)	41 222	18 911
Passifs d'impôt exigible		853	353
Autres passifs	(20)	9 812	12 034
PASSIF COURANT		52 565	33 522
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		35 230	53 487

(a) La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

Postes	Notes	Septembre-09	Septembre-08 (retraité)
Chiffre d'affaires		67 675	70 261
Autres produits		238	258
Total Produits	(9) & (21)	67 913	70 519
Variation de stock de produits finis et encours		- 539	- 27
Achats consommés		- 37 187	- 39 678
Charges externes		- 18 155	- 19 518
Charges de personnel		- 10 194	- 10 293
Impôts et taxes		- 120	- 194
Amortissements		- 561	- 1 414
Variation des provisions		352	- 79
Autres produits courants		103	108
Autres charges courantes		- 755	- 2 043
Résultat opérationnel courant	(22)	857	- 2 619
Autres charges opérationnelles	(22)	-	-
Résultat opérationnel	(22)	857	- 2 619
Produits de trésorerie et équivalent		2	-
Coût financier brut	(23)	- 856	- 2 953
Impôts exigibles et différés	(24)	- 991	- 951
Résultat des activités poursuivies		- 988	- 6 523
Résultat net des activités abandonnées	(10)	- 3 932	- 3 714
Résultat net		- 4 920	- 10 237
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du groupe		- 4 920	- 10 237
Nbre d'actions		2 604 645	2 604 645
Stock-options	(25,D)	53 628	53 628
OBSA		-	-
Résultat par action (en €)		- 1,89	- 3,93
Résultat dilué par action (en €) *		- 1,89	- 3,93
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		-0,38	- 2,50
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €) *		-0,38	- 2,50

* Résultat dilué par action et Résultat dilué par action des activités poursuivies

Le calcul du résultat dilué ne tient pas compte des hypothèses d'exercice des BSA et de levée d'option qui présentent un caractère antidilutif sur le résultat par action (perte)

NB : Une réconciliation du compte de résultat au 30/09/2008 ci-dessus présenté en comparatif avec celui publié au 30/09/2008 est présentée en note 31.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 30 SEPTEMBRE 2009

Libellés	(en milliers d'euros)	
	Septembre 09	Septembre 08 (retraité)
Résultat net des activités poursuivies	-988	-6 523
Résultat net total des activités abandonnées	-3 932	-3 714
Elimination des amortissements et provisions	-305	-1 247
Elimination des plus ou moins-values de cessions	-3 769	-1 255
Capacité autofinancement après coût financier net et impôt	-8 994	-12 739
Elimination des impôts	978	994
Elimination coût endettement financier	2 520	4 444
Incidence juste valeur swap de taux	99	-59
Incidence frais d'émission des emprunts (amortissement)	426	434
Capacité autofinancement avant coût financier net et impôt	-4 971	-6 926
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	11 660	897
Impôts payés	-721	-939
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>6 745</i>	<i>-5 042</i>
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités abandonnées</i>	<i>-777</i>	<i>-1 926</i>
Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation (A)	5 968	-6 968
Acquisitions d'immobilisations	-730	-1 131
Cessions d'immobilisations (a)	4 648	3 012
Autres variations d'actifs	387	55
Incidence des variations de périmètre	2 409	-378
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités poursuivies</i>	<i>2 065</i>	<i>359</i>
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités abandonnées</i>	<i>4 649</i>	<i>1 199</i>
Flux net provenant des (affectés aux) investissements (B)	6 714	1 558
Emission d'emprunt	0	13 979
Remboursements d'emprunts (b)	-2 854	-4 014
Intérêts versés	-772	-3 423
Variation du financement CT (crédits de campagne) (c)	-8 886	-1 123
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités poursuivies</i>	<i>-9 785</i>	<i>4 255</i>
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités abandonnées</i>	<i>-2 727</i>	<i>1 164</i>
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	-12 512	5 419
Incidence de la variation des taux de change (D)	-1	1
<i>Variation de trésorerie des activités poursuivies</i>	<i>-976</i>	<i>-427</i>
<i>Variation de trésorerie des activités abandonnées</i>	<i>1 145</i>	<i>437</i>
Variation de trésorerie (A)+ (B)+ (C)+ (D)	169	10
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	1 425	1 415
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	1 594	1 425
Trésorerie positive	1 600	1 435
Trésorerie négative et autres valeurs	-6	-10
Trésorerie clôture	1 594	1 425

(a) dont l'encaissement du prix de vente de l'immeuble de Lille pour 3.100 K€ et du solde du prix de cession de l'activité « jardinage utilitaire France » pour 1.502 K€.

(b) principalement le remboursement du prêt relais Thémis pour 2.627 K€

(c) dont baisse des crédits de campagne de Karibu pour -3.116 K€ et pour Ubbink pour -5.764 K€

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 30 SEPTEMBRE 2009

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	Nbre d'actions (1) (2)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 30 septembre 2007	1 104 645	3 314	4 436	- 757	126	- 21 064	- 13 945	9	- 13 936
Résultat de l'exercice						- 10 237	- 10 237	-	- 10 237
Ecart de conversion par capitaux propres					195		195	6	201
Total des pertes et profits de l'exercice 07-08		-	-	-	195	- 10 237	- 10 042	6	- 10 036
Affectation du résultat de N-1				- 21 064		21 064	-	-	-
Augmentation de capital (2)	1 500 000	4 500	6 000				10 500		10 500
Variation de périmètre							-		-
Autres variations				- 16			- 16	91	75
Au 30 septembre 2008	2 604 645	7 814	10 436	- 21 837	321	- 10 237	- 13 503	106	- 13 397
Résultat de l'exercice						- 4 920	- 4 920	-	- 4 920
Ecart de conversion par capitaux propres					- 143		- 143	- 6	- 149
Total des pertes et profits du semestre		-	-	-	- 143	- 4 920	- 5 063	- 6	- 5 069
Affectation du résultat de N-1				- 10 237		10 237	-	-	-
Réduction de capital		- 7 554		7 554			-	-	-
Variation de périmètre				106			106	- 106	-
Autres variations				- 5			- 5	6	1
Au 30 septembre 2009	2 604 645	260	10 436	- 24 419	178	- 4 920	- 18 465	-	- 18 465

(1) Le nombre d'actions était de 1 104 644 au 30-09-2006. Il passe à 1 104 645 actions au 30-09-2007 suite à l'émission d'une action de préférence en septembre 2007.

(2) Dans le cadre d'un projet de recapitalisation de la Société, et suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »), lors de sa séance du 20 mai 2008, d'accorder au fonds D&P PME IV ainsi qu'à la Société EFFI-INVEST I agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société NORTENE SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé le 30 juin 2008 leurs 1 500 000 bons de souscription d'actions attribués lors de l'émission d'OBSAs (cf Prospectus Visa AMF n°07-316 du 7 septembre 2007), par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur NORTENE SA.

En conséquence NORTENE SA a augmenté son capital de 4 500 000 € par création de 1 500 000 actions émises au prix unitaire de 7 € avec une prime d'émission de 4 € par action (soit 6 000 000 €), intégralement libérées par compensation avec les créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des prêts et avances consentis à la Société et de leur créance obligataire.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Au 30 septembre 2009

NOTE 1- INFORMATIONS SUR L'ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

Outside Living Industries S.A. (OLIN SA) - est une holding financière cotée sur le Compartiment C de NYSE EURONEXT Paris sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique NORT.

OLIN S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

OLIN S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin.

Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne, Belgique et Angleterre).

Les comptes annuels couvrant la période du 01.10.2008 au 30.09.2009 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

NOTE 2- DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice du 1er octobre 2008 – 30 septembre 2009 sont établis selon les normes IFRS.

Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2008.

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 19 janvier 2010.

Ils seront soumis à l'approbation de la assemblée générale.

NOTE 3- PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Base de préparation des états financiers

Les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'IASB sont appliquées par le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables obligatoirement en 2007-2008 sont les suivantes :

- Amendement à IAS 1, informations complémentaires sur les objectifs, la politique et les procédures de gestion du capital du Groupe
- IFRS 7, information à fournir sur les instruments financiers
- IFRIC 8, champ d'application d'IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions
- IFRIC 9, réévaluation des dérivés incorporés
- IFRIC 10, information financière intermédiaire et perte de valeur
- IFRIC 11, actions propres et transactions intra-groupes

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables obligatoirement en 2008-2009 sont les suivantes :

- Amendements IAS 39 et IFRS 7, reclassement d'actifs financiers (adoptés UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008)
- Amendements IAS 39 et IFRIC 9, dérivés incorporés (adoptés UE, applicables aux clôtures annuelles à compter du 30 juin 2009)
- IFRIC 12, accords de concession de services (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008)
- IFRIC 13, programme de fidélisation des clients (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008)

Les nouvelles normes internationales appliquées pour la première fois dans les états financiers au 30 septembre 2009 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés annuels et n'ont pas entraîné de changement de méthode pour le Groupe.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application ultérieure sont les suivantes :

- IAS 1 révisé, présentation des états financiers, (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendement à IAS 23, coût d'emprunts (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Amendement à IAS 27, états financiers consolidés et individuels (adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendement IAS 32 et IAS 1, instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation (adoptés UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)

- Amendement IAS 39, éléments éligibles à une opération de couverture ((adopté UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- Amendement IAS 38 - (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- Révision IFRS 1, (adopté UE, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 2, paiement fondé sur des actions – conditions d’acquisition et annulation (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRS 3 révisé, regroupements d’entreprises (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRS 8, segments opérationnels (adoptée UE, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 14, IAS 19, limitation de l’actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction (adoptée UE, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 15, contrats pour la construction de biens immobiliers (applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009)
- IFRIC 16, couverture d’un investissement net dans une activité à l’étranger (applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009)
- IFRIC 17, distribution d’actifs non monétaires aux actionnaires -dividendes en nature-, (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009)
- IFRIC 18, transfert d’actifs provenant de clients (application prospective à compter du 1er juillet 2009)

Hormis IFRS 8 – segment opérationnel, le Groupe n’a pas anticipé l’application de normes IFRS non encore obligatoires.

L’application future de l’amendement de l’IAS 38 donnera lieu à un changement de méthode quant à la comptabilisation des stocks de catalogues (actuellement à l’actif du bilan). Ces stocks étaient de 331 K€ au 30 septembre 2008 et de 373 K€ au 30 septembre 2009.

L’application des autres textes ne devrait pas avoir d’impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l’exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Rappel des principales options de transition aux IFRS

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le groupe a principalement opté pour les traitements suivants :

Regroupements d’entreprises : il a été procédé à aucun retraitement rétroactif des regroupements d’entreprises qui se sont déroulés avant le 1er octobre 2004.

- Avantages au personnel : les impacts liés au retraitement ont été imputés sur les capitaux propres.

- Réévaluation des immobilisations corporelles ou incorporelles à la juste valeur : il a été décidé de ne pas réévaluer les actifs corporels ou incorporels autres que les immeubles de placement.

Présentation des états financiers

Compte tenu des opérations intervenues au cours de l’exercice 2007-2008 (cession ou arrêt des activités «Jardin utilitaire France») et au cours de l’exercice 2008-2009 (cession des filiales anglaises), les états financiers du groupe sont présentés conformément à la norme IFRS 5.

Le résultat des activités abandonnées a été isolé au compte de résultat. L’information comparative au 30 septembre 2008 a également été retraitée.

Méthodes de consolidation

- Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s’accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l’évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu’ils découlent d’instruments susceptibles d’être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date de perte de contrôle.

La méthode de l’acquisition est utilisée pour comptabiliser l’acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d’une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l’échange, majorée des coûts directement imputables à l’acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d’un regroupement d’entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d’acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L’excédent du coût d’acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque le coût d’acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs net de la filiale acquise, l’écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-Groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le périmètre de consolidation est communiqué en note 28.

- *Transactions avec les intérêts minoritaires*

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondant à la valeur comptable des actifs nets.

- Co-entreprises

Il n'y a pas de co-entreprises dans le Groupe.

Segment opérationnel

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;

- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ; et

- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à la norme IFRS 8, les informations, relatives à un secteur opérationnel qui atteint l'un des seuils quantitatifs suivants, sont présentées séparément :

- les produits des activités ordinaires présentés, comprenant à la fois les ventes à des clients externes et les ventes ou les transferts intersectoriels, représentent au moins 10 % du produit des activités ordinaires cumulé, interne et externe, de tous les secteurs opérationnels ;

- la valeur absolue de son résultat présenté représente 10 % au moins de la plus grande des valeurs suivantes, en valeur absolue :

- le bénéfice cumulé publié de tous les secteurs opérationnels n'ayant pas publié de perte, ou

- la perte cumulée publiée de tous les secteurs opérationnels ayant publié une perte.

- ses actifs représentent 10 % au moins des actifs cumulés de tous les secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels n'atteignant aucun des seuils quantitatifs peuvent être considérés comme étant à présenter, et peuvent être présentés séparément, si la direction estime que les informations relatives à ces secteurs seraient utiles aux utilisateurs des états financiers.

En tout état de cause, les secteurs présentés représentent au moins 75 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

Les informations relatives aux autres activités et aux secteurs opérationnels qui ne sont pas à présenter sont combinées et présentées dans une catégorie intitulée "autres secteurs".

Le Groupe OLIN opère principalement dans quatre zones : France, Hollande et Belgique, Allemagne et Angleterre.

Le reporting du Groupe étant centré sur la notion de pays, la segmentation géographique est retenue.

Conversion des comptes en devises des filiales

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper-inflationniste), dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et passifs sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan

- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen (valeur approchée du cours à la date de transaction en absence de fluctuations significatives) et

- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Il peut également englober les transferts en provenance des capitaux propres, des pertes/profits sur des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats d'immobilisations corporelles en devises.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif (ou son montant réévalué) à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

- Constructions	20 à 25 ans
- Agencements	8 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels de transport	4 à 5 ans
- Mobilier et matériels de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Cette valeur recouvrable estimée est, le cas échéant, donnée par référence à des expertises externes.

Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu se déprécier, il est considéré des sources d'informations externes (diminution de valeur sur le marché de l'actif plus importante que le seul effet du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ; changements technologiques, juridiques, économiques...) et des sources d'informations internes (dégradation physique de l'actif ; la mise hors service ; réestimation de la durée d'utilité...)

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

- *Goodwill*

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Le test est effectué par société, sachant que chaque société correspond à une activité et à une zone d'intervention ; la société est considérée comme une Unité Génératrice de trésorerie (UGT).

Le test de dépréciation est réalisé par référence aux cash-flows futurs actualisés de la filiale ou l'activité concernée.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché :

- de la valeur temps de l'argent
- et les risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeur sont imputées par priorité sur le goodwill puis, le cas échéant, sur les actifs corporels.

Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Si OLIN relève en cours d'année des « indices de perte de valeur », un test de dépréciation sera le cas échéant réalisé en cours d'exercice, sans attendre le test annuel qui est réalisé de façon systématique.

- *Logiciels*

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre 1 et 5 ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus (sauf application d'IAS 38)

Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique, qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année, sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

- *Frais de développement*

Les sommes engagées dans la mise au point de nouveaux produits ou modèles sont activées, dès lors que les produits ou modèles concernés ont de sérieuses chances de mise sur le marché et notamment dans la mesure où le Groupe attend de ces produits une rentabilité suffisante.

- *Actifs financiers*

La classification des actifs financiers dans l'une des catégories suivantes se fait lors de la comptabilisation initiale. Elle ne peut être reconsidérée par la suite sauf exceptions prévues par l'amendement de IAS 39.

- *Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat*

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture.

Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transactions ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

- *Prêts et créances*

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du CUMP. Le coût des produits finis et des travaux en cours englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, déduction faite des frais de vente. Le coût des stocks comprend le transfert des pertes ou des profits, inscrits en capitaux propres, sur les couvertures

de flux de trésorerie satisfaisant aux critères requis se rapportant à l'achat de matières premières.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégrité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, le risque d'une défaillance ou d'un défaut de paiement ainsi que l'existence d'un contentieux incertain constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisé au taux d'intérêt effectif initial.

Les créances cédées sous forme d'affacturage n'ont pas été décomptabilisées. Elles figurent donc à l'actif en tant que « créances » et au passif en tant que « concours bancaires courants ». L'absence de décomptabilisation s'explique par le fait que, en substance, OLIN continue d'assumer le risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti. Ils sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé, sauf exceptions prévues par les normes.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été

adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Le groupe considère les critères suivants pour évaluer la probabilité avec laquelle elle pourra imputer les pertes fiscales :

- l'entreprise dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable ;
- il est probable que l'entreprise dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale permettront l'imputation des déficits sur une base taxable.

Avantages du personnel

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite.

Dans la majorité des pays (France, Royaume-uni, Allemagne), les régimes de retraite sont financés par des cotisations versées aux régimes généraux obligatoires ou à d'autres fonds administrés et correspondent à des régimes à cotisations définies. Les cotisations, versées en contrepartie des services rendus par les salariés, sont constatées en charges quand elles sont encourues.

Il existe néanmoins, aux Pays-Bas et dans l'une des filiales allemandes, des régimes de retraite à prestations définies. Le Groupe est par ailleurs soumis en France au régime des indemnités de fin de carrière.

Les engagements existants relatifs aux régimes de retraites étrangers ou aux indemnités de fin de carrière sont provisionnés en fonction de la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite de la valeur des actifs spécifiques de ces régimes.

La détermination du montant de la provision relative aux régimes à prestations définies implique pour l'entreprise :

- l'utilisation de techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par les membres du personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.
- Les hypothèses actuarielles retenues sur des variables démographiques (mortalité et rotation du personnel) et financières (augmentations futures des salaires et des coûts médicaux) influent sur le coût des prestations comptabilisées.

- l'actualisation des prestations par la méthode des unités de crédit projetées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

- la détermination de la juste valeur des actifs du régime
- la détermination du montant des écarts actuariels et la partie de ces écarts qu'elle doit enregistrer.

La société applique le régime de corridor. En absence de variation actuarielle supérieure à 10 % depuis la transition, le corridor n'a pas eu d'impact à ce stade.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiables.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Dans le cas de contrats déficitaires, la provision porte sur la totalité des sommes restant dues nettes des rentrées attendues.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout.

A l'exception des provisions de retraite, il n'existe pas de provision à long terme nécessitant une actualisation.

Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent au compte de résultat pour leur montant hors taxe et nets des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-Groupe.

Les coûts des référencements sont déduits du chiffre d'affaires sur la durée des référencements.

Les participations publicitaires versées à certains clients ne sont généralement pas déduites du chiffre d'affaires, dans la mesure où elles correspondent à des prestations de services bien identifiées telles que la mise à disposition de moyens ou d'emplacements.

Contrats de location

Les contrats de location, en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur, sont classés en contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les autres contrats de location font l'objet des retraitements adaptés au bilan et au compte de résultat, en l'occurrence : la comptabilisation à l'actif de la juste valeur du bien ou si elle est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux, et la comptabilisation au passif de la juste valeur de la dette.

Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dettes dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

Contrats de change à terme

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture. Elle est comptabilisée en application des règles de la norme IAS 32/39, avec la variation de la juste valeur imputée sur le résultat.

NOTE 4- ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les

stocks, les créances clients et des passifs.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base des perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux de trésorerie.

Dépréciation estimée des goodwills

Le Groupe soumet les goodwills à un test annuel de dépréciation. Aucun test n'est réalisé en clôture semestrielle, sauf si des d'indices de perte de valeur sont relevés.

Les sociétés du Groupe sont considérées comme autant d'unités génératrices de trésorerie (UGT).

Les montants recouvrables des UGT (entités ou activités poursuivies) ont été déterminés à partir de calculs de leur valeur d'utilité au 30 septembre 2009. Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 % (même taux que pour le 30/09/2008).

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux de marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT. L'application de taux différenciés n'aurait de toute façon pas d'impact concret sur les calculs.

Les cash-flows prévisionnels sont issus des plans stratégiques de ses filiales que la société ne souhaite pas rendre public. La somme des cash-flow actualisés – y compris la valeur terminale – a été comparée aux montants des actifs à long terme de chaque UGT.

Recouvrabilité des impôts différés

Le caractère recouvrable ou non des pertes reportables dégageées par certaines filiales est affaire de jugement, compte tenu notamment de l'exposition de la société au risque climatique ou à des phénomènes de mode.

Afin de limiter la part de jugement dans l'appréciation de la recouvrabilité des pertes, le Groupe a adopté une règle spécifique exposée dans le paragraphe « Principales méthodes comptables ».

En application de ces règles, au 30 septembre 2007, OLIN a passé en pertes les impôts différés actifs antérieurs pour un montant de 2 509 K€.

De plus, les pertes fiscales constatées, depuis l'ouverture de l'exercice 2007, n'ont plus été activées, en raison:

- du montant répétitif et très élevé des pertes fiscales sur le pallier français,
- des perspectives de « rebond » révisées sensiblement à la baisse et reculées dans le temps
- In fine, de doutes sur l'utilisation probable, dans un délai raisonnable, des différents reports déficitaires.

Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à plus de 30 millions d'euros au 30 septembre 2009.

Dépréciation estimée des stocks

Le groupe a dans le cadre de son activité ordinaire l'obligation de constituer d'importants stocks de marchandises, dont la rotation s'avère plus ou moins rapide selon les gammes ou les familles de produit, et la nécessité de fournir les clients rapidement.

Compte tenu de la nature des produits, les éventuelles rotations lentes ne sont en principe pas porteuses de pertes potentielles, puisque les marchandises ne se détériorent pas ou ne se démodent pas. Il existe généralement une possibilité de revendre les stocks à rotation lente à des soldeurs ou à des grossistes sans dégager de pertes comptables.

Résultat net des activités abandonnées

Les structures juridiques des sociétés dont l'activité a été cédée au cours de l'exercice 2008 continuent d'exister et ont généré des pertes sur l'exercice 2008/2009. Conformément à IFRS 5.35, ces pertes sont classées en « Résultat des activités abandonnées » au 30/09/2009.

Les résultats des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009 et la perte constatée sur leur cession sont également classés en « Résultat des activités abandonnées » (Cf. note 10)

NOTE 5 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

De part ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de liquidité, des risques de marché, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

Risques de liquidité

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, la société a recours :

- à des financements à moyen et long terme pour les investissements
- et à des financements court terme pour les campagnes.

L'ensemble des financements MT se situe en France.

Le lecteur se reportera à la note 19 « Passifs financiers » des annexes, partie intégrante au risque de liquidité.

Risques de marché

La crise économique (vie chère, ralentissement des acquisitions immobilières, moral des ménages...) n'incite pas les consommateurs à acheter des produits de confort.

Toutefois, d'un point de vue consolidé, les activités poursuivies du groupe ont bien résistées aux effets de la crise.

Le recul du chiffre d'affaires cumulé des différentes activités poursuivies s'est limité à - 3,69 % comparé à celui de l'exercice précédent.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'USD.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change à travers des contrats à terme conclus en externe sur la majeure partie de ses achats.

Le groupe n'est plus exposé au GBP depuis la cession des filiales anglaises.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

Risque sur taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à une évolution défavorable des taux d'intérêts sur l'ensemble de ses passifs financiers. Les contrats de swap de taux en cours ne sont plus significatifs.

Le lecteur pourra se reporter à la note 18, au point D, pour l'analyse de la sensibilité de la société au taux d'intérêts.

NOTE 6 - PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

A- Résiliation du contrat « onéreux » de logistique

OLIN SA avait signé, début 2007, un contrat portant sur l'externalisation de sa logistique du site de Miramas, pour l'activité « Jardinage » qui a fait l'objet d'une cession à Interma Nets SA en 2008. L'engagement de OLIN portait sur une période ferme de 8 années.

Ce contrat s'est avéré extrêmement onéreux pour le groupe.

A la clôture du 30 septembre 2007, une provision de 1 880 K€ avait été ainsi constatée dans les comptes pour couvrir les surcoûts de ce contrat pour les 7 prochaines années.

En 2008, suite à la cession de l'activité « Jardinage » à Interma Nets SA, OLIN a négocié un accord avec le prestataire logistique prévoyant la rupture du contrat de logistique à compter du 31 décembre 2008.

Conséquemment, la provision portant sur ce contrat à été ajustée dans les comptes du 30 septembre 2008 en fonction des coûts réels supportés par OLIN jusqu'à la rupture du contrat, soit 936 K€.

Les derniers risques concernant le contrat onéreux ont été soldés le 20 mai 2009.

B- Résiliation du bail du site de Boulogne

Dans le cadre de sa réorganisation et dans l'objectif de réduire à minima les coûts de fonctionnement du Groupe, le bail du site de Boulogne a été résilié à compter du 1er novembre 2008 moyennant une indemnité transactionnelle de 193 K€ (et des honoraires d'agence immobilière de 50 K€).

Ce bail 3-6-9 débutait au 1er décembre 2007 et comportait une première période ferme de 5 années. Le loyer annuel HT était de 274 K€ et hors charges.

C- Remboursement du prêt relais Thémis

Lors de la signature de la promesse de vente du bâtiment de Lille (20 janvier 2008), OLIN SA avait perçu de l'acquéreur un acompte de 2.500 K€ sur le prix de vente.

Suite à la préemption de la vente par la CU-Lille, OLIN SA s'est trouvé obligé de rembourser, dans les plus brefs délais, l'acompte qu'elle avait perçu de l'acheteur augmenté des intérêts.

Pour ce faire, OLIN a souscrit auprès de la Banque Thémis un prêt relais de 2.627 K€ au taux d'Euribor4 mois +3%.

Le prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008, à la suite de la perception du prix de la préemption.

D- Cessions et réorganisations

Aux termes d'un accord en date du 4 avril 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et sa filiale UBBINK GARDEN BV se sont engagées à céder sous diverses conditions suspensives aux Managers des filiales anglaises du Groupe, à savoir les sociétés Nortene Ltd, Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd, la totalité de leur participation dans le capital desdites sociétés.

Les dernières conditions suspensives ayant été levées le 27 avril 2009, les cessions de participation sont devenues effectives à cette date.

Aux termes de cet accord, le Groupe OLIN a accepté d'abandonner les créances en compte-courant qu'il détenait sur les filiales anglaises cédées et les sociétés Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd se sont engagées à régler au Groupe OLIN, au plus tard le 31 décembre 2009, les achats réalisés auprès de Ubbink Garden BV depuis le 1er octobre 2008.

Le montant des achats devant être payés par les filiales anglaises à UBBINK GARDEN BV s'élève à 466 786 €. A ce jour, une somme de 362 029 € a été réglée et le solde, soit 104.757 €, fait l'objet d'un nouvel échéancier de paiement (négocié par avenant) sur la période allant du 1er janvier 2010 au 31 juillet 2010.

Enfin, sous réserve des résultats réalisés par les filiales anglaises cédées au titre de l'exercice social 2009/2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pourrait recevoir un complément de prix égal à 50% du résultat net de l'exercice 2009-2010 des filiales anglaises et plafonné à 50 000 GBP. S'il est dû, le complément de prix sera payable le 31 janvier 2011 au plus tard.

La cession de ces participations ayant été effectuée au profit des Managers des filiales anglaises cédées, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES n'a consenti aux cessionnaires aucune garantie de passif.

La cession des filiales anglaises a généré une perte de 1,5 million d'euros dans les comptes consolidés du 30 septembre 2009 compte tenu du prix de vente symbolique de chaque filiale fixé à 1 GBP.

E- Changement de dénomination sociale

Dans le cadre des différents accords conclus avec la société espagnole INTERMAS NETS depuis le 24 mai 2008 à l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France, la Société a cédé à INTERMAS NETS la marque « NORTENE » et décidé de développer et promouvoir ses différents métiers sous l'enseigne commerciale « OUTSIDE LIVING INDUSTRIES » (OLIN).

A compter du 15 mai 2009, date de l'assemblée générale ayant décidé le changement de dénomination sociale, la Société est désormais dénommée OUTSIDE LIVING INDUSTRIES.

F- Réduction de capital motivée par des pertes

L'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mai 2009 a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros de la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

G- Encaissement du solde du prix de cession de l'activité « Jardinage France »

Le contrat de cession de l'activité « Jardinage France », signé avec la société espagnole Intermas, prévoyait le règlement du solde du prix de la vente pour le 3 juillet 2009.

Les parties ont jugé qu'il était de leur intérêt commun de solder au plus tôt ce dossier et ont avancé au 20 mai 2009 le paiement du solde.

H- Délégation de compétence et autorisations financières consenties au Directoire

Aux termes des 14^{ème} et 15^{ème} résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 15 mai dernier, les actionnaires de la Société ont délégué au Directoire, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un montant nominal maximum de 19,5 M€, la compétence de décider des augmentations de capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Le montant nominal maximum de ces délégations de compétence, qui s'élevait précédemment à 4,8 M€ (cf décisions de l'assemblée générale mixte du 27 mars 2007), est désormais fixé à 19,5 M€ et tient compte des termes de l'accord conclu le 16 avril dernier entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses banques « haut bilan » qui prévoit notamment, sous réserve de l'accord des autorités boursières, une incorporation au capital des créances de D&P PME IV et EFFI INVEST I à hauteur d'un montant de 14,3 M€, qui correspond à la part garantie par D&P PME IV et EFFI INVEST I (soit 75%) d'une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 19 500 000 €.

I- Gel du remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts Karibu : Protocole de conciliation du 16 avril 2009

Au terme des négociations entamées depuis fin 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » ont signé, le 16 avril 2009, un protocole de conciliation :

- gelant, jusqu'au 31 janvier 2010, les échéances en capital de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de KARIBU,
- et prévoyant au niveau de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA des opérations financières de haut de bilan.

Cet accord a été homologué par le Tribunal de Commerce de Paris le 27 mai 2009.

Les opérations financières de haut de bilan consistent en l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de l'ensemble des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I le 31 juillet 2009 au plus tard, sauf contrainte d'ordre réglementaire imposée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que la date du 31 juillet 2009, telle que prévue au protocole, n'a pas pu être respectée et que des discussions sont actuellement menées entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » pour modifier la structure de l'opération de recapitalisation initialement projetée afin notamment de tenir compte :

(i) du montant susceptible d'être incorporé au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I par voie de compensation avec tout ou partie des créances qu'ils détiennent sur la Société et

(ii) du plafond global de 19,5 M€ prévu par les délégations de compétence consenties au Directoire par l'assemblée générale du 15 mai 2009 pour augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (14^{ème} et 15^{ème} résolutions de l'AGE du 15/05/2009).

J- Gouvernance

- Directoire

Aux termes des Conseils de Surveillance du 6 octobre 2009, le Directoire de OLIN SA est composé de :

- Jean-Luc HEYMANS – Président
- Georges TOURNIER – Membre, Directeur Général

- Conseil de Surveillance

Aux termes de la réunion du 21 novembre 2008, le Conseil de Surveillance est désormais composé ainsi :

- Monsieur Bernard ROQUES : Président
- Monsieur Jérémie SURCHAMP : Vice-Président
- Monsieur Nicolas URBAIN : Membre
- Monsieur Dominique VITOU : Membre
- Monsieur Philippe LEPERS : Membre

NOTE 7 – PRINCIPAUX EVENEMENTS POST CLOTURE ANNUELLE

A- Nouvelles discussions avec les Banques « haut de bilan » / Avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA mène actuellement de nouvelles discussions avec le Conciliateur, D&P PME IV, EFFI INVEST I et ses Banques « haut de bilan » afin de prolonger d'un an la période de gel des échéances de l'emprunt de conversion du CT et des emprunts d'acquisition de KARIBU, soit jusqu'au 31 janvier 2011. En contrepartie, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engagerait à régler aux Banques « haut de bilan » une somme de 592 K€. Cette somme soldera en priorité les intérêts restant dus au titre de l'année 2009 et le reste s'imputera sur les intérêts dus au titre de l'année 2010. Par ailleurs, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engagerait à ne pas rembourser, tant que les banques ne sont pas entièrement désintéressées, D&P PME IV et EFFI INVEST I de tout ou partie de leurs créances, dans l'hypothèse où celles-ci ne pourraient être intégralement incorporées au capital comme initialement prévu au protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Parallèlement, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI INVEST I revoient la structure initiale de l'opération de recapitalisation qui avait été présentée à l'AMF et annoncée au marché en suite de la signature du protocole de conciliation le 16 avril dernier dans la mesure où celle-ci ne permettrait pas la capitalisation de la totalité des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, comme stipulé au protocole de conciliation précité.

Dans le cadre de ces discussions, D&P PME IV et EFFI INVEST I accepteraient de ne pas solliciter, au cours de l'exercice 2009-2010, le remboursement de la fraction de leurs créances respectives qui n'aurait pu être capitalisée.

Un avenant au protocole de conciliation du 16 avril 2009 est en cours d'élaboration à la date des présentes afin de formaliser le résultat de ces nouvelles discussions.

B- Earn-out pour l'acquisition de Karibu

L'accord final d'acquisition de KARIBU, signé devant notaire le 24 mai 2007, fixait le prix de 100% des titres KARIBU à 11 M€ complété par un Earn-out à déterminer selon la formule suivante :

$$\frac{[(\text{EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009} - \text{EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP}^*) \times 8]}{2}$$

(Dette Moyenne 2009 – Dette Moyenne 2006 x 1,2)]

2

(*) Business plan

L'EBITDA moyen des Business plans de 2008 et 2009 est de 2.329.500 €.

Il était précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Le cas échéant, l'Earn-out devait être payé au plus tard le 31 mars 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn-out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

Le montant de l'earn-out, ainsi fixé à 800 K€, est inscrit en dettes fournisseurs dans les comptes consolidés du 30/09/2009.

C- Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;

- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

A la date des présentes, l'instance est pendante devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Il est à cette occasion rappelé que, lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12^{ème} et 13^{ème} résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14^{ème} et 15^{ème} résolutions).

C'est sur la base de ces délégations de compétence que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI INVEST I négocient actuellement avec les Banques « haut de bilan » les conditions dans lesquelles pourrait être préparée et réalisée l'opération de recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA dont il est fait état au § 1.2.1 du présent rapport.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette action en justice n'est pas de nature à empêcher l'opération de recapitalisation projetée mais pourrait la retarder de plusieurs mois étant précisé qu'en toute hypothèse, D&P PME IV et EFFI INVEST I disposeront à compter du 30 juin 2010 de droits de vote double leur permettant d'adopter à nouveau les décisions qui auraient pu être annulées d'ici là.

NOTE 8 – CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Par le protocole de conciliation du 16 avril 2009, OLIN SA avait obtenu de ses banques, le gel, jusqu'au 31 janvier 2010, des échéances de remboursement de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de Karibu.

La société OLIN SA, ses actionnaires de référence et ses banques « haut bilan » négocient actuellement la prolongation du gel des remboursements pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 janvier 2011.

Les négociations sont bien avancées et la conclusion d'un accord à brève échéance est possible.

Le plan de trésorerie prévisionnel de la société OLIN, anticipant un accord avec les banques de « haut de bilan », laisse apparaître un niveau de financement suffisant jusqu'à fin janvier 2011.

Une incertitude existe toutefois au-delà du 31 janvier 2011, date à laquelle devraient reprendre les remboursements d'emprunts de conversion du court terme (solde au 30 septembre 2009 de 9 673 K€) et des emprunts d'acquisition de Karibu (solde au 30 septembre 2009 de 10 035 K€) si les négociations en cours aboutissent.

La Direction demeure toutefois confiante dans sa capacité à trouver avec ses principaux créanciers des solutions permettant la préservation des intérêts des toutes les parties.

Un échec remettrait en cause la continuité d'exploitation de la société.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé des pertes cumulées jusqu'au 30 septembre 2009, les capitaux propres consolidés négatifs et les risques de ne pas honorer les remboursements d'emprunts à compter du 31 janvier 2011, les comptes ont été arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

NOTE 9 – SEGMENT OPERATIONNEL

La répartition du résultat opérationnel des activités poursuivies par zone géographique est la suivante :

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
Au 30 septembre 2009 :						
Produits	11 018	40 001	16 894	-	-	67 913
Charges nettes	- 13 165	- 37 623	- 16 268	-	-	- 67 056
Résultat opérationnel courant	- 2 147	2 378	626	-	-	857
Total des actifs (1)	4 772	20 675	9 783	-	-	35 230
Total des investissements	63	1 342	155	-	-	1 560
Total des dépréciations	140	151	396	-	-	687
Total des passifs opérationnels (2)	3 872	5 099	3 422	-	48	12 441
Total des dettes financières (3)	35 986	2 184	2 458	-	626	41 254

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	UK	Autres	Total
Au 30 septembre 2008 :						
Produits	11 302	41 784	17 433	-	-	70 519
Charges nettes	- 17 749	- 39 692	- 15 697	-	-	- 73 138
Résultat opérationnel courant	- 6 447	2 092	1 736	-	-	- 2 619
Total des actifs (1)	18 573	21 234	10 305	3 304	5	53 421
Total des investissements	737	113	295	99	-	1 244
Total des dépréciations	511	309	834	127	-	1 781
Total des passifs opérationnels (2)	8 714	3 419	2 877	775	51	15 836
Total des dettes financières (3)	38 830	6 356	4 942	252	668	51 048

(1) Total des actifs hors impôts différés et après réaffectation des goodwill

(2) Les passifs opérationnels incluent les provisions

(3) L'endettement de la zone « France » intègre l'endettement « haut bilan » de OLIN SA (y compris le financement de l'acquisition de la filiale allemande Karibu - au 30-09-2009 : 10.035 K€ ; au 30-09-2008 : 10.114 K€-)

Le lecteur se reportera à la note 21 les commentaires sur le chiffre d'affaires.

NOTE 10 – ACTIVITES ABANDONNEES

La restructuration du groupe a conduit à prendre les mesures suivantes :

► Au cours de l'exercice 2007/2008

Sociétés	Mesures
Olin Jardinage	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas
Olin Pro	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas
Trent	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008
Tout Jardin Direct	: Activité cédée le 10 juin 2008 à TJD
Optimis	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008
Nortène Fleurs	: Société cédée le 14 décembre 2007
SCI du Bois de la Pie	: Activité arrêtée en 2007 à la suite de la cession de crédit bail concernant le site logistique de Miramas qu'elle portait

Les structures juridiques des sociétés dont l'activité a été cédée continuent d'exister, notamment OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE), et ont généré des pertes sur l'exercice 2008/2009. Conformément à IFRS 5.35, ces pertes sont classées en « Résultat des activités abandonnées » au 30/09/2009.

Les pertes s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- Lors de la cession de l'activité Jardinage, les stocks de OLIN JARDINAGE ont été cédés à INTERMAS, à l'exception des stocks de produits « oiseau » (cage, boule de graisse...) non repris par INTERMAS.

A la clôture de l'exercice au 30/09/2008, il restait un stock de 343 K€ (provisionné pour 229 k€) qui a fait l'objet d'une liquidation sur l'exercice 2008/2009.

OLIN JARDINAGE a par ailleurs loué des entrepôts pour ce stock jusqu'à février 2009.

- Le contrat de cession de l'activité jardinage à INTERMAS prévoyait également que OLIN JARDINAGE assure la logistique de cette activité, pour le compte d'INTERMAS, jusqu'au 31/12/2008. La facturation des prestations logistiques à INTERMAS était fixée forfaitairement par le contrat de cession à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par INTERMAS.

- Certains contrats dont la résiliation n'a pu être obtenue (leasing informatique, central téléphonique...) ont continué à courir sur l'exercice 2008/2009.

- Les structures juridiques sans activité supportent encore des charges financières liées à leur endettement vis à vis de la société mère.

► Au cours de l'exercice 2008/2009 (Cf. note 6, point D)

Sociétés	Mesures
Apollo Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009
Ubbink Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009
Nortène Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009

La cession des filiales anglaises a généré une perte de - 1.488 K€ dans les comptes de l'exercice clos au 30/09/2009.

Le compte de résultat des activités abandonnées est présenté ci-après :

	(en milliers d'euros)	
RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNES	Septembre 2009	Septembre 2008 (retraité)
Chiffre d'affaires	3 456	22 199
Autres produits	53	27
Total Produits	3 509	22 226
Variation de stock de produits finis et encours	-	- 74
Achats consommés	- 1 704	- 13 718
Charges externes	- 2 233	- 9 724
Charges de personnel	- 361	- 3 812
Impôts et taxes	50	- 198
Amortissements	- 42	- 340
Variation des provisions	999	223
Autres produits courants	-	27
Autres charges courantes	- 910	- 243
Résultat opérationnel courant	- 692	- 5 633
Autres produits et charges opérationnels	-	-
Résultat opérationnel	- 692	- 5 633
Produits de trésorerie et équivalent	-	-
Coût financier brut	- 1 765	- 1 491
Impôts exigibles et différés	13	- 43
Résultat après impôts	- 2 444	- 7 167
Résultat net part du groupe (1)	- 2 444	- 7 167
CESSIONS D'ACTIFS	Septembre 2009	Septembre 2008 (retraité)
Résultat des cessions avant impôts *	- 1 488	3 453
Charges d'impôts	-	-
Résultat des cessions de fonds avant impôts (2)	- 1 488	3 453
Résultat net des activités abandonnées (1) + (2)	- 3 932	- 3 714

* Le résultat de cession au 30/09/2008 concerne la cession de l'activité Jardinage Utilitaire France. Le résultat de cession au 30/09/2009 concerne la cession des filiales anglaises.

Décomposition du résultat des activités abandonnées au 30 septembre 2009 <small>(en milliers d'euros)</small>	30/09/2009 Activité jardinage utilitaire France	30/09/2009 Filiales anglaises	30/09/2009 Total
Chiffre d'affaires	972	2 484	3 456
Autres produits	53	-	53
Total Produits	1 025	2 484	3 509
Variation de stock de produits finis et encours	-	-	-
Achats consommés	- 269	- 1 435	- 1 704
Charges externes	- 1 629	- 604	- 2 233
Charges de personnel	1	- 362	- 361
Impôts et taxes	50	-	50
Amortissements	- 75	- 42	- 117
Variation des provisions	1 082	- 8	1 074
Autres produits courants	-	-	-
Autres charges courantes	- 910	-	- 910
Résultat opérationnel courant	- 725	33	- 692
Autres produits et charges opérationnels	-	-	-
Résultat opérationnel	- 725	33	- 692
Coût financier brut	- 1 447	- 318	- 1 765
Impôts exigibles et différés	13	-	13
Résultat après impôts	- 2 159	- 285	- 2 444
Résultat net part du groupe	- 2 159	- 285	- 2 444

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail des goodwills est le suivant :

(en milliers d'euros)						
VALEURS BRUTES	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2007	10 404	74	6	1 540		12 024
Variation de taux d'intérêts					114	114
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
Correction du Goodwill						0
30/09/2008	10 404	74	6	1 540	114	12 138
Variation de taux d'intérêts						0
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre		-74				-74
Correction du Goodwill	800			-147		653
30/09/2009	11 204	0	6	1 393	114	12 717

(en milliers d'euros)

DEPRECIATIONS	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2007	-1 980	-74	0	0		-2 054
Variations de périmètre						0
Impairment Test			-6		-114	-120
30/09/2008	-1 980	-74	-6	0	-114	-2 174
Variations de périmètre		74				74
Impairment Test						0
30/09/2009	-1 980	0	-6	0	-114	-2 100

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2007	8 424	0	6	1 540	0	9 970
30/09/2008	8 424	0	0	1 540	0	9 964
30/09/2009	9 224	0	0	1 393	0	10 617

► **Karibu :**

Fin 2005, Olin SA a pris le contrôle de Karibu, société de droit allemand, leader du marché du chalet en bois.

Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€. De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006. Pour plus de détails, le lecteur se reportera à l'annexe des comptes consolidés à cette date.

A la suite de difficultés rencontrées par Olin SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ (auquel s'ajoutera un earn-out à calculer à la clôture de l'exercice 2008/2009) pour 100% des titres Karibu. Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu.

Cette dépréciation, non réversible selon la norme IAS 36 a donc été maintenue au 30 septembre 2007, bien que selon les nouveaux calculs en fonction des paramètres au 30 septembre 2007, aucune dépréciation n'était nécessaire.

En règlement de l'earn-out prévu au contrat du 24 mai 2007, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

► Nortland :

OLIN SA détenait, jusqu'en avril 2008, 95% du capital de Nortland. Sa détention est désormais de 100% suite à l'acquisition de titres opérée en avril 2008.

Conséquemment, un goodwill de 114 K€ est constaté et immédiatement déprécié à 100% compte tenu de la situation économique de cette filiale (dépréciation comptabilisée sur la ligne « Amortissement » du compte de résultat au 30 septembre 2008).

► Ubbink Garden BV:

Conformément à IFRS 1.B2c i et .B2g i, les parts de marché de Ubbink Garden BV ont été reclassées en écart d'acquisition pour 1.098 K€ lors de la transition du Groupe aux IFRS au 1^{er} janvier 2004.

Par ailleurs, comme le permet IFRS 1.B2g ii, le solde non encaissé de la garantie de passif sur l'acquisition de UBBINK BV a été rétrospectivement reclassé du poste « Autres créances » vers le poste « Ecart d'acquisition » pour un montant de 442 K€.

OLIN SA a perçu un montant de 147 K€ au cours de l'exercice 2008/2009 à titre de paiement partiel de la garantie de passif. Cette somme est comptabilisée en déduction du goodwill.

► Tests d'impairment :

Les goodwills sont soumis à un test annuel de dépréciation. En absence d'indices de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est réalisé en cours d'exercice.

Les tests d'impairment effectués au 30 septembre 2008 et au 30 septembre 2009 n'ont révélé aucune perte de valeur des Goodwills de Karibu et de Ubbink Garden BV.

Ces calculs ont nécessité de recourir à des estimations, notamment des séquences de cash-flows prévisionnels avant impôts, actualisées au taux de 10 %.

Ce taux d'actualisation a été retenu au regard, d'une part, du contexte économique incertain et, d'autre part, du taux de marché pour ce type d'actifs.

Compte tenu de l'homogénéité des activités, le même taux est appliqué aux différentes UGT.

La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et du taux de croissance n'ont pas remis en cause les résultats obtenus.

L'estimation du coût du capital de 10% est effectuée sur les bases suivantes :

Beta désendetté	:	1,30
Prime de risque	:	5%
Prime de liquidité	:	1%

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2007	134	925	1 431	2 490
Augmentation	0	73	181	254
Diminution	-134	-998	-70	-1 202
Sortie de périmètre	0	0	-36	-36
30/09/2008	0	0	1 506	1 506
Augmentation	0	0	2	2
Diminution	0	0	-957	-957
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2009	0	0	551	551

(en milliers d'euros)

DEPRECIATIONS	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2007	-132	-660	-888	-1 680
Dotation	-1	-54	-571	-626
Diminution	133	714	47	894
Sortie de périmètre	0	0	25	25
30/09/2008	0	0	-1 387	-1 387
Dotation	0	0	-77	-77
Diminution	0	0	928	928
Sortie de périmètre	0	0	0	0
30/09/2009	0	0	-536	-536

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2007	2	265	543	810
30/09/2008	0	0	119	119
30/09/2009	0	0	15	15

Les immobilières incorporelles sont constituées de logiciels informatiques.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)					
VALEURS BRUTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total	Immeuble de placement
30/09/2007	2 948	7 950	5 968	16 866	3 200
Augmentation	190	414	272	876	0
Diminution	-1 874	-2 388	-1 806	-6 068	-3 200
Sortie de périmètre	-311	-131	-233	-675	0
30/09/2008	953	5 845	4 201	10 999	0
Augmentation	150	79	529	758	0
Diminution	-12	-351	-101	-464	0
Sortie de périmètre	0	-1 222	0	-1 222	0
30/09/2009	1 091	4 351	4 629	10 071	0

(en milliers d'euros)					
DEPRECIATIONS	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total	Immeuble de placement
30/09/2007	-2 470	-6 119	-4 643	-13 232	0
Dotation	-75	-677	-283	-1 035	0
Diminution	1 868	2 126	1 060	5 054	0
Sortie de périmètre	256	123	161	540	0
30/09/2008	-421	-4 547	-3 705	-8 673	0
Dotation	-68	-392	-150	-610	0
Diminution	0	294	10	304	0
Sortie de périmètre	0	1 084	0	1 084	0
30/09/2009	-489	-3 561	-3 845	-7 895	0

(en milliers d'euros)					
VALEURS NETTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total	Immeuble de placement
30/09/2007	478	1 831	1 325	3 634	3 200
30/09/2008	532	1 298	496	2 326	0
30/09/2009	602	790	784	2 176	0

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- d'agencements d'entrepôts et de sites de production,
- de matériels de scierie et d'entrepôts,
- de moules de produits,
- et de matériels administratifs.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La nature des autres actifs financiers est la suivante :

(en milliers d'euros)		
Immobilisations financières	30/09/09	30/09/08
Dépôts, cautionnements, prêts	136	170
Juste valeur Swap	0	59
Provision dépôts, cautionnements	-117	0
Total	19	229

NOTE 14 – STOCKS ET EN COURS

Le détail des stocks est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Stocks	30/09/09	30/09/08
Matières premières et fournitures	1 420	1 758
En-cours de production	464	513
Produits finis et intermédiaires	996	1 487
Marchandises	6 218	13 112
Dépréciation	-744	-1 658
Total	8 354	15 212

Le groupe mène une politique de réduction des stocks afin d'alléger ses besoins de financement.

Les stocks de marchandises présentés pour le 30/09/2008 incluent ceux détenus par les filiales anglaises, qui ont été cédées le 4 avril 2009, pour un montant brut de 1490 K€ (provisionné s à hauteur de 241 k€).

Les filiales anglaises exclues, le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises était de 12,19% au 30/09/2008. Il est de 11,96% au 30/09/2009.

NOTE 15 – CLIENTS

Le détail des comptes clients est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Clients	30/09/09	30/09/08
Créances clients	11 477	15 856
Provisions	-2 064	-1 964
Créances clients nettes	9 413	13 892

Les créances cédées au factor s'élèvent à 4.163 K€ au 30 septembre 2009 et à 7.179 K€ au 30 septembre 2008.

Elles ne sont pas décomptabilisées dans la mesure où aucun risque lié à ces créances n'est transféré au factor.

La diminution des créances clients s'explique essentiellement comme suit :

- Les filiales françaises dont les activités ont été cédées ou arrêtées au cours de l'exercice 2008, détenaient au 30/09/2008 des créances clients pour un montant brut de 3 447 K€.
- Les filiales anglaises, cédées le 4 avril 2009, détenaient au 30/09/2008 des créances clients pour un montant brut de 737 K€.

La provision sur clients au 30 septembre 2009 concerne pour 0,8 million d'€ la créance chinoise de Nortène Tunisie (comme au 30 septembre 2008).

Nortène Tunisie avait cédé l'ensemble de ses machines à un industriel chinois en 2005 pour un montant de 1,5 million de USD. Le paiement de cette somme devait être effectué selon un échéancier préétabli.

Les difficultés du Groupe OLIN ont provoqué incidemment le dépôt de bilan de l'acquéreur chinois des machines de Nortène Tunisie. La créance résiduelle sur la cession des machines, soit 0,8 m€, a donc été provisionnée en totalité. Des mesures ont été prises pour récupérer tout ou partie de cette créance, mais leur chance de succès reste incertaine.

Les créances concernant les activités abandonnées en 2008, non encore encaissées au 30/09/2009, ont été provisionnées à 100% de leur montant HT.

Septembre 2009		(en milliers d'euros)			
Clients échus	Total 30-09-09	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	2 582	423	175	72	1 912
Dépréciations	-2 064	-169	-77	-61	-1 757
Clients échus nets	518	254	98	11	155

Septembre 2008		(en milliers d'euros)			
Clients échus	Total 30-09-08	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	3 113	716	539	677	1 181
Dépréciations	-1 964	-56	-226	-563	-1 119
Clients échus nets	1 149	660	313	114	62

Les clients échus depuis plus de 12 mois comprennent la créance chinoise explicitée dessus pour 0,8 million d'euro au 30 septembre 2009 comme au 30 septembre 2008.

Les créances échues depuis plus de 6 mois sont provisionnées à 100% de leurs valeurs hors taxes ; les montants figurant alors sur la ligne « Clients échus nets » correspondent à la TVA.

NOTE 16 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

(en milliers d'euros)		
Autres créances	30/09/09	30/09/08
Créances sur organismes sociaux	27	19
Créances fiscales	416	1 696
Autres créances	1 974	8 313
Delivery Rights Karibu	634	0
Charges constatées d'avance	132	212
Provision sur autres créances	-192	-372
Total	2 991	9 868

Le poste « Delivery Rights » correspond pour 605 K€ au coût net d'un nouveau référencement en l'Allemagne.

Ce coût est rapporté au résultat (en moins des ventes) en proportion du chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires prévu au contrat de référencement, celui-ci prévoyant un engagement de volume.

L'importance du poste « Autres créances » au 30 septembre 2008 s'explique par l'enregistrement des éléments non récurrents suivants :

- le solde du prix de cession des fonds de commerce cédés à Intermas en juillet 2008, soit 1 250 K€
- le prix de vente de l'immeuble de placement de Lille, soit 3 100 k€

- le solde du contrat de factorisation des créances clients de Nortène Jardinage correspondant aux retenues opérées par le factor, soit 1 864 k€
- le solde du prix de cession des titres de Nortène Fleurs, soit 150 K€

La provision sur les « Autres créances » concerne, pour l'essentiel, le solde du prix de cession des titres Nortène Fleurs au Groupe Parmeo en décembre 2007.

NOTE 17 – CAPITAL

Historique	Nombre d'actions
Au 01/10/2005	893 800
Distribution gratuite d'actions - incorp. réserves (28-04-06)	29 794
Nouvelles actions - Fusion NJ-NSA (28-04-2006)	181 050
Au 30/09/2006	1 104 644
Action de préférence (18-09-2007) ; devenue action ordinaire au 30-06-2008	1
Au 30/09/2007	1 104 645
Exercice BSA au 30-06-2008	1 500 000
Au 30/09/2008	2 604 645
Au 30/09/2009	2 604 645

La valeur nominale de l'action est de 0,10 €, fixant le capital social à 260 464,50 € au 30 septembre 2009.

A l'ouverture de l'exercice, le capital social s'élevait à 7 813 935 euros. En cours d'exercice, le 15 mai 2009, l'Assemblée Générale extraordinaire a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant actuellement le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

NOTE 18 – PROVISIONS

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :

Provisions	(en milliers d'euros)					
	Contrat onéreux	Garanties	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques	Total
Ouverture 01-10-2008	936	56	593	462	177	2 224
Dotation	0	94	252	26	10	382
Reprises utilisées	-936	0	-473	-131	-170	-1 710
Reprises inutilisées	0	0	0	-218	0	-218
Clôture 30-09-2009	0	150	372	139	17	678
Part à moins d'un an	0	150	372	139	17	678
Part à plus d'un an	0	0	0	0	0	0

Les derniers risques concernant le contrat onéreux, dotés pour 936 K€ au 30/09/2008, ont été soldés le 20 mai 2009 (Cf. note 6, A).

La reprise de provision inutilisée de 218 K€ concerne, pour 190 K€, le litige « Plymouth ». Ce litige n'a pas connu d'évolution depuis plusieurs années. Conséquemment, à la clôture du 30/09/2009, la société a considéré que le risque lié à ce litige a disparu et la provision antérieurement constituée a été reprise.

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 25, au point B.

NOTE 19 – PASSIFS FINANCIERS

A- Synthèse de l'endettement financier au 30/09/2009

(en milliers d'euros)		
Synthèse de l'endettement financier	30/09/2009	30/09/2008
Endettement moyen terme	35 610	35 408
Endettement court terme	5 644	15 640
Total	41 254	51 048

La variation de l'endettement financier entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009 concerne quasi exclusivement l'endettement court terme qui passe de 15,6 M€ au 30/09/2008 à 5,5 K€ au 30/09/2009. Elle se décompose pour l'essentiel comme suit :

- réduction des consommations de crédits de campagne des filiales opérationnelles (-8,9 M€) consécutivement à la politique de réduction de stocks menée sur l'exercice
- remboursement du prêts relais THEMIS qui figurait dans les comptes au 30/09/2008 (-2,6 M€)
- croissance des intérêts courus non payés (+ 1,5 M€)

B- Affectation des passifs financiers au bilan

(en milliers d'euros)		
Non courants	30/09/09	30/09/08
OBSA - Obligations	0	11 278
Emprunts bancaires	32	19 815
Emprunts S&B	0	1 000
Crédits-bails	0	44
Dépôts et cautionnements	0	0
Total Non Courants (+ 1 an) (a)	32	32 137
Courants	30/09/09	30/09/08
Obligations	11 705	0
Emprunts bancaires	22 859	3 216
Emprunts S&B	1 000	0
Crédits-bails	12	55
Juste valeur Swap	2	
Passifs fin. à LT - part à -1 an	35 578	3 271
Crédits de campagne et autres facilités	5 471	15 640
Juste valeur Contrat à terme	173	
<i>Crédits à CT et banques</i>	<i>5 644</i>	<i>15 640</i>
Total courants (- 1an) (b)	41 222	18 911
Total général des passifs financières (a)+(b)	41 254	51 048

(1) pour les explications concernant le reclassement des « dettes non courantes » du 30/09/2008 en « dettes courantes » au 30/09/2009, le lecteur se reportera au paragraphe C ci-dessous.

C- Echancier du passif financier au 30/09/2009

Passif financier		Total	(en milliers d'euros)		
			échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations	(1)	11 705	11 705	0	0
Emprunt conversion du court terme	(2)	9 673	9 673	0	0
Emprunts acquisition Karibu	(3)	10 035	10 035	0	0
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I	(4)	2 480	2 480	0	0
Emprunt Nortène Tunisie	(5)	607	607	0	0
Emprunt Mt Karibu	(6)	96	64	32	0
Emprunt S&B Karibu	(6)	1 000	1 000	0	0
Crédit-bails	(7)	12	12	0	0
Juste valeur Swap	(8)	2	2	0	0
Juste valeur Contrats à terme	(9)	173	173	0	0
Crédits de campagne Karibu	(10)	1 088	1 088	0	0
Crédits de campagne Ubbink Garden BV	(11)	2 285	2 285	0	0
Autres débits France et Intérêts courus	(12)	2 098	2 098	0	0
Total		41 254	41 222	32	0

(1) OBSA – Obligations

Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été émis au profit de D&P PME IV et de EFFI INVEST I, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre de la recapitalisation effectuée en date du 30/06/2008, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé les 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Depuis cette date, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

D&P PME IV et EFFI INVEST I restent titulaires ensemble de 1.191.789 obligations émises par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, 308.211 obligations ayant été remboursées par imputation sur l'augmentation de capital du 30/06/2008.

Les obligations, nettes des frais d'émission non encore amortis (640 K€ au 30/09/09 et 213 K€ au 30/09/08), sont classées en dettes courantes au 30/09/2009 dans la mesure où :

- la prolongation du gel des échéances en capital de la dette « haut bilan » n'est pas obtenue au 30/09/2009 (Cf. note 6, point I)
- et que le contrat d'émission des OBSA prévoit une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement.

Par ailleurs, le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs créances obligataires respectives (Cf. note 6, point I).

(2) Emprunt de conversion du court terme (CT)

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après le « Crédit de Conversion ») d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ et les Banques du Crédit de Conversion ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS. Le solde du Crédit de Conversion est ainsi ramené à 9.673 K€.

Il est contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Conversion sera amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devait ainsi être intégralement remboursé le 21 décembre 2013, date de la dernière échéance.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gélées jusqu'au 31 janvier 2010 (Cf. note 6, point I).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociation avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31/01/2011 (Cf. note 7, point A)

Au 30 septembre 2009, l'accord de prolongation du gel, jusqu'au 31/01/2011, des échéances de remboursement n'étant pas obtenu, l'emprunt de conversion du court terme est classé en « Passifs courants » dans les comptes.

Aucun nouvel échéancier n'est, pour l'instant, défini.

Au cas où, à l'issue de la période de gel, les remboursements reprenaient selon le calendrier initial, des échéances trimestrielles en capital de 524 K€ seraient à payer les 21 mars, 21 juin, 21 septembre et 21 décembre des années suivantes jusqu'au remboursement total de la dette. Le total du remboursement annuel en capital s'élèverait alors à 2.096 K€.

(3) Emprunts d'acquisition de KARIBU

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ au taux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de l'emprunt de 9,128 M€ jusqu'au 10 janvier 2009 (protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les nouvelles difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face à compter de 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gélées jusqu'au 31 janvier 2010 (Cf. note 6, point I).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé, courant novembre 2009, de nouvelles négociations avec ses Banques « haut bilan » afin d'obtenir la prolongation du gel des échéances de remboursement jusqu'au 31/01/2011 (Cf. note 7, point A).

Au 30 septembre 2009, l'accord de prolongation du gel, jusqu'au 31/01/2011, des échéances de remboursement n'étant pas obtenu, les emprunts d'acquisition de Karibu sont classés en « Passifs courants » dans les comptes.

Aucun nouvel échéancier n'est, pour l'instant, défini.

Au cas où, à l'issue de la période de gel, les remboursements reprenaient selon le calendrier initial, des échéances trimestrielles en capital de 502 K€ seraient à payer les 10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 10 octobre des années suivantes jusqu'au remboursement total de la dette. Le total du remboursement annuel en capital s'élèverait alors à 2.008 K€.

(4) Emprunt D&P PME IV &EFFI INVEST I

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%.

Le contrat de prêt est conclu pour une durée limitée expirant le 31 décembre 2009. Il est stipulé que le remboursement du prêt peut s'effectuer à tout moment à l'initiative de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en compte courant d'associés (Cf. note 6, point I).

(5) Emprunt Nortène Tunisie

Il s'agit d'un emprunt contracté par Nortène Tunisie auprès d'une banque française pour un montant initial de 1 M€ et un taux d'intérêts égal à Euribor 3 mois + 1%.

Les échéances de cet emprunt ont été gelées par le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Aucun nouvel échéancier n'a été défini à ce jour.

(6) Emprunt MT de KARIBU

Au 30 septembre 2009, il s'agit d'un solde d'emprunt auprès d'une banque allemande pour 96 K€ et de l'emprunt de 1.000 K€ accordé par l'ancien propriétaire de KARIBU (Streinbrugge + Berninghausen GmbH).

L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1.000 K€ doit être remboursé au plus tard le 31 mars 2010 si les covenants bancaires de la filiale Karibu le permettent. Il est porteur d'intérêt au taux Euribor 3 mois +1,50%.

(7) Crédit-bails et autres

Un seul contrat de crédit-bail subsiste au 30 septembre 2009. Il concerne du matériel informatique embarqué.

(8) Swaps de taux sur les financements

BNP PARIBAS (Swap de taux)							
Date conclusion	Objet	Date de échéance	Nominal €	Nominal résiduel €	Intérêts (flux)	BNP Paribas Paye	Nortène paye
20/04/2004	Emprunt N.Tunisie	20/04/2010	1 000 000	135 201	Trimestriel	Euribor 3 M le 18	3,50%

La juste valeur du swaps de taux au 30/09/2009 est inscrite en passif financier pour 2 K€.

(9) Contrats à terme

UBBINK GARDEN BV (Hollande) a souscrit le 21 juillet 2009, 6 contrats à terme de 1 million d'USD chacun, dont les échéances s'étalent du 29/10/2009 au 29/03/2010. Ils sont destinés à la couverture du risque de change sur l'USD. Le taux contractuel EUR/USD est de 1,4066.

La juste valeur des contrats à terme, soit -173 K€ au 30 septembre 2009, est inscrite en passif financier.

Les contrats à terme conclus en 2005 et 2006 pour l'activité Jardinage Utilitaire France ont tous été soldés en décembre 2008.

(10) Crédits de campagne de KARIBU

Un pool de trois banques allemandes finance les campagnes de KARIBU. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 9,5 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2009, le plafond ajusté était de 5,1 M€.

Le tirage de KARIBU sur cette autorisation s'élève à 1 088 K€ au 30/09/2009.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par KARIBU des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 25 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum
- Les relations inter compagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 700 K€).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2010 (négociée au cours du dernier trimestre 2009) est effective en janvier 2010.

(11) Crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV

Trois entités d'un même groupe bancaire hollandais financent les campagnes de UBBINK. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 16 M€. Ce plafond

est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin septembre 2009, le plafond ajusté était de 4 M€. Le tirage de UBBINK GARDEN BV sur cette autorisation s'élève à 2 285 K€ au 30/09/2009.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par UBBINK GARDEN BV des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 30 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2010 (négociée au cours du dernier trimestre 2009) est effective en novembre 2009.

(12) Endettement court terme du pôle France

Au 30 septembre 2009, il s'agit d'intérêts courus à payer. Le pôle France ne dispose pas de ligne de crédit depuis la cession de l'activité Jardinage France en juillet 2008.

D- Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

L'endettement financier à taux variable est de 24 690 K€ au 30 septembre 2009. L'exposition nette aux variations de taux est de 22 955 K€ (net du swap de taux pour 135 K€ et de la trésorerie pour 1 600 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 230 K€ en résultat financier de l'exercice, soit 5,90 % du résultat financier net total (activités poursuivies et activités abandonnées)

NOTE 20 – AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	(en milliers d'euros)	
Autres passifs	30/09/2009	30/09/2008
Dettes fournisseurs	6 258	8 225
Dettes fiscales et sociales	912	659
Autres dettes	2 642	3 150
Total	9 812	12 034

La baisse des dettes fournisseurs est consécutive à l'abandon de l'activité Jardinage utilitaire France au cours de l'exercice 2008 (-1 866 K€) et à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-749 K€).

Les dettes fournisseurs au 30/09/2009 enregistrent l'earn-out Karibu pour 800 K€ (Cf. note 7, point B).

Le poste « Autres dettes » enregistre entre autres, les provisions de Remises de Fin d'Année (RFA).

NOTE 21 – CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires net du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin septembre 2009 (12 mois d'activité), est en recul de - 3,69 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

▪ **France :**

Après un premier semestre difficile dû essentiellement à un démarrage tardif de la saison notamment sur les familles de produits « piscine » et « aménagement ⁽¹⁾ », une reprise s'est opérée à partir du troisième trimestre. Le périmètre « France » termine l'exercice 2008-2009 en retrait de -2,51% comparé au chiffre d'affaires net de l'exercice précédent.

▪ **Allemagne :**

La famille de produits « Eau ⁽²⁾ » enregistre un recul de son chiffre d'affaires lié à la perte d'un référencement. La famille des abris de jardin est également en recul consécutivement au ralentissement du secteur immobilier. Ces reculs sont en partie compensés par les bonnes performances des produits « Sauna » pour laquelle les ventes ont affiché une croissance à deux chiffres.

▪ **BeNeLux :**

Le périmètre « BeNeLux » enregistre un très faible recul de chiffre d'affaires sur ses marchés nationaux.

Par contre, le « grand export ⁽³⁾ », basé au niveau de Ubbink Garden BV, est en baisse à la suite de la chute des exportations vers les pays de l'Est et la zone ibérique.

4) Produits « aménagement » = terrasses, occultation en bois ...

5) Produits « Eau » = bassins, jets d'eau, pompes...

6) Grand export = vente à l'export par l'entité Ubbink Garden BV vers les pays autres que l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et la Belgique

NOTE 22 – RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

→ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies est en nette amélioration. Il passe de - 2 619 K€ au 30/09/2008 à + 857 K€ au 30/09/2009.

Ce résultat est obtenu grâce à une amélioration de la marge de 0,8 point et à une réduction des coûts d'exploitation de 4 millions d'€.

→ Résultat opérationnel

Dans la mesure où aucun évènement intervenu au cours du semestre n'a un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent et un montant particulièrement significatif, le Résultat opérationnel du 30 septembre 2009 est identique au Résultat opérationnel courant.

NOTE 23 – COUTS FINANCIERS BRUTS

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

	(en milliers d'euros)	
INTERETS	30/09/2009	30/09/2008
Autres charges financières	-757	-2 918
Impact juste valeur contrats à terme	-99	-35
Total activités poursuivies	-856	-2 953
Activités abandonnées (Cf. note 10)	-1765	-1491
Total général	-2 621	-4 444

* Les contrats à terme avaient été mis en place pour couvrir une évolution défavorable des cours des devises dans lesquels est effectuée une partie des achats du groupe. Ils ont été tous soldés en décembre 2008 suite à la cession de l'activité « Jardin utilitaire France »

OLIN SA gère la trésorerie de ses filiales Françaises. Elle avance les sommes nécessaires aux filiales à travers les comptes courants et leur facture les intérêts correspondants. Certaines de ces filiales sont classées en « activité abandonnée ». Les facturations d'intérêt, pour ces dernières, ont été de 1.304 K€ au 30/09/09 et de 998 K€ au 30/09/08).

La variation des coûts financiers bruts pour - 1823 K€ par rapport à l'exercice 2008 s'explique ainsi:

Postes d'intérêts (Exercice 2009 – Exercice 2008)		K€
Obligations & Prêts DP PME IV et EFFI INVET I	(1)	216
Baisse des intérêts sur emprunt haut bilan	(2)	426
Frais financier de Financement propre - activité abandonnée en 2008	(3)	198
Baisse des intérêts sur les financements des filiales opérationnelles	(4)	544
Prêts relais sur cession du bâtiment de Lille	(5)	141
Pertes de changes et divers	(6)	298
Total		1823

(1) Les obligations et comptes courants de DP PME IV et EFFI INVEST I ont généré moins d'intérêts sur le l'exercice clos au 30/09/2009, comparés à ceux de l'exercice précédent, cela du fait de leurs montants plus faibles sur l'exercice.

(2) Le taux de base moyen (Euribor) de l'exercice 2009 a baissé de plus de 2% par rapport à celui de l'exercice précédent, générant une économie sur les intérêts à payer de 426 K€.

(3) En 2009, le groupe a fait l'économie des frais financiers du financement propre des activités abandonnées courant 2008, notamment ceux de Olin Jardinage dont le fonds de commerce a été cédé début juillet 2008.

(4) Les filiales opérationnelles (sous-groupes UBBINK et KARIBU) ont économisé 544 K€ de frais financiers en 2009, comparés ceux de l'exercice précédent. Il s'agit de la conséquence des tirages plus faibles sur les lignes de crédits et de la baisse des taux d'intérêt de référence (Euribor) en 2009.

(5) OLIN avait perçu, mi-janvier 2008, un acompte de 2 500 K€ sur la promesse de vente du bâtiment de Lille. Cet acompte était porteur d'intérêt au taux de 10%.

La vente a été préemptée par la CU-Lille et OLIN SA a dû rembourser, dans les plus brefs délais, l'acompte qu'elle avait perçu de l'acheteur augmenté des intérêts.

Pour ce faire, OLIN a souscrit auprès de la Banque Thémis un prêt relais de 2.627 K€ au taux d'Euribor 4 mois +3%. Le prêt relais a été remboursé le 23 décembre 2008.

(6) Les pertes de change de l'exercice 2008 concernent la liquidation progressive des contrats à terme souscrit en 2005 et 2006.

NOTE 24 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)		
IMPOTS	30/09/2009	30/09/2008
Impôts exigibles	-991	-924
Impôts différés	0	-27
Total	-991	-951

La preuve d'impôts retranscrit les options retenues, notamment la non activation des pertes dont l'imputation sur des bases d'impôts est peu probable dans un futur proche.

Preuve d'impôt 30 septembre 2009		en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS des activités poursuivies		-4 920
Annulation IS activités poursuivies		991
Annulation IS activités abandonnées		-13
Dépréciation Goodwill		0
Solde		-3 942
Charge théorique d'impôt à 33,33%		-1 314
Charge réelle d'impôt à - 25,14%		991
Ecart à expliquer		-2 305
Explications		
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies		-756
Incidence des déficits non activés des activités abandonnées		-1 315
Incidence différence de taux Allemagne		-21
Incidence rappel d'impôt Allemagne		-137
Incidence rappel d'impôt Hollande		-75
Total		-2 305

Preuve d'impôt 30 septembre 2008		en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS des activités poursuivies		-10 237
Annulation IS activités poursuivies		951
Annulation IS activités abandonnées		43
Dépréciation Goodwill		114
Solde		-9 129
Charge théorique d'impôt à 33,33%		-3 043
Charge réelle d'impôt à -10,41%		951
Ecart à expliquer		-3 994
Explications		
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies		-2 765
Incidence des déficits non activés des activités abandonnées		-1 224
Incidence différence de taux Hollande		73
Incidence différence de taux Allemagne		-51
Annulation IDA et IDP sur différences temporaires		-27
Total		-3 994

A la dernière clôture fiscale du 30 septembre 2009, le Groupe OLIN disposait de déficits fiscaux cumulés de plus de 30 millions d'euros.

NOTE 25 – PERSONNEL ET AVANTAGES SOCIAUX

A- Effectifs

Au 30 septembre 2009, le groupe OLIN employait 236 personnes réparties comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Septembre 2009	France	Bel	Hollande	Allemagne	UK	Total
UBBINK BV	28	8	37	14	0	87
KARIBU Holztechnik GmbH				144		144
OLIN SA	5					5
Total	33	8	37	158	0	236

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES employait par ailleurs 21 travailleurs temporaires (6 en Hollande ; 12 en Allemagne et 3 en France) au 30 septembre 2009.

Variation des effectifs entre le 30/09/2008 et le 30/09/2009

Effectif	France	Bel	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
au 30/09/2009	33	8	37	158	0	236
VARIATION	-8	-2	-7	-9	-24	-50
Baisse suite à cessions d'entités					-24	-24
Baisse suite à départs personnels	-8	-2	-7	-9		-26
Total	-8	-2	-7	-9	-24	-50

L'effectif du Groupe a diminué de 50 personnes entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009, principalement :

- en Angleterre, suite à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 (-24 personnes) ;
- en Allemagne où la réduction du personnel, initiée au cours de l'exercice 2008, s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (-8 personnes) ;
- et en France et en Hollande, où le Groupe a poursuivi l'ajustement de ses effectifs.

Variation des effectifs entre le 30/09/2007 et le 30/09/2008

Effectif	France	Bel	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2007	94	10	45	177	26	352
au 30/09/2008	41	10	44	167	24	286
VARIATION	-53	0	-1	-10	-2	-66
Baisse suite à cessions d'entités	-31					-31
Baisse suite à départs personnels	-22		-1	-10	-2	-35
Total	-53	0	-1	-10	-2	-66

L'effectif du Groupe a diminué de 66 personnes entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, principalement :

- en France : Suite à la cession de l'activité jardinage utilitaire France à Interma en juillet 2008 et à la cession de Nortène Fleurs en décembre 2007, 31 personnes sont sorties de l'effectif du groupe. Par ailleurs, le Groupe a entrepris de rationaliser ses effectifs en France avec le départ de 22 personnes.
- et en Allemagne : les effectifs de Ubbink Garten GmbH ont été revus à la baisse suite à la perte d'un important référencement

B- Engagements de retraite et avantages sociaux

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

(en milliers d'euros)			
Eléments	01/10/2008	Variation	30/09/2009
Engagement de retraite	3 605	163	3 768
Juste valeur des actifs	-2 680	-335	-3 015
Gains actuariels non reconnus	300	45	345
Passif inscrit au bilan	1 225	-127	1 098
Coût périodique net en résultat			
Coût des services rendus sur l'exercice		71	
Primes payées		-228	
Coût financier		193	
Rendement attendu des actifs		-144	
Reprise de provision - sortie de personnel		-14	
Autres et coût des services passés		-5	
Montant en charges de personnel		-127	

(en milliers d'euros)			
Eléments	01/10/2007	Variation	30/09/2008
Engagement de retraite	4 402	-797	3 605
Juste valeur des actifs	-2 986	306	-2 680
Gains actuariels non reconnus	0	300	300
Passif inscrit au bilan	1 416	-191	1 225
Coût périodique net en résultat			
Coût des services rendus sur l'exercice		219	
Primes payées		-214	
Coût financier		183	
Rendement attendu des actifs		-101	
Reprise de provision - sortie de personnel		-237	
Autres et coût des services passés		1	
Montant en charges de personnel		-149	
Sortie de périmètre		-42	
Total		-191	

Hypothèses actuarielles – Septembre 2009	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	6,00%	5,90%	5,30%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0% ***	1% à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,50%	5,30%
Indexation des retraites	nc *	1,50%	1,50%

* non concerné

** selon l'âge des salariés

*** Les effectifs concernés ont quitté l'entreprise ou sont proches de la retraite

C- Rémunération du Directoire**Exercice 2008-2009**

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	60 000 €
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	109 131 €	9 927 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
JP. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	15 565 €	Néant	Néant	Néant	Néant	120 000 €
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	150 000 €	Néant	18 940 €	Néant	Néant	Néant

Exercice 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
P. WALLON (Fin de mandat le 08/10/07)	Honoraires : 167 444 €	Néant	Néant	Néant	Néant	209 453 €
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Honoraires : 240 000 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Préavis 3 mois (1)
JF. LE BOS (Fin de mandat le 12/10/07)	Honoraires : 16 690 €	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JL. HEYMANS	240 000 €	Néant	108 361 €	9 927€	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
JP. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	191 666 €	Néant	80 000 €	6 288 €	Néant	12 mois de salaire en cas de licenciement dans les 18 mois de l'embauche (1)
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	90 000 €	Néant	55 000 €	Néant	Néant	Néant

(1) en cas de révocation ou de licenciement hors faute grave

Rémunération du Conseil de Surveillance**Exercice 2008-2009**

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	44 000 € (1)	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de Président du CS

Exercice 2007-2008

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	18 294 € *	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
JF. MICHAUD (fin de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

* Arrêt du versement des jetons à compter de juin 2008, suite au remplacement de M. Vitou au poste de Président du Conseil de Surveillance.

D- Stock -Options et paiements fondés en actions

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	
Date d'assemblée	30/03/2006
Date du directoire	13/04/2006
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	53 628
Dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par	
- Jean-Luc HEYMANS	53 628
- Autres	0
Point de départ d'exercice des options	12/04/2008
Date d'expiration	12/04/2011
Prix de souscription ou d'achat	28,79
Modalités d'exercice	n/a
Nombre d'actions souscrites au 30/09/2009	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achats d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	53 628

NOTE 26 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

A- Actifs éventuels

Au 30 septembre 2009, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

- OLIN est titulaire d'une garantie de passifs de 442 K€ relative à l'acquisition de UBBINK GARDEN BV. OLIN a introduit au cours des exercices antérieurs plusieurs actions judiciaires ou pénales dans l'objectif de recouvrer cette somme. Un montant de 147 K€ a été recouvré au cours de l'exercice 2008/2009.
Un actif éventuel de 295 K€ subsiste toujours au 30/09/2009.
- Certaines filiales ont accumulé des déficits reportables importants qui ne sont pas activés. L'imputation de ces déficits sur de futures bases d'impôts n'est pas démontrée à ce jour.

B- Passifs éventuels

La société n'a pas identifié de nouveaux passifs éventuels au 30 septembre 2009.

Les passifs éventuels décrits dans les états financiers antérieurs ont été soldés comme suit :

a- Clause de Earn Out pour l'acquisition de Karibu :

La clause de earn-out concernant l'acquisition de Karibu a été soldée au cours du dernier trimestre 2009.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€. Cette somme est inscrite en dettes fournisseurs au 30 septembre 2009. Elle a été réglée en novembre 2009.

b- Litige Plymouth

Le litige Plymouth n'a pas connu d'évolution depuis plusieurs années. En conséquence, à la clôture du 30/09/09, OLIN a considéré que le risque lié à ce litige est désormais soldé.

NOTE 27 – PARTIES LIEES

Principaux actionnaires

Afin de permettre à OLIN SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une ligne de crédit de 2.480 K€ a été mise à disposition de OLIN SA par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008.

Le taux d'intérêt annuel est de 5,95%.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre la société, les banques « Haut bilan » de OLIN SA et les actionnaires D&P PME IV et EFFI INVEST I, prévoit l'incorporation des sommes ci-dessus dans les capitaux propres de OLIN SA.

Mandataires sociaux

Les informations requises par IAS 24-16 figurent à la note 25, point C et D des états financiers.

NOTE 28 – LISTE DES FILIALES ET DETENTION

Au 30 septembre 2009, le périmètre de OLIN SA était le suivant :

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Asnières	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Asnières	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Asnières	423 767 193	Professionnel Négoce	100 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Asnières	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Asnières	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Asnières	424 383 610	Gestion d'immeuble	100 %	99 %	I.G.
TRENT	Asnières	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG

TOUT JARDIN DIRECT	Asnières	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG
--------------------	----------	-------------	---	-------	-------	----

Les filiales anglaises, Nortène Ltd (détenue à 99,25% par OLIN SA), Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd (toutes deux détenues à 100% par Ubbink Garden BV) ont été cédées le 4 avril 2009.

Au 30 septembre 2008, le périmètre de OLIN SA était le suivant :

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
NORTENE Limited	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'articles de Jardinage	99,25 %	99,25 %	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Boulogne	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Boulogne	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Boulogne	423 767 193	Professionnel Négoce	99 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Boulogne	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Boulogne	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Boulogne	424 383 610	Gestion d'immeuble	99 %	99 %	I.G.
UBBINK UK Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
APOLLO GARDENING Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
TRENT	Boulogne	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Marseille	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

NOTE 29 – ENGAGEMENTS

A- Nantissements & hypothèques

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par OLIN SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.

- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les Court termes impayés.

- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du Court terme (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.

B- Autres engagements

Engagement de OLIN SA vis à vis du vendeur de Karibu, de rembourser ou faire rembourser par Karibu, au plus tard le 31 mars 2010 si les covenants bancaires le permettent, le prêt de 1 million d'€ qu'il a consenti à cette dernière.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)	
Engagements	30/09/2009	30/09/2008
Cautions de contre-garanties sur marchés	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles (1)	13 050	15 024
Nantissement des Titres Karibu (2)	10 225	9 425
Nantissement des Titres Nortland (3)	0	0
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 825	2 972
Nantissement de la Marque Akanua (4)	OUI	OUI
Hypothèque Bâtiment de Lille	N/A	2 627
Avals, cautions et garanties données	0	195
Caution loyer Logiland (bail 8ans à/c 01/02/07) (5)	0	195
Autres engagement donnés	1 000	1 000
Engagement de remboursement du prêt S&B	1 000	1 000
Total	14 050	16 219

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Valeur brute au bilan de 100 K€ provisionnée à 100%

(4) Actif non valorisé en comptabilité

(5) Olin a obtenu la mainlevée pour cet engagement à compter du 31 décembre 2008

NOTE 30 – LISTE DES PRINCIPAUX BAUX

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FIN	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
Nortland	France	Bureaux & entrepôt	01/09/2006	01/08/2012	408	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
		Bureaux & entrepôt	01/09/2006	01/08/2012	98	Bail 3-6-9 / 6 ans ferme
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/1993	31/12/2010	214	Optionnel
Ubbink GmbH	Allemagne	Bureaux	01/06/2006	31/01/2010	43	Optionnel
Ubbink Bel	Belgique	Bureaux	15/10/1999	14/10/2011	25	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & entrepôt	01/01/2001	31/12/2015	508	Optionnel
		Bureaux & entrepôt	01/01/2001	31/12/2010	115	Optionnel

NOTE 31 – RECONCILIATION DU COMPTE DE RESULTAT PUBLIE AU 30/09/2008 AVEC CELUI FIGURANT EN COMPARATIF DES COMPTES AU 30/09/2009

Réconciliation du compte de résultat publié au 30/09/2008 et du compte de résultat au 30/09/2008 retraité figurant en comparatif du compte de résultat au 30/09/2009 <small>(en milliers d'euros)</small>	30/09/2008 Publié en Comparatif des comptes au 30/09/2009	30/09/2008 Résultats des filiales anglaises reclassés en résultat des act. abandonnées au 31/03/09	30/09/2008 total obtenu en sommant les 2 colonnes précédentes	30/09/2008 Comptes publiés
	Septembre-08 (retraité)	Septembre-08 filiales anglaises	Septembre-08 Total	Septembre-08
Chiffre d'affaires	70 261	5 536	75 797	75 797
Autres produits	258	-	258	258
Total Produits	70 519	5 536	76 055	76 055
Variation de stock de produits finis et encours	- 27	-	- 27	- 27
Achats consommés	- 39 678	- 3 129	- 42 807	- 42 807
Charges externes	- 19 518	- 1 523	- 21 041	- 21 041
Charges de personnel	- 10 293	- 824	- 11 117	- 11 117
Impôts et taxes	- 194	-	- 194	- 194
Amortissements	- 1 414	- 128	- 1 542	- 1 542
Variation des provisions	- 79	-	- 79	- 79
Autres produits courants	108	-	108	-
Autres charges courantes	- 2 043	-	- 2 043	- 1 935
Résultat opérationnel courant	- 2 619	- 68	- 2 687	- 2 687
Autres charges opérationnelles	-	-	-	-
Résultat opérationnel	- 2 619	- 68	- 2 687	- 2 687
Produits de trésorerie et équivalents	-	-	-	-
Coût financier brut	- 2 953	- 257	- 3 210	- 3 210
Impôts exigibles et différés	- 951	-	- 951	- 951
Résultat des activités poursuivies	- 6 523 A	-	- 6 848 D	- 6 848
Résultat net des activités abandonnées	- 3 714 B	- 325 C	- 3 389 E	- 3 389
Résultat net	- 10 237	- 325	- 10 237	- 10 237
Intérêts minoritaires	-	-	-	-
Résultat net part du groupe	- 10 237	- 325	- 10 237	- 10 237

Dans les comptes publiés au 30/09/08, les filiales anglaises étaient classifiées en "activités poursuivies". Seuls les résultats de l'activité "Jardinage France" (cédée début juillet 2008) étaient classifiés en "résultat net des activités poursuivies" (Résultats net des activités abandonnées = - 3 389 K€)

Par contre, les comptes au 30/09/2008 présentés en comparatif des comptes semestriels au 31/03/2009, intègrent les filiales anglaises dans les "activités abandonnées", ces filiales ayant fait l'objet d'une cession en date du 4 avril 2009 (Résultat net des filiales UK pour 2008 = -325 K€)

Résultat au 30/09/2008

Résultat des act. Poursuivies - publication initiale	D	-6 848
Résultat des filiales anglaises	C	-325
Résultat des act. Poursuivies - comparatif 30/09/09	A	-6 523

Résultat des act. abandonnées - publication initiale	E	-3 389
Résultat des filiales anglaises	C	-325
Résultat des act. abandonnées - comparatif 30/09/09	B	-3 714

20.1.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Outside Living Industries S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1-Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers dans laquelle il est exposé la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

2-Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 30 septembre 2009. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 8 « Continuité d'exploitation » des états financiers expose la situation du groupe au regard de l'incertitude sur la continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note des états financiers donne une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 4 « Estimations et jugements comptables déterminants » des états financiers, le groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des goodwill, des impôts différés et de la dépréciation des stocks. Nous avons examiné les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations sur la base de la documentation disponible.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3-Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 janvier 2010

Paris, le 29 janvier 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton
*Membre français de Grant Thornton
International*

Jean-Marc Discours
Associé

Laurent Bouby
Associé

20.1.2 Comptes consolidés au 30 septembre 2008

Les comptes consolidés du Groupe OLIN au 30 septembre 2008, les notes complémentaires et le rapport des Commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux § 20.1.2.1 et 20.1.2.2 du document de référence 2007-2008 de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA enregistré par l'AMF le 31/12/2009 sous le numéro R.09-96.

20.1.3 Comptes consolidés au 30 septembre 2007

Les comptes consolidés du Groupe OLIN au 30 septembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes figurent respectivement aux paragraphes 20.1.3.1 et 20.1.3.2 du Document de référence 2007-2008 de OLIN SA enregistré par l'AMF le 31 décembre 2009 sous le numéro R.09-96.

20.2 Informations financières pro forma

Néant

20.3 Dividendes – Politique de distribution de dividendes – Montant du dividende par action distribué au titre des 3 derniers exercices

Dans le passé, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avait une politique de distribution de dividendes d'environ 1/3 du résultat consolidé. Etant donné la situation financière du Groupe, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'a pas distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Au regard des déficits accumulés et de la situation nette négative depuis plusieurs années, la distribution de dividendes par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à moyen terme est très hypothétique.

A l'avenir, la politique de distribution de dividendes sera fonction de la situation financière de la Société.

20.4 Procédures judiciaires et arbitrage

La Société a procédé à une revue des procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage des 12 derniers mois dont elle a connaissance, dont elle est menacée ou qui est en suspens.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage, procédure judiciaire ou gouvernementale ou fait exceptionnel autre que ceux décrits ci-après ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société et/ou du Groupe.

a) Litige « Nortène Technologies »

Un litige oppose la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA à la société PH- France (Groupe Plymouth) depuis septembre 2003.

En septembre 2000, la société PH- France a acquis la société Nortène Technologies, filiale de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ayant pour activité l'extrusion pour le jardin (mailles) et pour le bâtiment et les travaux publics.

Parallèlement à la conclusion du contrat de cession, les parties ont conclu un contrat d'approvisionnement prévoyant :

- des quantités minimales de commandes annuelles de produits de la gamme « jardin » à passer par les sociétés du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pendant une durée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2000,
- des clauses d'exclusivité réciproques pour l'approvisionnement de certains produits pendant une durée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2000,
- et enfin des clauses de non-concurrence industrielle d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2000.

Des contestations sont apparues de part et d'autres relatives aux conditions de réalisation du contrat d'approvisionnement.

Estimant que son co-contractant n'avait pas respecté ses engagements, la société PH- France a engagé des poursuites judiciaires à l'encontre de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES pour réclamer le paiement, en exécution du contrat d'approvisionnement, d'une somme globale de 3 011 089 euros correspondant :

- à hauteur de 1 499 467 euros : au montant des pénalités pour non-respect des quantités minimales de commandes annuelles ;
- à hauteur de 1 511 622 euros : au montant des pénalités pour non-respect des clauses de non-concurrence.

Parallèlement, la société PH- France n'a pas réglé à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA le solde du prix d'acquisition de Nortène Technologies, soit une somme de 354 K€.

En conséquence, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES détient sur PH- France, depuis septembre 2000, une créance de 354 K€ qui n'a toujours pas été payée à ce jour. Cette somme fait l'objet d'une provision à 100% dans les comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Le différend opposant OUTSIDE LIVING INDUSTRIES à la société PH-France sur les quantités minimales de commandes annuelles a fait l'objet d'une expertise judiciaire. Sur la base des premières estimations de l'expert, qui ont fait l'objet d'un rapport d'expertise en date du 27 octobre 2006, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES estime que le montant des pénalités au titre des quantités minimales non commandées, calculées conformément à l'article 11 du contrat d'approvisionnement (soit 20% de la valeur des quantités minimales non commandées), s'élèverait à 191 K€ (montant provisionné dans les comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA).

A ce jour, les contestations relatives (i) au montant des pénalités réclamées par la société PH-France à NORTENE pour non-respect des clauses de non-concurrence et (ii) au paiement par la société PH-France à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES du solde du prix d'acquisition de NORTENE TECHNOLOGIES n'ont pas encore été traitées par le Tribunal.

Dans la mesure où le litige n'a pas évolué depuis la date à laquelle le rapport d'expertise a été rendu, la Société considère que le risque correspondant est faible. En conséquence, le litige a été soldé dans les comptes au 30 septembre 2009 et la provision correspondante de 191 K€ a corrélativement été reprise dans lesdits états financiers.

b) Procédure d'arbitrage « UBBINK GARDEN BV »

Le contrat d'acquisition de UBBINK GARDEN BV daté du 27 septembre 2000 prévoyait une garantie de passif au profit de l'acquéreur, NORTENE JARDIN pour un montant de 442 102 €.

Un audit avait conclu à l'existence d'un passif s'élevant au moins à cette somme.

L'affaire a été portée devant un tribunal arbitral par NORTENE JARDIN en 2001. Le tribunal a rendu un verdict favorable à NORTENE JARDIN le 09-07-2003 pour la somme de 442 102 €.

Cette somme était inscrite en « Autres créances » dans les comptes de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Le vendeur ayant organisé son insolvabilité, la créance de 442 K€ n'a pu être recouvrée par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Comme le permet désormais la norme IFRS 1.B2g ii, le solde non encaissé de la garantie de passif a été rétrospectivement reclassé du poste « Autres créances » vers le poste « Ecart d'acquisition » pour un montant de 442 K€. Le reclassement a été effectué lors de l'établissement du bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} octobre 2004.

Ainsi, le montant total de l'écart d'acquisition de la société UBBINK GARDEN BV s'élève à 1 540 K€ (soit 1 098 K€ + 442 K€).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a recouvré, au cours de l'exercice 2009, un montant de 110 K€ sur cette créance de 442 K€.

Des actions juridiques sont en cours pour le recouvrement du solde.

c) Procédure de sanctions de l'AMF

Par lettre recommandée A/R en date du 18 février 2008, Monsieur le Président de l'Autorité des Marchés Financiers notifiait à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA des faits susceptibles de donner lieu à son encontre à une sanction sur le fondement des articles L. 621-14 et L. 621-15 du Code Monétaire et Financier.

Aux termes de cette notification de griefs, il était reproché à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'avoir communiqué au marché une information inexacte et trompeuse :

- (i) en publiant le 21 juillet 2006 une prévision de chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006 qu'elle savait erronée ;
- (ii) en publiant le 13 septembre 2006 une prévision de résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2006 qu'elle savait erronée.

Aux termes d'un mémoire en réponse adressé à l'AMF le 19 mars 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contesté l'imputabilité des manquements qui lui ont été reprochés et invoqué l'iniquité de la sanction encourue.

Par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 19 janvier 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a obtenu communication du rapport établi par Monsieur Pierre LASSERRE, rapporteur désigné par le Président de la Commission des sanctions de l'AMF le 24 avril 2008 en application de l'article R. 621-39-I du Code monétaire et financier.

Après examen de ce rapport, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a informé la Commission des sanctions de l'AMF qu'elle n'entendait pas contester la réalité des manquements à l'obligation d'information relevés, savoir le caractère inexact des informations communiquées au public par Monsieur Philippe WALLON relativement à son chiffre d'affaires et son résultat prévisionnels pour l'exercice clos le 30 septembre 2006 par communiqués des 21 juillet et 13 septembre 2006.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a néanmoins précisé qu'elle considérait que ces manquements (i) ne lui étaient imputables ni en droit ni en fait, (ii) qu'en tout état de cause, ils n'avaient pas été commis par elle « sciemment ».

Enfin, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contesté les sanctions que le Rapporteur proposait à la Commission de retenir à son encontre.

Aux termes des décisions de la Commissions des sanctions de l'AMF en date du 5 mars 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a été condamnée à une sanction pécuniaire de 15.000 euros.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA n'a pas interjeté appel de cette décision.

d) Procédure diligentée à l'initiative de Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS à l'encontre de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP

Par exploit d'huissier en date du 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI SAS (les « Demandeurs »), estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 15 mai 2009 (v. paragraphe 18.3 du présent Document de référence) ont assigné devant le Tribunal de Commerce de Paris OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP aux fins notamment de :

- « (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...)
- Condamner la société Outside Living Industries, ainsi que Messieurs ROQUES et SURCHAMP, solidairement, à verser à Monsieur VITOU la somme de 10.000 € au titre de l'article 1382 du Code civil ;
- Condamner la société Outside Living Industries, à verser aux demandeurs [de] la somme de 10.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ; (...)

Par jugement rendu en premier ressort le 13 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;
- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1 000 euros à titre de dommages et intérêts ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5 000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;
- a condamné la Société aux entiers dépens.

Comme indiqué au paragraphe 4.5.2 du présent Document de référence auquel il convient de se reporter, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette décision de justice, qui est toujours susceptible d'appel à la date des présentes, ne devrait pas d'incidence sur :

- la réduction de capital motivée par des pertes et la modification corrélative des statuts décidées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions, et
- l'opération de recapitalisation que la Société projette de réaliser (v.paragraphe 21.1.6 du présent Document de référence).

En effet, les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 juillet 2010 ont, à la majorité qualifiée, (i) adopté de nouvelles délégations de compétence et autorisations financières qui permettront au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de surveillance de la Société, de préparer et réaliser cette opération de recapitalisation et (ii) ratifié, pour autant que de besoin, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2009 aux termes des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions aux fins de réduire le capital social de la Société et de modifier corrélativement l'article 6 des statuts.

20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 mars 2010, date des derniers états financiers publiés, à l'exception de ce qui suit :

Comme annoncé au marché le 5 juillet 2010, dans le communiqué sur les résultats semestriels au 31 mars 2010, la Société s'est à nouveau rapprochée de ses partenaires financiers pour mener une réflexion d'ensemble et tenter de trouver une solution pérenne à moyen terme.

La recapitalisation de la Société reste d'actualité compte tenu de sa situation financière structurellement déficitaire.

Il est également renvoyé sur ce point au § 4.1.1.3, c) du présent Document de référence.

20.6 Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1 Information financière semestrielle au 31 mars 2010

20.6.1.1 Comptes consolidés semestriels condensés au 31 mars 2010

ETAT DE SITUATION FINANCIERE AU 31 MARS 2010

(en milliers d'euros)				
ACTIF	Notes	Mars-10	Mars-09 (retraité)	Septembre-09 (retraité)
Goodwill	(11)	10 617	9 964	10 617
Immobilisations incorporelles	(11)	4	69	15
Immobilisations corporelles	(12)	2 146	2 107	2 176
Autres actifs financiers	(13)	141	53	19
Actifs d'impôts différés	(14)	275	315	112
ACTIF NON COURANT		13 183	12 508	12 939
Stocks et en-cours	(15)	12 809	15 690	7 980
Clients et comptes rattachés	(16)	13 026	15 904	9 413
Actifs d'impôt exigible		299	627	45
Autres actifs courants	(17)	2 336	5 467	2 991
Trésorerie et équivalents	(a)	1 015	1 033	1 600
Actifs destinés à être cédés	(b)	-	3 481	-
ACTIF COURANT		29 485	42 202	22 029
TOTAL DE L'ACTIF		42 668	54 710	34 968

(en milliers d'euros)				
PASSIF	Notes	Mars-10	Mars-09 (retraité)	Septembre-09 (retraité)
Capital	(18)	260	7 814	260
Primes		10 436	10 436	10 436
Réserves consolidées		- 29 601	- 32 216	- 24 651
Réserves de conversion		178	608	178
Résultat de l'exercice - part du groupe		- 3 295	- 5 121	- 4 950
Capitaux propres part du groupe		- 22 022	- 18 479	- 18 727
Intérêts minoritaires		-	9	-
CAPITAUX PROPRES		- 22 022	- 18 470	- 18 727
Provisions	(19)	374	-	-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	(26)	1 093	1 227	1 098
Passifs financiers	(20)	-	85	32
PASSIF NON COURANT		1 467	1 312	1 130
Provisions	(19)	823	887	678
Passifs financiers à court terme	(20)	50 452	53 873	41 222
Passifs d'impôt exigible		111	30	853
Autres passifs	(21)	11 837	15 095	9 812
Passifs destinés à être cédés	(b)	-	1 983	-
PASSIF COURANT		63 223	71 868	52 565
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		42 668	54 710	34 968

(a) La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

(b) Les Actifs et Passifs destinés à être cédés au 31 mars 2009 concernent les filiales anglaises cédées le 04/04/2009.

Le lecteur se reportera à la note 32 pour le détail des retraitements des bilans publiés au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2010

(en milliers d'euros)				
Postes	Notes	Mars-10	Mars-09 (retraité)	Septembre-09 (retraité)
Chiffre d'affaires		24 863	27 063	67 675
Autres produits		129	99	238
Total Produits	(9) & (22)	24 992	27 162	67 913
Variation de stock de produits finis et encours		3 172	1 358	- 539
Achats consommés		- 16 594	- 16 839	- 37 187
Charges externes		- 8 166	- 8 798	- 18 198
Charges de personnel		- 4 816	- 5 213	- 10 194
Impôts et taxes		- 47	- 77	- 120
Amortissements		- 258	- 348	- 561
Variation des provisions		254	33	352
Autres produits courants		355	33	103
Autres charges courantes		- 696	- 384	- 755
Résultat opérationnel courant	(23)	- 1 804	- 3 073	814
Autres charges opérationnelles	(23)	- 731	-	-
Résultat opérationnel	(23)	- 2 535	- 3 073	814
Produits de trésorerie et équivalent		3	2	2
Coût financier brut	(24)	- 804	- 434	- 856
Impôts exigibles et différés	(25)	67	465	- 978
Résultat des activités poursuivies		- 3 269	- 3 040	- 1 018
Résultat net des activités abandonnées	(10)	- 26	- 2 081	- 3 932
Résultat net		- 3 295	- 5 121	- 4 950
Intérêts minoritaires		-	-	-
Résultat net part du groupe		- 3 295	- 5 121	- 4 950
Nbre d'actions		2 604 645	2 604 645	2 604 645
Stock-options	(26,E)	-	53 628	53 628
Résultat par action (en €)		- 1,27	- 1,97	- 1,90
Résultat dilué par action (en €) *		- 1,27	- 1,97	- 1,90
Résultat par action des activités poursuivies (en €)		- 1,26	- 1,17	- 0,39
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en €) *		- 1,26	- 1,17	- 0,39

(en milliers d'euros)				
Postes	Notes	Mars-10	Mars-09 (retraité)	Septembre-09 (retraité)
Résultat de l'ensemble consolidé		- 3 295	- 5 121	- 4 950
Autres éléments du résultat global				
Ecart de conversion		-	- 287	143
Autres		-	-	-
Autres éléments du résultat global net d'impôts		-	- 287	143
Résultat global total		- 3 295	- 5 408	- 4 807
Résultat global total attribuable				
Aux actionnaires de OLIN SA		- 3 295	- 5 408	- 4 807
Aux intérêts minoritaires		-	-	-
Résultat global total		- 3 295	- 5 408	- 4 807

* Résultat dilué par action et Résultat dilué par action des activités poursuivies

Le calcul du résultat dilué ne tient pas compte de hypothèse de levée d'option qui présente un caractère antidilutif sur le résultat par action (perte)

Le lecteur se reportera à la note 32 pour le détail des retraitements des résultats publiés au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 MARS 2010

(en milliers d'euros)			
Libellés	Mars 10	Mars 09 (retraité)	Sept 09 (retraité)
Résultat net des activités poursuivies	-3 269	-3 040	-1 018
Résultat net total des activités abandonnées	-26	-2 081	-3 932
Elimination des amortissements et provisions	474	-649	-305
Elimination des plus ou moins-values de cessions	590	116	-3 769
Capacité autofinancement après coût financier net et impôt	-2 231	-5 654	-9 024
Elimination des impôts	-67	-465	965
Elimination coût endettement financier	812	1 546	2 520
Incidence juste valeur swap de taux	-175	51	99
Incidence frais d'émission des emprunts (amortissement)	213	213	426
Capacité autofinancement avant coût financier net et impôt	-1 448	-4 309	-5 014
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	-6 803	-334	11 703
Impôts payés	-182	-258	-721
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>-7 668</i>	<i>-5 547</i>	<i>6 745</i>
<i>Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation des activités abandonnées</i>	<i>-765</i>	<i>646</i>	<i>-777</i>
Flux nets générés par (affectés à) l'exploitation (A)	-8 433	-4 901	5 968
Acquisitions d'immobilisations	-379	-417	-730
Cessions d'immobilisations (a)	0	3 351	4 648
Autres variations d'actifs	-122	11	387
Incidence des variations de périmètre	0	0	2 409
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités poursuivies</i>	<i>-501</i>	<i>-264</i>	<i>2 065</i>
<i>Flux nets provenant des (affectés aux) investissements des activités abandonnées</i>	<i>0</i>	<i>3 209</i>	<i>4 649</i>
Flux net provenant des (affectés aux) investissements (B)	-501	2 945	6 714
Emission d'emprunt	0	0	0
Remboursements d'emprunts (b)	-63	-2 764	-2 854
Intérêts versés	-780	-614	-772
Variation du financement CT (crédits de campagne) (c)	9 177	4 896	-8 886
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités poursuivies</i>	<i>8 348</i>	<i>5 605</i>	<i>-9 785</i>
<i>Flux nets provenant du (affectés au) financement des activités abandonnées</i>	<i>-14</i>	<i>-4 087</i>	<i>-2 727</i>
Flux net provenant du (affecté au) financement (C)	8 334	1 518	-12 512
Incidence de la variation des taux de change (D)	0	-1	-1
<i>Variation de trésorerie des activités poursuivies</i>	<i>179</i>	<i>-207</i>	<i>-976</i>
<i>Variation de trésorerie des activités abandonnées</i>	<i>-779</i>	<i>-232</i>	<i>1 145</i>
Variation de trésorerie (A)+ (B) + (C)+ (D)	-600	-439	169
Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	1 594	1 425	1 425
Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	994	986	1 594
Trésorerie positive	1 015	1 033	1 600
Actifs financiers destinés à être cédés	0	57	0
Trésorerie négative et autres valeurs	-21	-104	-6
Trésorerie clôture	994	986	1 594

Mars 2010

(c) hausse du court terme pour couvrir les besoins de la période de campagne. Au 31/03/10, la variation concerne Ubbink Garden BV (+4.774 K€) et Karibu (+4.403 K€)

Mars 2009

a) encaissement de la créance sur cession d'immeuble (3.100 K€) et d'une partie de la créance sur cession d'actifs de l'activité Jardinage France (251 K€)

(b) Principalement, le remboursement du prêt relais Themis pour 2.627 K€.

(c) hausse du court terme pour couvrir les besoins de la période de campagne. Au 31/03/09, la variation concerne principalement Ubbink Garden BV (+3.386 K€) et Karibu (+1.299 K€)

Septembre 2009

(a) dont l'encaissement du prix de vente de l'immeuble de Lille pour 3.100 K€ et du solde du prix de cession de l'activité « jardinage utilitaire France » pour 1.502 K€.

(b) principalement le remboursement du prêt relais Themis pour 2.627 K€

(c) dont baisse des crédits de campagne de Karibu pour -3.116 K€ et pour Ubbink pour -5.764 K€

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 MARS 2010

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Nbre d'actions (1)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 30 septembre 2008	2 604 645	7 814	10 436	- 21 837	321	- 10 237	- 13 503	106	- 13 397
Effet amendement IAS 38 (3)				- 232			- 232		- 232
Capitaux propres d'ouverture au 01-10-08	2 604 645	7 814	10 436	- 22 069	321	- 10 237	- 13 735	106	- 13 629
Augmentation de capital							-		-
Augm des primes liées au capital							-		-
Distribution de dividendes							-		-
Résultat de l'exercice						- 4 920	- 4 920	-	- 4 920
Effet amendement IAS 38 (3)						- 30	- 30		- 30
Ecarts de conversion par capitaux propres							- 143	- 6	- 149
Total des pertes et profits du semestre		-	-	-	- 143	- 4 950	- 5 093	- 6	- 5 099
Affectation du résultat de N-1				- 10 237		10 237	-	-	-
Réduction de capital (2)		- 7 554		7 554			-	-	-
Variation de périmètre				106			106	- 106	-
Autres variations				- 5			- 5	6	1
Au 30 septembre 2009	2 604 645	260	10 436	- 24 651	178	- 4 950	- 18 727	-	- 18 727
Résultat de l'exercice						- 3 295	- 3 295	-	- 3 295
Ecarts de conversion par capitaux propres							-	-	-
Total des pertes et profits du semestre		260	10 436	- 24 651	178	- 8 245	- 22 022	-	- 22 022
Affectation du résultat de N-1				- 4 950		4 950	-	-	-
Réduction de capital							-	-	-
Variation de périmètre							-	-	-
Autres variations							-	-	-
Au 31 mars 2010	2 604 645	260	10 436	- 29 601	178	- 3 295	- 22 022	-	- 22 022

(en milliers d'euros)

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Nbre d'actions (1)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Au 30 septembre 2008	2 604 645	7 814	10 436	- 21 837	321	- 10 237	- 13 503	106	- 13 397
Effet amendement IAS 38 (3)				- 232			- 232		- 232
Capitaux propres d'ouverture au 01-10-08	2 604 645	7 814	10 436	- 22 069	321	- 10 237	- 13 735	106	- 13 629
Augmentation de capital							-		-
Augm des primes liées au capital							-		-
Distribution de dividendes							-		-
Résultat de l'exercice						- 5 057	- 5 057	-	- 5 057
Effet amendement IAS 38 (3)						- 64	- 64		- 64
Ecarts de conversion par capitaux propres							287		287
Total des pertes et profits du semestre		-	-	-	287	- 5 121	- 4 834	-	- 4 834
Affectation du résultat de N-1				- 10 237		10 237	-	-	-
Variation de périmètre							-	-	-
Autres variations				90			90	- 97	- 7
Au 31 mars 2009	2 604 645	7 814	10 436	- 32 216	608	- 5 121	- 18 479	9	- 18 470

(1) Cf. Note 18.

(2) L'Assemblée Générale extraordinaire du 15 mai 2009 a décidé une réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros pour le ramener de 7 813 935 euros à 260 464,50 euros afin d'apurer, à due concurrence, une partie de la perte apparaissant dans les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Cette réduction de capital est réalisée par voie de minoration de 2,90 euros la valeur nominale de chacune des 2 604 645 actions composant le capital social, laquelle est ainsi ramenée de 3 euros à 0,10 euro par action.

(3) Selon l'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, les dépenses de catalogues doivent être comptabilisées directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

La méthode rétrospective consiste à appliquer la nouvelle méthode aux transactions concernées comme si cette méthode avait toujours été appliquée, sauf si les ajustements sont impraticables. L'information de toutes les périodes publiées (dernier arrêté et l'information comparative) doivent obligatoirement être ajustés. Le montant net d'impôt des catalogues figurant en stock au 30 septembre

2008, soit 232 k€, est imputé sur les capitaux propres d'ouverture de la première période publiée en comparatif.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2010

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (OLIN S.A.) - la société mère du Groupe OLIN - est une holding financière cotée sur le Compartiment C de NYSE EURONEXT Paris sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique NORT.

OLIN S.A. est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance enregistrée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Son siège social est situé au 75 avenue Parmentier – 75011 Paris.

OLIN S.A. anime un ensemble de filiales spécialisées dans la distribution d'articles de jardin. Le Groupe a une implantation européenne (France, Pays-Bas, Allemagne, et Belgique).

Les comptes semestriels couvrant la période du 01.10.2009 au 31.03.2010 sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la société.

Ils comprennent, à titre comparatif, le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2009 et au 31 mars 2009. Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire le 1er juillet 2010.

Du fait de la très forte saisonnalité de l'activité du Groupe, les résultats semestriels ne sont pas représentatifs de l'activité qui sera constatée en fin d'exercice. Ces résultats ne peuvent donc pas faire l'objet d'une extrapolation.

NOTE 2 - RAPPEL DES PRINCIPALES OPTIONS DE TRANSITION AUX IFRS

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le groupe a principalement opté pour les traitements suivants :

- Regroupements d'entreprises : il a été procédé à aucun retraitement rétroactif des regroupements d'entreprises qui se sont déroulés avant le 1er octobre 2004.
- Avantages au personnel : les impacts liés au retraitement ont été imputés sur les capitaux propres.
- Réévaluation des immobilisations corporelles ou incorporelles à la juste valeur : il a été décidé de ne pas réévaluer les actifs corporels ou incorporels autres que les immeubles de placement.

NOTE 3 - PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe OLIN, ont été préparés conformément à la norme IAS 34. Ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers de l'exercice clos au 30 septembre 2009.

Les principes comptables retenus pour l'arrêté des comptes intermédiaires au 31 mars 2010 sont identiques avec ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés annuels au 30 septembre 2009 à l'exception des points présentés ci-dessous.

Pour la clôture du 31 mars 2010, le Groupe a appliqué les normes suivantes qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

- IAS 1 révisée « Présentation des états financiers/Etat du résultat global consolidé » : Cette norme introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en 2 parties.
- Amendement IAS 38 « Actifs incorporels »: Cet amendement préconise la comptabilisation immédiatement en charge des dépenses de publicité et de promotion, notamment les catalogues de présentation des produits de l'entreprise.

A l'exception de la norme IAS 1 révisée et de l'amendement de la norme IAS 38, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables obligatoirement au 1er octobre 2009 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, interprétations et amendements d'application ultérieure. L'application de ces textes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

NOTE 4- PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Compte tenu des opérations intervenues au cours des exercices antérieurs (cession ou arrêt des activités « Jardin utilitaire » en France et cession des filiales anglaises), les états financiers du groupe sont présentés conformément à la norme IFRS 5.

Les résultats des activités abandonnées ont été isolés sur une ligne spécifique dans les comptes de résultat au 31 mars 2010, au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009. Leurs détails sont donnés en note 10.

NOTE 5- GESTION DES RISQUES

De part ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : des risques de liquidité, des risques de marché, des risques de crédit et des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Pour couvrir l'ensemble de ses besoins financiers, la société a recours :

- à des financements à moyen et long terme pour les investissements
- et à des financements court terme pour les campagnes.

Hors une dette bancaire à moyen terme de 45 K€ au 31 mars 2010 et de l'emprunt de 1.000 K€ accordé par S&B (Streinbrugge + Berninghausen GmbH) qui concernent Karibu (Allemagne), tous les financements MT sont localisés en France.

Le lecteur se reportera à la note 20 « Passifs financiers » des annexes, partie intégrante au risque de liquidité.

Risque de marché

La crise économique (vie chère, ralentissement des acquisitions immobilières, moral des ménages...) n'incite pas les consommateurs à acheter des produits de confort.

Le chiffre d'affaires du groupe, pour le semestre clos au 31 mars 2010, a reculé de - 7,99 % comparé à celui du premier semestre de l'exercice précédent.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'USD.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des risques de change à travers des contrats à terme conclu en externe sur la majeure partie de ses achats en USD. Les contrats sont généralement actifs sur la période d'approvisionnement du groupe, à savoir de juillet à mars. Pour la campagne 2010, le groupe avait souscrit, en juillet 2009, une couverture de 6 millions de Dollar US. Au 31 mars 2010, l'ensemble de la couverture est consommé.

Le groupe n'est plus exposé au cours du GBP depuis la cession des filiales anglaises en avril 2009.

Risque de crédit

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit important, ses clients étant principalement des grands noms de la distribution spécialisée.

Risque sur taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à une évolution défavorable des taux d'intérêts sur l'ensemble de ses passifs financiers.

Le lecteur pourra se reporter à la note 20, au point D, pour l'analyse de la sensibilité de la société au taux d'intérêts.

NOTE 6 – PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE

A- Signature d'un nouvel accord entre Outside Living Industries et ses partenaires financiers

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a signé, le 29 janvier 2010, un nouvel accord avec ses Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU.

Aux termes de cet accord, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'engage à régler aux Banques « haut de bilan », une somme de 592 K€ destinée à solder en priorité les intérêts restant dus au titre de ces emprunts pour l'année 2009, le reliquat s'imputant sur les intérêts dus pour l'année 2010.

L'accord prévoit, par ailleurs, des opérations financières de haut de bilan. Toutefois, dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'incorporer au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES tout ou partie de leurs créances, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont pour leur part accepté de ne pas solliciter, pendant cette même période, le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES desdites créances et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs propres créances.

B- Earn-out pour l'acquisition de Karibu

L'accord final d'acquisition de KARIBU, signé devant notaire le 24 mai 2007, fixait le prix de 100% des titres KARIBU à 11 M€ complété par un Earn-out à déterminer selon la formule suivante :

$$\frac{[(\text{EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009} - \text{EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP*}) \times 8]}{2}$$

$$- \frac{(\text{Dette Moyenne 2009} - \text{Dette Moyenne 2006} \times 1,2)]}{2}$$

2

(*) *Business plan*

L'EBITDA moyen des Business plans de 2008 et 2009 est de 2.329.500 €.

Il était précisé que (i) le complément de prix ne sera pas dû si la formule retenue donne un résultat négatif et (ii) la Dette Moyenne 2006 x 1,2 ne peut dépasser EUR 8,400,000 et (iii) le montant total du complément de prix ne pourra être supérieur à EUR 4,000,000.

Le cas échéant, l'Earn-out devait être payé au plus tard le 31 mars 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn-out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

C- Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;

- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

A la date des présentes, l'instance est pendante devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Il est à cette occasion rappelé que, lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12ème et 13ème résolutions) ;

- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14ème et 15ème résolutions).

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette action en justice n'est pas de nature à empêcher l'opération de recapitalisation projetée mais pourrait la retarder de plusieurs mois étant précisé qu'en toute hypothèse, D&P PME IV et EFFI INVEST I disposeront à compter du 16 juillet 2010 de droits de vote double leur permettant d'adopter à nouveau les décisions qui auraient pu être annulées.

Une Assemblée Générale Extraordinaire, convoqué pour le 20 juillet 2010, a pour ordre du jour, entre autre la ratification des décisions prises par l'AG mixte du 15 mai 2009.

D- Entrepôt de Nieppe

Nortland, filiale de OLIN SA, avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe (59). Le bail court jusqu'au 23 mars 2017 et comporte une période ferme venant à échéance le 24 août 2012. Le loyer annuel hors charges est de 535 K€.

Suite à la réorganisation de la logistique du groupe en France au cours du semestre, cet entrepôt est vide de tout stock au 31 mars 2010. Une négociation a été engagée avec le bailleur afin de mettre fin au bail.

Ce bail est identifié comme un « contrat onéreux » au 31 mars 2010 et une provision de 731 K€ a été comptabilisée.

NOTE 7 – PRINCIPAUX EVENEMENTS POST CLOTURE SEMESTRIELLE

NEANT

NOTE 8 – CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le plan de trésorerie prévisionnel de la société OLIN, intégrant l'accord signé le 29 janvier 2010 avec les banques de « haut de bilan » (Cf. note 6, A), laisse apparaître un niveau de financement suffisant jusqu'à fin janvier 2011.

Une incertitude existe toutefois au-delà du 31 janvier 2011, date à laquelle devraient reprendre les remboursements de l'emprunt de conversion du court terme (solde au 31 mars 2010 de 9 673 K€) et des emprunts d'acquisition de Karibu (solde au mars 2010 de 10 035 K€) si un nouvel accord de gel des échéances n'est pas négocié avec les banques « haut de bilan » d'ici là.

La Direction demeure confiante dans sa capacité à trouver avec ses principaux créanciers des solutions permettant la préservation des intérêts des toutes les parties.

Un échec remettrait en cause la continuité d'exploitation de la société.

Par conséquent, nonobstant le niveau élevé des pertes cumulées jusqu'au 31 mars 2010, les capitaux propres consolidés négatifs et les risques de ne pas honorer les remboursements d'emprunts à compter du 31 janvier 2011, les comptes ont été arrêtés par le Directoire dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

NOTE 9 – SEGMENT OPERATIONNEL

Les données par zone géographique des activités poursuivies est la suivante :

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Autres	Total
Au 31 mars 2010 :					
Produits sectoriels	3 869	14 219	6 904	-	24 992
Charges & produits d'exploitation	- 4 874	- 15 282	- 6 640	-	- 26 796
Résultat opérationnel courant	- 1 005	- 1 063	264	-	- 1 804
Autres charges & produits opérationnels	- 731	-	-	-	- 731
Résultat opérationnel	- 1 736	- 1 063	264	-	- 2 535
Résultat financier	- 747	- 49	5	-	- 801
Impôts exigibles & différés	-	135	68	-	67
Résultat net des activités poursuivies	- 2 483	- 977	191	-	- 3 269
Résultat net des activités abandonnées	- 26	-	-	-	- 26
Résultat net total	- 2 509	- 977	191	-	- 3 295
<hr/>					
Total des actifs (1)	4 485	24 686	13 222	-	42 393
Total des investissements	42	201	97	-	340
Total des dépréciations	41	112	109	-	262
Total des passifs opérationnels (2)	3 852	5 200	5 138	48	14 238
Total des dettes financières (3)	36 834	7 958	5 029	631	50 452

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Autres	Total
Au 31 mars 2009 :					
Produits sectoriels	4 477	16 176	6 509	-	27 162
Charges & produits d'exploitation	- 6 478	- 16 981	- 6 776	-	- 30 235
Résultat opérationnel courant	- 2 001	- 805	267	-	- 3 073
Autres charges & produits opérationnels	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	- 2 001	- 805	267	-	- 3 073
Résultat financier	- 90	- 122	220	-	- 432
Impôts exigibles & différés	-	343	122	-	465
Résultat net des activités poursuivies	- 2 091	- 584	365	-	- 3 040
Résultat net des activités abandonnées (4)	- 1 494	-	-	- 587	- 2 081
Résultat net total	- 3 585	- 584	365	- 587	- 5 121
<hr/>					
Total des actifs (1)	12 137	24 229	14 548	-	50 914
Total des investissements	30	227	103	-	360
Total des dépréciations	96	132	157	-	385
Total des passifs opérationnels (2)	7 773	7 509	1 907	50	17 239
Total des dettes financières (3)	37 604	8 640	7 089	625	53 958

(en milliers d'euros)

Segmentation géographique	France	Allemagne	Belgique Hollande	Autres	Total
Au 30 septembre 2009 :					
Produits sectoriels	11 018	40 001	16 894	-	67 913
Charges & produits d'exploitation	- 13 165	- 37 667	- 16 267	-	- 67 099
Résultat opérationnel courant	- 2 147	2 334	627	-	814
Autres charges & produits opérationnels	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	- 2 147	2 334	627	-	814
Résultat financier	- 350	- 189	- 315	-	- 854
Impôts exigibles & différés	-	- 903	- 75	-	- 978
Résultat net des activités poursuivies	- 2 497	1 242	237	-	- 1 018
Résultat net des activités abandonnées (4)	- 2 159	-	-	- 1 773	- 3 932
Résultat net total	- 4 656	1 242	237	- 1 773	- 4 950
Total des actifs (1)	4 772	20 301	9 783	-	34 856
Total des investissements	63	1 342	155	-	1 560
Total des dépréciations	140	151	396	-	687
Total des passifs opérationnels (2)	3 872	5 099	3 422	48	12 441
Total des dettes financières (3)	35 986	2 184	2 458	626	41 254

(1) Total des actifs hors impôts différés, hors actifs destinés à être cédés et après réaffectation des goodwill

(2) Les passifs opérationnels incluent les provisions et excluent les passifs destinés à être cédés. Les passifs en colonne « Autres » concernent Nortène Tunisie.

(3) L'endettement de la zone « France » intègre l'endettement « haut bilan » de OLIN SA (y compris le financement de l'acquisition de la filiale allemande Karibu - au 31-03-10, 31-03-09 et 30-09-09 : 10.035 K€). Les dettes financières en colonne « Autres » concernent Nortène Tunisie.

(4) Le résultat net des activités abandonnées figurant en colonne « Autres » concernent les filiales anglaises cédées le 04/04/2009.

Le lecteur se reportera à la note 22 pour les commentaires sur les produits sectoriels.

NOTE 10 – ACTIVITES ABANDONNEES

Les résultats des structures suivantes sont classés en « Résultat des activités abandonnées » conformément à IFRS 5.35 :

Sociétés	Commentaires	Au 31/03/10	Au 31/03/09	Au 30/09/09
Olin Jardinage	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas	x	x	x
Olin Pro	: Activité cédée le 3 juillet 2008 à Intermas	x	x	x
Trent	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008	x	x	x
Tout Jardin Direct	: Activité cédée le 10 juin 2008 à TJD	x	x	x
Optimis	: Activité arrêtée au cours de l'exercice 2008	x	x	x
SCI du Bois de la Pie	: Activité arrêtée en 2007	x	x	x
Apollo Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009		x	x
Ubbink Gardening Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009		x	x
Nortène Ltd	: Société cédée le 4 avril 2009		x	x

(en milliers d'euros)

RESULTAT DES ACTIVITES ABANDONNEES		Mars-10	Mars-09	Septembre-09
Chiffre d'affaires		-	3 389	3 456
Autres produits		11	9	53
Total Produits		11	3 398	3 509
Variation de stock de produits finis et encours		-	-	-
Achats consommés		-	- 1 899	- 1 704
Charges externes		- 51	- 2 064	- 2 233
Charges de personnel		-	- 361	- 361
Impôts et taxes		- 4	44	50
Amortissements		- 11	- 331	- 42
Variation des provisions	(a)	1 298	596	999
Autres produits courants		39	15	-
Autres charges courantes	(a)	- 1 300	- 365	- 910
Résultat opérationnel courant		- 18	- 967	- 692
Autres produits et charges opérationnels		-	-	-
Résultat opérationnel		- 18	- 967	- 692
Produits de trésorerie et équivalent		-	-	-
Coût financier brut		- 8	- 1 114	- 1 765
Impôts exigibles et différés		-	-	13
Résultat après impôts		- 26	- 2 081	- 2 444
Résultat net part du groupe	(1)	- 26	- 2 081	- 2 444
CESSIONS D'ACTIFS				
		Mars-10	Mars-09	Septembre-09
Résultat des cessions de fonds avant impôts	(b)	-	-	- 1 488
Charges d'impôts		-	-	-
Résultat des cessions de fonds avant impôts	(2)	-	-	- 1 488
Résultat net des activités abandonnées	(1) + (2)	- 26	- 2 081	- 3 932

(a) Cf. note 16 au le 31 mars 2010

(b) Le résultat de cession d'actifs au 30/09/2009 concerne la cession des filiales anglaises.

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail des goodwills est le suivant :

(en milliers d'euros)						
VALEURS BRUTES	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2008	10 404	74	6	1 540	114	12 138
Variation de taux d'intérêts						0
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre		-74				-74
Correction du Goodwill	800			-147		653
30/09/2009	11 204	0	6	1 393	114	12 717
Variation de taux d'intérêts						0
Entrée de périmètre						0
Sortie de périmètre						0
Correction du Goodwill						0
31/03/2010	11 204	0	6	1 393	114	12 717

(en milliers d'euros)						
DEPRECIATIONS	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2008	-1 980	-74	-6	0	-114	-2 174
Variations de périmètre		74				74
Impairment Test						0
30/09/2009	-1 980	0	-6	0	-114	-2 100
Variations de périmètre						0
Impairment Test						0
31/03/2010	-1 980	0	-6	0	-114	-2 100

(en milliers d'euros)						
VALEURS NETTES	Karibu	Nortène Fleurs	Nortène Pro	Ubbink BV	Nortland	Total
30/09/2008	8 424	0	0	1 540	0	9 964
31/03/2009	8 424	0	0	1 540	0	9 964
30/09/2009	9 224	0	0	1 393	0	10 617
31/03/2010	9 224	0	0	1 393	0	10 617

► Karibu :

Fin 2005, Olin SA a pris le contrôle de Karibu, société de droit allemand, leader du marché du chalet en bois.

Un montant représentant 67 % du prix initial de Karibu a été payé au vendeur, soit 9 128 K€. De ce fait, un goodwill de 8 799 K€ a été dégagé à la clôture du 30 septembre 2006. Pour plus de détails, le lecteur se reportera à l'annexe des comptes consolidés à cette date.

A la suite de difficultés rencontrées par Olin SA pour payer le solde du prix dû au vendeur, une nouvelle négociation a été engagée. Finalement, un nouvel accord, signé le 24 mai 2007, fixe un nouveau prix de 11 millions d'€ (auquel s'ajoutera un earn-out à calculer à la clôture de l'exercice 2008/2009) pour 100% des titres Karibu. Le «purchase accounting» a été revu au 30 septembre 2007 en fonction des derniers développements.

Compte tenu des perspectives dégradées de Karibu et de la dilution subie en cours d'exercice, un « impairment » de 1980 K€ avait été retenu au 31 mars 2007 sur le Goodwill Karibu.

Cette dépréciation, non réversible selon la norme IAS 36 a donc été maintenue au 30 septembre 2007, bien que selon les nouveaux calculs en fonction des paramètres au 30 septembre 2007, aucune dépréciation n'était nécessaire.

En règlement de l'earn-out prévu au contrat du 24 mai 2007, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés au cours du dernier trimestre 2009, et ont signé un avenant fixant l'earn-out dû au titre de cette acquisition à un montant global, forfaitaire et définitif de 800 K€

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

► Nortland :

OLIN SA détenait, jusqu'en avril 2008, 95% du capital de Nortland. Sa détention est désormais de 100% suite à l'acquisition de titres opérée en avril 2008.

Conséquemment, un goodwill de 114 K€ est constaté et immédiatement déprécié à 100% compte tenu de la situation économique de cette filiale (dépréciation comptabilisée au compte de résultat au 30 septembre 2008).

► Ubbink Garden BV:

Conformément à IFRS 1.B2c i et .B2g i, les parts de marché de Ubbink Garden BV ont été reclassées en écart d'acquisition pour 1.098 K€ lors de la transition du Groupe aux IFRS au 1er janvier 2004.

Par ailleurs, comme le permet IFRS 1.B2g ii, le solde non encaissé de la garantie de passif sur l'acquisition de UBBINK BV a été rétrospectivement reclassé du poste « Autres créances » vers le poste « Ecart d'acquisition » pour un montant de 442 K€.

OLIN SA a perçu un montant de 147 K€ au cours de l'exercice 2008/2009 à titre de paiement partiel de la garantie de passif. Cette somme est comptabilisée en déduction du goodwill.

► Tests d'impairment :

Les goodwills sont soumis à un test annuel de dépréciation. En absence d'indices de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'est réalisé en cours d'exercice.

Au 31 mars 2010, le groupe n'a pas relevé d'indices de perte de valeur, ni pour Karibu, ni pour Ubbink Garden BV.

La nature des immobilisations incorporelles hors goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)

VALEURS BRUTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2008	0	0	1 506	1 506
Augmentation	0	0	2	2
Diminution	0	0	-957	-957
30/09/2009	0	0	551	551
Augmentation	0	0	0	0
Diminution	0	0	-8	-8
31/03/2010	0	0	543	543

(en milliers d'euros)

DEPRECIATIONS	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2008	0	0	-1 387	-1 387
Dotation	0	0	-77	-77
Diminution	0	0	928	928
30/09/2009	0	0	-536	-536
Dotation	0	0	-4	-4
Diminution	0	0	1	1
31/03/2010	0	0	-539	-539

(en milliers d'euros)

VALEURS NETTES	Frais de Recherche et Développement	Brevets Licences et similaires	Autres immo incorporelles	Total
30/09/2008	0	0	119	119
31/03/2009	0	0	69	69
30/09/2009	0	0	15	15
31/03/2010	0	0	4	4

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)				
VALEURS BRUTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2008	953	5 845	4 201	10 999
Augmentation	150	79	529	758
Diminution	-12	-351	-101	-464
Sortie de périmètre	0	-1 222	0	-1 222
30/09/2009	1 091	4 351	4 629	10 071
Augmentation	18	492	191	701
Diminution	-86	-167	-815	-1 068
Sortie de périmètre	0	0	0	0
31/03/2010	1 023	4 676	4 005	9 704

(en milliers d'euros)				
DEPRECIATIONS	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2008	-421	-4 547	-3 705	-8 673
Dotation	-68	-392	-150	-610
Diminution	0	294	10	304
Sortie de périmètre	0	1 084	0	1 084
30/09/2009	-489	-3 561	-3 845	-7 895
Dotation	-41	-137	-80	-258
Diminution	56	133	406	595
Sortie de périmètre	0	0	0	0
31/03/2010	-474	-3 565	-3 519	-7 558

(en milliers d'euros)				
VALEURS NETTES	Terrains constructions	Installations matériels	Autres immo corporelles	Total
30/09/2008	532	1 298	496	2 326
31/03/2009	517	954	636	2 107
30/09/2009	602	790	784	2 176
31/03/2010	549	1 111	486	2 146

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- d'agencements d'entrepôts et de sites de production,
- de matériels de scierie et d'entrepôts,
- de moules de produits,
- et de matériels administratifs.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La nature des autres actifs financiers est la suivante :

	(en milliers d'euros)		
	31/03/2010	31/03/09	30/09/09
Immobilisations financières			
Dépôts, cautionnements, prêts	258	159	136
Juste valeur Swap	0	11	0
Provision dépôts, cautionnements	-117	-117	-117
Total	141	53	19

L'augmentation du poste « dépôts, cautionnements, prêts » résulte du reclassement d'une somme figurant dans les « autres actifs courants » au 30 septembre 2009.

NOTE 14 – ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

La position nette des impôts différés représente, au 31 mars 2010, un actif de 275 K€.

Impôts Différés	Différences temporelles	Reports déficitaires	Total
Actif	133	142	275
Passif	0	0	0

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

A la dernière clôture fiscale (30 septembre 2009), le groupe avait accumulé plus de 37 millions de déficits et différences temporelles non activés. Ces déficits sont localisés en France et leur utilisation n'est pas soumise à une date d'expiration.

Une convention d'intégration fiscale lie OLIN SA, OLIN JARDINAGE, NORTLAND, OLIN PRO et OPTIMIS.

NOTE 15 – STOCKS ET EN COURS

Le détail des stocks est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
	31/03/2010	31/03/09	30/09/09
Stocks			
Matières premières et fournitures	1 220	1 146	1 046
En-cours de production	719	622	464
Produits finis et intermédiaires	3 914	2 736	996
Marchandises	7 474	12 080	6 218
Dépréciation	-518	-894	-744
Total	12 809	15 690	7 980

Le groupe a mené depuis 2009 une politique de réduction des stocks afin d'alléger ses besoins de financement.

Le taux de provisionnement (provision / stocks de marchandises) des stocks de marchandises est de 6,93% au 31/03/2010 contre 7,40 % au 31/03/2009.

NOTE 16 – CLIENTS

Le détail des comptes clients est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
Clients	31/03/10	31/03/09	30/09/09
Créances clients	13 858	18 269	11 477
Provisions	-832	-2 365	-2 064
Créances clients nettes	13 026	15 904	9 413

Les créances cédées au factor s'élèvent à 8.093 K€ au 31 mars 2010, 9.309 K€ au 31 mars 2009 et 4.163 K€ au 30 septembre 2009.

Elles ne sont pas décomptabilisées dans la mesure où aucun risque lié à ces créances n'est transféré au factor.

La diminution des créances clients s'explique comme suit :

- Les filiales françaises dont les activités ont été cédées ou arrêtées au cours de l'exercice 2008, détenaient au 31 mars 2009 des créances clients pour un montant brut de 1 770 K€. Au 31 mars 2010, le solde est de 244 K€ (soit une variation de – 1 526 K€).
- Nortène Tunisie détenait au 31 mars 2009 une créance de 778 K€ sur un ancien partenaire industriel chinois (Cf. Etats Financiers au 31/03/2009). Cette créance douteuse qui trouve son origine en 2005 a été comptabilisée en « perte sur créances irrécouvrables » au 31 mars 2010.
- Le solde de la variation, soit – 2 107 K€ concerne les sous-groupes opérationnels Karibu et Ubbink Garden BV. Il s'explique, d'une part, par la baisse du chiffre d'affaires, et d'autre part, par la progression relative dans le chiffre d'affaires des clients autres que la grande distribution pour lesquels les délais de paiement sont plus courts.

La diminution du poste provision s'explique comme suit :

- Reprise de provisions antérieurement constituées, sur les créances douteuses (ou en retard de paiement) des filiales dont l'activité a été arrêtée au cours des exercices précédents, pour un montant de 806 K€. Corrélativement des créances douteuses non récupérables sont comptabilisées en perte.
- Reprise de la provision sur la créance chinoise de Nortène Tunisie, comptabilisée en perte au 31 mars 2010, pour un montant de 778 K€.
- Croissance de + 51 K€ des provisions sur les clients des sous-groupes opérationnels Karibu et Ubbink Garden BV.

Ainsi, le taux de provisionnement du poste « clients » passe de 12,94% au 31 mars 2009 à 6% au 31 mars 2010.

Mars 2010		(en milliers d'euros)			
Clients échus	Total 31-03-10	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	1 796	960	140	118	578
Dépréciations	-832	-184	-58	-102	-488
Clients échus nets	964	776	82	16	90

Mars 2009		(en milliers d'euros)			
Clients échus	Total 31-03-09	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	3 752	1 059	387	905	1 401
Dépréciations	-2 365	-119	-197	-745	-1 304
Clients échus nets	1 387	940	190	160	97

Septembre 2009		(en milliers d'euros)			
Clients échus	Total 30-09-09	- 3 mois	+ 3 à - 6 mois	+ 6 à - 12 mois	+ 12 mois
Clients échus	2 582	423	175	72	1 912
Dépréciations	-2 064	-169	-77	-61	-1 757
Clients échus nets	518	254	98	11	155

Au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009, les clients échus depuis plus de 12 mois comprennent la créance chinoise de Nortène Tunisie pour 0,8 million d'euro. Cette créance est passée en perte au 31 mars 2010.

NOTE 17 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
Autres actifs courants	31/03/2010	31/03/09	30/09/09
Créances sur organismes sociaux	44	40	27
Créances fiscales	421	1 863	806
Autres créances	1106	2 987	1 445
Delivery Rights Karibu	503	819	634
Charges constatées d'avance	539	286	271
Provision sur autres créances	-277	-528	-192
Total	2 336	5 467	2 991

Le poste « Autres créances » enregistré, au 31 mars 2009 :

- le solde du prix de cession des fonds de commerce cédés à Interma en juillet 2008, soit 1 250 K€
- le solde du prix de vente des titres Nortène Technologies à PH- France (groupe Plymouth), soit 353 K€ (passé en perte au 30 septembre 2009)
- et la créance, non liquidée au 31 mars 2009, de Olin Jardinage sur le factor, soit 242 K€ (activité cédée en 2008)

Le poste « Delivery Rights » correspond à des coûts de référencement.

Ce coût est rapporté au résultat (en moins des ventes) en proportion du chiffre d'affaires réalisé par rapport au chiffre d'affaires prévu au contrat de référencement, celui-ci prévoyant un engagement de volume.

NOTE 18 – CAPITAL

Historique	Nombre d'actions
Au 01/10/2005	893 800
Distribution gratuite d'actions - incorp. réserves (28-04-06)	29 794
Nouvelles actions - Fusion NJ-NSA (28-04-2006)	181 050
Au 30/09/2006	1 104 644
Action de préférence (18-09-2007) ; devenue action ordinaire au 30-06-2008	1
Au 30/09/2007	1 104 645
Exercice BSA au 30-06-2008	1 500 000
Au 30/09/2008	2 604 645
Au 30/09/2009	2 604 645
Au 31/03/2010	2 604 645

La valeur nominale de l'action est de 0,10 €, fixant le capital social à 260 464,50 € au 31 mars 2010.

NOTE 19 – PROVISIONS

Le détail des provisions à plus et moins de un an est le suivant :

Provisions	(en milliers d'euros)					
	Contrat Onéreux (1)	Garanties	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques	Total
Ouverture 01-10-2009	0	150	372	139	17	678
Dotation	731	0	0	0	0	731
Reprises utilisées	0	-45	-160	0	-7	-212
Reprises inutilisées	0	0	0	0	0	0
Clôture 31-03-2010	731	105	212	139	10	1 197
Part à moins d'un an	357	105	212	139	10	823
Part à plus d'un an	374	0	0	0	0	374

(1) Cf. note 6 au point D

Pour les provisions de retraites, se reporter à la note 26, au point B.

NOTE 20 – PASSIFS FINANCIERS**A- Synthèse de l'endettement financier au 31 mars 2010**

Synthèse de l'endettement financier	(en milliers d'euros)		
	31/03/2010	31/03/2009	30/09/2009
Endettement moyen terme	35 758	35 488	35 610
Endettement court terme	14 694	18 470	5 644
Total	50 452	53 958	41 254

La variation de l'endettement financier entre le 31 mars 2009 au 31 mars 2010 concerne quasi exclusivement l'endettement court terme qui passe de 18,5 M€ au 31 mars 2009 à 14,7 K€ au 31 mars 2010. Elle se décompose pour l'essentiel comme suit :

- réduction des consommations de crédits de campagne des filiales opérationnelles (-4,5M€) consécutivement de réduction du niveau des stocks principalement
- croissance des intérêts courus non payés (+ 0,7 M€)

La croissance de l'endettement court terme entre le 30 septembre 2009 et le 31 mars 2010 s'explique par les consommations de crédits de campagne qui financent le BFR (besoin en fonds de roulement) de début de saison 2009-2010 (constitution des stocks et financement du crédit clients).

B- Affectation des passifs financiers au bilan

	(en milliers d'euros)		
	31/03/2010	31/03/09	30/09/09
Non courants			
OBSA - Obligations	0	0	0
Emprunts bancaires	0	65	32
Emprunts S&B	0	0	0
Crédits-bails	0	20	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0
Total Non Courants (+ 1 an) (a)	0	85	32
Courants			
Obligations	11 918	11 491	11 705
Emprunts bancaires	22 840	22 857	22 859
Emprunts S&B	1 000	1 000	1 000
Crédits-bails	0	52	12
Juste valeur Swap	0	3	2
Passifs fin. à LT - part à -1 an	35 758	35 403	35 578
Crédits de campagne et autres facilités	14 694	18 470	5 471
Juste valeur Contrat à terme	0	0	173
<i>Crédits à CT et banques</i>	<i>14 694</i>	<i>18 470</i>	<i>5 644</i>
Total courants (- 1an) (b)	50 452	53 873	41 222
Total général des passifs financières (a)+(b)	50 452	53 958	41 254

Pour les explications concernant le classement, au 31 mars 2010, des passifs financiers en « dettes courantes », le lecteur se reportera au paragraphe C ci-dessous.

C- Echancier du passif financier au 31 mars 2010

(en milliers d'euros)					
Dettes financières		Total	échéance -1 an	échéance +1 an - 5 ans	échéance + 5 ans
Obligations	(1)	11 918	11 918	0	0
Emprunt conversion du court terme	(2)	9 673	9 673	0	0
Emprunts acquisition Karibu	(3)	10 035	10 035	0	0
Emprunt D&P PME IV - EFFI INVEST I	(4)	2 480	2 480	0	0
Emprunt Nortène Tunisie	(5)	607	607	0	0
Emprunt MT Karibu	(6)	45	45	0	0
Emprunt S&B Karibu	(6)	1 000	1 000	0	0
Crédits de campagne Karibu	(7)	5 491	5 491	0	0
Crédits de campagne Ubbink Garden BV	(8)	7 059	7 059	0	0
Autres débits France et Intérêts courus	(9)	2 144	2 144	0	0
Total		50 452	50 452	0	0

(1) OBSA – Obligations

Au cours de l'exercice 2006-2007, il a été émis au profit de D&P PME IV et de EFFI INVEST I, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 18 septembre 2007, 1 500 000 obligations à bons de souscription d'actions. La valeur nominale de l'OBSA est de 10 €. (cf. prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le numéro 07-316).

Dans le cadre de la recapitalisation effectuée en date du 30/06/2008, D&P PME IV et de EFFI INVEST I ont exercé les 1.500.000 bons de souscription d'actions qu'ils détenaient par compensation avec une partie des créances qu'ils détenaient sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

Depuis cette date, il n'y a plus aucun bon de souscription d'actions en circulation.

D&P PME IV et EFFI INVEST I restent titulaires ensemble de 1.191.789 obligations émises par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, 308.211 obligations ayant été remboursées par imputation sur l'augmentation de capital du 30/06/2008.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment des obligations.

Dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'incorporer au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES tout ou partie de leurs créances, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté, dans le cadre de l'avenant au protocole de conciliation signé le 29 janvier 2010, de ne pas solliciter, pendant la période de gel des échéances des emprunts haut bilan (Cf. note 6, point A), le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES desdites créances et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs propres créances.

Les obligations, nettes des frais d'émission non encore amortis (0 au 31/03/2010, 427 K€ au 31/03/2009 et 213 K€ au 30/09/09), sont classées endettes courantes au 31 mars 2010 dans la mesure où :

- le gel des échéances en capital de la dette « haut bilan » se termine au 31 janvier 2011 (Cf. note 6, point A)
- et que le contrat d'émission des OBSA prévoit une clause d'exigibilité anticipée en cas de défaut de paiement.

(2) Emprunt de conversion du court terme (CT)

Le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre, prévoyait la conversion des crédits court terme impayés de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA sous forme d'un crédit unique à moyen terme.

C'est en exécution de ce protocole de conciliation que OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires bancaires ont conclu, le 20 mars 2008, un contrat de conversion des crédits court-terme (ci-après Crédit de Conversion) d'un montant de 10.473 K€ en vue de consolider les différents prêts en un prêt moyen-terme unique au niveau de la holding, comme prévu dans le protocole de conciliation en date du 21 décembre 2006.

A l'occasion de la cession de l'activité Jardinage France à INTERMAS NETS en juillet 2008, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a procédé au remboursement anticipé d'une somme de 800 K€ et les Banques du Crédit de Conversion ont accepté, en contrepartie, de donner main levée du nantissement des marques « Nortène » devant être cédées à INTERMAS NETS. Le solde du Crédit de Conversion est ainsi ramené à 9.673 K€.

Il était contractuellement prévu que, à compter du 21 mars 2009 (inclus), le Crédit de Conversion sera amorti trimestriellement en vingt échéances constantes en capital d'un montant de 524 K€. Ce Crédit devait ainsi être intégralement remboursé le 21 décembre 2013, date de la dernière échéance.

Anticipant les difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital du Crédit de Conversion ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a signé, le 29 janvier 2010, un nouvel accord avec ses Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances du Crédit de Conversion (Cf. note 6, point A).

Dans la mesure où l'accord de prolongation du gel de remboursement des échéances vient à échéance au 31/01/2011, soit dans les 12 mois de la clôture semestrielle du 31 mars 2010, l'emprunt de Conversion est classé en « Passifs courants » dans les comptes consolidé du 31 mars 2010.

Aucun nouvel échéancier n'est, pour l'instant, défini.

Au cas où, à l'issue de la période de gel, les remboursements reprenaient selon le calendrier initial, des échéances trimestrielles en capital de 524 K€ seraient à payer les 21 mars, 21 juin, 21 septembre et 21 décembre des années suivantes jusqu'au remboursement total de la dette. Le total du remboursement annuel en capital s'élèverait alors à 2.096 K€.

(3) Emprunts d'acquisition de KARIBU

Pour lui permettre de financer l'acquisition des titres de la société allemande KARIBU, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a contracté, entre 2005 et 2007, les deux emprunts suivants :

- Prêt principal d'un montant global de 9,128 M€ autaux Euribor 3 mois +1,35% ;
- Prêt complémentaire d'un montant de 1,872 M€ au taux Euribor 3 mois +1,50%.

En raison des difficultés financières qu'elle a rencontrées à partir de 2006, la Société a obtenu une première fois le gel des échéances de remboursement de l'emprunt de 9,128 M€ jusqu'au 10 janvier 2009 (protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006 et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre).

Anticipant les nouvelles difficultés de remboursement auxquelles elle aurait à faire face à compter de 2009, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les Banques « haut de bilan » sont parvenues à un nouvel accord le 16 avril 2009 aux termes notamment duquel les échéances de remboursement en capital des deux emprunts KARIBU ont été gelées jusqu'au 31 janvier 2010.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES a signé, le 29 janvier 2010, un nouvel accord avec ses Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I permettant de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances des emprunts d'acquisition de KARIBU (Cf. note 6, point A).

Dans la mesure où l'accord de prolongation du gel de remboursement des échéances vient à échéance au 31/01/2011, soit dans les 12 mois de la clôture semestrielle du 31 mars 2010, l'emprunt de Conversion est classé en en « Passifs courants » dans les comptes consolidé du 31 mars 2010.

Aucun nouvel échéancier n'est, pour l'instant, défini.

Au cas où, à l'issue de la période de gel, les remboursements reprenaient selon le calendrier initial, des échéances trimestrielles en capital de 502 K€ seraient à payer les 10 janvier, 10 avril, 10 juillet et 10 octobre des années suivantes jusqu'au remboursement total de la dette. Le total du remboursement annuel en capital s'élèverait alors à 2.008 K€.

(4) Emprunt D&P PME IV &EFFI INVEST I

Afin de permettre à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une avance de 2.480 K€ a été consentie par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008 moyennant un taux d'intérêt annuel de 5,95%. Le contrat de prêt, conclu pour une durée limitée, a expiré le 31 décembre 2009.

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoit l'incorporation au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs avances en compte courant d'associés.

Dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'incorporer au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES tout ou partie de leurs créances, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté, dans le cadre de l'avenant au protocole de conciliation signé le 29 janvier 2010, de ne pas solliciter, pendant la période de gel des échéances des emprunts haut bilan (Cf. note 6, point A), le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES desdites créances et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs propres créances.

(5) Emprunt Nortène Tunisie

Il s'agit d'un emprunt contracté par Nortène Tunisie auprès d'une banque française pour un montant initial de 1 M€ et un taux d'intérêts égal à Euribor 3 mois + 1%.

Les échéances de cet emprunt ont été gelées par le protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Aucun nouvel échéancier n'a été défini à ce jour.

(6) Emprunt MT de KARIBU

Au 31 mars 2010, il s'agit d'un solde d'emprunt auprès d'une banque allemande pour 45 K€ et de l'emprunt de 1.000 K€ accordé par l'ancien propriétaire de KARIBU (Streinbrugge + Berninghausen GmbH).

L'emprunt « Streinbrugge & Berninghausen » de 1.000 K€ doit être remboursé dès que les covenants bancaires de la filiale Karibu le permettront. Il est porteur d'intérêt au taux Euribor 3 mois +1,50%.

(7) Crédits de campagne de KARIBU

Un pool de trois banques allemandes finance les campagnes de KARIBU. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 9,5 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin mars 2010, le plafond ajusté était de 7,6 M€.

Le tirage de KARIBU sur cette autorisation s'élève à 5 491 K€ au 31 mars 2010.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par KARIBU des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 25 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum
- Les relations inter compagnies doivent être basées sur les conditions du marché et être couvertes par des assurances crédit (le montant non couvert par les assurances crédits ne doit pas excéder 700 K€).

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre).

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2010 est effective depuis janvier 2010.

(8) Crédits de campagne de UBBINK GARDEN BV

Trois entités d'un même groupe bancaire hollandais financent les campagnes de UBBINK. Le plafond maximal de financement autorisé en pic d'activité par les banques du pool est de 10,5 M€. Ce plafond est ajusté chaque mois en fonction des besoins réels de la société. Fin mars 2010, le plafond ajusté était de 8,8 M€. Le tirage de UBBINK GARDEN BV sur cette autorisation s'élève à 7 059 K€ au 31 mars 2010.

Le maintien des lignes de crédit est soumis au respect par UBBINK GARDEN BV des covenants bancaires suivants :

- Ratio de solvabilité = 30 % au minimum
- Ratio de rentabilité = 2 % au minimum

Le ratio de solvabilité correspond aux capitaux propres retraités exprimés en pourcentage du total du bilan lui-même retraité.

Le ratio de rentabilité correspond au rapport entre résultat avant impôt et le chiffre d'affaires net.

Les covenants bancaires sont calculés une fois par an (à la clôture annuelle du 30 septembre).

Les crédits de campagne sont renouvelés d'année en année. La ligne de financement de la campagne 2010 est effective depuis novembre 2009.

(9) Endettement court terme du pôle France

Au 31 mars 2010, il s'agit d'intérêts courus à payer. Le pôle France ne dispose pas de ligne de crédit depuis la cession de l'activité Jardinage France en juillet 2008.

D- Sensibilité à la variation des taux d'intérêts

L'endettement financier à taux variable est de 33 865 K€ au 31 mars 2010. L'exposition nette aux variations de taux est de 32 850 K€ (net de la trésorerie pour 1 015 K€).

Une variation de 1% des taux de référence aurait un impact de 164 K€ en résultat financier du semestre, soit 20,27 % du résultat financier net total (activités poursuivies et activités abandonnées)

Il est toutefois à noter que, compte tenu de l'activité saisonnière du groupe, l'endettement financier du groupe se situe à un pic maximal en mars et avril, puis décroît jusqu'en octobre.

Ainsi, la simple projection linéaire de l'endettement au 31 mars, pour le calcul de la sensibilité à la variation des taux d'intérêts, aboutit à un résultat exagérément négatif.

NOTE 21 – AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	(en milliers d'euros)		
Autres passifs	31/03/2010	31/03/2009	30/09/2009
Dettes fournisseurs	7 345	11 555	6 258
Dettes fiscales et sociales	2 093	1 586	912
Autres dettes	2 399	1 954	2 642
Total	11 837	15 095	9 812

La baisse des dettes fournisseurs au 31/03/2010 comparé au 31/03/2009 est imputable :

- aux sous-groupes opérationnels pour 2 971 K€ en corrélation avec la réduction du stockage de marchandises
- aux sociétés dont les activités ont été cédées en 2008 pour 752 K€
- et à la holding OLIN SA pour 462 K€ corrélativement à la réduction de ses frais de fonctionnement.

Les dettes fournisseurs au 30/09/2009 enregistrent l'earn-out Karibu pour 800 K€ (Cf. note 6, point B).

Le poste « Autres dettes » enregistre, entre autres, les provisions de Remises de Fin d'Année (RFA).

NOTE 22 – LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le total des produits du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin mars 2010 (6 mois d'activité), est en recul de - 7,99 % comparé à celui constaté à la fin du premier semestre de l'exercice précédent.

▪ France :

Le démarrage de saison a été tardif, comme partout en Europe. Les conditions climatiques hivernales ont persistées jusqu'en avril. En terme de facturation nette, le périmètre « France » termine le semestre clos au 31 mars 2010 en retrait de - 13,58% comparé au premier semestre de l'exercice précédent.

▪ Allemagne :

Famille de produits « Eau (1) » enregistre un nouveau recul sur le semestre, lié à la perte de référencements. La famille des abris de jardin est également en recul consécutivement au ralentissement du secteur immobilier et aux conditions climatiques.

Le périmètre « Allemagne » termine le semestre clos au 31 mars 2010 avec une facturation nette en retrait de - 12,10% comparé au premier semestre de l'exercice précédent.

▪ BeNeLux :

Le périmètre « BeNeLux » enregistre, sur le semestre clos au 31 mars 2010, une progression de + 6,07 % de sa facturation nette comparée au premier semestre de l'exercice précédent.

(1) Produits « Eau » = bassins, jets d'eau, pompes...

NOTE 23 – RESULTAT OPERATIONNEL COURANT ET RESULTAT OPERATIONNEL

→ Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies passe de - 3 073 K€ au 31/03/2009 à - 1 804 K€ au 31/03/2010.

Ce résultat est obtenu grâce à une amélioration de la marge de 3 points et à une réduction des coûts d'exploitation de 1,3 million d'€.

→ Résultat opérationnel

Au 31 mars 2010, le groupe a identifié un contrat onéreux (Cf. note 6, point D) et a constaté en conséquence une provision de 731 K€. Cette provision, ayant un caractère inhabituel et dont le montant est significatif, est inscrite dans la rubrique « Autres charges opérationnelles ».

Le résultat opérationnel s'établit ainsi à - 2 535 k€.

NOTE 24 – COUTS FINANCIERS BRUTS

Le détail des charges financières est donné ci-dessous :

	(en milliers d'euros)		
INTERETS	31/03/2010	31/03/2009	30/09/2009
Autres charges financières	-804	-508	-757
Impacts justes valeurs contrats à terme	0	74	-99
Total activités poursuivies	-804	-434	-856
Activités abandonnées (a) – Cf. note10	-8	-1114	-1765
Total général	-812	-1 548	-2 621

(a) OLIN SA gère la trésorerie de ses filiales Françaises. Elle avance les sommes nécessaires aux filiales à travers les comptes courants et leur facture les intérêts correspondants. Les comptes courants, construits au cours des années antérieures, ont été abandonnés au 30 septembre 2009 (Cf. Rapport Financier du 30/09/2009).

Certaines de ces filiales, auxquelles OLIN SA facturait des intérêts jusqu'au 30 septembre 2009, sont classées dans les états financiers en « activité abandonnée ». Les facturations d'intérêt, pour ces dernières, ont été de 912 K€ au 31/03/2009 et de 1.304 K€ au 30/09/09.

Le coût de l'endettement financier (impacts des justes valeurs des contrats à terme exclus) s'établit à 812 K€ au 31 mars 2010, à 1.622 K€ au 31 mars 2009 et à 2.522 K€ au 30 septembre 2009.

Au 31 mars 2010, la variation des coûts financiers bruts pour – 736 K€ (économie) par rapport au semestre clos au 31 mars 2009 s'explique ainsi :

		(en milliers d'euros)
Postes d'intérêts		K€
Baisse des intérêts sur emprunt haut bilan	(1)	-336
Baisse des intérêts - activités abandonnées en 2008 & 2009	(2)	-369
Baisse des intérêts sur les financements des filiales opérationnelles	(3)	-192
Effet liquidation des contrats à terme (produits au 31-03-2009)	(4)	74
Autres		87
Total		-736

(1) Le taux d'intérêt de base moyen (Euribor 3 mois) sur le semestre clos au 31 mars 2010 a baissé de plus de 2,3 points par rapport à celui du premier semestre de l'exercice précédent, générant une économie sur les intérêts à payer de -336 K€.

(2) Baisse mécanique des intérêts consécutivement à la cession / arrêt de l'activité Jardinage Utilitaire en France et à la cession des filiales anglaises.

(3) Les filiales opérationnelles (sous-groupes UBBINK et KARIBU) ont économisé 192 K€ de frais financiers, comparés ceux du premier semestre de l'exercice précédent. Il s'agit de la conséquence des tirages plus faibles sur les lignes de crédits et de la baisse des taux d'intérêt de référence (Euribor).

(4) La liquidation des contrats à terme, en décembre 2008, avait généré dans les comptes du semestre clos au 31/03/2009 un impact positif de 74 K€, lié à la reprise de provisions antérieurement constituées.

NOTE 25 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

La charge d'impôts de la période se décompose comme suit :

				(en milliers d'euros)
IMPOTS	31/03/2010	31/03/2009	30/09/2009	
Impôts exigibles	-95	0	-991	
Impôts différés	162	465	13	
Total	67	465	-978	

La preuve d'impôts retranscrit les options retenues, notamment la non activation des pertes dont l'imputation sur des bases d'impôts est peu probable dans un futur proche.

Preuve d'impôt 31 mars 2010	en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS	-3 295
Annulation IS activités poursuivies	-67
Annulation IS activités abandonnées	0
Dépréciation Goodwill	0
Solde	<u>-3 362</u>
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-1 121
Charge réelle d'impôt à 1,99%	<u>-67</u>
Ecart à expliquer	<u>-1 054</u>

<u>Explications</u>	
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies	-1 045
Incidence des déficits non activés des activités abandonnées	-9
Incidence différence de taux Allemagne	-32
Incidence différence de taux Hollande	33
Total	-1 054

Preuve d'impôt 31 mars 2009	en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS	-5 121
Annulation IS activités poursuivies	-465
Annulation IS activités abandonnées	0
Dépréciation Goodwill	0
Solde	-5 586
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-1 862
Charge réelle d'impôt à 8,32%	-465
Ecart à expliquer	-1 397

<u>Explications</u>	
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies	-697
Incidence des déficits non activés des activités abandonnées	-694
Incidence différence de taux Allemagne	-16
Incidence différence de taux Hollande	10
Total	-1 397

Preuve d'impôt 30 septembre 2009	en milliers d'euros
Résultat consolidé avant IS	-4 950
Annulation IS activités poursuivies	978
Annulation IS activités abandonnées	-13
Dépréciation Goodwill	0
Solde	-3 985
Charge théorique d'impôt à 33,33%	-1 328
Charge réelle d'impôt à - 24,54%	978
Ecart à expliquer	-2 306

<u>Explications</u>	
Incidence des déficits non activés des activités poursuivies	-756
Incidence des déficits non activés des activités abandonnées	-1 315
Incidence différence de taux Allemagne	-23
Incidence rappel d'impôt Allemagne	-137
Incidence rappel d'impôt Hollande	-75
Total	-2 306

A la dernière clôture fiscale du 30 septembre 2009, le Groupe OLIN disposait de déficits fiscaux cumulés de plus de 37 millions d'euros.

NOTE 26 – PERSONNEL ET AVANTAGES SOCIAUX

A- Effectifs

Au 31 mars 2010, le groupe OLIN employait 227 personnes réparties comme suit entre les différentes sociétés du groupe :

Mars 2010	France	Belux	Hollande	Allemagne	Total
UBBINK BV	19	8	36	13	76
KARIBU Holztechnik GmbH				149	149
OLIN SA	2				2
TOTAL	21	8	36	162	227

Variation des effectifs entre le 31/03/2009 et le 31/03/2010

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 31/03/2009	36	8	37	163	24	268
au 31/03/2010	21	8	36	162	0	227
VARIATION	-15	0	-1	-1	-24	-41
Baisse suite à cessions d'entités	0	0	0	0	-24	-24
Baisse suite à départs personnels	-15	0	-1	-1	0	-17
Augmentation d'effectif	0	0	0	0	0	0
Total	-15	0	-1	-1	-24	-41

L'effectif du Groupe a diminué de 41 personnes entre le 31 mars 2009 et 31 mars 2010, principalement :

- en Angleterre, suite à la cession des filiales anglaises le 4 avril 2009 ;
- et en France, suite à la fermeture de l'entrepôts de Nieppe au cours du premier trimestre 2010.

Variation des effectifs entre le 30/09/2009 et le 31/03/2010

Effectif	France	Belux	Hollande	Allemagne	UK	Total
au 30/09/2009	33	8	37	158	0	236
au 31/03/2010	21	8	36	162	0	227
VARIATION	-12	0	-1	4	0	-9
Baisse suite à cessions d'entités	0	0	0	0	0	0
Baisse suite à départs personnels	-12	0	-1	0	0	-13
Augmentation d'effectif	0	0	0	4	0	4
Total	-12	0	-1	4	0	-9

L'effectif du Groupe a diminué de 9 personnes entre le 30 septembre 2009 et le 31 mars 2010, principalement en France à la suite de la fermeture de l'entrepôt de Nieppe au cours du premier trimestre 2010.

B- Engagements de retraite et avantages sociaux

Le détail des avantages sociaux et des provisions de retraites afférentes est le suivant :

(en milliers d'euros)			
Eléments au 31 mars 2010	30/09/2009	Variation	31/03/2010
Engagement de retraite	3 768	-5	3 763
Juste valeur des actifs	-3 015	0	-3 015
Gains actuariels non reconnus	345	0	345
Passif inscrit au bilan	1 098	-5	1 093
Montant en charges de personnel		-5	

(en milliers d'euros)			
Eléments au 31 mars 2009	01/10/2008	Variation	31/03/2009
Engagement de retraite	3 605	2	3 607
Juste valeur des actifs	-2 680	0	-2 680
Gains actuariels non reconnus	300	0	300
Passif inscrit au bilan	1 225	2	1 227
Montant en charges de personnel		2	

(en milliers d'euros)			
Eléments au 30 septembre 2009	01/10/2008	Variation	30/09/2009
Engagement de retraite	3 605	163	3 768
Juste valeur des actifs	-2 680	-335	-3 015
Gains actuariels non reconnus	300	45	345
Passif inscrit au bilan	1 225	-127	1 098
Coût périodique net en résultat			
Coût des services rendus sur l'exercice		71	
Primes payées		-228	
Coût financier		193	
Rendement attendu des actifs		-144	
Reprise de provision - sortie de personnel		-14	
Autres et coût des services passés		-5	
Montant en charges de personnel		-127	

Hypothèses actuarielles	France	Allemagne	Hollande
Taux d'actualisation retenus	6,00%	5,90%	5,30%
Taux d'augmentation des salaires	3%	0%***	1% à 2,50% **
Taux de rendement des actifs	nc *	4,50%	5,30%
Indexation des retraites	nc *	1,50%	1,50%

* non concerné

** selon l'âge

*** Les effectifs concernés ont quitté l'entreprise ou sont proches de la retraite

C- Rémunération du Directoire

- 1^{er} semestre de l'exercice 2009-2010

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
JL. HEYMANS	120 000 €	Néant	105 932 €	4 963 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
G. TOURNIER	75 000 €	Néant	56 662 €	Néant	Néant	Néant

- 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Engagements et primes de départ
C. LIAGRE (Fin de mandat le 29/09/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	60 000 €
JL. HEYMANS	120 000 €	Néant	109 131 €	4 963 €	Néant	12 mois (salaire + prime) (1)
JP. DARNAULT (fin de mandat le 20/10/08)	15 565 €	Néant	Néant	Néant	Néant	120 000 €
G. TOURNIER (début de mandat le 30/09/08)	75 000 €	Néant	18 940 €	Néant	Néant	Néant

(1) en cas de révocation ou de licenciement hors faute grave

D- Rémunération du Conseil de Surveillance

- 1^{er} semestre de l'exercice 2009-2010

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	48 000 € (1)	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de Président du CS

- 1^{er} semestre de l'exercice 2008-2009

Mandataire	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération exceptionnelle	Avantages en nature	Complément de retraite	Autres éléments de rémunération	Jetons de présence
B. ROQUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	20 000 € (1)	Néant
D. VITOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
P. LEPERS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
N. URBAIN	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
H. DESCOTTES (fin de mandat le 19/11/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
J. SURCHAMP (Début de mandat le 16/06/08)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de Président du CS

E- Stock -Options et paiements fondés en actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2006 avait autorisé le Directoire à consentir des options de souscription d'actions dans une limite de 6 % du nombre d'actions composant le capital social.

Le 13 avril 2006, le Directoire a attribué l'ensemble de ces options (53.628) à Monsieur Jean-Luc Heymans. Par courrier du 28 février 2010, Monsieur Jean-Luc Heymans a renoncé irrévocablement au bénéfice des 53.628 options de souscription d'actions OLIN qui lui avaient été consenties

Ainsi, au 31 mars 2010, plus aucune option de souscription d'actions OLIN n'est en vigueur.

NOTE 27 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

A- Actifs éventuels

Au 31 mars 2010, il existe en substance deux actifs éventuels. Ces actifs n'ont pas été reconnus :

- OLIN est titulaire d'une garantie de passifs de 442 K€ relative à l'acquisition de UBBINK GARDEN BV. OLIN a introduit au cours des exercices antérieurs plusieurs actions judiciaires ou pénales dans l'objectif de recouvrer cette somme. Un montant de 147 K€ a été recouvré au cours de l'exercice 2008/2009.

-Un actif éventuel de 295 K€ subsiste toujours au 31 mars 2010.

- Certaines filiales ont accumulé des déficits reportables importants qui ne sont pas activés. L'imputation de ces déficits sur de futures bases d'impôts n'est pas démontrée à ce jour.

B- Passifs éventuels

La société n'a pas identifié de passifs éventuels au 31 mars 2010.

NOTE 28 – PARTIES LIEES

A- Principaux actionnaires

Afin de permettre à OLIN SA de faire face à ses besoins de trésorerie, une ligne de crédit de 2.480 K€ a été mise à disposition de OLIN SA par D&P PME IV (880 K€) et EFFI INVEST I (1.600 K€) entre août et septembre 2008.

Le taux d'intérêt annuel est de 5,95%.

Cf. note 20, point C au (4).

B- Mandataires sociaux

Les informations requises par IAS 24-16 figurent à la note 26, point C, D et E des états financiers.

NOTE 29 – LISTE DES FILIALES ET DETENTIONS

Au 31 mars 2010, le périmètre de OLIN SA est le suivant :

Entreprise	Siège	SIREN	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Asnières	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Asnières	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Asnières	423 767 193	Professionnel Négoce	100 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Asnières	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Asnières	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.
SCI BOIS DE LA PIE	Asnières	424 383 610	Gestion d'immeuble	100 %	99 %	I.G.
TRENT	Asnières	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Asnières	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

Au 31 mars 2009, le périmètre de OLIN SA était le suivant :

Entreprise	Siège	SIRET	Activité	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
OLIN S.A.	Paris	461 500 233	Holding	Société mère	Société mère	I.G.
NORTENE Limited	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'articles de Jardinage	99,25 %	99,25 %	I.G.
OLIN JARDINAGE (ex NORTENE JARDINAGE)	Boulogne	401 463 369	Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OPTIMIS	Boulogne	389 382 060	Fabrication et négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
NORTENE TUNISIE	Tunis Tunisie		Fabrication par extrusion	92,48 %	92,48 %	I.G.
OLIN PRO (ex NORTENE PRO)	Boulogne	423 767 193	Professionnel Négoce	100 %	100 %	I.G.
NORTLAND	Boulogne	432 398 840	produits en Bois	100 %	100 %	I.G.
UBBINK GARDEN BV	Alkmaar Hollande		Négoce d'articles de Jardinage	100 %	100 %	I.G.
OLIN France (ex UBBINK France) Détenue à 100% par UBBINK BV	Boulogne	434 963 880	Négoce d'articles de jardinage	100 %	100 %	I.G.

SCI BOIS DE LA PIE	Boulogne	424 383 610	Gestion d'immeuble	99 %	99 %	I.G.
UBBINK GARDENING Ltd Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
APOLLO GARDENING Détenue à 100% par UBBINK BV	Sheffield Grande-Bretagne		Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
TRENT	Boulogne	478 127 541	Négoce d'article de jardinage	100 %	100 %	IG
KARIBU	Brême		Produits en bois	100 %	100%	IG
TOUT JARDIN DIRECT	Marseille	483 450 524	Négoce d'article de Jardinage sur Internet	100 %	100 %	IG

Les filiales anglaises, Nortène Ltd (détenue à 99,25% par OLIN SA), Apollo Gardening Ltd et Ubbink Gardening Ltd (toutes deux détenues à 100% par Ubbink Garden BV) ont été cédées le 4 avril 2009.

NOTE 30 – ENGAGEMENTS

A- Nantissements & hypothèques

- Les titres NORTLAND et KARIBU détenus par OLIN SA sont nantis au profit du pool bancaire finançant l'acquisition de KARIBU.

- Les titres UBBINK GARDEN BV sont nantis au profit des banques, conformément au protocole de conciliation du 21 décembre 2006, en garantie de l'emprunt moyen terme mis en place le 20 mars 2008 qui convertit les Court termes impayés.

- La marque AKANUA est nantie au profit des banques dans le cadre de la conversion du Court terme (voir point ci-dessus), ce nantissement devant également bénéficier aux banques ayant financé l'acquisition du solde des titres de Karibu.

B- Autres engagements

Engagement de OLIN SA vis à vis du vendeur de Karibu, de rembourser ou faire rembourser par Karibu, dès que les covenants bancaires de Karibu le permettront, le prêt de 1 million d'€ qu'il a consenti à cette dernière.

Les engagements peuvent être synthétisés ainsi :

	(en milliers d'euros)		
Engagements	31/03/2010	31/03/2009	30/09/2009
Cautions de contre-garanties sur marchés	0	0	0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (1)	13 050	12 397	13 050
Nantissement des Titres Karibu (2)	10 225	9 425	10 225
Nantissement des Titres Nortland (3)	0	0	0
Nantissement des Titres Ubbink Garden BV	2 825	2 972	2 825
Nantissement de la Marque Akanua (4)	OUI	OUI	OUI
Avals, cautions et garanties données	0	0	0
Autres engagements donnés	1 000	1 000	1 000
Engagement de remboursement du prêt S&B	1 000	1 000	1 000
Total	14 050	13 397	14 050

(1) Il s'agit des valeurs comptables

(2) Diminué de la dépréciation du goodwill (1980 K€)

(3) Valeur brute au bilan de 100 K€ provisionnée à 100%

(4) Actif non valorisé en comptabilité

NOTE 31 – LISTE DES PRINCIPAUX BAUX

Les principaux baux dans lesquels le Groupe est impliqué ont tous une nature immobilière.

SOCIETE	PAYS	OBJET CONTRAT	DATE DEBUT	DATE FIN	LOYER HT ANNUEL K€	RENOUVELLEMENT
Nortland	France	Bureaux & entrepôt	01/09/2006	24/08/2012	428	Optionnel / 6 ans ferme
		Bureaux & entrepôt	01/09/2006	24/08/2012	107	Optionnel / 6 ans ferme
OLIN France	France	Bureaux	11/01/2010	10/01/2019	34	Optionnel
OLIN SA	France	Bureaux	01/04/2009	31/03/2018	29	Optionnel
Ubbink BV	Pays-bas	Entrepôt & Bureaux	05/11/1993	31/12/2010	214	Optionnel
Ubbink BV	Belgique	Bureaux	15/10/1999	14/10/2011	25	Optionnel
Karibu	Allemagne	Bureaux & entrepôt	01/01/2001	31/12/2015	508	Optionnel
		Bureaux & entrepôt	01/01/2001	31/12/2010	115	Optionnel

NOTE 32 – RETRAITEMENTS DES COMPTES PUBLIES AU 31 MARS 2009 ET AU 30 SEPTEMBRE 2009 CONSECUTIVEMENT A L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT DE IAS 38

L'amendement de l'IAS 38 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 préconise la comptabilisation des dépenses de « catalogues » directement en résultat. Le changement de méthode doit être appliqué rétrospectivement.

La méthode rétrospective consiste à appliquer la nouvelle méthode aux transactions concernées comme si cette méthode avait toujours été appliquée, sauf si les ajustements sont impraticables. L'information de toutes les périodes publiées (dernier arrêté et l'information comparative) doivent obligatoirement être ajustés, c'est à dire :

- en ajustant les soldes d'ouverture des capitaux propres de la première période publiée,
- et, pour chaque période présenté, il est fait application de la nouvelle méthode comptable, comme si elle avait toujours été appliquée.

Les comptes de la filiale Karibu comportent des stocks de catalogues à chacun des arrêts comptables antérieurs.

Ainsi, les comptes publiés au 31 mars 2009 et au 30 septembre 2009 sont retraités comme suit pour la présentation en comparatif aux comptes au 31 mars 2010.

RETRAITEMENTS DES BILANS CONSOLIDÉS AU 31/03/09 ET AU 30/09/09

	(en milliers d'euros)	
ACTIF	Mars-09 (retraité)	Septembre-09 (retraité)
Goodwill	9 964	10 617
Immobilisations incorporelles	69	15
Immobilisations corporelles	2 107	2 176
Autres actifs financiers	53	19
<i>Actifs d'impôts différés dans les états financiers publiés</i>	<i>188</i>	<i>-</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>127</i>	<i>112</i>
Actifs d'impôts différés corrigés	315	112
ACTIF NON COURANT	12 508	12 939
<i>Stocks et en-cours dans les états financiers publiés</i>	<i>16 113</i>	<i>8 354</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>- 423</i>	<i>- 374</i>
Stocks et en-cours corrigés	15 690	7 980
Clients et comptes rattachés	15 904	9 413
Actifs d'impôt exigible	627	45
Autres actifs courants	5 467	2 991
Trésorerie et équivalents	1 033	1 600
Actifs destinés à être cédés	3 481	-
ACTIF COURANT	42 202	22 029
TOTAL DE L'ACTIF	54 710	34 968

	(en milliers d'euros)	
PASSIF	Mars-09 (retraité)	Septembre-09 (retraité)
Capital	7 814	260
Primes	10 436	10 436
<i>Réserves consolidés dans les états financiers publiés</i>	<i>- 31 984</i>	<i>- 24 419</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>- 232</i>	<i>- 232</i>
Réserves consolidées corrigées	- 32 216	- 24 651
Réserves de conversion	608	178
<i>Réserves consolidés dans les états financiers publiés</i>	<i>- 5 057</i>	<i>- 4 920</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>- 64</i>	<i>- 30</i>
Résultat de l'exercice - part du groupe corrigé	- 5 121	- 4 950
Capitaux propres part du groupe	- 18 479	- 18 727
Intérêts minoritaires	9	-
CAPITAUX PROPRES	- 18 470	- 18 727
Provisions	-	-
Engagements de retraite et autres avantages assimilés	1 227	1 098
Passifs financiers	85	32
PASSIF NON COURANT	1 312	1 130
Provisions	887	678
Passifs financiers à court terme	53 873	41 222
Passifs d'impôt exigible	30	853
Autres passifs	15 095	9 812
Passifs destinés à être cédés	1 983	-
PASSIF COURANT	71 868	52 565
TOTAL DES PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	54 710	34 968

RETRAITEMENTS DES RESULTATS CONSOLIDES AU 31/03/09 ET AU 30/09/09

Postes	(en milliers d'euros)	
	Mars-09 (retraité)	Septembre-09 (retraité)
Chiffre d'affaires	27 063	67 675
Autres produits	99	238
Total Produits	27 162	67 913
Variation de stock de produits finis et encours	1 358	- 539
Achats consommés	- 16 839	- 37 187
<i>Charges externes dans les états financiers publiés</i>	<i>- 8 706</i>	<i>- 18 155</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>- 92</i>	<i>- 43</i>
Charges externes corrigées	- 8 798	- 18 198
Charges de personnel	- 5 213	- 10 194
Impôts et taxes	- 77	- 120
Amortissements	- 348	- 561
Variation des provisions	33	352
Autres produits courants	33	103
Autres charges courantes	- 384	- 755
Résultat opérationnel courant	- 3 073	814
Autres charges opérationnelles	-	-
Résultat opérationnel	- 3 073	814
Produits de trésorerie et équivalent	2	2
Coût financier brut	- 434	- 856
<i>Impôts exigibles et différés dans les états financiers publiés</i>	<i>437</i>	<i>- 991</i>
<i>Application rétroactive amendement IAS 38</i>	<i>28</i>	<i>13</i>
Impôts exigibles et différés corrigés	465	- 978
Résultat des activités poursuivies	- 3 040	- 1 018
Résultat net des activités abandonnées	- 2 081	- 3 932
Résultat net	- 5 121	- 4 950
Intérêts minoritaires	-	-
Résultat net part du groupe	- 5 121	- 4 950

20.6.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Outside Living Industries S.A., relatifs à la période du 1er octobre 2009 au 31 mars 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire dans un contexte de forte volatilité des marchés, de crise économique et financière, caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 8 « Continuité d'exploitation » de l'annexe aux comptes consolidés condensés qui expose la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation et les raisons ayant conduit le Directoire à arrêter les comptes dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 5 juillet 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-Marc Discours
Associé

Paris, le 5 juillet 2010

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Laurent Bouby
Associé

20.6.2 Information financière trimestrielle au 31 décembre 2009

(Communiqué diffusé le 16 février 2010)

I- Chiffre d'affaires

Les chiffres d'affaires publiés par le Groupe OLIN sont nets des remises de fin d'année reversées aux distributeurs et excluent le chiffre d'affaires interne au groupe.

Au 31 décembre 2009 (trois mois d'activité), le chiffre d'affaires net hors groupe des activités poursuivies se présente comme suit (comparé au 31 décembre 2008) :

(en milliers d'euros)

Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 31/12/09	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	670	5 957	1 121	7 748
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)				
Troisième trimestre (avril, mai, juin)				
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	670	5 957	1 121	7 748

Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 31/12/08	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	676	6 561	1 194	8 431
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)				
Troisième trimestre (avril, mai, juin)				
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	676	6 561	1 194	8 431

Evolution période N % N-1 et par pays	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	-0,89%	-9,21%	-6,11%	-8,10%
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)				
Troisième trimestre (avril, mai, juin)				
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	-0,89%	-9,21%	-6,11%	-8,10%

▪ **France :**

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 reste stable par rapport à celui de l'exercice précédent (-0,89%).

▪ **Allemagne :**

En terme de chiffre d'affaires, le périmètre « Allemagne » est en recul de - 9,21% comparé au 1^{er} trimestre de l'exercice 2008-2009. En raison de conditions climatiques particulièrement rudes, l'activité tarde à démarrer.

▪ **Benelux :**

Le périmètre « BeNeLux » enregistre sur ces marchés nationaux un chiffre d'affaires en légère régression sur les 3 premiers mois de l'exercice comparé à l'exercice précédent (-3,38%).

Par contre, le « grand export », basé au niveau de Ubbink Garden BV, est en baisse plus importante (-20,63%). La baisse s'explique principalement par une contraction du marché ibérique du groupe et par l'impact de la crise économique dans les pays de l'Est.

(Grand export = autres pays que l'Allemagne, la France et l'Angleterre)

▪ **Conclusion :**

En global, le chiffre d'affaires du groupe recule de -8,10% (-683 K€ en valeur) comparé au 1^{er} trimestre de l'exercice 2008-2009. Habituellement, le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre représente environ 11,50 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

II- Description générale des conditions d'exercice de l'activité

Le marché du jardinage continue à subir les effets de la crise économique qui n'incite pas les consommateurs à acheter des produits de confort.

Parallèlement au contexte économique, la grande distribution intensifie sa politique de développement de marques propres, affaiblissant ainsi progressivement l'attachement du consommateur final aux marques phares du secteur d'activité.

Face à ces incertitudes, le Groupe OLIN continue à rationaliser ses structures et adapter en permanence son organisation aux évolutions des différents marchés sur lesquels il intervient.

Le Groupe estime que, malgré les mesures prises, l'activité de l'exercice 2009-2010 devrait être affectée par le contexte macro-économique défavorable.

III- Opérations et événements importants du trimestre écoulé

3.1- Acquisition de Karibu / clause d'earn out

Aux termes de l'accord d'acquisition de KARIBU en date du 24 mai 2007, il avait été initialement convenu entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les cédants que le prix d'acquisition de la totalité des titres composant le capital de KARIBU serait composé :

- D'une partie fixe d'un montant de 11 M€ ;
- D'une partie variable (earn out) plafonnée à un montant maximum de 4 M€, payable le cas échéant le 31 mars 2010 au plus tard et calculé selon la formule suivante :

$$[(\text{EBITDA réel moyen EX2008 et EX2009} - \text{EBITDA moyen BP2008 et BP2009 tel que prévu au BP*}) \times 8$$

$$(\text{Dette Moyenne 2009} - \text{Dette Moyenne 2006} \times 1,2)]$$

2

Nota :

- (1) Exercice 2008 et Exercice 2009
- (2) Business plan 2008 et Business plan 2009
- (3) Business plan

Au cours du dernier trimestre 2009, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU se sont rapprochés et sont convenues de modifier les termes initiaux de l'accord pour ramener à 800 K€ le montant global, forfaitaire et définitif de l'earn out dû au titre de cette acquisition.

Le règlement de cette somme, qui est intervenu en novembre 2009, a mis fin à une discussion entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et les anciens actionnaires de KARIBU sur les modalités de calcul de l'assiette de l'earn-out et permet ainsi à la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA d'être titulaire de 100% du capital de KARIBU sans contestation.

3.2- Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné, outre les membres du Bureau de cette assemblée, la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».

A la date des présentes, l'instance est pendante devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Il est à cette occasion rappelé que, lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont notamment délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14^{ème} et 15^{ème} résolutions).

Or, c'est sur la base de ces délégations de compétence que pourrait être réalisée la recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA par voie d'incorporation au capital par D&P PME IV et EFFI INVEST I de tout ou partie des créances qu'ils détiennent sur la Société.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette action en justice n'est pas de nature à empêcher l'opération de recapitalisation projetée mais pourrait la retarder de plusieurs mois étant précisé qu'en toute hypothèse, D&P PME IV et EFFI INVEST I disposeront à compter du 30 juin 2010 de droits de vote double leur permettant d'adopter à nouveau les décisions qui auraient pu être annulées d'ici là.

IV- Point sur la situation financière de OLIN SA et du Groupe au cours du trimestre écoulé

4.1- Signature d'un nouvel accord entre Outside Living Industries et ses partenaires financiers (cf. communiqué diffusé le 3 février 2010)

Il est rappelé que, au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a entamé de nouvelles discussions avec certains de ses partenaires financiers (ie. Banques « haut de bilan », D&P PME IV et EFFI INVEST I) afin d'aménager le règlement de l'emprunt de conversion des crédits court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU.

Le résultat de ces discussions a été formalisé dans un nouvel accord signé le 29 janvier 2010.

Aux termes de cet accord, les Banques « haut de bilan » ont accepté de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel des échéances de l'emprunt de conversion des crédits court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU et OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est engagée envers celles-ci à leur régler une somme de 592 K€ destinée à solder en priorité les intérêts restant dus au titre de ces emprunts pour l'année 2009, le reliquat s'imputant sur les intérêts dus pour l'année 2010.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où il ne serait pas possible d'incorporer au capital de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES tout ou partie de leurs créances, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont pour leur part accepté de ne pas solliciter, pendant cette même période, le remboursement par OUTSIDE LIVING INDUSTRIES desdites créances et ce tant que les Banques « haut de bilan » n'auront pas été intégralement remboursées de leurs propres créances.

La signature de ce nouvel accord permet à OUTSIDE LIVING INDUSTRIES d'être en mesure de faire face à ses engagements sur une période de 12 mois.

4.2- Évolution de la situation financière de la Société et du Groupe depuis le 30 septembre 2009

Entre le 30 septembre 2009 et le 31 décembre 2009, la situation financière de la Société et Groupe n'a pas connu d'évolution significative autre que celle présentée aux paragraphes 3.1 et 4.1 ci-dessus.

♦ Trésorerie au 31 décembre 2009

La situation de trésorerie nette consolidée du Groupe au 31 décembre 2009 s'établit à 967 K€, contre 1 600 K€ au 30 septembre 2009.

♦ Conditions d'emprunt et structure de financement du Groupe au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, les lignes de crédits de campagne des sous-groupes opérationnels, Karibu et Ubbink Garden BV, étaient suffisantes et ces dernières respectaient leurs covenants bancaires.

20.6.3 Information sur le chiffre d'affaires annuel du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIE au 30 septembre 2009

(Communiqué diffusé le 18 décembre 2009)

Au 30 septembre 2009 (12 mois d'activité), le chiffre d'affaires net consolidé des activités poursuivies se présente comme suit, étant précisé que les données au 30 septembre 2009 et celles retraitées au 30 septembre 2008 sont comparables en terme de périmètre :

Chiffre d'affaires des activités poursuivies

(Chiffres non audités)

Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/09/09	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	676	6 561	1 194	8 431
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	3 801	9 615	5 315	18 731
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	4 200	13 940	7 657	25 797
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)	2 341	10 215	2 728	15 284
TOTAL	11 018	40 331	16 894	68 243

Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 30/09/08	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	919	5 586	1 360	7 865
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	4 952	9 311	6 076	20 339
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	3 791	15 798	7 461	27 050
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)	1 640	11 089	2 536	15 265
TOTAL	11 302	41 784	17 433	70 519

Evolution période N % N-1 et par pays	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	-26,44%	17,45%	-12,21%	7,20%
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)	-23,24%	3,26%	-12,52%	-7,91%
Troisième trimestre (avril, mai, juin)	10,79%	-11,76%	2,63%	-4,63%
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)	42,74%	-7,88%	7,57%	0,12%
TOTAL	-2,51%	-3,48%	-3,09%	-3,23%

Les données au 30/09/2008 ci-dessus présentées ont été retraitées par rapport à celles qui ont été diffusées antérieurement par la Société le 06 janvier 2009 afin de tenir compte du changement de périmètre du groupe lié aux restructurations réalisées.

Le chiffre d'affaires publié était alors de 76 025 K€ au 30/09/2008. Le différentiel par rapport au total ci-dessus de 70.519 K€, soit 5.506 K€ correspond aux chiffres d'affaires des filiales anglaises cédées le 4 avril 2009.

France :

Les chiffres 2008 intègrent des loyers d'un montant de 412 K€ perçus par la société holding OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (« OLIN SA ») au titre de la location d'un immeuble qui par la suite été cédé. OLIN SA ne perçoit plus de loyer sur cet immeuble depuis septembre 2008.

Après un premier semestre difficile dû essentiellement à un démarrage tardif de la saison notamment sur les familles de produits « piscine » et « aménagement ⁽¹⁾ », une reprise s'est opérée à partir du troisième trimestre. Le périmètre « France » termine l'exercice 2008-2009 en retrait de -2,51% comparé au chiffre d'affaires net de l'exercice précédent.

Retraité des loyers perçus en 2008 par OLIN SA, le secteur « France » est en progression de + 1,17%.

Allemagne :

La famille de produits « Eau ⁽²⁾ » enregistre un recul de son chiffre d'affaires lié à la perte d'un référencement. La famille des abris de jardin est également en recul consécutivement au ralentissement du secteur immobilier. Ces reculs sont en partie compensés par les bonnes performances des produits « Sauna » pour laquelle les ventes ont affiché une croissance à deux chiffres.

BeNeLux :

Le périmètre « BeNeLux » enregistre un très faible recul de chiffre d'affaires sur ses marchés nationaux.

Par contre, le « grand export (3) », basé au niveau de Ubbink Garden BV, est en baisse à la suite de la chute des exportations vers les pays de l'Est et la zone ibérique.

Conclusion :

Le chiffre d'affaires net du groupe OLIN (activités poursuivies), à fin septembre 2009 (12 mois d'activité), est en recul de - 3,23 % comparé à celui constaté à la fin de l'exercice précédent.

Le groupe considère qu'il s'agit là d'une bonne performance compte tenu de la conjoncture économique subie au cours de l'exercice.

(1) Produits « aménagement » = terrasses, occultation en bois ...

(2) Produits « Eau » = bassins, jets d'eau, pompes...

(3) Grand export = vente à l'export par l'entité Ubbink Garden BV vers les pays autres que l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et la Belgique Informations complémentaires

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent Document de référence, le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'élève à 260 464,50 euros divisé en 2 604 645 actions de 0,10 euro de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Le nombre d'actions composant le capital social est passé de 1 104 645 au 1^{er} octobre 2007 à 2 604 645 au 30 septembre 2008 en suite de l'exercice par D&P PME IV et EFFI INVEST I, le 30 juin 2008, de la totalité de leurs BSA dans les conditions décrites aux paragraphes 18.2, 2) et 21.1.5 du présent Document de référence.

21.1.2 Actions d'auto contrôle / Actions auto-détenues

Il n'existe pas d'actions d'auto-contrôle ni d'actions auto-détenues.

21.1.3 Capital potentiel

A la date du présent Document de référence, l'unique plan d'options qui avait été mis en place par le Directoire est devenu caduc et la totalité des options qui avaient été attribuées à Monsieur Jean-Luc HEYMANS a été annulée dans les conditions présentées au § 15.2 du présent Document de référence.

Il n'existe en conséquence aucun plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions actuellement en vigueur.

21.1.4 Capital autorisé non émis

Le tableau ci-après présente les délégations de compétences et autorisations financières qui ont été consenties au Directoire par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA en date du 20 juillet 2010 :

TITRES CONCERNES	SOURCE (N° DE RESOLUTION)	DUREE DE L'AUTORISATION ET EXPIRATION	MONTANT NOMINAL MAXIMUM D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN EUROS	UTILISATION DES DELEGATIONS FINANCIERES
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	25 M€ (plafond spécifique et plafond maximum global)	Néant
Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AGE 20/07/10 1 ^{ère} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite des sommes inscrites en compte et disponibles	Néant
Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE 20/07/10 2 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant

Autorisation à donner au Directoire d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE 20/07/10 3 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite annuelle de 10% du capital social	AGE 20/07/10 4 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant
Autorisation à donner au Directoire pour que les actions émises sans droit préférentiel de souscription puissent servir à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	AGE 20/07/10 5 ^{ème} résolution	26 mois Expiration : 20/09/12	Dans la limite du plafond maximum global de 25 M€	Néant

21.1.5 Titres non représentatifs du capital

L'assemblée générale des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est prononcée à l'unanimité, le 18 septembre 2007, en faveur (i) de l'émission de 1 500 000 OBSA pour un montant global de 15 M€, dont la souscription a été réservée au fonds D&P PME IV à hauteur de 1 000 000 OBSA et à la société EFFI-INVEST I à hauteur de 500 000 OBSA et (ii) d'une action de préférence émise au prix de 100 € dont la souscription a été réservée à D&P PME IV (« Action I »).

Cette double émission a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 septembre 2007 sous le N° 07-316.

Le 21 septembre 2007, OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont signé un contrat d'émission relatif aux OBSA et le même jour, le Directoire de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA a constaté la réalisation définitive de l'émission des 1 500 000 OBSA et de l'Action I.

Afin de renforcer les fonds propres de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont présenté à l'AMF un projet de recapitalisation de la Société à réaliser notamment par le biais de l'exercice de la totalité des 1 500 000 BSA par compensation avec une partie des créances qu'ils détiennent sur la Société.

Le Collège de l'AMF, lors de sa séance du 20 mai 2008, a accordé à D&P PME IV ainsi qu'à EFFI-INVEST I, agissant de concert, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur les actions de la Société dans le cadre du projet de recapitalisation ci-dessus présenté. L'avis de dérogation correspondant est disponible sur le site Internet de l'AMF (Décision & Information n°208 C0963 / www.amf-france.org).

C'est dans ces conditions que D&P PME IV et EFFI-INVEST I ont exercé, le 30 juin 2008, la totalité des BSA émis à leur profit en septembre 2007 et que l'Action I détenue par D&P PME IV a été convertie en action ordinaire.

Du fait de l'exercice des BSA, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 4 500 000 € pour être porté à 7 813 935 €, par création de 1.500.000 actions émises au prix unitaire de 7 €, soit avec une prime d'émission totale de 6.000.000 €, étant précisé que les actions ont été intégralement libérées par compensation avec des créances détenues par D&P PME IV et EFFI-INVEST I sur OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA.

A la date du présent Document de référence, il n'existe plus de BSA.

Les caractéristiques des obligations (les « Obligations ») au moment de l'émission sont présentées dans le tableau ci-après :

Forme des Obligations	Forme nominative
Durée de l'emprunt	3 ans à compter du 21 septembre 2007, soit jusqu'au 21 septembre 2010
Intérêt annuel	7%
Taux de rendement actuariel brut	7,77% annuel
Amortissement normal des OBSA	En totalité à la date finale d'amortissement, le 21 septembre 2010
Amortissement anticipé des Obligations au gré de la Société	La Société a la possibilité d'amortir à tout moment, sans pénalité ni frais, sous réserve d'une notification écrite au représentant de la masse 15 jours calendaires avant la date prévue d'amortissement anticipé, tout ou partie des OBSA en circulation à leur valeur nominale non encore amortie et à hauteur d'un montant minimum de 500 000 € en principal, ou au-delà, pour un montant en principal multiple de 100 000 €
Exigibilité anticipée des Obligations en cas de défaut	<p>Les principaux cas de défaut entraînant une exigibilité des Obligations sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le défaut de paiement à son échéance de toute somme due par la Société au titre du présent Contrat, sauf régularisation dans les cinq (5) jours au plus après la date d'échéance ; ou - L'ouverture d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire au sens des articles L.611-4 et suivants du Code de Commerce, sous réserve toutefois de la décision de l'administrateur judiciaire ou du mandataire liquidateur en vertu des pouvoirs lui étant expressément attribués par la loi, l'état de cessation des paiements déclaré ou non au Tribunal de Commerce, à l'encontre de la Société et/ou de l'une quelconque de ses Filiales ; ou - Le rejet par la Banque de France, de la signature de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales non régularisé dans un délai de 15 jours calendaires ; ou - L'émission de la part des Commissaires aux Comptes de réserves significatives (autres que purement techniques) portant sur des actes ou faits dus à la Société et/ou à ses Filiales susceptibles de dégrader la qualité de la créance des Titulaires d'OBSA au titre des OBSA ou le refus de certification de la part des Commissaires aux Comptes des comptes consolidés et/ou sociaux de la Société et/ou de l'une de ses Filiales ; ou - La réduction, sans l'accord préalable écrit du Représentant de la Masse agissant pour compte commun des Titulaires d'OBSA, du capital social de la Société, ayant pour effet le versement du produit de tout ou partie de ladite réduction de capital à ses actionnaires ; ou - La Société cesse de détenir directement ou indirectement son pourcentage de détention, dans le capital de ses Filiales tel qu'il existe à la date des présentes ; ou - Le changement de l'activité principale de la Société, par référence à son objet social à la date de signature du présent Contrat ; ou - La dissolution avec liquidation de la Société ou de l'une quelconque de ses Filiales, sauf accord préalable écrit du Représentant de la Masse agissant pour compte commun des Titulaires d'OBSA ; ou - La réalisation d'une fusion, d'une scission, d'une transmission universelle de patrimoine ou d'un apport partiel d'actifs concernant la Société ou l'une quelconque de ses Filiales, sans l'accord préalable et écrit du Représentant de la Masse agissant pour compte commun des Titulaires d'OBSA, lesquels ne pourront s'y opposer sans justes motifs, et exception faite de toute opération précitée intervenant entre des Filiales de la Société ; ou - Tout changement de contrôle de la Société, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, autre qu'au profit de D&P PME IV et EFFI INVEST I; ou - Toute émission, par la Société ou l'une quelconque de ses Filiales, de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou de l'une des Filiales (autres que les actions issues de l'exercice des BSA), ou - Le non respect par la Société de l'une quelconque de ses obligations essentielles comprises dans le contrat d'émission d'OBSA, en particulier de l'un quelconque des engagements figurant à l'article 1.13 dudit contrat figurant en annexe 1 du rapport du Directoire (§ 4.1.20 de la note d'opération), si un tel manquement, s'il est possible d'y remédier, n'est pas pallié dans les 20 jours ouvrés de sa survenance.
Cotation des Obligations	Les Obligations pourront le cas échéant faire l'objet d'une demande d'admission sur un marché réglementé.

Les Obligations, qui n'étaient pas cotées, sont plus amplement décrites dans le prospectus visé par l'AMF le 7 septembre 2007 sous le N°07-136.

Report de la date de remboursement de la créance en principal de D&P PME IV et EFFI INVEST I au titre des obligations :

L'amortissement normal des OBSA était prévu en totalité à la date finale de l'emprunt obligataire, soit le 21 septembre 2010.

Aux termes de l'Avenant n°1 du Protocole de Conciliation du 16 avril 2009 signé le 29 janvier 2010, pour une durée expirant le 31 janvier 2011 (v. § 4.1.1.3,c) et 21.1.6 du présent Document de référence), D&P PME IV et EFFI Invest I s'étaient engagés à ne pas demander le remboursement de leurs créances tant que les Banques (au sens dudit Avenant) n'auraient pas été intégralement remboursées de leurs créances.

En suite de la cession par les Banques (au sens dudit Avenant) de l'intégralité de leurs créances, D&P PME IV et EFFI Invest I ont confirmé à la Société leur accord de principe pour pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles leurs créances de compte-courant pourraient être incorporées au capital de OLIN SA.

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont également accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une créance qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'aurent pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

21.1.6 Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagement d'augmentation du capital

Le protocole de conciliation signé le 16 avril 2009 entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, D&P PME IV, EFFI INVEST I et les Banques « haut de bilan » prévoyait l'incorporation au capital par D&P PME IV et EFFI INVEST I des créances qu'ils détiennent sur la Société, et notamment de leurs créances obligataires respectives, pour un montant de 14,3 M€.

A cet effet, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'est tenue le 15 mai 2009 afin de déléguer sa compétence au Directoire pour décider de la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 19,5 millions d'euros, par émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital.

Après différents échanges sur la structure de l'opération, la Société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont décidé, dans un premier temps, de revoir la structure initiale de l'opération de recapitalisation qui avait été annoncée au marché dans la mesure où celle-ci ne permettait pas de façon certaine l'incorporation au capital de la totalité du montant de leurs créances respectives, à hauteur de 14,3 M€, convenu par le protocole de conciliation.

Compte tenu ensuite (i) du montant insuffisant du plafond maximum global de la délégation de compétence consentie au Directoire par l'assemblée générale du 15 mai 2009 pour permettre D&P PME IV et EFFI INVEST I d'incorporer de façon certaine leurs créances dans les conditions prévues par le protocole de conciliation du 16 avril 2009 et (ii) de la problématique du contentieux en annulation initié par M. Vitou et la société DOMOPHI SAS à l'encontre de la partie extraordinaire de l'assemblée générale du 15 mai 2009, il a dans un second temps été décidé de reporter la réalisation de l'opération, notamment afin de permettre la renégociation avec les banques du remboursement des échéances et des conditions de l'incorporation des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I.

La Société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, D&P PME IV et EFFI INVEST I, les Banques « haut de bilan » ont donc entamé, en novembre 2009, de nouvelles discussions qui ont abouti à la signature, le 29 janvier 2010, d'un nouvel accord qui a notamment permis :

- (i) de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2011, la période de gel de remboursement des échéances de l'emprunt de conversion du court terme et des emprunts d'acquisition de KARIBU ; et
- (ii) de confirmer l'incorporation au capital de la Société, dans la limite de 14,3 M€, d'un maximum des créances détenues par D&P PME IV et EFFI INVEST I lors d'une augmentation de capital de la Société, soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers, à réaliser dans les meilleurs délais.

Nonobstant la signature d'un nouveau protocole d'accord le 21 octobre 2010 entre la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA, les Banques « haut de bilan », la société EUROCREANCES, Messieurs Jean-Luc HEYMANS et Georges TOURNIER (v. § 12.2 du présent Document de référence), la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, D&P PME IV et EFFI INVEST I continuent à réfléchir à une opération de recapitalisation de la Société qui pourrait donner lieu à incorporation de tout ou partie de leurs créances de compte-courant.

S'agissant enfin de la problématique du contentieux en annulation initié par M. Vitou et la société DOMOPHI SAS à l'encontre de la partie extraordinaire de l'assemblée générale du 15 mai 2009, il est rappelé que, par jugement rendu en premier ressort le 13 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a notamment annulé :

- la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;
- les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA estime que cette décision de justice, qui n'est pas assortie de l'exécution provisoire, ne devrait pas avoir d'incidence sur l'opération de recapitalisation projetée dans la mesure où les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire le 20 juillet 2010 ont adopté, à la majorité qualifiée, et dans les conditions décrites aux paragraphes 4.5.2 et 20.4, d) du présent Document de référence, de nouvelles délégations de compétence et autorisations financières qui permettront au Directoire, sous réserve de l'accord préalable du Conseil de surveillance de la Société, de préparer et réaliser ladite opération de recapitalisation.

21.1.7 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

21.1.8 Tableau d'évolution du capital de la Société

A la date de présent Document de référence, le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA s'élève à 260 464,50 euros, divisé en 2 604 645 actions de 0,10 euro de nominal chacune.

Date	Nature de l'opération	Apports et Augmentations du capital	Prime d'émission et d'apport	Réserve indisponible	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Nominal de l'action	Capital social
05/09/05	Levée d'options de souscriptions d'actions ⁽¹⁾	240 000 €	485 600 €	-	813 800	893 800	3 €	2 681 40€
13/04/06	Augmentation de capital par incorporation de réserves ⁽²⁾	89 382 €	-	-	893 800	923 594	3 €	2 770 782 €
28/04/06	Fusion de NORTENE JARDIN SAS ⁽³⁾	543 150 €	428 576 €	-	923 594	1 104 644	3 €	3 313 32 €
21/09/07	Augmentation de capital en numéraire ⁽⁴⁾	100 €	97 €	-	1 104 644	1 104 645	3 €	3 313 935 €
30/06/08	Exercice de BSA ⁽⁵⁾	4 500 000 €	6.000.000 €	-	1 104 645	2 604 645	3 €	7 813 935 €
15/05/09	Réduction de capital d'un montant de 7 553 470,50 euros motivée par des pertes et réalisée par voie de minoration de la valeur nominale des actions existantes	-	-	-	2 604 645	2 604 645	0,10€	260 464,50€

⁽¹⁾ Exercice par Monsieur Philippe WALLON de 80 000 options de souscription d'actions

⁽²⁾ Attribution gratuite de 29 794 actions de la Société aux actionnaires minoritaires de NORTENE JARDIN

⁽³⁾ Cette opération a fait l'objet d'un Document de Fusion enregistré par l'AMF le 29 mars 2006 sous le numéro E06-027.

⁽⁴⁾ Souscription par D&P PME IV de l'action de préférence (« Action I ») émise le 18 septembre 2007.

⁽⁵⁾ Exercice de la totalité de leurs BSA par D&P PME IV et EFFI INVEST I.

21.1.9 Evolution de l'actionnariat

Le tableau suivant retrace l'évolution de l'actionnariat de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA du 30 septembre 2007 au 30 septembre 2009 :

Actionnariat	Situation au 30/09/2007			Situation au 30/09/2008 (post exercice des BSA par D&P PME IV et EFFI INVEST I)			Situation au 30/09/2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote (1)
Actionnaires dirigeants :									
- DOMOPHI	383 094	34,68%	40,88%	383 094	14,71%	20,60%	383 094	14,71%	5,90%
- Dominique VITOU	191 935	17,38%	18,91%	191 935	7,37%	9,53%	191 935	7,37%	4,62%
- Philippe WALLON	142 751	12,92%	9,41%	142 751	5,48%	4,74%	94 925	3,64%	7,67%
- Joseph GOURLET	57 763	5,23%	7,46%	57 763	2,22%	3,76%	57 763	2,22%	4,67%
Sous-total Act. dirigeants	775 543	70,21%	76,66%	775 543	29,78%	38,63%	727 717	27,94%	22,86%
Action de concert :									
- D&P PME IV	1	0,00%	0,00%	1 000 001	38,39%	33,07%	1 000 001	38,39%	40,38%
- EFFI INVEST I	0	0,00%	0,00%	500 000	19,20%	16,53%	500 000	19,20%	20,19%
Sous-total Act. de concert :	1	0,00%	0,00%	1 500 001	57,59%	49,60%	1 500 001	57,59%	60,57%
Groupe d'actionnaires partenaires									
Actionnariat salarié	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Auto-détention	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Auto-contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Public (titres au porteur)	292 099	26,44%	19,17%	292 099	11,21%	9,66%	343 496	13,19%	2,70%
Public (titres au nominatif)	37 002	3,35%	4,17%	37 002	1,42%	2,11%	33 431	1,28%	13,87%
TOTAL	1 104 645	100,00%	100,00%	2 604 645	100,00%	100,00%	2 604 645	100,00%	100,00%

(1) Voir paragraphe 18.1 ci-dessus.

Le tableau ci-dessus présente, au 30 juillet 2010, l'actionnariat de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA :

Actionnaires	Nb titres	Nb droits de vote exerçables	%capital	%droits de vote	Nb droits de vote corrigé (1)	%droits de vote corrigé (1)
D&P PME IV	1 000 000	2 000 000	38.39%	48.56%	2 000 000	42.38%
Effi Invest I	500 000	1 000 000	19.20%	24.28%	1 000 000	21.19%
<i>Sous total concert</i>	<i>1 500 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>57.59%</i>	<i>72.84%</i>	<i>3 000 000</i>	<i>63.58%</i>
Domophi (1)	383 094	303 250	14,70%	7.36%	624 427	13.23%
Famille Vitou	191 935	103 369	7.43%	2.52%	382 626	8.11%
Philippe Wallon	123 906	216 811	4.76%	5.26%	216 811	4.59%
Famille Gourlet	89 942	179 477	3.46%	4.36%	179 477	3.81%
Autres nominatifs	1 576	2 827	0.06%	0.07%	2 827	0.06%
Public	312 618	312 618	12.00%	7.59%	312 618	6.62%
TOTAL	2 604 645	4 118 352	100.00%	100.00%	4 718 786	100.00%

(1) Voir paragraphe 18.1 ci-dessus.

21.1.10 Place de cotation

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur Euronext de NYSE Euronext Paris S.A. (compartiment C) sous le code ISIN FR 0006626032, code mnémorique NORT. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

Lors de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009, les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ont décidé de compléter l'objet social de la Société en insérant à l'article 2 des statuts un paragraphe spécifique à l'activité de holding exercée par la Société.

A la date du présent Document de référence, la Société a pour objet en France et en tous pays (article 2 des statuts) :

- l'achat, la vente, le courtage, la diffusion en qualité d'agent, la fabrication, l'importation, l'exportation de tous objets et matières premières pour le commerce et l'industrie notamment celle des produits chimiques, d'articles d'entretien et ménagers d'emballages neufs et d'occasion ;
- l'acquisition, la détention, la cession, de toutes valeurs mobilières et de toutes participations directes ou indirectes pour son propre compte, dans le capital de sociétés françaises et étrangères ainsi que toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autres, au profit et à destination exclusifs des sociétés et entreprises liées à la Société ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

21.2.2 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Directoire et Conseil de Surveillance

Il est renvoyé sur ce point aux sections 16.1 et 16.2 du présent Document de référence.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Les actions composant le capital de la Société sont toutes désormais de même catégorie, l'action de préférence (l'« Action I ») ayant été convertie en action ordinaire depuis l'exercice de leurs BSA par D&P PME IV et EFFI INVEST I.

Forme des actions (article 8.2 des statuts)

Les actions, entièrement libérées, sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables.

En vue de l'identification des actionnaires détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, les informations, droits et obligations relatifs aux titulaires des titres et ce, dans les termes et conditions de l'Article L.228- 2 du Code de Commerce.

Cession et transmission des actions (article 8.3 des statuts)

Les actions sont librement cessibles et négociables : leur cession s'effectue conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les actions sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prescrites par la réglementation en vigueur.

Droits et obligations attachés aux actions (articles 8.4 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la Loi, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, du partage du bénéfice et du boni de liquidation.

Par décision de l'assemblée générale du 6 septembre 1995, un droit de vote double est accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou de transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres ou en conséquence d'une augmentation ou de réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement de l'achat ou la vente du nombre de titres nécessaires.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

21.2.4 Modification des droits des actionnaires

Les statuts ne prévoient aucune règle particulière dérogeant au droit commun des sociétés.

21.2.5 Assemblées générales (articles 16 à 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la Loi et les règlements en vigueur.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu en France comme à l'étranger, indiqué dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quelque soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, voter par correspondance, ou donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint. Le nombre de mandats dont peut disposer un même actionnaire n'est pas limité.

Les formulaires de vote par correspondance et de pouvoir seront adressés à tous les actionnaires qui en auront fait la demande auprès de la Société ou de toute autre personne expressément mentionnée dans l'avis de convocation. La demande devra être présentée dans les formes et délais requis par la réglementation en vigueur.

Le droit d'assister, de participer et/ou de se faire représenter aux assemblées générales est subordonné à la justification par l'actionnaire de sa qualité d'actionnaire de la Société dans les conditions, délais et selon les formes prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par les moyens de télécommunication permis par la Loi et ses règlements.

Les assemblées délibèrent dans les conditions fixées par la Loi.

21.2.6 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Il n'existe pas, dans les statuts de la Société, de disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils (article 8.3 des statuts)

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, un nombre d'actions représentant plus de l'un quelconque des seuils légaux visés à l'article L.233-7 du Code de Commerce, est tenue de déclarer tout franchissement de ces seuils dans les délais, conditions et selon les modalités prévus par les articles L.233-7 et suivants du Code de Commerce.

A l'obligation d'information ci-dessus, s'ajoutent les obligations qui pourraient être mises à la charge de la personne venant à franchir l'un de ces seuils au titre des dispositions du Code de Commerce, du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ou des Règles d'Euronext applicables au marché sur lequel les titres émis par la Société sont inscrits à la date de la transaction.

21.2.8 Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Les modifications du capital et des droits de vote attachés sont réglées par les dispositions légales, les statuts de la Société ne prévoyant pas de dispositions particulières en la matière.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Il est renvoyé sur ce point aux différents contrats et opérations décrits aussi paragraphes 4.1.1.3 et 5.1.6 du présent Document de référence.

**23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET
DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le Document de référence est disponible au siège social de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES (75, avenue Parmentier – 75011 PARIS) ainsi que sur son site internet (www.outsideliving.com) et celui de l’Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent Document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés au siège social de la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES :

- l’acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluation et déclarations établies par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document de référence.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cette information figure au paragraphe 7.2 et au chapitre 6 du présent Document de référence.

Outsideliving
INDUSTRIES